Le Monde

Festival d'automne
Un cahier de 40 pages

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16060 – 7 F

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

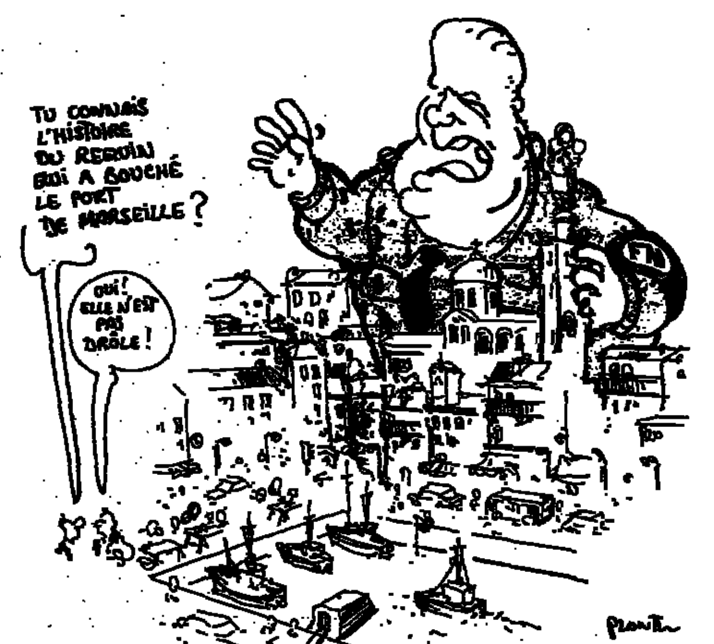
M. Toubon élabore une nouvelle loi antiraciste

● Le garde des sceaux, soutenu par la majorité, veut renforcer la législation réprimant l'incitation à la haine raciale ● A Marseille, le préfet de région autorise la manifestation organisée samedi par le FN ● Arrêté, le meurtrier présumé du jeune Nicolas confirme le caractère gratuit de son acte

PRÈS de deux semaines après les déclarations de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a annoncé, jeudi 12 septembre, que le gouvernement allait durcir la législation antiraciste. Estimant que dans le cadre législatif actuel des poursuites pénales ne peuvent pas être engagées contre le président du Front national, M. Toubon a déclaré vouloir *« combler les lacunes de notre législation »*, afin de *« mieux réprimer l'expression et la propagation d'idées xénophobes et racistes »*.

Un projet de loi devrait être déposé devant le Parlement avant la fin de l'année. Parmi les pistes envisagées, on estime, à la chancellerie, qu'une nouvelle disposition pourrait être prise qui permettrait de réprimer *« l'intention d'inciter à la haine raciale, même si elle est indirecte »*. Plusieurs dirigeants de la majorité RPR et UDF ont soutenu cette initiative. Jean-Pierre Raffarin, ministre (UDF) des PME, du commerce et de l'artisanat, a déclaré que M. Le Pen est *« fondamentalement raciste »*.

Cette déclaration du garde des sceaux intervient alors que le FN s'est saisi du drame de Marseille, où un collégien a été tué de deux coups de couteau, pour lancer une nouvelle campagne contre *« l'immigration et l'insécurité »*. Jeudi 12 septembre, les policiers ont arrêté le meurtrier présumé de Nicolas, quatorze ans. Il s'agit d'un adolescent âgé de quinze ans décrit par les policiers comme un jeune *« marginal, nerveux et violent »*, aimant *« jouer du couteau »* pour épater ses amis. L'adolescent, de nationalité française et dont la mère est marocaine, a reconnu le meurtre.



Le préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a décidé de ne pas interdire la manifestation organisée par le Front national, samedi à Marseille, malgré les protestations de plusieurs associations. *« Il n'y aura pas d'interdiction car les moyens à mettre en place seraient incompatibles avec une journée de deuil »*, a précisé le préfet, qui craint d'éventuels incidents en cas d'interdiction. Interrogé par *Le Monde*, le père de Nicolas, Michel Bourgat, explique être *« contre les récupérations, quelles qu'elles soient »*.

De son côté, Bruno Mégret, délégué général du FN, reconnaît sans ambages : *« Nous profitons des circonstances »*. Depuis plus de dix ans, la popularité de M. Le Pen n'a pas pâti de ses nombreuses provocations. Ses dernières déclarations comme la décision de s'emparer du drame de Marseille s'inscrivent dans la stratégie du parti d'extrême droite.

Lire pages 8, 9 et 28 et notre éditorial page 12

Le déficit budgétaire baissera seulement de 10 milliards en 1997

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE qui sera affiché dans le projet de loi de finances pour 1997, examiné mercredi 18 septembre en conseil des ministres, devrait avoisiner 278 milliards de francs. Il serait ainsi en baisse de seulement une dizaine de milliards de francs sur 1996. Le gouvernement craint la réaction des marchés financiers même s'il peut faire valoir que la France respectera les critères de Maastricht grâce aux 37,5 milliards de franc apportés par France Télécom. D'autre part, Alain Juppé soulignera que l'objectif d'une « croissance zéro » des dépenses publiques sera intégralement respecté.

Selon les statistiques publiées, vendredi 13 septembre, par l'Insee, les prix ont reculé en août pour le troisième mois consécutif. La baisse est comprise entre 0,2 et 0,3 %, ce qui ramène l'inflation, en rythme annuel, à seulement 1,6 % ou 1,7 %.

Lire page 6

Les élections en Bosnie vont favoriser les nationalistes

LES ÉLECTIONS générales en Bosnie, qui devaient se tenir samedi 14 septembre, vont renforcer le pouvoir des nationalistes. La campagne électorale a en effet été marquée par les discours sécessionnistes des Serbes et des Croates, alors que les Musulmans multipliaient les discours menaçants. L'idée d'une Bosnie multiethnique s'éloigne chaque jour un peu plus, même si les institutions que doivent désigner les électeurs – parmi lesquels trois millions de réfugiés – seront constituées, d'une part, de présidents et de parlementaires communs à toute la Bosnie-Herzégovine, et, d'autre part, de représentants des deux entités du pays, la Fédération croato-musulmane et la République serbe. La perspective de lendemains difficiles a déjà contraint les Occidentaux à mettre sur pied une nouvelle force multinationale qui prendra le relais de l'IFOR.

Lire page 2

Les mystérieuses tribulations des tableaux du roi de Roumanie

L'ÉTAT ROUMAIN réclame à son ancien souverain quarante-deux tableaux de maîtres. Mais il a été débouté et condamné aux dépens, en première instance, par un tribunal de Genève qui examinait la plainte déposée par le gouvernement contre le roi Michel Ier de Roumanie, en exil à Versoix, dans les environs de la capitale suisse, depuis son abdication en décembre 1947. Le jugement précise que, s'agissant d'un roi, *« la protection ne saurait, pour des raisons historiques (...), être inférieure à celle d'un chef d'Etat »*.

Le litige porte sur quarante-deux tableaux de maîtres qui forment le cœur de la collection constituée par le roi Carol Ier, grand-oncle de Michel de Roumanie. Le monarque avait indiqué, dans son testament, que ces tableaux devaient, comme tous ses biens, revenir à la couronne après son décès. Or, d'après la justice genevoise, la couronne ne saurait être assimilée au domaine privé de l'Etat : elle est *« personnalisée par le roi, chef de la famille royale »*.

Le 11 novembre 1947, invité au mariage de sa cousine Elizabeth, future reine d'Angleterre, Michel de Roumanie avait pu s'y rendre avec l'accord du gouvernement de l'époque, alors que le régime communiste s'installait progressivement. Il avait été autorisé à emporter avec lui tout ce qu'il souhaitait. Ainsi, des œuvres aussi importantes que le *Saint Sébastien* et *Le Christ portant la croix* du Greco furent entreposées dans le wagon royal.

On ne sait pas quels autres tableaux provenant de la collection de Carol Ier, méticuleusement inventoriée par le bibliothécaire royal Bachelin, accompagnaient les deux chefs-d'œuvre espagnols. La collection comportait en outre des Zurbaran et des Velazquez, ainsi que des toiles attribuées à Raphaël, Titien, Caravage, Giorgione, Véronèse, Van Dyck et Rembrandt. De retour dans son pays fin 1947, le roi avait finalement abdiqué le 30 décembre, sous la menace.

Aujourd'hui, Michel de Roumanie refuse de donner la moindre information sur le sort de ces toiles, considérant qu'il n'a pas à répondre à la requête de Bucarest. Il ne dit même pas s'il est en possession des chefs-d'œuvre réclamés. Le mystère continue de planer. La plupart des œuvres répertoriées par le bibliothécaire royal auraient été, dit-on, confisquées par le régime communiste. D'autres toiles auraient été repérées dans des musées d'Espagne et des Etats-Unis. Selon *The Art Newspaper* de Londres, l'ensemble de la collection serait estimé à 500 millions de dollars (environ 2,5 milliards de francs).

On sait, en revanche, que les deux Greco ont été déposés, le 12 novembre 1947, au lendemain des cérémonies du mariage princier de Londres, dans des coffres-forts de l'Union de banque suisse, à Zurich. Aujourd'hui, les deux toiles seraient la propriété des Wildenstein, à New York.

Isabelle Vichniac

Un tour de France du climat social

LES PARADOXES des plans sociaux méritent toujours d'être relevés. Ils bénéficient à l'entreprise mais pèsent sur le climat social général. Au passage, ils entraînent éventuellement une perte de confiance de la clientèle, et les directions du personnel constatent généralement, impuissantes, que *« les bons partent les premiers »*. Dans notre page enquête, Eric Fottorino dessine les contours d'une carte de France des suppressions d'emplois et rend compte des analyses des syndicalistes. *Le Monde* consacre aussi une large place aux mouvements sociaux de la rentrée.

Lire pages 10, 14 et 15

■ Un entretien avec Massoud Barzani

« On ne peut pas être en même temps un ennemi de l'Irak et vivre en Irak », déclare le chef du Parti démocratique du Kurdistan à notre envoyée spéciale, Françoise Chipaux. p. 4

■ Méli-mélo politique en Isère

Les élus de droite du conseil général ont confirmé leur confiance à Michel Hannoun (RPR) pour qu'il prenne de facto la succession d'Alain Carignon, président en titre actuellement en prison. p. 7

■ Le prix de la médecine

Un point de vue du président du Conseil national de l'ordre des médecins. p. 11

■ La santé des arbres

Le « manteau boisé » en Europe se développe, mais un quart des arbres présentent des signes de faiblesse. p. 19

■ Victoire nîmoise en Coupe des Coupes

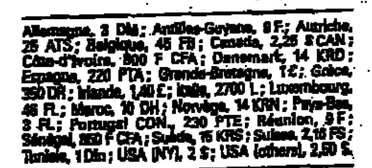
L'équipe de football de Nîmes a battu 3-1 les Hongrois du club Kispest Honved et prépare le match retour. p. 20

■ Les jeux du « Monde »

Mots croisés, anacroisés, bridge, Scrabble et échecs. p. 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 914 - 7,00 F



L'ambiguïté du nationalisme chinois

LA SPECTACULAIRE reconversion nationaliste du Parti communiste chinois ne devrait pas étonner. Le nationalisme a été le moteur principal du mouvement communiste chinois depuis son origine. Derrière la « révolution paysanne » qu'on vit dans la guerre que menait Mao, se profilait, colossale, la problématique nationale d'un pays tourneboulé depuis sa rencontre catastrophique avec l'Occident au milieu du dix-neuvième siècle. De même, le régime communiste fit brillamment vibrer la fibre nationale dans ses premières années pour appeler à la rescousse tous les talents chinois exilés en vue de participer à la « reconstruction nationale ».

Or ce nationalisme n'appartient pas qu'au mouvement communiste, même si ce dernier a mieux su l'incarner que tout autre appareil au cours du siècle. Dans une très large mesure, il est consubstantiel à tous les élans du pays à travers l'histoire moderne. Rares ont été, au vingtième siècle, les auteurs, penseurs, scientifiques, artistes, dont les préoccupations fondamentales n'ont pas tourné autour du thème central de la nation chinoise. Quiconque a tenté de gouverner la Chine au vingtième siècle a cherché à canaliser ou à attiser ce sentiment dans la perspective d'imposer son pouvoir ou de le conserver. Même la « révolution culturelle », avec son terrifiant folklore glorifiant « l'homme nouveau », comportait son comptant de puissantes références à un passé essentiellement xénophobe qui avait vu, déjà, plusieurs soulèvements anti-étrangers, à la fois embarrassants et utiles pour le trône.

Car le sentiment nationaliste est, en Chine peut-être plus qu'ailleurs, une arme à double tranchant. En 1919, le « mouvement du 4 mai », dans lequel l'idéologie communiste voit sa naissance, fut un point de passage majeur dans la réémergence de la conscience nationale, après le traité de Versailles, qui attribuait aux puissances des prérogatives territoriales exorbitantes. L'expression de la protestation était ostensiblement « anti-impérialiste ». Pourtant, le fond du soulèvement touchait aussi à la gabegie qui prévalait dans l'état à la fois dictatorial et anarchique du pays.

Francis Deron

Lire la suite page 12

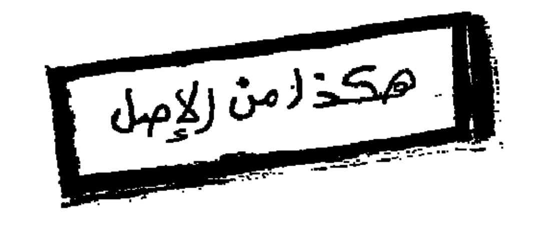
Des baladins libres



JOHN KILBY

LE FOOTSBARN Travelling Theatre est une communauté de baladins qui parcourt le monde depuis vingt-cinq ans. Si John Kilby n'en est pas le directeur, c'est parce qu'il n'y a pas d'autorité suprême dans la troupe. Il joue « seulement » le rôle d'aiguilleur souriant. Pour célébrer son ancrage en France, le Footsbarn joue pour la première fois Molière. En français.

Lire page 23



SCRUTIN Prévues par les accords de Dayton, les élections générales en Bosnie devaient s'ouvrir samedi 14 septembre. La fin de la campagne électorale a été marquée par des appels à la division ethnique, chez les nationalistes serbes comme parmi leurs homologues croates, le parti mulsulman du président bosniaque Alija Izetbegovic prononçant pour sa part un discours très musclé. ● LES RÉFUGIÉS, qui sont quelque trois millions à être disséminés entre la Serbie, la Croatie et le reste du monde, participent aussi au scrutin. ● LES INSTITUTIONS qui seront élues à l'issue du vote, pour un mandat de deux ans, seront constituées, d'une part, de présidents et de parlementaires communs à toute la Bosnie-Herzégovine, et, d'autre part, de représentants des deux entités du pays, la Fédération croato-musulmane et la République serbe.

Les élections générales en Bosnie vont renforcer le pouvoir des nationalistes

Tout au long de la campagne électorale, qui s'est achevée jeudi 12 septembre, les partis serbes et croates ont multiplié les appels pour la création d'Etats sécessionnistes, provoquant en retour un discours musclé du parti musulman

SARAJEVO
de notre correspondant

La campagne électorale s'est achevée sans surprise, jeudi 12 septembre à minuit, par des appels à la division ethnique de la Bosnie-Herzégovine. Les partis nationalistes serbe et croate n'ont rien caché de leurs intentions en cas de victoire, provoquant un discours musclé du parti musulman et un silence gêné des organisations internationales. La dernière journée de la campagne fut l'occasion pour chaque camp de haranguer ses troupes, le SDS serbe à Pale, le HDZ croate à Mostar, le SDA musulman à Sarajevo, et l'opposition multiethnique à Tuzla. Les partis politiques devaient ensuite rester silencieux jusqu'à l'ouverture des bureaux de vote samedi matin.

Les séparatistes serbes avaient choisi Pale pour une dernière réunion publique. Réunis dans le stade de football de la « capitale » montagnarde de Radovan Karadzic, 3 000 partisans sont venus écouter les promesses du SDS (Parti démocratique serbe). *« Dieu nous a choisis afin d'accomplir le rêve serbe vieux de plusieurs siècles : la création d'un Etat serbe »*, a martelé Biljana Plavsic, la présidente par intérim de la République serbe (RS). *« Vous l'avez créé, vous devez le défendre le 14 septembre »*, a-t-elle conclu, trois heures après s'être engagée auprès de Carl Bildt, le haut représentant civil international, à ne plus lancer d'appels à la sécession des Serbes de Bosnie.

Le SDS a utilisé jusqu'au dernier moment une rhétorique guerrière, aussi bien dans les meetings électoraux que dans les clips de propagande de la télévision de Pale. *« Des siècles d'esclavage prennent fin, les Serbes se lèvent et brandissent leur drapeau »*, affirme un message, avant que des images montrent des cavaliers serbes du XIV[e] siècle aux prises avec des soldats turcs. *« Un Serbe ne se mettra plus jamais à genoux »*, conclut-on.

Les nationalistes croates du HDZ (Union démocratique croate) ont défendu avec une ardeur identique, lors d'un meeting à Mostar-ouest, la survie de leur « République d'Herzeg-Bosna » sécessionniste. *« Les Croates sont plus forts que jamais*, a lancé Jadranko Prlic, le vice-président du HDZ. *L'Herzeg-Bosna ne mourra pas. »* Les Croates, soumis à de fortes pressions diplomatiques américaines, s'étaient pourtant engagés à dissoudre l'« Herzeg-Bosna » le 30 août. Pour l'instant, la promesse n'a pas été tenue, et la Fédération croato-bosniaque demeure une entité fantôme, totalement divisée entre les deux communautés.

« TOUT OU RIEN »

Face à ces attaques directes contre la Bosnie-Herzégovine, le président Alija Izetbegovic, en campagne pour son Parti d'action démocratique (SDA, nationaliste musulman), a lui aussi prononcé un discours menaçant. *« Nous voulons construire un pays unifié, mais nous voulons le faire en position de force*, a-t-il dit. *Nous armerons notre peuple afin de le protéger contre toute mésaventure. »* M. Izetbegovic s'exprimait devant une foule de 50 000 personnes réunies dans le stade olympique de Sarajevo. Des partisans du SDA étaient arrivés de toutes les villes contrôlées par l'armée bosniaque, arborant les drapeaux vert et blanc du parti musulman. Ils ont chanté tard dans la nuit à la gloire de leur président, devant des Sarajéviens souvent déroutés par tant de ferveur nationaliste.

Des intellectuels français « avec les Serbes »

Le Parti démocratique serbe (SDS, ultranationaliste) a reçu le soutien, lors de sa campagne électorale, d'un groupe de vingt-cinq intellectuels français. Emmenés par le romancier Patrick Besson, par Frédéric Dutourd et Thierry Séchan, qui avaient écrit en 1995 un recueil de textes intitulé *Avec les Serbes*, les visiteurs se sont promenés à Pale et à Banja Luka. Lors du dernier meeting électoral, un ancien colonel de l'armée française, Patrick Barriot, est monté à la tribune afin d'exprimer le sens de leur présence. *« Nous sommes venus laver la grande honte des démocraties occidentales*, a-t-il dit. *Nous sommes venus aider nos frères d'armes serbes. Hommage à vos enfants morts sur cette terre sainte ! »* M. Barriot, fortement applaudi, ponctuait chaque phrase du signe serbe (trois doigts tendus vers le ciel). Il a ensuite rendu hommage, sans les nommer, aux chefs de guerre serbes, *« des hommes qui ont conduit cette guerre avec un courage exceptionnel, qui sont entrés dans l'Histoire et dans nos cœurs »*, avant de conclure que *« les Serbes sont traités de barbares, alors qu'ils défendent la civilisation et l'Europe chrétienne »*. – (Corresp.)

Le SDA a principalement axé sa campagne sur le thème du retour des réfugiés, qui n'a pas commencé neuf mois après la signature de l'accord de Dayton. Alija Izetbegovic a estimé que la paix ne sera pas possible si les Musulmans ne retournent pas bientôt dans les maisons d'où ils furent expulsés par les forces serbes et croates. Dayton, *« c'est tout ou rien »*, a-t-il précisé. De leur côté, les nationalistes serbes ont tenté de rassurer leur population, qui craint que les réfugiés musulmans ne reviennent en masse samedi, profitant de la « liberté de mouvement » que devrait leur offrir la tenue du scrutin. *« Les réfugiés viendront voter et s'en iront »*, a annoncé Momcilo Krajisnik, le candidat du SDS pour la future présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine. Les Serbes ont paru entièrement satisfaits des récentes propositions de l'OTAN et de l'OSCE, qui vont ouvrir des « routes des électeurs » que les réfugiés emprunteront en autobus, avant de regagner les régions où ils vivent désormais. M. Krajisnik a assez clairement expliqué que la « liberté de mouvement » ne s'appliquerait qu'au dépôt d'un bulletin dans l'urne, et non à un éventuel retour des réfugiés dans leurs maisons.

PROVOCATIONS

La campagne électorale fut donc synonyme de provocations extrêmes, même si la catastrophe a été évitée. Aucun candidat n'a trouvé la mort, alors que près d'une centaine d'attentats personnalisés ont eu lieu à travers le pays. L'intention était souvent d'effrayer les opposants aux partis nationalistes. Ces attaques se sont déroulées dans les trois camps, le SDS, le HDZ et le SDA employant des méthodes similaires afin de conforter leur pouvoir. La différence entre les partis nationalistes est que les Serbes et les Croates poursuivent leur œuvre systématique de destruction d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine.

Les défenseurs de cette multiethnicité disparue, réunis autour du maire social-démocrate de Tuzla, Selim Beslagic, n'ont pas grand espoir de remporter des sièges au sein des futurs Parlements. Baptisée Liste unie pour la Bosnie-Herzégovine (ZLBH), cette coalition de cinq partis politiques espère cependant obtenir une victoire électorale dans le canton de Tuzla, dernier bastion, avec Sarajevo, d'une vie communautaire. Une véritable atmosphère de fête a accompagné, jeudi soir, le dernier meeting de la ZLBH. Des jeunes ont animé Tuzla toute la journée, tandis que M. Beslagic appelait ses partisans à voter contre les partis nationalistes qui ont déclenché la guerre après leur première victoire électorale en 1990.

La Liste unie a également marqué la fin de la campagne électorale par la publication d'une devinette dans les quotidiens de Sarajevo. *« Y a-t-il une différence entre le sexe et l'accord de paix de Dayton ? »* Deux réponses sont suggérées : *« En amour, on n'est pas forcément obligés de s'allonger »* et *« Après l'amour, la population augmente, après Dayton elle est divisée »*. Les Sarajéviens sourient. Beaucoup affirment qu'ils n'iront pas voter samedi, persuadés qu'une victoire nationaliste est acquise. Certains se disent écœurés par le peu de pressions qu'exerce la communauté internationale sur les séparatistes serbes et les « criminels de guerre », tandis que d'autres estiment qu'il faut naturellement quelques années avant que l'opposition démocratique ait une chance d'accéder au pouvoir.

Les gens se seront toutefois passionnés pour cette première campagne électorale de l'après-guerre. Les marchands de journaux affirment avoir considérablement augmenté leurs ventes, et les débats télévisés ont été fidèlement suivis. Ce fut une campagne électorale qui a redonné aux Bosniaques le goût de la politique. Elle ne les a toutefois pas convaincus que le scrutin puisse être *« libre et démocratique »* alors que les partis nationalistes règnent en maître sur un pays éclaté, ravagé par la « purification ethnique ».

Rémy Ourdan

Trois millions de réfugiés sont appelés à voter

SARAJEVO
de notre correspondant

Près d'un an après la signature de l'accord de paix, trois millions de Bosniaques attendent toujours de retrouver le foyer où ils vivaient au printemps 1992. Chassés par les combats et la politique de « purification ethnique » des nationalistes, ils vivent soit dans une autre région de Bosnie-Herzégovine (1,3 million), soit en Serbie ou en Croatie (700 000), soit ailleurs dans le monde (1 million). En outre, la paix n'a pas mis fin aux déplacements forcés de population, puisque des expulsions ont encore lieu chaque jour. L'absence totale de liberté de mouvement et l'impossibilité de retour des réfugiés demeurent les violations majeures du traité de paix.

Les élections ne vont pas contribuer au respect du droit de chacun de retourner là où il vivait. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a reconnu que, sur les trois millions de Bosniaques qui doivent prendre part au scrutin le 14 septembre, 400 000 ont rempli un formulaire spécial leur permettant de voter dans la ville où ils se sont réfugiés, ou dans une nouvelle ville de leur choix. Les partis bosniaques ont qualifié ces inscriptions massives de *« manipulations »*, mais elles ont été prévues par l'accord de Dayton et donc intégrées par le code électoral rédigé par l'OSCE. Les séparatistes serbes et croates ont profité du règlement afin d'achever leur politique de séparation ethnique des communautés, et d'entériner leurs conquêtes territoriales.

« Il existe une volonté de créer des entités ethniques homogènes, commente Ariane Quentier, porte-parole du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). *Les nationalistes tentent, hier par la purification ethnique et aujourd'hui par des manipulations électorales, d'entériner une domination politique dans les territoires conquis durant la guerre. »* M[lle] Quentier remarque que *« le processus électoral a été avalisé par les trois camps »*.

Les réfugiés, essentiellement des gens d'origine rurale, se sont précipités dans les villes, elles-mêmes vidées après des exodes vers des pays étrangers. La structure sociale de la Bosnie a donc été profondément modifiée. Outre les affrontements entre citadins et campagnards, cette situation a placé les réfugiés dans un état de dépendance quasi totale vis-à-vis du pouvoir. Les partis nationalistes gèrent directement l'accès à l'emploi, le droit au logement et la distribution de l'aide humanitaire.

La Croix-Rouge sur les traces des disparus

Depuis les accords de Dayton, signés à Paris en décembre 1995, des milliers de familles bosniaques sont encore sans nouvelles de leurs proches disparus. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), relayé par les Croix-Rouge nationales dans les pays qui ont accueilli des réfugiés, a engagé un programme de recherche des 14 000 disparus de Bosnie. En France, une liste contenant des renseignements personnels sur ces personnes, ainsi que la date et le lieu où elles ont été vues pour la dernière fois, est désormais disponible dans les 101 conseils départementaux de la Croix-Rouge. Toute personne susceptible de fournir des éléments est priée de se présenter au comité Croix-Rouge le plus proche de chez elle. A ce jour, seulement 300 cas de disparitions ont été élucidés. Environ 700 000 Bosniaques sont réfugiés dans toute l'Europe. Le CICR veut profiter du réseau Croix-Rouge pour obtenir le maximum de renseignements et informer les familles des disparus.

Cela a notamment permis aux Serbes de forcer des réfugiés à s'inscrire sur des listes électorales dans des villes anciennement à majorité musulmane. 42 000 nouveaux électeurs se sont ainsi inscrits à Brcko, 29 000 à Banja Luka, 24 000 à Srebrenica, 23 000 à Doboj et à Zvornik, 20 000 à Prijedor. Les Croates ont également utilisé cette méthode dans les cantons de Stolac, de Jajce et de Capljina. Le gouvernement bosniaque a en revanche conseillé aux Musulmans de s'inscrire dans les endroits où ils vivaient autrefois.

Les réfugiés, absolument démunis face aux enjeux politiques, sont devenus des pions entre les mains des stratèges de la division ethnique. Le HCR a d'ailleurs menacé de quitter la République serbe (RS), tant la politique y est contraire aux engagements pris à Dayton. *« Biljana Plavsic* [présidente par intérim de la RS] *a expliqué que l'annexe de l'accord de Dayton portant sur les questions humanitaires était plus théorique qu'autre chose, ajoutant qu'elle ne voyait aucune chance pour un retour des réfugiés dans un avenir proche »*, a indiqué un porte-parole du HCR. La guerre s'était faite d'abord contre les civils (70 % de la population bosniaque a été déportée) et la paix ne paraît pas corriger ce constat, bien au contraire.

R. O.

Les futures institutions de la Bosnie

PRÉSIDENCE TRIPARTITE DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
(1 Croate, 1 Musulman, 1 Serbe)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
42 membres
(2/3 Croates et Bosniaques, 1/3 Serbes)

CHAMBRE DES PEUPLES DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE
15 délégués
(5 Croates, 5 Musulmans, 5 Serbes)

PRÉSIDENCE DE LA FÉDÉRATION CROATO-MUSULMANE
(un président et un vice-président)

Chambre des représentants
140 députés

Chambre des peuples
74 députés

Assemblées cantonales

Électeurs de la Fédération croato-musulmane

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE SERBE
(un président et un vice-président)

Assemblée nationale
140 membres

Électeurs de la République serbe

Un Etat et deux entités

Les électeurs serbes, croates et musulmans désignent, d'une part, des présidents et des parlementaires communs pour la Bosnie-Herzégovine, et, d'autre part, leurs représentants pour les deux entités composant le pays, la Fédération croato-musulmane et la Republika Srpska (Serbes). Pour ce premier scrutin, la durée des mandats a été fixée à deux ans.

● **Bosnie-Herzégovine.** La présidence collégiale de trois membres – un Croate, un Musulman et un Serbe – est élue au suffrage universel direct à un tour. Celui qui obtiendra le plus de voix sera désigné comme président de la présidence collégiale. Le Parlement est composé de deux Chambres : celle des représentants comporte 42 membres – deux tiers provenant de la Fédération et un tiers de la Republika Srpska – et celle du peuple 15 délégués, également répartis entre Croates, Musulmans, et Serbes.

● **Fédération croato-musulmane.** Le Parlement est composé de deux Chambres, celle des représentants, 140 députés élus à la proportionnelle, et celle des peuples, composée de 30 Musulmans, 30 Croates, et 14 représentants des autres minorités. La Chambre des peuples doit, par la suite, procéder à l'élection d'un Croate et d'un Musulman qui seront alternativement président et vice-président de la Fédération. Des assemblées cantonales seront aussi désignées en respectant la proportion de Croates et de Musulmans dans les dix cantons fédéraux, selon le recensement de la population de 1991.

● **Republika Srpska.** Un président et un vice-président sont désignés au suffrage universel, et une Assemblée nationale de 140 membres est élue à la proportionnelle.

Une nouvelle force internationale prendra le relais de l'IFOR

*« **NOUS SOMMES** arrivés ensemble, nous partirons ensemble. »* Ce principe, affirmé par les alliés occidentaux après le déploiement de la force multinationale en Bosnie (IFOR) après les accords de Dayton, signifiait : les Américains ont décidé de retirer leurs troupes au bout d'un an, en décembre 1996, les Européens partiront avec eux. Très vite, il est apparu que la situation en Bosnie restait trop instable pour que le retrait des forces internationales chargées de séparer les combattants et de superviser le retour à une vie normale entre les trois communautés ne comporte pas le risque de nouveaux affrontements. Les conditions dans lesquelles ont lieu les élections du samedi 14 septembre confirment cette crainte.

Comment assurer une présence militaire internationale en Bosnie, alors que Bill Clinton – pour obtenir l'aval du Congrès – s'était engagé à ne pas laisser les boys au-delà du 20 décembre ? La question a fait l'objet durant le printemps et l'été de négociations discrètes entre les deux rives de l'Atlantique. Autant les Etats-Unis paraissaient décidés à quitter la Bosnie à la fin de l'année, autant les Européens ne voulaient pas rester sans une présence des Américains sur le terrain. Ils ne souhaitaient pas recommencer la malheureuse expérience de la Forpronu, dont les soldats ont été réduits à subir les humiliations infligées par les Serbes, tandis que les Américains intervenaient dans les airs.

Dans un premier temps, Washington a accepté que la date du 20 décembre marque le départ de ses premiers soldats et non la fin du retrait. Puis l'idée s'est imposée qu'une force internationale (IFOR 2) devrait restée stationnée en Bosnie, avec des effectifs réduits, un mandat redéfini dans son contenu et sa durée. Les préparatifs sont très avancés (*Le Monde* du 11 septembre), mais la décision ne sera annoncée officiellement qu'après les élections américaines de novembre. Les dirigeants occidentaux cherchent à éviter deux écueils : donner l'impression qu'ils se dérobent à leurs obligations et laisser entendre qu'ils sont disposés à assumer indéfiniment la sécurité en Bosnie.

Daniel Vernet

Le fils d'André Cools dénonce la justice belge

Il exige la démission des hauts magistrats qui ont traité le dossier de son père, le vice-premier ministre assassiné en 1991

BRUXELLES
de notre correspondant

L'avocat Marcel Cools, fils d'André Cools, le vice-premier ministre assassiné à Liège en 1991, a tenu jeudi 12 septembre une conférence de presse pour donner lecture d'une lettre ouverte qu'il a adressée au roi Albert II et au Parlement. Cette missive ne va pas contribuer à apaiser le climat en Belgique : M. Cools y demande carrément que soient relevés de leurs fonctions la plupart des magistrats qui, à des titres divers, se sont précédemment occupés du dossier relatif à l'assassinat de son père.

Il s'agit notamment de Jacques Velu, procureur général de la Cour de cassation, donc le plus haut magistrat du pays, de plusieurs membres de la Cour de cassation, d'un avocat général, de Véronique Ancia, juge d'instruction à Liège, chargée de l'enquête. Les membres de la Cour de cassation incriminés sont ceux qui s'étaient prononcés en faveur du dessaisissement d'un autre juge, Jean-Marc Connerotte, en poste à Neufchâteau et actuellement chargé du dossier de Dutroux, l'assassin d'enfants. En conflit larvé avec Mme Ancia, ce juge avait été le premier à soupçonner l'entourage de l'ancien ministre Alain Van der Biest, le commanditaire présumé de l'assassinat d'André Cools. Cet entourage était mêlé à un trafic de titres volés dont le juge Connerotte avait eu à connaître.

En outre, dans sa lettre au roi, Marcel Cools accuse Melchior Wathelet, ancien ministre de la justice, d'*« ingérence systématique »* dans l'exercice du pouvoir judiciaire. M. Wathelet étant devenu juge à la Cour européenne de justice, M. Cools demande rien de moins que la levée de son immunité. M. Wathelet s'est immédiatement élevé contre cette accusation d'ingérence.

Pourtant, l'un et l'autre appartenant au Parti social-chrétien (PSC), une partie de la presse soupçonne M. Wathelet d'avoir encouragé le juge Ancia à s'intéresser surtout au volet de l'enquête relatif aux personnalités socialistes accusées d'avoir touché les pots-de-vin des firmes Agusta et Dassault (*Le Monde* du 10 septembre). Dans une déclaration au *Monde*, un ancien collaborateur de M. Wathelet au ministère de la justice s'est attaché à réfuter ces soupçons, affirmant que le ministre n'avait jamais eu de contacts personnels avec Mme Ancia. Celle-ci avait été choisie par le président du tribunal de première instance pour occuper son poste de juge d'instruction à Liège et le ministre *« n'avait fait que ratifier ce choix, comme le prévoient les textes »*.

UN « CONTRAT » AVEC LE MILIEU

Le climat détestable créé par l'initiative de M. Cools est encore alourdi par la diffusion partielle des déclarations d'un témoin, dont le nom n'a pas été communiqué et qui est placé sous protection policière. Ce témoin s'est manifesté en juin et a fait des révélations vérifiées par les enquêteurs jusqu'au début de ce mois. Il en ressort que l'assassinat d'André Cools avait fait l'objet d'un « contrat » avec le milieu sicilien, *via* des immigrés italiens installés à Liège et déjà sous les verrous. D'origine tunisienne résidant en Sicile, les deux exécutants auraient été identifiés et réclamés à l'Italie.

Le mystérieux témoin à l'origine du rebond de l'enquête présente comme commanditaire de l'assassinat l'ancien ministre Alain Van der Biest, déjà arrêté. Mais, selon des informations distillées à la presse, il incriminenait aussi un autre ancien ministre du PS wallon, Guy Mathot, soupçonné dans le passé, mais sans preuves à ce jour, et un *« troisième homme politique »*. Les spéculations sur l'identité de ce troisième homme allaient bon train jeudi. Un responsable de la province de Liège affirme ressentir déjà l'effet désastreux des « affaires » sur le travail de ceux qui cherchent à développer les échanges commerciaux et à attirer des investisseurs étrangers, tant l'image de la Belgique en général, et celle de Liège et de Charleroi en particulier, souffriraient des événements.

Jean de la Guérivière

Les dispositions françaises et espagnoles risquent d'envenimer la crise de la « vache folle »

L'OMS appelle à de nouvelles mesures sanitaires

La France et l'Espagne ont adopté ces derniers jours de nouvelles dispositions pour mieux se prémunir contre les risques liés à la maladie de la « vache folle ». Celles-ci risquent de provoquer de nouvelles tensions commerciales, ou diplomatiques. Londres envisage par ailleurs de remettre partiellement en cause le programme d'abattage prévu mais s'est dit déterminé à consulter Bruxelles avant toute décision.

LE JEUDI 12 septembre a été marqué par une série d'événements qui pourraient annoncer une aggravation de la crise européenne de la « vache folle » sur les terrains diplomatiques et commerciaux.

En France, une série d'arrêtés ont été publiés qui conduisent de fait à l'instauration d'un embargo visant à renforcer un peu plus à la prévention du risque de transmission à l'homme de l'agent infectieux responsable de la maladie de la « vache folle ». Ces mesures portent à la fois sur l'interdiction des entrées d'abats de bovins, ovins et caprins tenus pour potentiellement infectés et de farines animales dès lors que ces dernières ne sont pas fabriquées selon les normes récemment imposées en France.

La décision concernant les farines touche plusieurs des partenaires français de l'Union européenne, *mais aussi les pays du reste* du monde, à l'exception notable de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, deux pays dont les cheptels sont considérés comme étant indemnes des maladies neurodégénératives de type spongiforme.

Elles ne peuvent pas être dissociées du conflit qui oppose les industries françaises de l'équarrissage et de la production de farines animales à leurs autorités de tutelle. Ce conflit est né il y a quelques semaines de la décision du gouvernement d'Alain Juppé d'exclure – pour des raisons sanitaires – une part non négligeable de la matière première (cadavres d'animaux, saisies d'abattoir, etc.) qui était jusqu'ici valorisée grâce à sa transformation en farines incorporées dans des produits industriels destinés aux animaux d'élevage (porcs, volailles et poissons). En l'absence d'un soutien financier de l'Etat, cette décision pénalise l'industrie française de l'équarrissage et bouleverse les équilibres et les relations commerciales avec les principaux producteurs européens de farines animales.

Soucieux d'une gestion cohérente de ce dossier et privilégiant, enfin, les impératifs sanitaires, le nouvel embargo aidera le gouvernement français dans ses négociations avec les responsables de l'équarrissage et les responsables du monde agricole. Mais il compliquera rapidement ses relations avec Bruxelles, qui verra là une atteinte aux principes du marché unique.

La situation est d'autant plus tendue que la décision française survient au moment où l'Espagne vient, de manière unilatérale, elle aussi, de prononcer l'interdiction de l'entrée sur son territoire de farines animales en provenance de pays où ont été enregistrés des cas de maladie de la « vache folle ». A la différence de la France, l'interdiction espagnole ne porte pas sur les modalités de fabrication des farines animales mais sur des arguments épidémiologiques. La mesure espagnole pénalise dès maintenant la Grande-Bretagne, la France, le Portugal, l'Irlande et la Suisse.

A Londres le gouvernement s'est réuni jeudi 12 septembre pour étudier l'hypothèse d'une réduction, voire même de la suspension de l'extension du plan d'abattage du cheptel bovin (*le Monde* du 13 septembre). La remise en cause par le gouvernement de John Major des engagements qu'il avait pris fait suite à la publication d'un rapport de scientifiques d'Oxford publié le 29 août par l'hebdomadaire britannique *Nature*. Douglas Hogg, ministre britannique de l'agriculture, s'est cependant dit déterminé à *« consulter l'Union européenne avant de prendre une décision »*, nous rapporte notre correspondant à Londres, Patrice de Beer. M. Hogg devrait demander que soit revu à la baisse le nombre de bovins provenant de troupeaux infectés qui devaient être abattus aux termes de l'accord conclu entre les Quinze lors du sommet de Florence de juin dernier.

SURVEILLANCE CONTINUE

On parle à Londres d'une réduction de plusieurs dizaines de milliers sur un total d'environ 120 000. *Cela ne remettrait pas en cause* l'abattage programmé des bovins âgés de plus de trente mois. La levée graduelle de l'embargo par Bruxelles – que M. Major espérait voir débuter dès cet automne – serait immédiatement annulée. Les éleveurs d'Irlande du Nord l'ont bien compris, qui ont menacé de poursuivre seuls l'abattage sélectif si ce dernier était abandonné en Angleterre. C'est, selon eux, l'unique moyen de rétablir la *confiance des consommateurs*, sans laquelle *« le marché s'effondrera »*.

A Copenhague, le bureau régional européen de l'Organisation mondiale de la santé a appelé tous les Etats membres européens à prendre dans ce domaine de nouvelles mesures de protection sanitaire et à mettre en place rapidement un système de surveillance continue des affections neurodégénératives animales et humaines.

Jean-Yves Nau

Nouveaux cas en Suisse et en Irlande

Trois nouveaux cas de la maladie de la « vache folle » ont été découverts en Suisse, dont deux concernent des animaux nés après l'interdiction faite en 1990 d'utiliser des farines de viande et d'os dans l'alimentation animale. Cette information a été donnée jeudi 12 septembre par l'Agence vétérinaire fédérale de Berne.

La Suisse avait interdit en 1988 l'importation de farines animales potentiellement contaminées. Elle avait toutefois autorisé les éleveurs à utiliser les stocks existants jusqu'en 1990. La République d'Irlande vient d'autre part de reconnaître l'existence de seize nouveaux cas de la maladie de la « vache folle ». Quatre des *seize animaux chez lesquels ce diagnostic* a pu être porté sont nés après 1992.

Les Polonais réagissent très favorablement aux déclarations de Jacques Chirac

Celui-ci a profité de sa visite pour plaider la cause des entreprises françaises

VARSOVIE
de nos envoyés spéciaux

Si l'on en juge par les réactions de ses hôtes, la première incursion de Jacques Chirac en Europe centrale a été un succès. Le président polonais Alexandre Kwasniewski s'est félicité des paroles *« d'importance historique » prononcées par le chef de* l'Etat français à propos de l'élargissement de l'OTAN et de l'Union européenne dans son discours devant la Diète, jeudi 12 septembre.

« Nous ne pouvions espérer mieux », a estimé pour sa part le professeur Geremek, président de la commission des affaires étrangères du Parlement et figure importante de l'opposition. *« Nous ne pouvions en attendre davantage »*, a repris presque à l'unisson le ministre de *l'intérieur Zbigniew Siemiatkowski*.

« LIEN PARTICULIER »

Les députés avaient vivement applaudi les passages où M. Chirac exprimait le souhait que la Pologne soit membre de l'Union européenne dès l'an 2000. Mais les responsables polonais ont paru encore plus sensibles aux déclarations françaises quant à l'élargissement de l'OTAN, que Paris souhaite voir s'amorcer en 1997 – car c'est sur ce point que les intentions de la France suscitaient le plus d'interrogations. Les Polonais ont convenu avec M. Chirac qu'il fallait surtout éviter d'*« humilier »* la Russie, et donc dialoguer avec elle sur la sécurité en Europe. *« Oui au dialogue »*, a simplement précisé M. Kwasniewski, mais *« non au diktat »*.

L'accent mis par les Français sur le rôle moteur que devront jouer la France, l'Allemagne et la Pologne dans la structure de la future Europe a également été apprécié. M. Chirac a proposé que la prochaine réunion à trois se tienne à Varsovie, *au niveau des chefs d'Etat* et de gouvernement, dès les premiers mois de 1997. Le chancelier Kohl a immédiatement donné son accord au téléphone jeudi matin à M. Kwasniewski. Insistant beaucoup sur le *« lien particulier »* qui unit la France et la Pologne, M. Chirac a expliqué que ses entretiens à Varsovie s'étaient déroulés dans une ambiance *« amicale et chaleureuse »* comme il n'en a connu que lors des sommets franco-allemands. Du côté de l'opposition, la satisfaction est à peine tempérée par le fait que c'est l'actuel président polonais, M. Kwasniewski, qui tire tous les bénéfices politiques des bonnes paroles de son invité français. Fort à l'aise dans ce rôle, M. Kwasniewski a même cru utile, *au cours du dîner officiel*, jeudi soir, de *« remercier la France et les Français pour l'aide qu'ils ont apportée à des milliers d'émigrés politiques polonais dans les années 80 »*... c'est-à-dire à une époque où il faisait carrière au sein du régime communiste. M. Chirac, après avoir rencontré jeudi le primat, Mgr Glemp, devait s'entretenir le lendemain matin avec le fondateur de Solidarité, l'ex-président Lech Walesa. Interrogé lors d'une conférence de presse sur la visite qu'il devait faire vendredi après-midi à l'ancien camp d'Auschwitz, M. Chirac a déclaré : *« J'ai voulu aller à Auschwitz par respect pour la mémoire. Nous ne devons pas oublier. C'est le sens à donner à mon voyage à Auschwitz. »* Le chef de l'Etat s'est en revanche refusé à commenter les récentes déclarations de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*, estimant qu'il n'avait pas à s'exprimer, à l'étranger, sur la politique intérieure française.

Jacques Chirac a d'autre part plaidé la cause des entreprises françaises – y compris l'industrie de l'armement : *« Il faut tout faire pour que les commandes militaires des pays candidats à l'OTAN se fassent à l'intérieur de l'Europe »*, a-t-il déclaré à ses hôtes fortement pressés par les Américains de s'équiper en F 16 ou F 18 plutôt qu'en Mirage 2000 ou en Jas 39 suédois. Il semble avoir reçu quelques assurances à propos de France Télécom, qui a connu récemment de sérieuses déceptions en Pologne. *De la même manière, le président* Kwasniewski a donné l'impression d'être très favorable à la candidature de Hachette pour la reprise du réseau de distribution de la presse polonaise, bien que certains de ses amis ou alliés politiques y soient très hostiles.

Henri de Bresson et Jan Krauze

Des expériences originales de partenariats régionaux

Un Forum des partenariats régionaux a réuni à l'école Politechnika de Varsovie, à l'initiative de l'Association France-Pologne, des élus, des professeurs, des hommes d'affaires, venus des régions de France, *du Tarn à l'Alsace, du Jura aux Pays de la Loire*, avec leurs homologues polonais.

Il a été fait état d'expériences franco-polonaises originales. Ainsi, à l'initiative de deux jeunes entrepreneurs des Pays de la Loire, un agriculteur et un financier, la région des lacs de Mazurie, dans l'ancienne Prusse orientale, a trouvé ces dernières années des partenaires dans le Loir-et-Cher pour développer, avec l'aide de fonds européens, des projets dans les domaines touristique, agricole industriel. Des projets ont également été montés entre universités, comme la fondation d'une école de sciences politiques franco-polonaise à Katowice, avec l'aide de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Les Pays-Bas veulent adhérer à l'Agence européenne de l'armement

LA HAYE. A son homologue français, Charles Millon, en visite officielle, jeudi 12 septembre, à La Haye, le ministre néerlandais de la défense, Joris Voorhoeve, a annoncé que les Pays-Bas poseront leur candidature à l'entrée dans l'Agence européenne de l'armement conçue par la France et l'Allemagne, avec, en cours de discussion, l'adhésion de la Grande-Bretagne et de l'Italie. D'autre part, M. Voorhoeve a expliqué que La Haye acceptait l'idée, comme M. Millon l'a proposé, qu'un officier général d'un Etat européen – *occupant aussi des fonctions de commandement* à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) – soit l'adjoint du commandant suprême des forces alliées à l'OTAN (un général américain).

Des médecins étrangers participeraient à l'opération de Boris Eltsine

MOSCOU. Des médecins étrangers pourraient participer à l'intervention chirurgicale que le président russe Boris Eltsine subira prochainement, *selon le directeur* du centre médical de l'administration présidentielle russe, Sergueï Mironov. D'après l'agence Interfax, le cardiologue américain Michael DeBakey, 88 ans, auteur d'un triple pontage coronarien sur le président turc Turgut Ozal en 1987, y participerait. M. DeBakey se trouvera à Moscou à la fin de septembre dans le cadre d'un symposium médical consacré à l'ischémie, la maladie dont souffre Boris Eltsine. La date de l'opération devrait être décidée entre le 27 et 29 septembre. – *(AP, AFP.)*

Umberto Bossi va proclamer « l'indépendance » de la « Padanie »

ROME. Umberto Bossi, le dirigeant de la Ligue du Nord, en Italie, devait donner le coup d'envoi de sa *« fête de l'indépendance »*, vendredi 13 septembre, par une cérémonie quasi mythologique : il devait se rendre à la source du Pô, le fleuve qui traverse l'Italie, pour prélever dans un flacon l'eau dont il aura besoin pour *« purifier la Padanie »*. Le nouvel « Etat », selon le projet de la Ligue, doit naître deux jours plus tard, avec la proclamation solennelle que prononcera Umberto Bossi, dimanche après-midi, à Venise.

Les habitants des régions du Nord du Pô ont été conviés dans cent quarante points de rencontre, le long du fleuve, et seront reliés avec Venise pour entendre la proclamation de l'*« indépendance »* de la voix de leur chef, qui, ayant délaissé le fédéralisme, prône désormais ouvertement la sécession des régions du Nord. – *(Corresp.)*

Les Etats-Unis promettent une riposte « vigoureuse » contre les tirs de missiles irakiens

Les cours du pétrole s'envolent à New York et à Londres

Alors que l'Irak a tiré de nouveaux missiles, jeudi 12 septembre, contre des avions américains qui patrouillaient au-dessus de son territoire, les Etats-Unis ont dépêché de nouvelles forces dans la région du Golfe dans la perspective d'une riposte « vigoureuse », selon le secrétaire à la défense. Des bombardiers furtifs devaient arriver au Koweït, vendredi 13 septembre, alors que les prix du pétrole s'envolent.

AU LENDEMAIN d'un tir raté de missile irakien sur des avions américains qui patrouillaient au-dessus du nord de l'Irak, les Etats-Unis ont précisé leurs menaces de riposte *« disproportionnée »* à l'encontre du régime de Bagdad, jeudi 12 septembre, en dépêchant, dans la région du Golfe, huit bombardiers furtifs F-117, capables d'intervenir la nuit et stationnés au Nouveau-Mexique. Ces avions étaient attendus, vendredi dans la soirée, à Koweït. Deux unités de missiles antimissiles Patriot ont aussi été mises en état d'alerte sur une base du Texas pendant que le porte-avion *Enterprise*, qui croisait en mer Adriatique, mettait le cap sur le Golfe.

L'administration américaine, par la voix du secrétaire à la défense, William Perry, a évoqué une action *« vigoureuse »* pendant que le département d'Etat assurait que les Etats-Unis étaient prêts à agir de manière *« unilatérale »* pour défendre leurs intérêts. Selon un sondage publié, jeudi, par le *Los Angeles Times*, deux Américains sur trois – 68 %, contre 22 % – ont approuvé les bombardements des 3 et 4 septembre, consécutifs à l'entrée des troupes irakiennes dans la ville kurde d'Erbil, même si 61 % des personnes interrogées doutent de leur efficacité.

« ACTE DE GUERRE »

Dans une déclaration devant la Commission des forces armées du Sénat, le républicain James Baker, ancien secrétaire d'Etat pendant la guerre du Golfe, a estimé que les bombardements américains n'ont pas été assez forts, et que la victoire de la faction kurde soutenue par Saddam Hussein au nord du Kurdistan irakien *« représente une défaite pour la politique américaine qui est attribuable en partie à un manque de leadership »* du président Clinton.

Trois nouveaux missiles ont été tirés, jeudi, sur des avions qui patrouillaient dans le sud de l'Irak. Le vice-premier ministre Tarek Aziz a estimé que l'annonce de l'arrivée prochaine des bombardiers F-117 au Koweït constituait un *« acte de guerre »* et une *« agression flagrante contre le peuple irakien. »*

La Russie, qui avait critiqué les bombardements américains, a conseillé à Bagdad de *« s'abstenir d'actions qui pourraient donner prétexte à de nouvelles frappes »*. Elle a aussi jugé *« totalement inacceptable »* l'usage de la force hors d'un mandat de l'ONU. La Turquie, par la voix de son ambassadeur à Washington, a invité les Etats-Unis à adopter une autre stratégie. *« Je ne pense pas qu'avec quelques missiles de croisière ou des bombardiers furtifs, Saddam* [Hussein] *soit susceptible de changer d'avis*, a indiqué Nuzhet Kandemir, *alors qu'il ne l'a pas fait pendant tant d'années. »*

Les préparatifs militaires américains et la tonalité des propos de M. Aziz n'ont pas contribué à rasséréner les marchés. Les cours du pétrole brut ont donc continué à progresser, jeudi, sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de brut de référence aux Etats-Unis (light sweet crude), pour livraison la plus rapprochée en octobre, a progressé de 25 cents, pour atteindre 25 dollars.

A Londres, le cours du brent, la qualité de référence de la mer du Nord, a approché les 24 dollars, avant de clôturer à 23,80 dollars. Le prix du brut a ainsi atteint son plus haut niveau depuis la guerre du Golfe, période pendant laquelle le cours du baril avait grimpé jusqu'à 40 dollars. – *(AFP, Reuter.)*

« On ne peut pas être en même temps un ennemi de l'Irak et vivre en Irak », nous déclare Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan

SALAHEDDINE
de notre envoyée spéciale

« Ou l'Occident nous dit : « Nous acceptons un Etat kurde et indépendant », *et nous couperons tous les ponts avec le président Saddam Hussein ; ou nous devons rester dans le cadre de l'Etat irakien, et il est normal d'avoir des relations avec lui. »* Dans ses bureaux de Sari-Rosh, un des anciens et nombreux complexes résidentiels du président irakien qui domine Erbil et Salaheddine, Massoud Barzani, chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), est désormais un homme confiant. Naturellement timide, la victoire lui a donné de l'aplomb et il ne se laisse pas démonter par le feu roulant de questions sur son alliance avec le régime irakien.

« On ne peut pas être en même temps un ennemi de l'Irak et vivre en Irak », dit-il, non sans une certaine logique et dans un reproche à peine voilé à la politique occidentale. *« L'Occident*, affirme M. Barzani, *n'a jamais pris de décision claire quant à la manière de résoudre la question kurde. Si les pays occidentaux ont une idée derrière la tête, qu'ils nous la fassent connaître et nous disent ce que l'on doit faire, mais nous ne voulons pas être un moyen de pression pour leurs intérêts. »*

M. Barzani refuse toutefois d'admettre qu'il devra payer un prix à l'Irak pour l'aide qui a permis à sa formation, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), de l'emporter sur sa rivale de toujours, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani. *« Si l'Irak nous avait demandé de payer un prix, nous n'aurions pas accepté son soutien,* dit-il. *Nous avons demandé à l'Irak un soutien limité, pour une période de temps limitée* [la prise d'Erbil], *et c'est tout*, martèle-t-il. *Nous n'avons pas d'accord politique avec Bagdad, et nous n'avons pas encore discuté au sein de notre parti de l'éventualité de négociations avec le gouvernement central. »*

A propos de l'annonce par le président Saddam Hussein de la levée de l'embargo contre le Kurdistan, il affirme : *« C'était une demande du peuple kurde et de l'opposition irakienne ; c'est un geste en faveur de la prospérité des Kurdes. »* Et la libre circulation des personnes et des biens, aussi annoncée par Bagdad, avec les conséquences que cela suppose ? *« Nous n'avons jamais demandé la séparation entre le Kurdistan et le territoire irakien »*, répond M. Barzani, avant de préciser : *« Il sera impossible aux agents irakiens,* ajoute-t-il, *de venir au Kurdistan, et s'ils viennent pour s'emparer de qui que ce soit ou faire du sabotage, nous les en empêcherons et nous les arrêterons. »*

> « Nous avons demandé à l'Irak un soutien limité, pour une période de temps limitée, et c'est tout. Nous n'avons pas d'accord politique avec Bagdad »

L'assurance de M. Barzani à ce sujet n'est toutefois pas partagée par tous ceux qui ont à craindre le retour de Bagdad au Kurdistan. Les organisations non gouvernementales, (ONG) qui, contrairement aux agences de l'ONU, sont illégales au yeux du gouvernement irakien, puisqu'elles travaillent sans son autorisation, s'interrogent désormais sur la conduite à tenir, de même que leurs employés locaux – et c'est plus grave pour eux, – qui savent qu'ils seront les premiers visés.

« L'amnistie décrétée par Saddam Hussein ne s'applique pas aux espions et, pour lui, toute personne qui a des contacts avec des étrangers est un espion », affirme Ziad, secrétaire d'une ONG. *« Le PDK nous donne des assurances verbales sur notre protection, mais que valent-elles face à la Sécurité irakienne ? »*, s'interroge-t-il. Aux dires mêmes de Sami Abdelrahmane, membre du bureau politique du PDK, l'entrée de la Sécurité irakienne à Erbil derrière l'armée *« était une rupture de l'accord »* conclu entre le PDK et Bagdad pour la prise de cette ville. Si ce premier accord a été rompu par l'Irak, pourquoi n'en serait-il pas de même pour ce qui concerne la protection que M. Barzani affirme pouvoir donner aux ONG et à leurs employés locaux ?

M. Barzani, *qui avoue avoir été « surpris »* par l'effondrement total de l'UPK, voudrait tenter maintenant de reconstruire un semblant de pouvoir kurde, *« avec un gouvernement élargi aux autres partis »*, qui sont très minoritaires, et souhaite l'organisation, dans quelques mois, d'élections *« sous contrôle international »*. A propos de son rival malheureux, M. Talabani, il affirme : *« Il peut revenir, mais en tenant compte de la nouvelle réalité. »* Quant aux combattants de l'UPK réfugiés le long de la frontière iranienne, il déclare : *« S'ils passent en Iran, on ne les poursuivra pas ; mais on ne tolérera pas longtemps qu'ils restent le long de la frontière avec leurs armes. Pour le moment, nous n'avons aucune preuve que l'Iran les aide, mais nous suivons la situation très attentivement. »*

Pour l'avenir du Kurdistan, M. Barzani s'en tient à la demande du Parlement kurde et veut obtenir la formation d'un Etat fédéral en Irak qui protégerait les droits du peuple kurde. Demande qu'il devra bien négocier avec Bagdad et que les Kurdes n'ont jamais pu obtenir jusqu'à maintenant. En attendant, le PDK doit d'abord prouver qu'il peut contrôler le Kurdistan tout entier, un objectif trop ambitieux aux yeux de nombreux Kurdes, qui craignent de voir Bagdad suppléer petit à petit aux insuffisances du PDK.

Françoise Chipaux

L'Agence chargée des réfugiés palestiniens est au bord de la faillite

Les donations volontaires ont fortement baissé

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Si l'Agence des Nations unies pour l'aide aux réfugiés palestiniens (Unrwa) était une entreprise, elle serait en faillite. *« C'est simple*, constate Peter Hansen, le commissaire général de l'Agence, *nous n'avons plus de réserves. Il nous reste environ 40 millions de francs en caisse, c'est-à-dire moins de six jours de fonctionnement. »* Impossible de gérer dans pareilles conditions une entreprise de cette taille, qui emploie 22 000 personnes et sert plus de 3,2 millions de réfugiés palestiniens recensés au Liban, en Jordanie, en Syrie et dans les territoires occupés par Israël.

Nommé, le 20 janvier, par le secrétaire général de l'ONU, Peter Hansen, contraint de réduire la qualité des services rendus aux réfugiés, lance un cri d'alarme : *« Je ne veux pas que les donateurs disent plus tard qu'ils ne savaient pas. »* Triste ironie de l'Histoire : la crise qui menace l'équilibre financier de l'Unrwa et qui, du coup, fragilise le processus de paix israélo-palestinien, a commencé en 1993, l'année de la poignée de main historique entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat. Depuis lors, le déficit cumulé de l'Agence atteint 230 millions de francs. Pour boucler le budget de la seule année en cours, il manque près de 50 millions de francs.

Comment la deuxième Agence de l'ONU, après le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), qui gère 59 camps dans quatre pays, administre 649 établissements scolaires et 119 cliniques et dispensaires, en est-elle arrivée là ? A cause de la baisse quasi générale des contributions des pays donateurs. Créée, en 1948, pour prendre en charge les 700 000 Palestiniens qui avaient fui la première guerre israélo-arabe ou qui avaient été expulsés de chez eux par les forces armées du nouvel Etat juif, l'Unrwa est la seule agence de l'ONU dont le budget dépend, à 96 %, des donations internationales volontaires, et non, comme les autres agences, de quotas nationaux obligatoires.

Les pays donateurs ont-ils voulu croire qu'avec la poignée de main de Washington le problème des réfugiés palestiniens était réglé ? Toujours est-il que les donations ont globalement baissé : 235 millions de dollars en 1995 au lieu de 268 millions en 1994. La France, qui se flatte aujourd'hui d'avoir retrouvé *« une voix »* dans le monde arabe et qui sait à l'occasion faire entendre sa différence, est passée de la 11e place sur la liste des donateurs à la 17e, loin derrière la Finlande, l'Allemagne, l'Italie ou les Pays-Bas.

Pis. Pour la première fois dans l'histoire de l'Unrwa, Paris n'a pas, à ce jour, versé la moindre contribution à l'Unrwa pour 1996. *« J'ai des espoirs pour 1997, mais je n'ai reçu aucune promesse »*, affirme le commissaire général, de retour de Paris. Renseignements pris auprès du porte-parole du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux, il semble qu'il y ait eu malentendu entre le diplomate danois et ses collègues français. *« La contribution de la France à l'Unrwa pour 1996*, a-t-il assuré, *sera significativement supérieure à celle de 1995* [19,5 millions de francs, soit moitié moins que pour 1994] *et elle sera versée en novembre. »*

> Ironie de l'Histoire : la crise financière qui menace l'Unrwa a commencé en 1993, l'année de la poignée de main historique entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat

Depuis lors, pour autant, Paris n'entend pas financer sa part des frais de transfert, au début de juillet, du siège de l'Agence de Vienne, en Autriche, à Gaza. Ce déménagement controversé a coûté 68 millions de francs, dont 50 seulement ont été trouvés. Régulièrement demandé par l'Assemblée générale des Nations unies, le transfert permettrait d'économiser *« environ 15 millions de francs par an »* sur le budget de fonctionnement de l'Agence. Mais – M. Hansen le reconnaît du bout des lèvres – l'économie aurait été supérieure d'environ 50 % si M. Boutros-Ghali avait accepté le transfert à Amman, en Jordanie.

« Pour des raisons politiques » – il s'agissait de soutenir l'expérience d'autonomie palestinienne de M. Arafat –, plus de 70 expatriés, membres du personnel d'encadrement, séparés de leurs familles – parce que Gaza, contrairement à Amman, n'est pas, selon la définition onusienne, *« une station familiale »* –, reçoivent aujourd'hui de fortes compensations qui grèvent d'autant le budget de l'Agence (7,5 millions de francs par an).

Plus grave : après le bouclage imposé depuis plus de six mois par Israël à tous les territoires et enclaves palestiniens, autonomes ou occupés, les activités quotidiennes de l'Unrwa *« sont compromises »*. L'interdiction faite aux Palestiniens, qu'ils soient ou non fonctionnaires d'une Agence internationale, de circuler d'une enclave à l'autre ou d'entrer à *Jérusalem-Est* prive régulièrement les établissements de l'Unrwa de plus de la moitié – *« quelquefois des deux tiers »* – de ses employés : médecins, infirmières, enseignants, ingénieurs et techniciens.

Peter Hansen se plaint régulièrement auprès des autorités de l'Etat juif. Sans succès. Il déplore aussi la *« violation quotidienne de la loi internationale »* que représente la fouille systématique par les soldats israéliens des véhicules frappés du sigle bleu de l'ONU. *« Après les attentats de février-mars*, note le commissaire général, *nous avions donné notre accord pour que les véhicules de l'ONU passent aux détecteurs d'explosifs, à titre exceptionnel et temporaire. Aujourd'hui, ils sont régulièrement fouillés de fond en comble, et nos personnels doivent aussi ouvrir leurs bagages. En réalité, trois ans après le début du processus de paix, l'Unrwa a moins de liberté de mouvement qu'au plus fort de l'Intifada... »*

Patrice Claude

Le premier ministre japonais désamorce la crise sur les bases américaines d'Okinawa

M. Hashimoto pourrait annoncer des élections législatives anticipées

Le gouverneur de l'île d'Okinawa, porte-parole d'un mouvement d'opinion hostile aux bases américaines, a accepté, vendredi 13 septembre, un compromis avec le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, soucieux de préserver le traité de sécurité nippo-américain. Cet accord pourrait précipiter le calendrier électoral au Japon.

TOKYO
de notre correspondant

Le gouverneur d'Okinawa, Masahide Ota, a annoncé, vendredi 13 septembre, sa décision de mettre un terme à l'épreuve de force qu'il avait engagée avec le gouvernement sur la question des bases militaires américaines présentes sur son île. M. Ota a accepté la reconduction des baux de onze terrains mis à disposition de l'armée américaine, qui expirent en mai 1997, et l'expropriation d'une parcelle de terre à l'intérieur de la base de Sobe, dont le bail avait expiré en mars.

La décision du gouverneur devrait marquer la fin d'un conflit qui avait débuté après le viol d'une fillette par des GI, en septembre 1995, et avait mobilisé des foules considérables hostiles à la présence américaine à Okinawa, au point de mettre à rude épreuve le traité de sécurité nippo-américain. L'île abrite l'essentiel des bases militaires américaines installées au Japon. Toutefois, des problèmes subsistent : la relocalisation d'une partie des installations américaines dans d'autres préfectures, pour le moment réservées, et le temps nécessaire à la procédure de réquisition actuelle. Trois mille propriétaires sont concernés par le renouvellement des baux. Le projet d'une *législation d'exception* pour donner au gouvernement central les pleins pouvoirs sur la réquisition des terrains destinés aux bases pourrait refaire surface.

CRÉDITS SPÉCIAUX

M. Ota avait livré bataille en refusant de procéder à la réquisition des terrains d'une quarantaine de propriétaires récalcitrants. Le conflit était monté jusqu'à la Cour suprême, qui avait rejeté, le 28 août, l'ultime pourvoi en cassation du gouverneur. Le message était passé auprès de l'administration américaine : à l'occasion de la visite à Tokyo de Bill Clinton, en avril, Washington avait accepté de céder la base de Futenma, qui a valeur de symbole.

Le bon déroulement de la rencontre entre M. Ota et le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, mardi 10 septembre, avait laissé présager un tel dénouement. Organisée après le référendum local du 8 septembre, à l'occasion duquel près de 90 % des électeurs d'Okinawa avaient exprimé leur hostilité aux bases américaines – le taux de participation avait été de 60 % –, cette rencontre avait permis de rétablir des *« liens de confiance »* entre les deux hommes.

Le premier ministre, qui envisagerait, selon la presse nippone, de se rendre à Okinawa dès le 17 septembre, s'était engagé à réduire la présence américaine sur l'île et à stimuler son développement économique. Celle-ci connaît un taux de chômage de 5,8 %, alors que la moyenne nationale est de 3,4 %. Une enveloppe de crédits spéciaux de 5 milliards de yens (250 millions de franc) sera débloquée, a promis le gouvernement. Dans l'immédiat, la décrispation autour d'Okinawa pourrait avoir une conséquence politique : l'annonce par le premier ministre d'élections législatives anticipées.

Brice Pedroletti

Le Bangladesh a obtenu un accroissement de l'aide internationale

Le nouveau gouvernement de la Ligue Awami s'est engagé, devant les pays et organismes donateurs réunis à Paris, à relancer les privatisations et à accélérer les réformes

APRÈS LES DIFFICULTÉS – inondations, troubles politiques – de l'année écoulée, et notamment du premier semestre 1996, le Bangladesh aura eu la consolation de voir les pays industrialisés et les institutions internationales réunis mardi 10 et mercredi 11 septembre à Paris promettre d'accroître leur *aide pour la porter à 1,9 milliard* de dollars en 1997, malgré les mauvais résultats enregistrés jusqu'à maintenant.

En effet, le pays, qui s'était engagé dans une politique d'ouverture commerciale, avait bénéficié d'un bond des exportations et avait réussi à réduire son déficit budgétaire les années précédentes, a vu la situation se retourner. Après de mauvaises récoltes, l'agitation politique et sociale a bloqué l'activité économique au printemps, et la croissance n'a pas dépassé 4,7 % sur l'année. Le développement de l'industrie, notamment celle du vêtement, n'a pas compensé ces déboires : les exportations ont perdu de leur dynamisme. Or, de l'aveu du nouveau ministre des finances, Shah Kibria, une croissance de 7 % du PIB est nécessaire – compte tenu de l'accroissement encore rapide de la population – pour réduire la pauvreté, améliorer la situation sanitaire et l'éducation.

Le ralentissement s'est répercuté sur les comptes publics, d'autant que la réforme fiscale – ex*tension de la TVA – est restée* inachevée ; les privatisations ont été pratiquement arrêtées depuis le printemps 1995, alors que les entreprises publiques continuaient de perdre de l'argent : ces pertes ont atteint 1 % du PIB, selon le dernier rapport de la Banque mondiale. Le gouvernement avait été ainsi contraint de réduire les dépenses de développement.

RISQUES DE CORRUPTION

M. Kibria a su cependant convaincre ses interlocuteurs de la volonté du gouvernement de la Ligue Awami d'accélérer les réformes : *« Le Bangladesh a eu d'excellentes politiques, mais n'a pas toujours été capable de les appliquer »*, a déclaré sans ambages Joseph Wood, le vice-président de la Banque mondiale chargé de l'Asie du Sud. Le ministre des finances bangladais s'est engagé à favoriser l'investissement privé, en relançant les cessions d'entreprises publiques et en ouvrant de nouvelles zones franches exportatrices, pour porter la croissance à 5,5 % sur *l'exercice en cours et atteindre en* deux ou trois ans les fatidiques 7 %. Il promet une politique à long terme de lutte contre la pauvreté, qui combinera croissance économique, développement agricole, allocations aux plus pauvres (*« food for work »*) et soutien aux ONG et aux initiatives privées.

Le Bangladesh restera quand même sous surveillance : les donateurs l'ont invité à améliorer sa gestion publique et à réformer son administration, afin d'éviter les *« risques de corruption »*. Le versement effectif de l'aide promise, ont-ils souligné, dépendra de la capacité du pays à réaliser les réformes annoncées *« mieux que par le passé. »*

Guy Herzlich

Les contacts entre le Maroc et le Front Polisario ont repris

RABAT. Des représentants du Maroc et du Front Polisario se sont rencontrés, mercredi 11 et jeudi 12 septembre, à Rabat, pour la première fois depuis trois ans. Une délégation de six membres du Front Polisario, dirigée par Bachir Sayed, coordinateur du Front avec la Mission des Nations unies pour le Sahara Occidental (Minurso), a notamment rencontré le ministre de l'intérieur, Driss Basri. Des rencontres avaient déjà eu lieu, en août, à Genève, et au début du mois, à Tanger. – *(AFP, Reuter.)*

Un député tunisien a commencé une grève de la faim

TUNIS. Incarcéré depuis le 18 mai, le député du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), Khémaïs Chamari, a entamé, mardi 10 septembre, une grève de la faim illimitée, nous ont indiqué, jeudi, des membres de sa famille. Condamné à cinq ans de prison, le 17 juillet, pour divulgation du secret de l'instruction dans « l'affaire Mohamed Moada », du nom de l'ancien président du MDS, lui-même condamné à onze ans de prison pour *« intelligence avec un Etat étranger »*, M. Chamari *« entend protester contre ses conditions de détention »* et *« dénoncer la manière dont son cas a été liquidé, le 29 août, par la Cour de cassation »*. D'autres sources signalent que M. Moada aurait commencé, lui aussi, une grève de la faim.

Au Burundi, le Parlement est rétabli et les partis autorisés

BUJUMBURA. Le Parlement burundais, suspendu par le coup d'Etat militaire du 25 juillet, est rétabli et les partis politiques sont de nouveau autorisés, a annoncé, jeudi 12 septembre, le gouvernement issu du putsch. Les pays voisins, qui ont imposé un embargo au Burundi, demandent un retour à la *« légalité »*. Mais ils exigent surtout l'ouverture de négociations avec la rébellion hutue, geste auquel le nouveau pouvoir se refuse toujours. – *(AFP)*

AFRIQUE

■ **AFRIQUE DU SUD : le président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani** est arrivé, jeudi 12 septembre, à Pretoria, où il a été accueilli par le président Nelson Mandela. Les deux chefs d'Etat se sont félicités de la fraternité des liens qui unissent les deux pays. Washington a regretté, à plusieurs reprises, le développement des relations irano-sud-africaines. – *(AFP)*

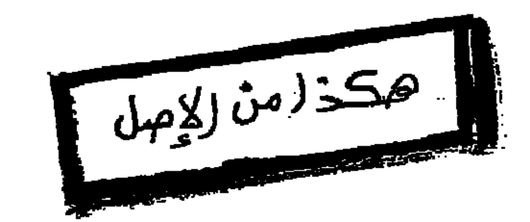
■ **MADAGASCAR : la date de l'élection présidentielle anticipée,** provoquée par la destitution du président Albert Zafy, a été fixée au 3 novembre, a fait savoir, jeudi 12 septembre, le gouvernement de Norbert Ratsirahonana, chargé d'assurer l'intérim de la présidence. La Haute Cour constitutionnelle avait confirmé, la semaine dernière, l'empêchement de M. Zafy, voté en juillet par l'Assemblée nationale. M. Zafy a déjà fait savoir qu'il serait candidat. – *(AFP)*

ASIE

■ **LAOS : le Quai d'Orsay a confirmé,** jeudi 12 septembre, qu'un Français avait été tué au Laos, mercredi. Claude Vincent, 56 ans, était une personnalité connue à Vientiane, où il dirigeait la plus grande agence de voyages du pays. M. Vincent a été tué avec quatre autres personnes, à 120 km au nord de la capitale, dans l'embuscade que des inconnus ont tendue à leur minibus. L'attaque a eu lieu dans une zone peuplée de tribus montagnardes Hmong. – *(AFP, Reuter)*.

Le FMI invite l'Europe à respecter les critères de Maastricht

L'ÉCONOMIE MONDIALE est *« raisonnablement bonne »*, mais des difficultés pourraient venir d'Europe, a déclaré, jeudi 12 septembre, Stanley Fischer, vice-président du Fonds monétaire international (FMI), lors de la présentation du rapport annuel de l'institution. Selon ce rapport, les efforts de convergence réalisés grâce aux critères de Maastricht ont déjà *« joué un rôle central dans la discipline des politiques macro-économiques européennes »*, et doivent être continués. Le FMI a engagé un montant record de 26 milliards de dollars en 1995-96 au lieu de 22 milliards en 1994-95. – *(AFP)*



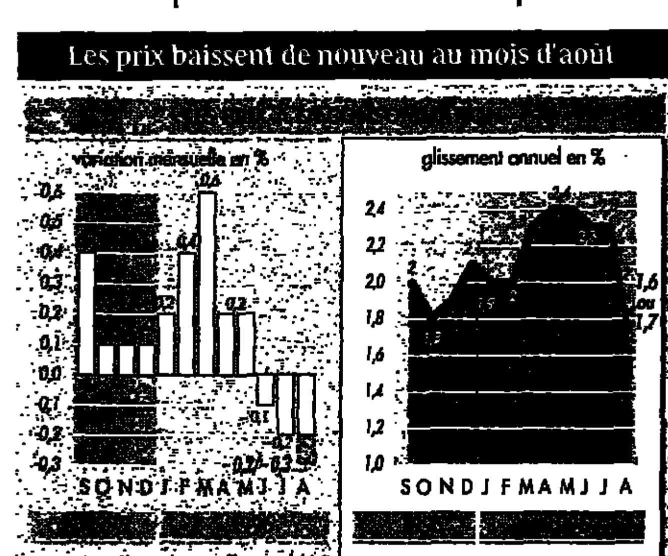
BUDGET Les indications recueillies de source gouvernementale laissent prévoir un déficit budgétaire d'environ 278 milliards de francs dans le projet de loi de finances pour 1997, que le conseil des ministres doit approuver le 18 septembre. Par rapport à 1996, les finances de l'Etat ne s'amélioreraient que d'une dizaine de milliards de francs, et non de 40 milliards, comme prévu initialement. Le gouvernement redoute les réactions des marchés financiers. ● **LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE** ne paraît guère se redresser si l'on en juge par le chiffre de l'évolution des prix à la consommation, qui accuse une baisse (de – 0,2 à – 0,3 %) en août, pour le troisième mois consécutif. ● **ALAIN JUPPÉ** a contesté, jeudi, devant des chefs d'entreprise, les critiques portant sur la hausse des impôts locaux et sur le durcissement des conditions d'attribution du RMI.

Le gouvernement n'atteint pas son objectif de réduction du déficit

Le projet de loi de finances pour 1997 devrait accuser un écart de quelque 278 milliards de francs entre les recettes et les dépenses, contre 288 milliards en 1996. Le premier ministre craint que ce redressement soit insuffisant pour calmer l'inquiétude des marchés financiers

C'EST l'une des dernières surprises du projet de loi de finances pour 1997, et elle risque de faire quelques vagues : le gouvernement ne tiendra pas l'objectif de réduction du déficit budgétaire qu'il s'était initialement fixé. Alors qu'Alain Juppé a fréquemment critiqué son prédécesseur à Matignon, Edouard Balladur, pour lui avoir laissé en héritage des déficits *« calamiteux »*, il ne devrait luimême parvenir à diminuer l'impasse budgétaire que d'une dizaine de milliards de francs. De 287,8 milliards de francs en 1996, le déficit devrait ainsi être ramené tout juste sous la barre des 280 milliards de francs. Il semblait acquis, vendredi 13 septembre, que le déficit affiché pour 1997 avoisinerait 278 milliards de francs.

Si le chiffre définitif n'est pas encore arrêté, c'est que le gouvernement a pris du retard dans le bouclage de son projet de loi. Alors que ce dernier doit être examiné, mercredi 18 septembre, en conseil des ministres, il fait encore l'objet d'interminables réunions interministérielles à Matignon. En particulier, deux grands dossiers sont venus perturber les arbitrages de M. Juppé. Le premier est celui de la fonction publique. Dans un premier temps, le projet de budget a, en effet, été dessiné sans prévoir la moindre enveloppe pour une augmentation indiciaire des fonctionnaires. La décision de mettre un terme au gel des rémunérations a donc contraint le premier ministre a revoir, en dernière minute, les grands équilibres du budget.



La baisse des prix a atteint 0,2 à 0,3% en août. Ce recul pour le 3e mois consécutif ramène l'inflation à + 1,6 ou + 1,7 en rythme annuel. Cette statistique risque de relancer le débat sur la déflation, qui, selon certains experts, menace l'économie française.

Au tout début de la procédure budgétaire, le gouvernement avait arrêté un plan de route dont il ne comptait pas dévier. Pour respecter l'un des critères du traité de Maastricht, qui implique de faire passer les déficits publics sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) à la fin de 1997, il était prévu que les comptes sociaux soient ramenés à l'équilibre et que le déficit budgétaire soit abaissé aux alentours de 247 ou 248 milliards de francs.

Pour tenir cet objectif, le gouvernement a donc pris des décisions draconiennes. Réduction de 6 000 à 7 000 du nombre des fonctionnaires, remise en cause de nombreuses aides en faveur du logement ou encore de l'emploi : on connaîtra donc mercredi le détail du plan d'économies auquel le gouvernement a travaillé pendant tout l'été. Dans la foulée, le gouvernement a clairement fait savoir jusqu'au début du printemps qu'il était absolument hors de question, compte tenu de l'étroitesse des marges de manœuvre, de prévoir en outre une baisse des impôts, comme le demandait les balladuriens. Quand finalement Jacques Chirac a indiqué qu'il attendait malgré tout du gouvernement qu'il engage dès 1997 la décrue fiscale, Bercy a donc dû trouver des solutions pour que les 25 milliards de baisse de l'impôt sur le revenu promis aux contribuables n'augmentent pas d'autant le déficit budgétaire.

Dans un premier temps, le ministère des finances a cru trouver une solution. L'idée consistait à affecter aux recettes générales du budget la soulte de 37,5 milliards de francs que France Télécom doit verser à l'Etat, en contrepartie de la prise en charge par celui-ci du paiement, à l'avenir, des retraites des agents de l'établissement. Très attaché à ce que le budget soit sincère, le ministre des finances, Jean Arthuis, et le ministre du budget, Alain Lamassoure, se sont toutefois opposés à cette suggestion, qui présentait l'avantage de contenir le déficit budgétaire sous la barre des 250 milliards, mais grâce à un tour de passe-passe qui aurait fait mauvais effet.

Dans un souci d'orthodoxie, la décision a donc été prise de mettre en réserve la soulte dans ce que les experts appellent un fonds dédié. Au regard des critères de Maastricht, la solution est avantageuse, car elle va diminuer d'autant le besoin de financement de l'Etat. La France pourra donc dire que ce besoin de financement (c'est-à-dire le déficit, au sens de la comptabilité européenne) sera bel et bien inférieur à 3 % du PIB. Mais, pour la comptabilité nationale française, la notion de déficit est différente. Si l'apport de France Télécom n'est pas comptabilisé en recette, le solde du budget se détériore d'autant. C'est donc la raison pour laquelle le premier ministre s'est finalement résigné à afficher un déficit budgétaire de l'ordre de 278 milliards de francs.

Le gouvernement sait qu'il s'agit d'une décision grave, qui risque d'être très mal interprétée par les marchés financiers. Il a donc arrêté dès à présent le message qu'il s'appliquera à délivrer mercredi, quand il lèvera le voile définitif sur son projet de budget. D'abord, il s'évertuera à souligner, explique-t-on dans les milieux gouvernementaux, que, malgré une très mauvaise conjoncture, il est parvenu à *« une véritable maîtrise de la dépense »*. En clair, l'objectif d'une croissance zéro a été intégralement respecté, ce qui est sans précédent.

En deuxième lieu, le gouvernement fera valoir qu'un autre grand objectif de sa politique économique – le respect par la France des critères de Maastricht – sera donc, lui aussi, tenu. Enfin, il a visiblement l'intention de rassurer les marchés financiers en leur donnant également la certitude qu'aucune dérive ne sera constatée dans l'exécution de la loi de finances de 1996. Ce qui laisse présager une nouvelle régulation budgétaire, autrement dit, un nouveau plan de gel ou d'annulations de crédits. *« Nous sommes debout sur les freins »*, dit-on en haut lieu.

Le message sera-t-il compris ? Le gouvernement va, en tout cas, engager une partie difficile en abattant mercredi ses cartes budgétaires.

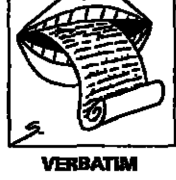
Laurent Mauduit

Les incertitudes allemandes

En Allemagne aussi, les perspectives budgétaires restent incertaines. Selon le rapport mensuel de la Bundesbank, si le plan d'économies du gouvernement (une réduction de 2,5 % des dépenses) est mené à bien et si la reprise se consolide, le déficit public pourrait redescendre au-dessous de 3 % du PIB en 1997. Mais la rigueur budgétaire est d'autant plus nécessaire que la Bundesbank – sans faire de pronostic pour l'an prochain – n'est pas sûre que la reprise du deuxième trimestre 1996 se confirme. Or le déficit 1996 dépassera largement les prévisions. Il pourrait en effet atteindre 4 %, après 3,5 % en 1995, par suite du ralentissement économique qui a entraîné une baisse des recettes. Plus sévère, l'opposition, lors du débat budgétaire au Bundestag, juge trop optimistes les prévisions gouvernementales de croissance pour 1997, et estime que le déficit dépassera de 18 milliards de deutschemarks (plus de 60 milliards de francs) le chiffre prévu (56 milliards de marks).

Alain Juppé : « Je ne reprends pas d'une main ce que je donne de l'autre »

ALAIN JUPPÉ s'est livré, le 12 septembre, à une vigoureuse défense de sa politique budgétaire au cours d'un déjeuner du Conseil du commerce, à Paris, et à l'occasion d'une remise de prix à la Semaine de l'entreprise, à Bordeaux. Rejetant dans les mêmes termes les critiques, il a affirmé que prétendre que l'Etat avait prélevé 120 milliards de francs en 1996 n'a *« aucune réalité »* puisque, selon lui, les prélèvements supplémentaires ont été *« au plus de 80 milliards de francs »*, en tenant compte des 40 milliards de francs d'allègements des charges sociales.



VERBATIM

Le premier ministre a dénoncé *« l'extraordinaire opération de désinformation »* et la *« manipulation »* qui consiste à dire, *« de préférence à 20 heures »*, que l'alourdissement de la fiscalité locale augmenterait de 25 milliards de francs en 1997 et annulerait les 25 milliards de francs de réductions de l'impôt sur le revenu. L'augmentation de la fiscalité locale qui pèsera aussi sur les entreprises concernera les familles par le biais de *« la taxe d'habitation »* pour 2 milliards de francs, a-t-il souligné, ajoutant : *« Même si j'entre dans la comparaison, c'est moins 25 milliards plus 2 milliards, et non moins 25 milliards plus 25 milliards, comme on essaie de le faire croire. »* Il a ajouté : *« Il n'est pas vrai que le gouvernement reprenne d'une main ce qu'il donne de l'autre. »*

M. Juppé a tenu le même raisonnement à Bordeaux à propos des entreprises : *« En 1995, l'alourdissement des charges fiscales et sociales sur les entreprise a été d'environ 20 milliards de francs* [...]. *Dans le même temps, les allègements de charges sociales ont atteint 30 milliards. Quant à l'année prochaine, nous n'avons prévu dans le budget 1997 aucun alourdissement de charges supplémentaire. Du côté des allègements* [pour les entreprises], *au total, un peu plus de 15 milliards sont prévus. Quand j'entends dire qu'on a repris d'une main beaucoup plus qu'on n'a donné de l'autre, j'essaie de vous démontrer que ce n'est pas vrai. »*

« NI RÉCESSION NI DÉFLATION »

« Au 1er octobre, a-t-il continué, *grâce à la conjonction de la ristourne Balladur et de la ristourne Juppé, sur tous les salaires jusqu'à 1,33 fois le smic, c'est-à-dire sur tous les salaires jusqu'à 8 500 francs ou 8 600 francs brut, la ristourne de charges sociales atteindra 13 %. »*

Auparavant, M. Juppé avait écarté quelques-unes des solutions de rechange à sa politique agitées dans sa majorité. A Charles Pasqua qui a demandé le lancement d'un grand emprunt, il a répondu : *« Je rappelle seulement que l'on emprunte déjà, toutes collectivités publiques confondues, plus de 500 milliards de francs par an et que les ponctions du Trésor sur le marché financier représentent 98,5 % des émissions de titres. Je ne vois pas ce qu'un tel emprunt apporterait. »*

Il veut tirer la France du *« scénario de l'inacceptable »* qui consistait à *« prolonger les tendances »*, à augmenter les dépenses donc les déficits et les impôts. *« Nous allions dans le mur »*, a-t-il rappelé, se félicitant que *« les dépenses de l'Etat seront les mêmes en 1997 qu'en 1996, ce qui permettra de tenir le déficit global »*. Il a balayé en une phrase les tentations d'une *« autre politique »* qui voudraient forcément dire *« dépenser plus »*.

Au sujet de la conjoncture, il a déclaré : *« Je ne crois pas que nous soyons aujourd'hui en récession ou en déflation* [...]. *Nous avons une zone de stagnation en Europe. »* Selon lui, la croissance devrait *« connaître un accroissement sensiblement égal à celui observé en 1995 »*. Il prévoit un niveau d'activité en progression de *« plus de 2 % »*.

Cacophonie sur le montant de la hausse de la fiscalité locale

LE SYSTÈME des collectivités locales à la française est une sorte d'« usine à gaz », où même les spécialistes ont parfois du mal à se retrouver. L'étrange ballet, autour de la fiscalité locale, auquel se livrent depuis le début de la semaine ministres et élus censés maîtriser le sujet augmentera sans doute la perplexité de l'homme de la rue.

Tout commence avec un chiffre – 20 à 25 milliards de francs d'augmentation pour 1996 – provenant, apparemment, des services du budget. Sa divulgation coïncide fâcheusement avec l'annonce par Alain Juppé d'un allègement de l'impôt sur le revenu de 25 milliards de francs pour 1997. Le 11 septembre, Jean-Pierre Fourcade, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine et président du comité des finances locales, avance, lui, le chiffre de 17 milliards de francs de hausse des impôts locaux. Le lendemain, dans *Les Echos*, Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, estime que la fourchette de 20 à 22 milliards de francs *« semble »* exacte.

Pourtant, jeudi lors d'un déjeuner avec le conseil national du commerce, puis le soir à Bordeaux, Alain Juppé, agacé, affirme que les impôts locaux pour les particuliers, – *« essentiellement la taxe d'habitation »* –, n'augmenteront que de 2 milliards de francs. En fait, les ménages payent la taxe d'habitation, mais aussi celles sur les fonciers bâti et non bâti. Ces trois taxes représentent sensiblement la moitié de l'ensemble des prélèvements effectués par les collectivités locales. Depuis 1992, le produit de la taxe sur le foncier non bâti a même dépassé celui de la taxe d'habitation.

A Matignon, on précise que la somme de 2 milliards de francs correspond à l'augmentation de la seule taxe d'habitation. Par extrapolation, il est possible d'hasarder une estimation de l'augmentation des deux autres taxes foncières : en 1995, l'ensemble des collectivités locales a voté 58,9 milliards de taxe d'habitation, 68,9 milliards de foncier bâti, 5,4 milliards de foncier non bâti, soit au total 133,3 milliards de francs. Si ces proportions sont *grosso modo* respectées, le total des impôts locaux directs prélevés sur les particuliers devrait s'élever aproximativement à 138 milliards de francs en 1996, soit une augmentation d'à peine 5 milliards. Moitié moins de que ce qui était avancé avant l'intervention de M. Juppé dans le débat...

UNE CONSTANTE DEPUIS 1986

Quant à la *« comparaison »* entre les prélèvements étatiques et la fiscalité locale, le premier ministre a soutenu qu'elle n'avait *« aucun sens »*. De fait, il est impossible de mélanger l'impôt sur le revenu des particuliers et l'ensemble des impôts locaux, qui touchent les ménages, mais aussi les entreprises par la taxe professionnelle. Cependant, les gouvernements successifs ont bien une part de responsabilité dans l'augmentation de la fiscalité locale.

Depuis l'épisode des lycées transférés aux régions, en janvier 1986, sans les sommes nécessaires pour les remettre en état, les rapports entre l'Etat et les élus locaux ont quelque chose d'immuable, du moins sur le plan financier. Routes, hôpitaux, universités : au nom de la décentralisation, l'Etat se désengage de nombreux domaines, et les collectivités locales pallient ces retraits successifs. A tel point que les départements s'étaient rebiffés lorsqu'Edouard Balladur avait voulu leur transmettre toute la charge du RMI. Plus récemment, le président de l'Association des maires des grandes villes, Jean-Marc Ayrault (PS), s'emportait contre l'Etat qui, une fois de plus, affirmait-il, ne tenait pas ses engagements en matière de transports urbains.

Jean-Louis Andreani et Martine Valo

Des membres de la majorité contestent le projet de réforme du RMI

LE PROJET gouvernemental d'appliquer l'obligation alimentaire aux familles des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), a continué de nourrir une intense polémique, jeudi 12 septembre. Alain Juppé a déclaré, à Bordeaux, qu'il était hors de question de retirer le RMI à *« ceux qui en ont besoin »* mais qu'il *« y en a d'autres qui fraudent »*. Il a fait allusion à un *« rapport de la Cour des comptes »*, qui a *« officiellement écrit, noir sur blanc, qu'il y avait 10 % de fraudes »*. Un rapport d'enquête des inspections générales des finances et des affaires sociales évaluait effectivement, en 1995, à 10 % des dossiers *« l'ampleur de la fraude potentielle liée à la sous-déclaration des ressources »*.

En l'absence de statistiques précises, le député UDF de la Marne, Charles Amédée de Courson, partisan de l'obligation alimentaire, avait estimé, en 1994 lors d'un débat à l'Assemblée nationale, à *« 0.5 % ou 1 % maximum »* les cas *« très rares de personnes qui bénéficient du RMI alors qu'ils ont des débiteurs d'aliments extrêmement aisés »*.

UNANIMITÉ DE LA GAUCHE

Pierre Méhaignerie, président UDF du conseil général d'Ille-et-Vilaine, a d'ailleurs estimé, jeudi à Rennes, que les *« dérapages »* en matière de RMI *« devaient être réglés par d'autres voies que le recours à l'obligation alimentaire »* des parents. Pour le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, même s'il *« y a manifestement, à vingt-cinq ans et un jour, des jeunes qui demandent le RMI et qui n'entrent manifestement pas dans le champ de la pauvreté »*, *« pour ceux-là, comme pour le pays, mieux vaudrait trouver d'autres alternatives, d'autres solutions »*. Pour Jean-Louis Masson, député RPR de la Moselle, *« la solution du gouvernement qui consiste à vouloir faire payer les familles des bénéficiaires du RMI n'est pas judicieuse »*.

Jacques Myard, député RPR des Yvelines, a affirmé que *« le défaut le plus criant du système actuel est qu'il organise quasiment légalement le travail au noir »* ; c'est donc sur ce point qu'il demande un renorcement des contrôles.

Face à ces attitudes nuancées dans la majorité, le projet du gouvernement a en revanche suscité une condamnation unanime dans l'opposition. Patrick Braouezec, député communiste de Seine-Saint-Denis, a estimé que le recours à l'obligation alimentaire était *« inacceptable »* et constituait *« un recul de société sans précédent »*. Claude Bartolone, député socialiste du même département a dénoncé une *« attaque misérable vis-à-vis du RMI, pour essayer de trouver 500 millions de francs d'économies »*.

La Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) a souligné que *cette mesure « n'est pas justifiée et n'a fait l'objet d'aucun concertation auprès des associations sociales et humanitaires »*. Elle a estimé qu'elle cosntituerait *« un facteur renforçant les ruptures des liens familiaux »*.

Pour l'association Familles de France, *« quand quelqun est en danger de marginalisation, il a grand besoin du soutien de ses proches en plus du RMI pour avoir une chance de s'en sortir »*. Enfin, pour l'association Droit au Logement (DAL) *« les économies prévues par le gouvernement sur le RMI constituent une nouvelle illustration des attaques du gouvernement sur les aides consacrées à lutter contre la précarité, le chômage et la pauvreté »*.

La droite iséroise réitère sa confiance à M. Hannoun pour succéder à M. Carignon

Un nouveau premier vice-président du conseil général doit être élu le 20 septembre

Le RPR et l'UDF ont réitéré leur confiance, jeudi 12 septembre, à Michel Hannoun, président du groupe RPR, comme chef de la majorité départementale au conseil général. M. Hannoun devient ainsi le candidat de la majorité en vue de la succession d'Alain Carignon, président du conseil général de l'Isère, en détention depuis le 9 juillet. Un nouveau premier vice-président doit être élu le 20 septembre.

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Les élus de droite du conseil général de l'Isère, à l'exception des six membres du groupe des élus « non inscrits » (div.d.), ont renouvelé leur confiance, jeudi 12 septembre, au député Michel Hannoun, président du groupe RPR, après une réunion qui a duré neuf heures. Investi trois jours auparavant pour devenir le chef de la majorité départementale et prendre, de fait, la succession d'Alain Carignon, placé en détention depuis le 9 juillet, M. Hannoun avait fait l'objet d'une perquisition menée, le 10 septembre, par le juge Patrick Desmure dans sa mairie de Voreppe. Celle-ci s'inscrivait dans le cadre de l'enquête menée par le magistrat de Nanterre sur une affaire de fausses factures impliquant des entreprises du bâtiment et des travaux publics mise au jour dans le département de l'Ain.

Dans le contexte, pour le moins sensible, des « affaires grenobloises », cette nouvelle et subite intrusion de la justice allait-elle bouleverser la nouvelle organisation départementale, laborieusement élaborée par les membres de la majorité ? Préoccupée d'abord par la *« nécessité du changement »* et la *« rupture avec le système Carignon »*, la droite se trouvait ainsi confrontée à une nouvelle difficulté. Jeudi matin, Michel Hannoun a tout d'abord proposé à ses amis politiques de retourner devant les électeurs de son canton afin d'être « lavé » des soupçons qui pèsent désormais contre lui. La majorité des conseillers généraux l'en ont dissuadé et lui ont renouvelé leur soutien lors d'un vote. Toutefois, les membres du groupe des « non-inscrits » ont fait savoir qu'ils ne participeraient pas à l'exécutif du département, si celui-ci comprenait *« une ou plusieurs personnes mises en examen ou susceptibles de l'être »*. Ils ont plaidé, par ailleurs, pour le maintien à la première vice-présidence de l'assemblée de Pierre Grataloup (div.d.), actuellement en charge de l'intérim.

ASSURER UN INTÉRIM

« La dissolution du conseil général aurait été la solution la meilleure pour l'Isère. Elle aurait permis, notamment, de mettre fin à la présidence d'Alain Carignon. Mais il s'agit d'une procédure très complexe et longue à mettre en œuvre. Aujourd'hui, nous devons donc faire avec les hommes que nous avons et qui sont les seuls à pouvoir constituer l'exécutif », note avec dépit le sénateur Jean Faure, président du groupe UDF. La liste des conseillers généraux isérois mis en examen ou condamnés comprend déjà cinq noms : outre Alain Carignon, il s'agit de Jean-Guy Cupillard (RPR), vice-président chargé de l'équipement et des routes, Jean-Yves Poirier (RPR), vice-président chargé du tourisme, de la jeunesse et des sports, Bernard Quercy (RPR) et François-Régis Bériot (UDF). Quatre autres mises en examen sont susceptibles d'intervenir dans les prochaines semaines.

Les conseillers généraux de l'Isère doivent se retrouver, le 20 septembre, pour procéder à l'élection du nouveau premier vice-président de leur assemblée. Après six mois d'absence, les élus socialistes et communistes ont décidé de retourner dans l'hémicycle. Le nouvel élu aura la charge d'assurer l'intérim de M. Carignon jusqu'à ce que la Cour de cassation se prononce sur le pourvoi que celui-ci a formé contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon le condamnant à cinq ans de prison, dont quatre ferme. Le regroupement de la majorité départementale autour de la candidature de M. Hannoun a permis d'éviter une rupture entre le RPR et l'UDF. Toutefois, ce replâtrage, miné par les affaires, risque de fragiliser pendant encore de longs mois une collectivité aujourd'hui largement discréditée.

Claude Francillon

Le PCF veut impliquer davantage ses militants dans la préparation du congrès de décembre

RÉSISTANCE AU CHANGEMENT, lassitude devant une procédure complexe ou simple assoupissement estival ? La direction du Parti communiste a jugé, jeudi 12 septembre, lors de son comité national de rentrée, que les militants communistes n'étaient pas encore suffisamment impliqués dans la préparation du 29e congrès. Afin *« d'impulser le débat »*, elle a donc décidé de convoquer, le 23 septembre, l'ensemble des premiers secrétaires fédéraux.

« Les avancées démocratiques nouvelles que nous avons décidées pour le congrès sont exigeantes », a indiqué Jean-Paul Magnon, secrétaire à l'organisation et rapporteur du comité national. *« Elles demandent un engagement des directions dans le débat et dans son organisation pour donner à tous et à toutes le goût et l'envie de participer »*, a-t-il ajouté. La commission de la transparence avait indiqué, dans une déclaration publiée par *L'Humanité* et reprise par M. Magnon, que *« l'impulsion »* du débat était *« de la responsabilité des directions du parti à tous les niveaux »*, et *« [impliquait] un effort conséquent »* avant le comité national des 17 et 18 octobre, qui rédigera un relevé des opinions et précisera, pour les cinq questions en débat, les *« idées et orientations »* de la direction, soumises au vote des communistes.

Le PCF a également annoncé, jeudi, que son secrétaire national, Robert Hue, participerait pour la première fois aux journées parlementaires des groupes communistes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement européen, qui auront lieu à Aubagne (Bouches-du-Rhône) les 25 et 26 septembre. Un signe ? C'est à cette occasion que, l'an passé, certains parlementaires s'en étaient pris à la ligne d'*« opposition constructive »* du nouveau secrétaire national.

Ariane Chemin

Les rocardiens appellent le PS à bâtir un projet « fort »

DANS LA LETTRE d'Action pour le renouveau socialiste (ARS), les rocardiens mettent en garde le Parti socialiste, jeudi 12 septembre, sur le double risque de *« la stratégie du flou »* et du *« modérantisme fiscal »* dans le débat en cours sur une politique économique alternative. Jean-Pierre Sueur et Alain Bergounioux s'inquiètent de ceux qui *« représentent le débat politique selon la vieille métaphore du jeu d'échecs »* et ne jugent pas opportun *« de se découvrir trop tôt »*. Ces proches de Michel Rocard demandent un projet *« fort »* et *« fondé sur une redistribution significative »*. *« Nous n'aurons pas trop de quinze mois, pour expliquer et pour convaincre »*, assurent-ils en demandant *« des prélèvements plus justes, fondés sur l'ensemble des revenus, qu'il s'agisse des revenus du capital ou des revenus du travail »*.

DÉPÊCHES

■ **GOUVERNEMENT : Jean-Pierre Raffarin, ministre (UDF) des PME, du commerce et de l'artisanat, a rendu jeudi 12 septembre** un hommage appuyé à Alain Juppé, déclarant qu'*« aujourd'hui, dans les difficultés qui sont les nôtres, le courage s'est installé à Matignon »*. Le délégué général adjoint du Parti populaire pour la démocratie française a affirmé, sur RMC, qu'il *« aime de plus en plus »* le premier ministre. *« Quand on voit comment il résiste à tous ces coups, il faut quand même avoir une sacrée tripe »*, a-t-il ajouté.

■ **UDF : Bernard Bosson, président de la composante Force démocrate des députés UDF**, estime dans un entretien publié vendredi 13 septembre par *Libération*, que le premier ministre devrait faire *« un effort »* pour mieux écouter la majorité. *« On n'est pas chef de la majorité comme on préside le RPR »*, affirme-t-il, en ajoutant qu'il aurait été préférable de *« diminuer les charges sur les salaires ou la TVA »* plutôt que d'alléger l'impôt sur le revenu.

■ **RPR : Bernard Murat, député de Corrèze et maire de Brive**, a demandé, jeudi 12 septembre, à être déchargé de ses fonctions de secrétaire national du RPR à la santé, en invoquant une *« charge de travail trop importante »*. Il devrait être remplacé par Bernard Accoyer, député de Haute-Savoie.

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : les députés reprendront leurs travaux, mardi 1er octobre**, premier jour ouvrable de la session unique. La session commencera par l'installation du bureau de l'Assemblée. Selon l'ordre du jour transmis par le ministre des relations avec le Parlement, l'examen du projet de loi sur la détention provisoire, déja adopté par le Sénat le 30 mai, devrait être le premier texte inscrit à l'ordre du jour de la session.

■ **REPORT : la commémoration du cinquantenaire du Conseil économique et social (CES)**, qui était prévue le 22 octobre, a été reportée au mardi 29 octobre, en raison de l'emploi du temps du président de la République. Le Conseil économique et social, présidé par Jean Mattéoli, a prévu, à l'occasion de l'anniversaire de sa création en tant qu'assemblée constitutionnelle, plusieurs manifestations dont une séance solennelle, présidée par Jacques Chirac.

■ **GRÈVE : cinq syndicats de journalistes (SNJ, USJF-CFDT, SNJ-CGT, SCJ-CFTC, SJ-CGC)** demandent à leurs adhérents de participer à une journée d'action, mercredi 18 septembre, pour protester contre le projet de suppression de l'abattement fiscal de 30 % pour frais professionnels. Les sections syndicales SNJ et SNJ-CGT de Radio-France ont appelé les journalistes du groupe public à cesser le travail pendant vingt-quatre heures pour dénoncer cette *« perte de pouvoir d'achat inacceptable »*.

JUSTICE Les policiers ont arrêté, jeudi 12 septembre, le meurtrier présumé de Nicolas, collégien tué de deux coups de couteau trois jours auparavant. Il s'agit d'un adolescent âgé de quinze ans, prénommé Khtab, décrit par les policiers comme un jeune homme *« marginal, nerveux et violent »*, aimant *« jouer du couteau »* pour épater ses amis. ● SE SAISISSANT de ce drame, le Front national organise, le 14 septembre, une manifestation à Marseille dénonçant *« l'immigration et l'insécurité »*. Le préfet de région a décidé de ne pas interdire ce rassemblement. ● APRÈS LES PROPOS de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*, Jacques Toubon a annoncé, le 12 septembre, qu'il ne demanderait pas au parquet d'engager des poursuites pénales à l'encontre du président du FN. Le gouvernement a décidé de renforcer la législation antiraciste. *(Lire aussi notre éditorial page 12.)*

Un adolescent reconnaît le meurtre de Nicolas, quatorze ans, à Marseille

Agé de quinze ans, le jeune homme, arrêté jeudi par la police, devait être mis en examen, le 13 septembre, pour homicide volontaire. Décrit comme « marginal et violent », il avait déjà été présenté devant un juge des enfants

MARSEILLE
de nos envoyés spéciaux

« Un geste de violence brutale et stupide. » C'est par cette formule que le procureur de la République de Marseille, Louis Di Guardia, a annoncé l'interpellation, jeudi 12 septembre, du meurtrier présumé du collégien tué, lundi 9 septembre. Appréhendé dans la matinée, alors qu'il se rendait au domicile de sa mère, cet adolescent de quinze ans a rapidement reconnu être l'auteur du coup de couteau mortel qui a tué Nicolas, quatorze ans. Il a également confirmé le caractère gratuit de son acte. Dans ses déclarations, Khtab, dépeint comme *« plutôt petit et fluet »*, a reconnu avoir porté deux coups de couteau à Nicolas. Mais sans vouloir le tuer, a-t-il assuré aux enquêteurs.

Par défi et selon une habitude qu'il avait bizarrement baptisée *« le cinq francs »*, l'adolescent avait donné une claque sur la nuque de Nicolas, assis sur le seuil d'un immeuble du centre-ville, où il mangeait un sandwich. *« Lorsqu'il s'est levé, torse nu,* a expliqué Khtab lors de sa garde à vue, *j'ai vu qu'il était plus grand et plus costaud. J'ai ouvert mon Opinel à virole et je l'ai frappé à deux reprises. La deuxième fois, j'ai enfoncé la lame jusqu'au bout. »* Khtab a ensuite pris la fuite, *« en rigolant »*, a rapporté le garçon de dix-sept ans qui l'accompagnait et qui avait été interpellé mercredi. En tous points, la scène décrite corrobore les premiers témoignages, et notamment celui de Pierre, l'ami qui était avec la jeune victime.

L'arrestation des deux adolescents, opérée moins de soixante-douze heures après les faits, est le fruit de la collaboration entre les enquêteurs du service régional de police judiciaire et deux îlotiers de l'unité de police judiciaire du 4e arrondissement de Marseille. Dès le lendemain du drame, le signalement sommaire des deux jeunes et leur description vestimentaire sont transmises à tous les services de police. Immédiatement, le sous-brigadier Thierry Navarro et le brigadier Patrice Charpentier pensent à Khtab et à son compagnon Hatem, qu'ils ont déjà contrôlés. Mercredi, les deux îlotiers croisent Hatem. A peine monté dans le véhicule de police, l'adolescent leur lance : *« Je ne l'ai pas tué, c'est Khtab. »*

« IL FAIT CE QU'IL VEUT »

Sur la base de cette enquête considérée comme achevée, Khtab devait être présenté, vendredi 13 septembre, à un juge d'instruction pour être mis en examen du chef d'homicide volontaire. Le procureur a déjà fait part de son intention de requérir un mandat de dépôt à l'encontre de l'adolescent. En revanche, le magistrat semblait plus hésitant à propos des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre son *« complice passif »*. L'information judiciaire, qui devait être confiée à Chantal Gaudino, doyen des juges d'instruction marseillais, devrait maintenant s'orienter vers la personnalité du jeune meurtrier présumé, décrit par les policiers comme *« marginal et violent »*.

A la mort de son père, il y a plus de trois ans, la famille de Khtab avait quitté Nîmes pour s'installer à Marseille. Depuis, témoigne sa mère, une femme de ménage, l'adolescent était devenu *« violent et nerveux »*, au point qu'elle avait sollicité, il y a un an et demi, un juge du tribunal pour enfants en vue d'une mesure d'assistance éducative.

Khtab, cadet d'une fratrie de trois enfants, avait effectivement été suivi par une éducatrice dans un foyer marseillais avant d'en être renvoyé. *« Il s'énerve vite, il frappe, mais par crises. Il fait ce qu'il veut et je ne peux rien »*, se désole sa mère, qui, quelques jours avant les faits, avait donné 900 francs à son fils pour qu'il s'achète la paire de chaussures de sport de ses rêves. Depuis quelque temps, Khtab ne fréquentait plus qu'épisodiquement le domicile familial.

Ses copains évoquent eux aussi la violence de cet adolescent qui *« jouait du couteau pour* [les] *épater »*. A plusieurs reprises, l'adolescent a eu affaire à un juge des enfants pour des petits délits : un vol de voiture et un vol avec violences. Son jeune âge n'avait pas entraîné de sanction pénale au-delà de l'admonestation.

Au lycée professionnel privé Jacques-Raynaud, dans les quartiers nord de Marseille, il venait d'être admis en classe supérieure et passait pour un élève bien noté, à l'inverse de son camarade Hatem, renvoyé de l'établissement après avoir crevé les pneus du véhicule d'un enseignant. Dans cet établissement au public difficile, Khtab se faisait appeler « Tyson », un surnom inspiré de sa coupe de cheveux, semblable à celle du boxeur américain.

SOULAGEMENT

L'annonce de son arrestation a provoqué un soulagement dans la ville. Sur le lieu du meurtre, à l'angle de la rue Consolat et de la rue des Abeilles, l'émotion restait vive. Toute la journée de jeudi, peluches, bouquets de fleurs et messages de condoléances ont continué à s'accumuler. Quelques éclats de voix ont bien jailli, dans la matinée, lorsqu'un homme a tenté d'empêcher une femme marocaine de se recueillir. Mais on était loin des cris entendus lors de la manifestation de la veille *(Le Monde* du 13 septembre).

Hubert Blanc, le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Michel Sappin, préfet délégué pour la sécurité et la défense, se sont voulus rassurants. S'il reconnaît qu'il n'existe *« aucune prévention technique »* à un tel crime, Hubert Blanc a annoncé la tenue, la semaine prochaine, d'une rencontre sur la sécurité dans le centre de Marseille. Michel Sappin a indiqué, de son côté, que la délinquance de voie publique avait marqué, sur les sept premiers mois de l'année, un recul de 17 % par rapport à la même période de 1995.

Il a également souligné que *« rien ne justifiait »* les chiffres avancés par Bruno Mégret, selon lequel *« 70 % de la violence et de la délinquance dans les Bouches-du-Rhône sont dus à des étrangers ou à des individus jouissant de la double nationalité »*. Le délégué général du FN, à l'annonce de l'arrestation du meurtrier présumé, a publié un communiqué, affirmant : *« L'auteur du crime est un étranger déjà arrêté et relâché pour d'autres méfaits. »* Le procureur de la République, Louis Di Guardia, a tenu à corriger rapidement l'information : né à Montpellier, de parents marocains, Khtab, comme Hatem, est de nationalité française.

Nathaniel Herzberg et Luc Leroux

Le préfet de région autorise la manifestation du FN

HUBERT BLANC, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a décidé de ne pas interdire la manifestation du Front national qui doit se dérouler, samedi 14 septembre, jour des obsèques de Nicolas, ainsi que le lui demandaient plusieurs associations antiracistes. *« Il n'y aura pas d'interdiction, car les moyens à mettre en place seraient incompatibles avec une journée de deuil et de recueillement »*, a précisé le préfet de région. Cette décision repose sur l'idée que les troubles qui pourraient naître d'une interdiction seraient bien plus grands que la manifestation elle-même : *« Un jour de deuil n'est pas un bon moment pour se battre dans la rue »*, note Bruno Delsol, directeur de cabinet du préfet.

A la préfecture, on précise que *« le fait d'interdire ou de ne pas interdire n'est en rien un jugement moral sur le discours des organisateurs »*. Les élus Front national du conseil municipal de Marseille ne seront, en revanche, pas reçus par le préfet de région comme ils le souhaitaient, car, souligne M. Blanc, *« il n'est pas question de recevoir une délégation, d'entamer la discussion avec une fraction qui s'autodésignerait »*.

Mercredi 11 septembre à Toulon, Jean-Marie Le Pen avait déclaré que la manifestation *« n'est pas une manifestation de compassion à l'égard de la famille, mais de mise en accusation des responsabilités politiques »*. Le parcours prévu traduit cette démarche politique en fixant le départ devant l'hôtel de ville et l'arrivée près de la préfecture. Les quatre banderoles prévues reprennent les thèmes de l'insécurité et de l'immigration : *« Nicolas, plus jamais cela »*, *« Halte à l'insécurité »*, *« Immigration = insécurité »*, *« Non au racisme antifrançais »*. Le FN précise que *« ce sera avant tout une manifestation locale et départementale »*. Les fédérations limitrophes ont été prévenues, mais aucune disposition spéciale n'est prévue pour l'acheminement de leurs militants. Jean-Marie Le Pen devrait intervenir à la fin de la manifestation.

L. L. et C. Ch.

« Un danger mortel pour la démocratie »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme, réunie jeudi 12 septembre pour adopter un avis portant sur la régularisation de certaines catégories de sans-papiers, a publié en parallèle une déclaration répliquant aux propos de Jean-Marie Le Pen sur l'*« inégalité des races »*. La Commission constate que, *« au-delà de son discours habituel, il* [le président du FN] *bascule, en contradiction avec la tradition républicaine française, plus que séculaire, dans le "racisme biologique", poussé jusqu'au bout de sa logique par les nazis. De telles déclarations, scientifiquement fausses, constitutionnellement inciviques, juridiquement infondées, humainement méprisables et politiquement abjectes,* poursuit l'instance placée auprès du premier ministre, *appellent à leur condamnation unanime et à un sursaut national afin de repousser définitivement ce danger mortel pour la démocratie »*.

Le désespoir de Michel Bourgat, à qui on a pris son « gamin »

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

L'homme a éteint son ordinateur, a rangé dans sa poche le téléphone portable qui ne le quitte pas, puis il a baissé les rideaux du cabinet. Les mains un peu tremblantes, il ouvre sa sacoche pour y déposer le stéthoscope qu'il a soigneusement plié. Des gestes simples, que le docteur Michel Bourgat accomplit tous les soirs, machinalement. De ces gestes auxquels il n'accorde habituellement aucune importance, mais qui, ce jeudi soir 12 septembre, lui évitent de trop penser. En fin de matinée, les policiers du commissariat central lui ont appris l'arrestation du meurtrier présumé de son fils Nicolas. Cela ne l'a pas empêché d'accomplir sa vacation à l'hôpital Edouard-Toulouse, puis, à l'heure du déjeuner, d'effectuer ses visites à domicile. Il a poursuivi ses consultations tout l'après-midi, dans le cabinet du quartier populaire de la Belle-de-Mai, où il exerce depuis vingt-six ans. *« Ici, par réflexe, j'ai presque l'impression de vivre une vie normale. A la maison, il y a la chambre de Nicolas. Si j'ouvre la porte, je m'effondre. »*

Il a prononcé ces mots d'une voix douce. De ce ton qu'il emploie chaque fois qu'il évoque son fils, *« un gamin bien, sain »*. Puis la voix change, devient métallique. Michel Bourgat parle à présent du *« monstre »* qui a poignardé Nicolas. Pas un enfant, assène-t-il, plutôt *« une bête fauve, une anomalie de la société comme on en fabrique de plus en plus et qu'il faut mettre au rebut aussi longtemps que possible »*. *« Je suis contre la peine de mort,* ajoute-t-il sans une hésitation, *mais il a pris la vie de mon fils, alors je veux qu'on lui bousille la sienne. Je n'ai pas honte de le dire : pour lui, j'éprouve de la haine. »*

« JE SUIS CONTRE LES RÉCUPÉRATIONS »

Une seconde, il s'interrompt, comme s'il laissait ce dernier mot résonner dans sa tête. Puis il reprend : *« Il serait blond aux yeux bleus ou rouge avec des étoiles vertes, ce serait la même chose. Je ne veux pas faire d'amalgames raciaux. Et je suis contre les récupérations, quelles qu'elles soient. »* Quelles qu'elles soient… Michel Bourgat ne veut pas en dire plus. Pas question, en effet, pour cet ancien membre du RPR, de dénoncer le seul Front national. *« Je refuse de jeter l'anathème sur un groupe. Le drame de notre société, ça n'est ni les immigrés ni le Front national. C'est que les gens ne se parlent plus. Quand ils ne sont pas d'accord, ils s'insultent ou ils se battent. C'est comme ça qu'on crée des monstres. Il y a 15 % de personnes qui votent pour le FN ; il n'y a pas 15 % de pourritures. »* Il n'envisage pas davantage une interdiction de la manifestation du Front, samedi matin : *« Ils ont le droit de s'exprimer. »* *« Mais je préférerais tellement que, ce jour-là, les gens viennent aux obsèques de mon fils,* ajoute-t-il. *Il y aura beaucoup de monde. Et aussi des Arabes. »*

Il évoque les amis que Nicolas côtoyait à la boxe, ceux que lui, médecin de la Fédération française de karaté, croise sur les tapis, ou dans ce dispensaire de Médecins du monde situé dans les quartiers nord et qu'il anime depuis six ans. *« Il n'y a pas beaucoup de petits Blancs du 8e arrondissement »*, sourit-il.

Machinalement, le médecin raccroche le téléphone qu'il avait laissé décroché toute la journée. Immédiatement, la sonnerie retentit : un ami de son fils. Michel Bourgat prononce quelques mots, invite l'adolescent à *« continuer de venir nous voir, même dans dix ans »*, puis s'interrompt, un sanglot dans la voix. Il est 18 h 30. Dans trente minutes, le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin sera chez lui. Et peut-être encore la télévision. Mais Michel Bourgat assume : *« J'ai médiatisé l'affaire lorsque j'ai entendu dire que mon fils était mort des suites d'une altercation entre jeunes. Il n'y a pas eu d'altercation : il est mort, il avait encore la bouche pleine. Et dans la main il avait un sandwich, pas un couteau. »*

N. H.

Une ville qui entretient une histoire d'amour et de haine séculaire avec les étrangers

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

« Ils sont tristes, sales, loqueteux, tribus entières émigrant vers le Nord (…) où on mange, où on boit, où on est heureux… Puis ils s'installent (…), *jouant tour à tour de l'accordéon et du couteau. La nation hospitalière entre toutes est devenue enragée à l'égard d'une race limitrophe que ravage la misère. »* Maghrébins de 1996 ? Non, Italiens vus par le journal *La Patrie* en 1896, cité par l'historien Pierre Milza.

C'était un siècle avant le meurtre de Nicolas et les provocations du Front national, mais tout y est : la « misère du monde » venue croquer les fruits de la République, l'étranger au couteau (l'arme du lâche), et déjà, Marseille, cette ville où *« il ne se commet pas un crime sans qu'un Piémontais sorti de sa tannière* (…) *n'y ait trempé le petit doigt »*, selon un chroniqueur du Second Empire. Marseille et ses « Vêpres » de 1881… Cette année-là, un pogrome anti-italien fut déclenché à la suite du refus d'immigrés *« ritals »* de pavoiser aux couleurs françaises sur le passage des troupes revenant triomphalement de Tunisie et de quelques sifflets entendus près du Vieux-Port. Bilan de six jours d'émeutes : trois morts, dont deux Français, tués à coups de couteau, et un Italien.

Pourquoi Marseille ? Toujours Marseille ? Lourdes questions dans une ville dont la gloire comme la mauvaise réputation se confondent avec une ancestrale histoire d'amour et de haine à l'égard des *« estrangiés »*. Car tout laisse penser que pareil drame, qui n'est, après tout, qu'une nouvelle manifestation du phénomène de violence gratuite entre adolescents, n'aurait pas déclenché pareil cyclone politico-médiatique s'il s'était produit ailleurs qu'à Marseille. Cette ville où, plus encore qu'ailleurs en France, chacun est descendant d'immigrés, a toujours eu des comptes à régler avec les derniers arrivés, voleurs de travail, « jaunes », anarchistes ou assassins, surtout en période de crise économique.

« La violence a toujours été associée à un certain type d'étrangers, variable selon les vagues d'immigration, explique Emile Temime, historien, professeur émérite à l'université de Provence et coauteur d'une *Histoire des migrations à Marseille* (Edisud, 1990). *Les Espagnols ont succédé aux "Piémontais au couteau", puis ils ont laissé la place aux Maghrébins dès 1947, quand ces derniers sont devenus majoritaires parmi les arrivants. »*

> « Une dramaturgie de banlieue en plein centre : un vrai scénario catastrophe »

Pourtant, depuis une dizaine d'années, une autre théorie de l'« exception marseillaise », plus réjouissante pour cette ville déprimée, s'est développée. Alors que les banlieues lyonnaises et parisiennes s'enflamment régulièrement pour une mort suspecte de jeune ou une bavure policière, les fameux « quartiers nord » de Marseille semblent être relativement épargnés par la fièvre des cités. Fièrement, les édiles phocéens expliquent les secrets de cette sagesse : une ville qui englobe ses banlieues, un maillage associatif exceptionnel, et une tradition du verbe, de la *« tchatche »*, qui sert efficacement de défouloir.

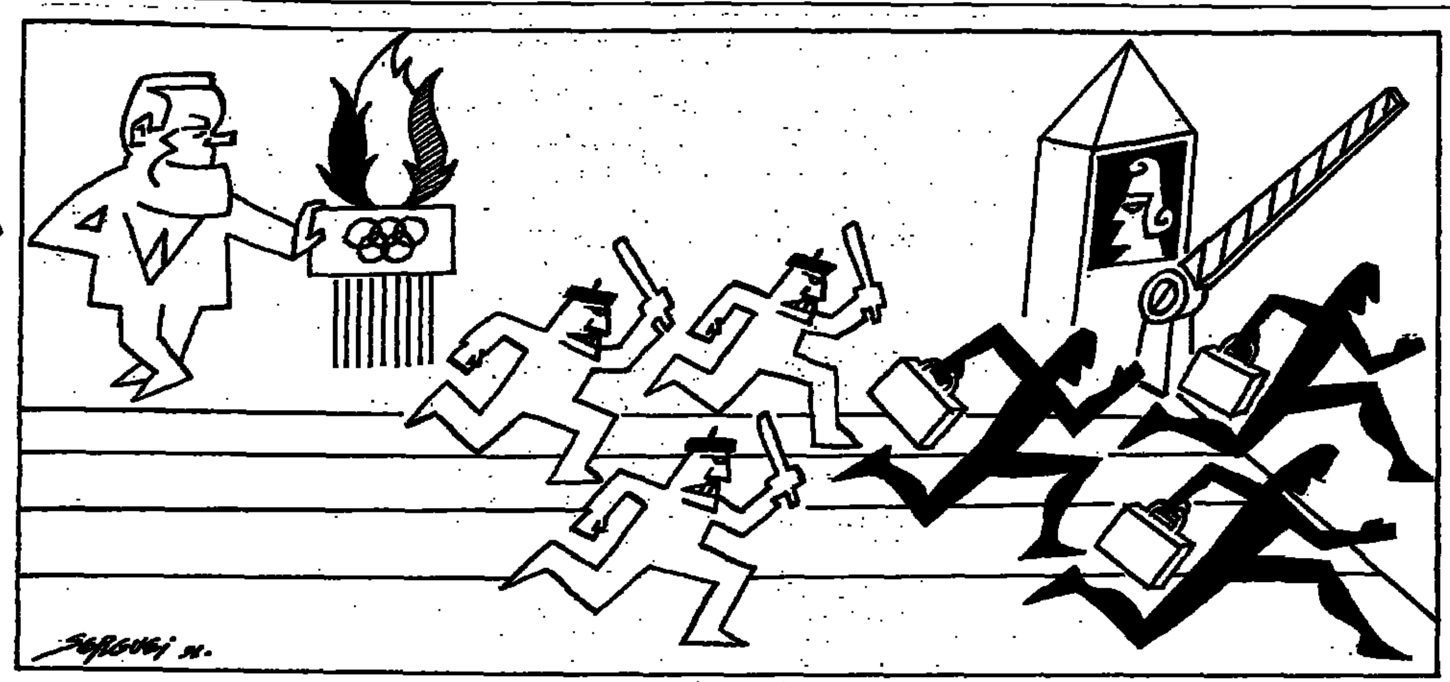
« Le Marseillais qui entend une clameur va immédiatement voir et discuter au lieu de se replier chez lui, analyse un professionnel des cités "dures". *La ville se transforme alors en gros village où sonne le tocsin. Un vrai entonnoir avec le Vieux-Port au bout. Partout, on cause, et l'information passe. Le FN a compris ce mécanisme : il invente des clameurs autour d'un événement, en sachant qu'il en restera toujours quelque chose, comme à Carpentras. »* En février 1995, cette alchimie typiquement marseillaise avait permis à la ville de traverser avec une impressionnante dignité les lendemains pourtant incertains du meurtre d'Ibrahim Ali, un lycéen d'origine comorienne abattu par trois colleurs d'affiches du Front national, en pleine campagne des élections municipales. Un épisode récent que l'extrême droite tente aujourd'hui d'effacer.

Divine surprise pour elle, le lieu du drame actuel n'est plus, comme en 1995, une sinistre zone industrielle du nord de la ville, mais un quartier situé à deux pas de la gare Saint-Charles et de la Canebière, un quartier autrefois bourgeois, aujourd'hui dévalué et accessible à la population d'origine étrangère, au grand dam des petits commerçants. *« Une dramaturgie de banlieue en plein centre-ville, un meurtre gratuit commis par quelqu'un que sa couleur de peau désigne comme le diable en personne : un vrai scénario catastrophe »*, constate amèrement un éducateur, qui avoue avoir pesté en apprenant l'origine maghrébine du meurtrier présumé.

Mais l'équation marseillaise ne se laisse pas nécessairement résoudre aussi simplement par des apprentis sorciers. Si la ville n'a pas été épargnée par les drames à connotation raciale, jamais, depuis le sinistre été 1973, elle n'a cédé à ses vieux démons. La mort d'un traminot poignardé par un malade mental algérien avait déclenché une vague de meurtres dont sept Algériens furent victimes en une seule *« semaine sanglante »* à Marseille, sans que les auteurs fussent jamais arrêtés. *« Nous en avons assez ! Assez des voleurs algériens, assez des casseurs algériens, assez des fanfarons algériens, assez des trublions algériens, assez des syphilitiques algériens, assez des violeurs algériens, assez des proxénètes algériens, assez des fous algériens, assez des tueurs algériens,* pouvait-on lire, le 26 août 1973, sous la plume de Gabriel Domenech, éditorialiste du *Méridional. Nous en avons assez de cette immigration sauvage qui amène dans notre pays toute une racaille venue d'outre-Méditerranée. »*

A l'époque, le refus de toute exploitation raciste à l'occasion des obsèques exprimé par la famille de la victime avait été respecté. Trois mille personnes avaient accompagné silencieusement sa dépouille à travers la ville. Et le préfet de police avait interdit la manifestation organisée par un « comité de défense des Marseillais » domicilié à l'adresse du… Front national.

Philippe Bernard



La popularité de M. Le Pen ne pâtit pas de ses provocations

DEPUIS PLUS DE DIX ANS, maintenant, Jean-Marie Le Pen a opté pour une double stratégie afin d'installer le Front national dans le paysage politique français : la respectabilisation et la provocation. Parti sulfureux au début des années 70, issus de groupuscules d'extrême droite violents, le FN a cherché la respectabilité au milieu des années 80. Il accueillait alors des transfuges de la droite parlementaire. La cote d'avenir de M. Le Pen, mesurée par la Sofres pour *Le Figaro-Magazine*, oscillait autour de 15 % avec des pics jusqu'à 20 %, comme en avril 1986.

Le second axe stratégique – la provocation – a surtout été emprunté à la fin des années 80. Trois années de suite, le chef de file de l'extrême droite a laissé libre cours à un antisémitisme récurent qui lui a valu condamnation devant les tribunaux. En septembre 1987, il qualifie les chambres à gaz utilisées par les nazis de *« point de détail »* de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Sa cote d'avenir subit une forte chute en octobre et met quelques mois a se redresser. En septembre 1988, il fait le jeu de mots *« Durafour-crématoire »* à partir du nom d'un ministre : même résultat pour sa cote d'avenir. En août 1989, enfin, il dénonce *« l'internationale juive »*, coupable de contribuer a créer un *« esprit anti-national »*. Cette fois encore, sa cote s'effondre avant de revenir rapidement au-dessus de 15 %.

Il est frappant de constater que ces offensives se situent toujours au même moment de l'année : M. Le Pen a pour habitude de dénoncer une cabale de rentrée alors qu'il est lui même à l'origine des polémiques, comme c'est le cas, une nouvelle fois, avec sa thèse sur *« l'inégalité des races »* servie, avec une obstination obsessionnelle, depuis le fin du mois d'août (*Le Monde* daté 1er-2 septembre). Elles interviennent également à des époques où la cote d'avenir du président du Front national est au plus haut. En septembre 1987, pour le *« point de détail »*, il est à 17 % et tombe à 10 % ; en septembre 1988, pour *« Durafour-crématoire »*, il est à 14 % et glisse de 10 % à 8 % ; avec *« l'internationale juive »*, il passe de 19 % de cote d'avenir en juillet à 13 % en septembre.

Certes M. Le Pen s'est livré à des provocations verbales de la même veine dans les dernières années, mais aucune n'a atteint le niveau de polémique déclenché par les trois précédentes et que prend la dernière, qui classe objectivement le FN dans la catégorie des organisations revendiquant une idéologie raciale. *Tout se passe comme si* ce parti, plutôt que de nier l'évidence, choisissait de dire tout haut ce que ses adversaires l'accusent de penser tout bas. Ainsi une partie de l'électorat apporte-t-elle ses suffrages à l'extrême droite en toute connaissance de cause.

Olivier Biffaud

Réactions : « racisme » et « nazification »

● **Eric Raoult**, ministre (RPR) délégué à la Ville, a déclaré jeudi 12 septembre qu'on est *« loin des faux débats lorsqu'il y a quelques semaines M. Le Pen disait qu'il n'était pas d'extrême droite : Je crois que M. Le Pen a un parti qui s'est fascisé et lui, il se nazifie. C'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui dans une situation où on est allé petit à petit de dérive en dérive, de dérapage en dérapage vers des thèses que l'on a pu lire plus dans Mein Kampf que dans Barrès »*.

● **Jean-Pierre Raffarin**, ministre (UDF) des PME, estime que le président du Front national Jean-Marie Le Pen est *« fondamentalement raciste »*.

● **Pierre Mazeaud**, président RPR de la commission des lois, estime que M. Le Pen peut être poursuivi en fonction des textes actuels : *« Il appartient au juge d'interpréter, c'est le rôle d'ailleurs de la jurisprudence, les dispositions législatives en vigueur. »*

● **Raymond Barre**, ancien premier ministre (UDF), estime qu'il faut être *« sans la moindre complaisance à l'égard de cette formation politique qui émet des propos qui ne sont pas dignes de la civilisation française »*.

● **Maurice Charrier**, maire de Vaulx-en-Velin (ex-PCF), annonce qu'il va porter plainte *« à titre personnel »* contre M. Le Pen *« pour que le code pénal soit appliqué »*.

Le gouvernement veut renforcer la législation antiraciste

DEUX SEMAINES après les déclarations de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »*, Jacques Toubon a annoncé, jeudi 12 septembre, qu'il ne demanderait pas au parquet d'engager des poursuites pénales à l'encontre du président du Front national. *« Les propos qui ont été tenus*, note le communiqué de la chancellerie, *ne paraissent pas constitutifs des infractions prévues par le code pénal et la loi sur la presse dans la mesure où le principe d'égalité inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme n'est pas concrétisé directement dans le droit positif. »*

Si l'on s'en tient à une approche morale, voire linguistique, le racisme de Jean-Marie Le Pen ne fait aucun doute : ses proposcorrespondent à la définition qui figure dans le *Larousse* : *« Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les races »*. Le débat juridique se pose cependant en de tous autres termes : actuellement, *la législation n'interdit pas explicitement* de proférer des discours racistes. Elle se contente, depuis 1972, de sanctionner la diffamation ou l'injure envers un *« groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*. Elle punit également tous ceux qui ont provoqué à la *« discrimination, à la haine ou à la violence »* raciales.

Au fil des ans, les juridictions ont peu à peu dessiné les contours de ce qui était pénalement condamnable et de ce qui ne l'était pas. En matière d'injure, la Cour de cassation a ainsi précisé, en 1978, que les attaques contre les Algériens qui, *« sous couleur de critiquer la politique d'immigration, tendaient, au prétexte d'un meurtre, à soulever l'indignation contre les Algériens résidant en France et à présenter comme légitimes des réactions racistes »*, tombaient sous le coup de la loi. En revanche, le fait de dénoncer la violence de jeunes beurs lors d'une manifestation n'a pas été considéré, en 1991, comme une diffamation car les propos dénoncés ne visaient pas les beurs *« dans leur globalité »*.

Pour le délit de provocation à la haine raciale, les distingos sont tout aussi subtils. La Cour de cassation a ainsi considéré, en 1976, qu'un éditorial qui *« dénigrait systématiquement les travailleurs immigrés noirs, arabes, antillais et réunionnais et qui tendait à faire naître dans l'esprit des lecteurs des sentiments de haine envers ces travailleurs »* était pénalement condamnable. En revanche, en 1980, un texte critiquant de manière acerbe la présence dans une cité de colporteurs d'origine africaine en raison de leurs méthodes n'a pas été considéré comme une provocation à la haine raciale.

> « La loi de 1972 exige que les propos incriminés visent un groupe déterminé »

Pour l'avocat de SOS-Racisme, Francis Terquem, les déclarations de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »* ne relèvent pas des lois antiracistes de 1972. *« Elles sont moralement condamnables, bien sûr, mais la loi exige que les propos soient clairement dirigés contre un groupe précis*, souligne-t-il. *Il est interdit, par exemple, de dire que les Arabes sont des paresseux, mais affirmer de manière générale que les races sont inégales sans préciser exactement de qui on parle, c'est juridiquement possible. »* En 1986, la Cour de cassation a d'ailleurs estimé que les propos qui visaient de manière générale les *« étrangers »* ou les *« immigrés »* ne tombaient pas sous le coup de la loi car ils ne se référaient pas *« explicitement »* à une origine, une ethnie, une nation, une race ou une religion.

Tout en reconnaissant ces difficultés, l'avocat du MRAP, Pierre Mairat, estime que le président du Front national doit être poursuivi. *« C'est vrai, il y a deux problèmes juridiques*, reconnaît-il. *Le premier, c'est que Jean-Marie Le Pen est député européen, ce qui lui confère une immunité parlementaire qui n'est pas facile à lever. Le second, c'est que la loi de 1972 exige que les propos visent un groupe déterminé, ce qui n'est pas clairement le cas dans cette déclaration. Il faut cependant la resituer dans le contexte du discours du Front national et poursuivre Jean-Marie Le Pen, ne serait-ce que pour mesurer les insuffisances de la loi. »* Me Mairat a donc déposé, vendredi 13 septembre, une plainte auprès du procureur de Paris.

Afin de *« combler les lacunes de notre législation »*, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a annoncé, jeudi 12 septembre, qu'il allait saisir le Parlement d'un projet de loi *« tendant à mieux réprimer l'expression et la propagation d'idées xénophobes et racistes, qui pourraient directement ou indirectement provoquer la discrimination et la violence »*. Ce texte devrait être déposé *« dans les meilleurs délais »*, c'est-à-dire avant la fin de l'année. *« Les études sont en cours*, précise-t-on place Vendôme. *Il faudrait peut-être introduire un élément constitutif plus précis qui permettrait au juge de réprimer non plus seulement l'incitation à la haine raciale, mais l'intention d'inciter à cette haine, même si elle est indirecte. Il faut cependant être très prudent car le droit pénal doit rester un droit d'interprétation stricte. »*

Dans un texte rédigé en 1993, le MRAP estimait – déjà – que l'arsenal des lois de 1972 était *« inopérant »*. Les dispositions antiracistes ont en effet été inscrites dans la loi de 1881 sur la presse, qui contient des règles procédurales très rigides. La qualification de l'infraction doit ainsi être extrêmement précise : à la différence d'une procédure classique, le juge d'instruction n'a pas la possibilité de requalifier les faits. Une plainte engagée pour diffamation raciale aboutira donc mécaniquement à une relaxe si le juge estime que les faits relèvent de l'injure raciale. La prescription, qui est de trois ans pour les délits, est en outre très courte puisqu'elle est fixée à trois mois. *« L'application de la loi de 1972 est rendue difficile parce qu'articulée avec le régime spécial de la loi sur la presse »*, résumait alors le MRAP.

En 1993, le garde des sceaux d'Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie, avait rédigé un avant-projet de loi réformant les textes antiracistes de 1972, mais ce projet n'avait jamais été soumis au conseil des ministres. Afin de *« pallier les conséquences néfastes des règles procédurales dérogatoires contenues dans la loi sur la presse »*, la chancellerie proposait de porter le délai de prescription à six mois, voire un an, et de définir une infraction proche du délit d'association de malfaiteurs qui permettrait de *« réprimer en amont les circonstances de préméditation et de réunion »* d'une infraction raciste. L'avant-projet permettait également de placer les auteurs en détention provisoire et d'introduire des modes rapides de jugement comme la comparution immédiate.

Anne Chemin

M. Mégret : « Nous profitons des circonstances »

TANDIS que responsables politiques et associations de défense des droits de l'homme ou de lutte contre le racisme polémiquent sur les moyens de poursuivre juridiquement Jean-Marie Le Pen, le Front national prépare activement la manifestation qu'il organise, samedi 14 septembre, à Marseille et à l'issue de laquelle Jean-Marie Le Pen devrait prendre la parole. *« Nous reprenons l'offensive »*, souligne le délégué général du FN, Bruno Mégret, ajoutant que *« la meilleure façon de le faire est de s'appuyer sur des faits de la vie quotidienne »*.

Dans cette stratégie, le meurtre du jeune Nicolas s'est transformé en aubaine. *« Dès que le meurtre a été connu, nous avons reçu des coups de téléphone de la part de nos militants et sympathisants, nous demandant de faire quelque chose »*, explique Maurice Gros, secrétaire départemental du FN dans les Bouches-du-Rhône. *« Notre décision a été rapide*, renchérit M. Mégret. *Nous nous sommes assurés de l'origine* [du jeune garçon recherché], *et j'ai pris la décision d'organiser une manifestation en proposant à Jean-Marie Le Pen de venir. » « Nous voulons montrer que les attaques lancées contre nous ne nous inhibent pas et que nous n'avons pas abandonné, comme certains le pensent, le terrain de l'immigration »*, continue l'idéologue du Front national.

« REPOUSSER LES LIMITES »

La volonté du père de la victime de ne pas politiser la mort tragique de Nicolas ne gêne pas le FN. *« Cela n'a pas d'importance »*, a lancé Jean-Marie Le Pen, le 11 septembre, à Toulon. Devançant les accusations d'incitation à la haine, il a précisé que *« le Front national ne vise personne d'autre dans cette affaire que les politiciens »*. Cependant, M. Mégret, au lendemain du meurtre, appelait à manifester en parlant de *« deux voyous immigrés d'origine maghrébine »* ayant *« poignardé un jeune Français »*.

« Nous profitons des circonstances », reconnaît sans ambages M. Mégret. C'est le cas avec le meurtre de Marseille. C'est aussi le cas avec la réponse de M. Le Pen, lors de la conférence de presse organisée à la fin de l'université d'été du Front national, à une question inattendue qui l'avait amené à déclarer sa conviction en l'inégalité des races (*Le Monde* daté 1er-2 septembre). *« Cette déclaration s'inscrit dans la stratégie de Jean-Marie Le Pen et du Front national pour refuser les tabous de la pensée officielle et repousser les limites de la liberté d'expression »*, explique M. Mégret. De fait, M. Le Pen a amplifié ce propos, dix jours plus tard sur Europe 1, ce qui révèle une volonté délibérée de banaliser les thèses les plus inadmissibles en défiant les lois.

M. Le Pen en a donné plusieurs exemples cette année. Le 13 avril, il célébrait l'anniversaire du baptême de Clovis en agitant *« la colère du peuple »* et en invitant *« députés et politiciens »* à partir *« tant qu'il est encore temps »*. Par la suite, il a pris la défense de Roger Garaudy, mis en cause pour ses écrits révisionnistes, puis il a exprimé ses doutes sur l'identité française des footballeurs de l'équipe nationale (*Le Monde* des 25 et 26 juin). Comme toujours, ses propos sont soigneusement étudiés pour rendre difficiles, sinon impossibles, des poursuites au titre des lois proscrivant l'appel à la haine ou à la discrimination.

Christiane Chombeau

Devant les assises des Yvelines, la rocambolesque évasion héliportée des détenus de Bois-d'Arcy

A peine libéré, Christian Baldéras avait détourné un hélicoptère pour faire évader un ami

Christian Baldéras, qui avait organisé en octobre 1992 une évasion par hélicoptère, et Didier Lunel, qu'il avait rencontré à la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), comparaissent depuis jeudi 12 septembre devant la cour d'assises des Yvelines. Les deux hommes s'étaient liés d'amitié et, à peine sorti de prison, Baldéras avait détourné un appareil pour libérer Lunel et deux autres détenus.

ILS ÉTAIENT QUATRE à s'être envolés, un petit matin d'automne, de l'une des cours de promenade de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines). Jeudi 12 septembre, ils *n'étaient plus que trois dans* le box pour l'ouverture de leur procès devant la cour d'assises des Yvelines placée sous haute surveillance policière. Depuis la spectaculaire évasion par hélicoptère du 4 octobre 1992, Michel Lepage (cinquante et *un ans*), *considéré comme* l'un des caïds du gang de la banlieue sud, n'a pu quitter la prison de Figueras, où il est incarcéré depuis 1993 pour une affaire de drogue et de port d'arme. Les autorités espagnoles se sont opposées à son extradition.

Lorsqu'en mai 1992, Christian Baldéras, quarante-deux ans, fait la connaissance de Didier Lunel, il ne lui reste plus que trois mois à purger, ultime ligne droite *« d'un long parcours de délinquant »* entamé en 1972. Dépeint par sa famille comme *« gentil et influençable »*, il est sensible à la détresse de Didier Lunel qui, deux mois plus tôt, a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de la Manche pour vol à main armée et séquestration. Une condamnation de trop pour cet homme à la carrure de rugbyman, sans domicile fixe ou presque depuis l'âge de quatorze ans. Agé de quarante et un ans à l'époque des faits, il totalisait, en quatre *condamnations, plus de quarante* ans de prison.

TRÈS VITE ET SANS VIOLENCE

« J'en pouvais plus, j'ai craqué ! », explique-t-il simplement. *« Il m'a dit qu'il viendrait me chercher. »* L'évasion s'est déroulée sans violence. *« Très vite ! »* se souviennent les témoins à la barre. Sorti de prison le 24 août, Baldéras se rend le lendemain même sur l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, à 3 kilomètres seulement de la maison d'arrêt, en compagnie d'une amie et d'un enfant pour un baptême de l'air en hélicoptère. Il retient l'appareil pour une leçon. Le dimanche 4 octobre, au moment où il arrache le Jet Ranger 206 du sol, le pilote, Georges Argrissais, soixante-cinq *ans, se retrouve avec un revolver* sur la gorge. Un peu plus tard, l'appareil se pose dans la cour F de la prison, où des détenus agitent des mouchoirs. Michel Lepage, Didier Lunel et Farid Dellys, un petit escroc, se ruent dans l'hélicoptère *dans un ordre que la présidente*, à plusieurs reprises, tentera de faire préciser à chacun sans résultat. Un petit braqueur local, qui tente de s'inviter pour le voyage, en est dissuadé par Lepage, qui le braque avec l'arme de Baldéras. L'appareil se pose sur un terrain de football de Rocquencourt, au milieu des joueurs du dimanche. Baldéras sera arrêté trois mois plus tard, Dellys en janvier 1993, et Lunel en février 1994.

Lunel n'a pas oublié l'amitié qui le lie à Baldéras. Alors que celui-ci l'avait précédé en prison, il lui envoyait chaque mois *« 2 000 francs »* provenant *« de gentillesses d'amis à moi »*. Visage émacié derrière d'épaisses lunettes d'écaille, Baldéras, impeccable en costume croisé *sombre* et polo blanc, acquiesce. *« Vous savez ce que c'est que quinze ans de prison ?* lance-t-il à l'adresse de la présidente Suzanne Muller, *aujourd'hui je suis avec un costume, demain je serai comme un chien dans une cellule. Le délit d'évasion en France, c'est le pire. Un évadé, ça doit rester dans un trou ! »*

Les trois candidats à l'évasion seront fixés sur leur sort vendredi 13 septembre, en fin de soirée. Du 16 au 18 octobre, le même box jugera Michel Vaujour, surnommé « le roi de l'évasion » après son spectaculaire départ de la prison de la Santé, le 26 mai 1986, dans un hélicoptère piloté par son épouse Nadine. Vaujour comparaîtra pour deux tentatives d'évasion héliportées.

Jean-Claude Pierrette

Les sans-papiers poursuivent leurs actions

UNE DIZAINE D'AFRICAINS DE SAINT-BERNARD ont occupé, jeudi 12 septembre, le 8e bureau de la préfecture de police de Paris, chargé de l'éloignement des étrangers, en vue de réclamer plusieurs régularisations dans le cadre de leur journée nationale d'action. Dans le même temps, 150 personnes ont investi le centre de réception des étrangers (18e arrondissement). Représentant 350 familles de 21 nationalités différentes, dont 150 Asiatiques, les membres des collectifs ont entamé des négociations avec la préfecture de police. Enfin, des manifestations se sont tenues devant les préfectures de Créteil (Val-de-Marne), d'Evry (Essonne) et de Colombes (Hauts-de-Seine).

Dans la journée, les 300 Africains sans papiers expulsés de l'église Saint-Bernard le 23 août (*Le Monde* du 24 août) ont quitté la Cartoucherie de Vincennes pour s'installer *dans un immeuble* appartenant à la BNP, rue du Faubourg-Poissonnière (10e arrondissement).

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : Jean-Louis Bianco, Pierre Chassigneux, Jean-Claude Colliard, André Rousselet et Hubert Védrine ont exprimé**, jeudi 12 septembre, leur *« solidarité à tous les anciens collaborateurs »* de François Mitterrand *« qui ont été, sont ou seront injustement mis en cause »*. Anciens collaborateurs du président, ils estiment *« ne pas pouvoir rester silencieux devant les récentes affabulations insultantes de folliculaires uniquement animés par la rage de salir et l'appât du gain »*. Dans son livre *Guerres secrètes à l'Elysée*, Paul Barril s'en prend violemment à Gilles Ménage, ancien directeur de cabinet, et Michel Charasse, ancien ministre du budget.

■ **ÉDUCATION : la Fédération syndicale unitaire (FSU) lance une consultation sur l'école** auprès des Français à partir de la mi-septembre. Un million de questionnaires, à renvoyer directement à la Sofres, devraient être distribués dans les établissements, *via* les militants. Simultanément, la Sofres effectuera un sondage *auprès d'un échantillon* représentatif de 1 000 personnes. La FSU s'engage à publier tous les résultats, *« aussi décoiffants et dérangeants qu'ils soient »*.

■ **IMMIGRATION : 57 ressortissants roumains ont quitté le territoire, français**, jeudi 12 septembre, à bord d'un avion de la compagnie Tarom affrété par le ministère de l'intérieur. Les personnes expulsées se trouvaient en situation irrégulière ou avaient *« troublé l'ordre public »*, selon le ministère. Ce vol constituait la vingt-sixième opération de reconduite à la frontière depuis mai 1995.

CARNET

DISPARITIONS

Joanne Dru

Une héroïne de western

L'ACTRICE américaine Joanne Dru est morte, mardi 10 septembre, à Beverly Hills (Californie). Elle était âgée de soixante-treize ans.

Elle affirmait avoir peur des chevaux, mais trouva ses rôles les plus marquants dans le domaine du western. De son vrai nom Joanne Lacock, elle est née le 31 janvier 1923 à Logan, en Virginie. D'abord mannequin, elle débute au cinéma en 1946, dans le film d'Edward Sutherland *Abie'Irish Rose*. Dans cette adaptation, produite par Bing Crosby, d'une comédie à succès des années 20, Joanne Dru incarne une jolie Irlandaise dont *s'éprend un jeune juif*, cet amour suscitant l'émoi dans les deux communautés. En 1948, son deuxième film fait d'elle une héroïne de western : dans *La Rivière rouge*, elle s'intègre au monde masculin d'Howard Hawks. Blessée par une flèche, elle tombe amoureuse de Matt (Montgomery Clift) et, à la fin du film, s'arme *d'un revolver pour interrompre le* combat qui oppose Matt à son ami Dunson (John Wayne).

Après avoir participé au film de Robert Rossen *Les Fous du roi* (1949), d'après le roman de Robert Penn Warren, elle tourne coup sur coup deux grands westerns sous la direction de John Ford, *She Wore a Yellow Ribbon* (*La Charge héroïque*, 1949) et *Le Convoi des braves* (1950). Elle ne trouvera jamais plus de rôle aussi marquant, participant dans les années 50 à une dizaine de westerns secondaires. Elle n'apparaît que dans deux films mineurs entre 1960 et 1980, année *d'un retour sans lendemain dans* le film de Sergio Corbucci *Un drôle de flic*, avec Terence Hill et Ernest Borgnine. En 1949, elle avait épousé en secondes noces l'acteur John Ireland, son partenaire dans *La Rivière rouge* et *Les Fous du roi*.

P. M.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Jean-François Nougarede a été nommé ambassadeur en Uruguay, en remplacement de Pierre Charasse, *devenu consul général à* Barcelone, par décret paru au *Journal officiel* du 12 septembre.

[Né le 22 février 1934 à Marseille (Bouches-du-Rhône), Jean-François Nougarede est diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales et de l'Ecole supérieure de commerce de Paris. Il a été notamment en poste à Phnom-Penh (1967-1969), à Rangoon (1969-1972), à Pékin (1979-1983), à Stockholm (1983-1986), et a occupé diverses fonctions à l'administration centrale, avant de devenir ambassadeur au Pérou (1989-1993), puis au Vietnam (1993-1995).]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Au biseau des baisers, les ans passent *si vite.*

Bon anniversaire,

Maurice !

Mariages

– Paris. Saint-Tropez.

Pascale et Joseph MOLLANGER,
Marie STEINBERG,
Eddie BARCLAY,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Catherine et Guillaume,

à la mairie de Saint-Tropez, le 14 septembre 1996.

Sylvain GUEY
et
Fatima ABOULKHIR

sont heureux de faire part de leur mariage, à Meknès, le 5 août 1996.

24, rue du Petit-Bois,
78370 Plaisir.
1, square Saint-Germain,
78160 Marly-le-Roi.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Lyon.

Laure CARTILLIER
et
David REQUIER

se sont mariés le 7 septembre 1996, en l'église de Serrières-de-Briord.

Jean-Claude et Geneviève DERTHUZÈNE-CARTILLIER,
Jean-Marc et Danièle REQUIER.

Yo Villard,
Françoise Parinaud,
Gayannée et Marianne Leïla,
Marie-Florence Bennes,
se joignent au bonheur de

Hélène MOUTAFFIAN
et
Jean PARINAUD.

Collioure, le 14 septembre 1996.

Décès

– Etretat. Vientiane. Paris. Villepinte.

Les familles Vincent et Southakakoumal
ont la douleur de faire part du décès tragique de

Claude VINCENT,

le 10 septembre 1996, à Muang Kassy (RDP lao).

L'incinération aura lieu le samedi 14 septembre, à la pagode de Nong Bone à Vientiane (RDP lao).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président de l'université Henri-Poincaré - Nancy-I,
Le doyen de la faculté de médecine de Nancy,
Le corps enseignant,
Le personnel ATOS,
Les étudiants,

ont le regret de faire part du décès de

M. le professeur Antoine BEAU,
doyen honoraire
de la faculté de médecine de Nancy,
professeur honoraire
de chirurgie infantile,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
médaille de la Résistance,

survenu le 12 septembre 1996.

Les obsèques auront lieu, le samedi 14 septembre, à 14 h 30, en la cathédrale de Nancy.

– Mme Pierre Cornet,
Edith et Jean-Guy Soubirous,
Thomas et Nicolas,
Denis-Pierre Cornet,
Vincent et Sophie Cornet, Manon et Victor,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre CORNET,
officier de la Légion d'honneur,
député honoraire de l'Ardèche,
maire honoraire de Villeneuve-de-Berg,
ancien conseiller général,
ancien conseiller de l'Union française,
membre de l'académie
des sciences d'outre-mer,

décédé, en son domicile, le 12 septembre 1996.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Louis de Villeneuve-de-Berg, le samedi 14 septembre, à 15 h 30.

– Le docteur et Mme Philippe Deschamps,
Les docteurs Pascal et Colette Deschamps,
Leurs enfants, petites-filles,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

l'ingénieur général
Jacques DESCHAMPS,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille de l'aéronautique,

leur père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père,

survenu à l'hôpital du Val-de-Grâce, le 7 septembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le *mercredi 11 septembre, en la chapelle* du Val-de-Grâce, Paris-5e.

2, villa du Bourg-l'Evêque,
35000 Rennes.
1, square Delambre,
75014 Paris.

– Nantes. Paris. Versailles.

Les familles Le Merdy et Deprez,
ont la douleur de faire part du décès de

Micheline LE MERDY,
née VIENS,

survenu le 17 août 1996.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36

– M. et Mme Patrick Dumont,
Joseph et Marie,
M. et Mme Philippe Dumont,
Docteur et Mme Cedric Dumont,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Donald A. DUMONT,
ambassadeur des Etats-Unis,

survenu à Dakar le 31 août 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Il a été inhumé à Dakar, auprès de son épouse,

MATOUTE,
née Marie PARIS,
1917-1992,

après qu'une messe de funérailles eut été célébrée en la cathédrale, le 2 septembre.

18, rue Pierre-Dupont,
69001 Lyon.

– Mme Michel Jeufroy
et sa fille,
M. et Mme Bernard Touzelin
et leurs enfants,
M. Pierre Jeufroy
et ses enfants,
Ses amis proches,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Michel JEUFROY,
professeur au lycée Hoche
à Versailles,

survenu à son domicile, le mercredi *11 septembre. Une bénédiction religieuse* aura lieu le 13 septembre 1996, à 16 h 15, à l'église Saint-Joseph de Clamart (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Jacqueline Le Guern,*
son épouse,
Hélène, Claire et Aude,
ses filles,
Mme *Denise Le Guern,*
sa mère,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean-Paul LE GUERN,

survenu à Paris, le mardi 10 septembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 14 septembre, à la Clarté-Dieu, 95, rue *de Paris*, à Orsay (Essonne).

L'inhumation se fera dans la plus stricte intimité.

« Comment les morts seraient-ils
[réellement morts
quand ils marchent
[encore dans mon cœur ? »

168, rue Saint-Martin,
75003 Paris.

– Mme Marcelle Perat,
son épouse,
Nicole Perat,
sa fille,
Carine et Jean-Marc Natali,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges PERAT,

survenu le 11 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 14 septembre, à 15 heures, en l'église de Saint-Pierre-de-Maillé.

Le *présent avis* tient lieu de faire-part.

Rue du 11-Novembre,
86260 Saint-Pierre-de-Maillé.

Anniversaires de décès

Robert GOLDENBERG.

Un parmi les six millions d'exterminés, convoi no 32 du 14 septembre 1942 pour Auschwitz.

Ni pardon ni oubli.

– 25 septembre 1986 - 25 septembre 1996.

En souvenir de

M. le professeur
Jules ROUSSIER,

disparu il y a dix ans,

et de

Mme Juliette
ROUSSIER-THÉAUZE,

disparue il y a quatorze ans.

Leurs filles et petites-filles,
Alcée, Marianne, Marie-Madeleine, Sabine.

Avis de messe

– *La cérémonie à la mémoire de*

Emile NOËL,
ancien secrétaire général
de la Commission
des Communautés européennes,
ancien président
de l'Institut universitaire européen
à Florence,

disparu subitement le 24 août 1996, aura lieu le samedi 21 septembre, à 15 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place Sainte-Geneviève, Paris-5e.

De la part de sa famille et de ses amis.

16, rue Gracieuse,
75005 Paris.

Expositions

– 1936-1945. Magnum avant Magnum, photographies de Cartier-Bresson, Capa, Rodger & Seymour. Jusqu'au 28 octobre, au CHRD, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Renseignements : 78-72-23-11.

Conférences

Le développement personnel
et la graphologie à travers
trois cas d'application

Conforter / Orienter / Réorienter

M. de PETIVILLE,
graphologue consultant.

Conférence au Prime Hôtel Empire,
31, rue de Montenotte,
75017 Paris (métro Ternes).

Le jeudi 19 septembre 1996,
de 18 h 30 à 20 h 30.

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse, 75116 Paris.
Marie Nicollas, 44-17-61-07, participation : 40 francs.

Communications

– **Cercle Tocqueville :** dîner-débat, jeudi 19 septembre, à 20 heures, au Rozès, 30, avenue d'Italie, Paris-13e, sur « Faut-il commémorer Clovis ? » avec M. Paul-Marie Coûteaux, auteur de *Clovis, une histoire de France.*
Tél. : 45-88-27-73. Participation : 140 francs.

ARMEMENT
environ 3 375 sur 23 500

CHIMIE
• Rhône-Poulenc
500 sur 22 800

TRANSPORTS
950 sur 11 000
• Sernam
2 000 sur 5 800

TEXTILE/CHAUSSURES
• Bally

BIENS DE CONSO
• Moulinex
2 600 sur 6 000

BANQUES
3 500
sur 35 000
Banque de France
sur 2 400 (imprimerie)

AUTOMOBILE
• Peugeot
1 760 sur 50 500
• Renault
1 640 sur 59 000

INDUSTRIE/BIENS D'ÉQUIP
• Alcatel-Alsthom
30 000 sur 197
dont la moitié en France
• Pechiney
environ 3 000 sur 17 000

SERVICES PUBLICS
• France Télécom
1 400 sur 150 000
• La Poste
3 000 sur 300 000

AÉRONAUTIQUE
• Aérospatiale
plus de 3 000 sur 31 000
• Turbomeca
650 sur 3 650

Infographie : Le Monde

DIX SECTEURS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS (nombre d'emplois supprimés par rapport à l'effectif total)

Face à la multiplication des licenciements, les salariés se mobilisent pour négocier. Leurs armes : réduction du temps de travail, contrôle de l'intérim et plans de formation

La contestation des plans sociaux

L'HOMME est un rescapé. L'agence Danzas de Troyes, où il travaillait avec 80 personnes, a fermé en 1993. La direction du quatrième transporteur mondial ne s'y est pas trompée. L'unité champenoise était le *« village gaulois, un fief CFDT »*. Délégué syndical, Patrice Huart a échappé à la purge. Le voilà seul à Troyes, avec un fax et un téléphone, petit général d'une armée morte, à lutter contre un plan social annoncé en mars chez Danzas. *« Le septième en six ans. On ne s'y attendait pas. »* Cette fois, 651 emplois sont visés. Il faudra les trouver parmi les 150 agences du groupe. *« Une catastrophe pour le moral des gens,* s'inquiète Patrice Huart. *A mesure qu'on dégraisse, la pression s'accroît sur ceux qui restent. Et la charge de travail est loin de diminuer. »*

Le 22 avril, 2 000 salariés (la moitié des effectifs) se sont mis en grève. Le mouvement a été suivi dans les grosses agences de Garonor, Marne-la-Vallée... Du jamais-vu chez Danzas, où la présence syndicale date seulement de 1990. A cette combativité la direction a opposé les lois de l'économie : la concurrence internationale, le dumping suicidaire, qui oblige à facturer le transport sur route au prix de 1986. Le pouvoir est longtemps resté aux mains des chefs d'agence. *« Des têtes de fous,* lâche Patrice Huart. *Si la direction disait : il faut supprimer 80 postes ici, 60 là, ils s'exécutaient sans état d'âme. La DG a repris les rênes, mais les barons de province continuent leurs pressions. A ceux qui ne figurent pas dans les plans sociaux, ils font comprendre qu'il vaut mieux partir. Et pas question de négocier. »*

Ces dernières années, Danzas a beaucoup licencié chez les plus de cinquante ans. Quant au choix laissé entre la mobilité et la porte, Patrice Huart n'y croit guère : *« Vous ne pouvez pas demander à quelqu'un qui gagne 6 000 francs par mois d'être mobile. »* Il dénonce *« une gestion de l'emploi déplorable »*, la non-maîtrise des coûts, un recours excessif aux intérimaires – 400 postes sur 900 dans la logistique – avec à la clé de moins bonnes prestations et de la *« fauche » (« on peut comprendre : ces gars-là n'ont aucune perspective d'embauche »)*.

Danzas, qui était le premier déclarant en douane du pays, a en outre subi de plein fouet la suppression des frontières. *« Une grosse source de profit s'est tarie. La direction n'a pas su réorienter l'activité à temps. »* Aux salariés de payer l'imprévoyance... *« On table sur 150 licenciements secs »*, calcule Patrice Huart. Mais, à ses yeux, la lutte du personnel a permis d'obtenir un bon montant d'indemnités, des formations solides, des cellules de reclassement actives, un contrôle sévère de l'intérim. La direction s'est engagée à ne plus mettre en œuvre de plan social. *« Si elle recommence, ce sera la guerre totale »*, prévient Patrice Huart.

Mais qui pourrait l'en empêcher ? Fernand Servais n'oubliera pas de sitôt les heures qu'il vient de vivre à la Banque de Savoie, à Chambéry. *« J'ai été sidéré de voir la facilité avec laquelle une société peut faire passer un plan social,* témoigne ce délégué cédétiste. *L'avis du CE, l'inspection du travail, le juridique, tout ça ne sert à rien. Le patron dit : si je ne supprime pas tant d'emplois, je meurs. Et c'est fini... »*

Filiale du CCF, la Banque de Savoie a connu cet été son premier plan social. Quarante-quatre emplois (sur 411) supprimés sur la base du volontariat. *« Mais qu'est-ce qu'un volontaire ?*, se demande Fernand Servais, *sinon quelqu'un qui accepte d'être licencié ? La norme,* précise-t-il, *veut qu'un plan social dure quatorze jours. Si vous ne demandez pas une expertise comptable dès le premier CE* [ce qui reporte l'échéance de vingt et un jours], *le plan est engagé, et vous ne pouvez plus vous y opposer. »*

Devant l'inéluctable, les salariés de la banque ont saisi le juge des référés. *« Il ne s'est prononcé ni sur la forme ni sur le fond. Nous voulions qu'il examine un projet de réduction du temps de travail. Il s'y est refusé, sachant qu'une discussion législative* [les lois de Robien] *était en cours. Mais, au lieu de statuer en une semaine, il a pris trois semaines. »* Autrement dit, le plan social avait déjà produit ses effets.

De cette épreuve Fernand Servais a tiré de singulières leçons : *« 1. On refuse le plan social, mais on est contraint de négocier à partir de ce plan, qui, quoi qu'on fasse, passera. 2. Pour obtenir le maximum d'aides publiques liées à la réduction du temps de travail, la direction a intérêt à lancer un plan social qui la soustrait à l'obligation d'embaucher. 3. Le plan social entraîne une perte de confiance de la clientèle. 4. Aucune clause n'interdit les plans sociaux successifs. 5. Ce n'est pas ceux qu'on voudrait voir partir qui partent : les bons s'en vont les premiers. »* Fernand Servais s'est battu pour les congés conversions et les formations.

« Mais on nous pousse à l'égoïsme », dit-il à propos de la pression de la direction pour les heures supplémentaires. *« Sans ces abus, la banque créerait mille emplois en Rhône-Alpes. On n'ose pas dire non au patron. C'est la politique du stress. Quand on parle de licenciement, chacun croit que ça va tomber sur le voisin. »* Aujourd'hui, on vit *« l'après-plan social »* : il faut réorganiser les services, répondre au client que son interlocuteur habituel *« est parti »*.

POURTANT, Fernand Servais en a la conviction : garder les gens au travail coûte moins cher que de les mettre dehors. *« Tout le monde va payer les plans sociaux. On assainit la situation d'une entreprise, mais pas le social de la France. Quand les cotisations augmenteront, on s'apercevra qu'on a envoyé trop de gens aux Assedic. L'humain est devenu comme le mobilier. Les sociétés qui font déjà du chiffre veulent en faire encore plus. Est-ce décent ? »*

De la décence, les petites mains de Lejaby Euralis n'en manquent pas, même si elle ont fait défiler leurs enfants en petite culotte et soutien-gorge, le 17 juillet sur la place du marché de Rillieux-la-Pape. *« Les messieurs étaient contents »*, sourit Nicole Mendez, qui, avec son amie Claudette Pernette, toutes deux syndicalistes (CFDT), ont défendu sans répit les 1 100 emplois de leur société, spécialisée dans la lingerie féminine. La menace s'est profilée en mai 1995, à la mort du fondateur, Maurice Bugnon, un patron de droit divin qui, à quatre-vingt-six ans, n'avait pas préparé sa succession. *« Il croyait vivre cent ans »*, se souvient Nicole Mendez. *« On a subi l'attaque de l'américain Sarah Lee* [collants Dim] *»*, poursuit Claudette Pernette. *« Mais on a vu ce qu'ils ont fait en France. Leurs effectifs ont diminué de 3 000 personnes. On ne voulait pas de ça. »*

Alors les discussions ont commencé avec Warnaco, une firme américaine du groupe Warner, dirigée par une richissime femme d'affaires, Linda Wagner. Intime de Hillary Clinton, se déplaçant en jet privé avec femme de chambre et coiffeur, *« patron »* aux Etats-Unis de plus de 16 000 salariés, elle n'est guère passée inaperçue chez Lejaby. Mais les femmes du textile ne se sont pas laissé impressionner. *« Nous sommes des ouvrières de production, on est de la base. La plupart d'entre nous gagnent 5 000 francs par mois, élèvent souvent seules leurs enfants. Notre savoir-faire est très pointu et difficile à vendre ailleurs. Beaucoup ont plus de vingt ans de maison. On savait qu'on risquait gros. Alors, on y a mis nos tripes. »* Elles ont pris contact avec les syndicats américains, se sont renseignées sur Linda Wagner et ses méthodes.

« La rumeur courait que 420 postes seraient supprimés, rappelle Nicole Mendez. *Le 30 mai, nous avons rencontré M*[me] *Wagner à Lyon. On lui a dit qu'on n'avait pas confiance, qu'on craignait la politique américaine en France ; elle s'est engagée à développer l'outil. Elle a aussi promis à Jacques Barrot, à Raymond Barre et au préfet. Nous, on l'a à l'œil. »*

Le regard bleu et franc, Claudette Pernette raconte comment elles ont menacé de « mettre le feu » au G 7 de Lyon, si les pouvoirs publics n'accéléraient pas l'accord avec Warnaco, une fois obtenues les garanties pour l'emploi. *« Il n'y aura aucun licenciement d'ici à la fin de l'année »*, se réjouissent les deux déléguées. Des mois de bagarre, pour éviter un plan social. *« Mais le taylorisme doit mourir »*, lâche Nicole Mendez. *« On refuse les primes de rendement. On n'est pas des esclaves. Le chronomètre, le geste au centième de seconde, on en est encore là ! »* Claudette Pernette évoque la pointeuse, les 2,59 francs prélevés sur sa fiche de paie un jour de sortie deux minutes avant l'heure, pour se rendre à un rendez-vous médical. Ces femmes ont lutté, gagné. Mais *« certaines n'osaient pas participer à l'action, car leur mari voulait les voir rentrer à la maison aussitôt après le travail »*.

A Marignane, chez Eurocopter, filiale à 75 % d'Aerospatiale, il a fallu affronter un autre patriarcat : celui de l'Etat, empêtré dans sa loi de programmation militaire et dans une vision comptable des enjeux aéronautiques. Depuis 1987, la société a perdu 1 500 emplois, sans que soient opérés de licenciements. Quatre « plans d'adaptation » ont été appliqués. *Le dernier, qui court pour 1996-1997, prévoit 500 millions d'économies, dont la moitié en réduction des charges de personnel. Mais, en juin,* les nouvelles orientations militaires, ajoutées à la chute des commandes d'hélicoptères, ont fait craindre une perte sèche de 1 000 emplois.

Un chiffre *« découvert »* par Philippe Quilgars (représentant de la CGC au comité central d'entreprise), que la direction n'a pas démenti. Avec son collègue Gabriel Artero, il a mobilisé les employés et les élus locaux, faisant comprendre à Jean-Claude Gaudin que les choix de Charles Millon laissaient à désirer. Si le maire de Marseille a saisi l'enjeu, le ministre de la défense est resté inflexible. *« Il nous a méprisés »*, affirme Gabriel Artero. Après une manifestation de 4 000 salariés, à Marignane, puis une autre à Paris, l'idée d'un plan social a toutefois été abandonnée.

Lors de son récent voyage au Moyen-Orient, le président Chirac a, *semble-t-il, débloqué certaines* commandes en souffrance. La nomination d'un nouveau PDG à Aerospatiale a aussi été une façon de résorber le conflit. *« Le politique s'est assuré une rentrée sociale plus calme, en désamorçant la bombinette,* note, pas dupe, Gabriel Artero. En présentant un front syndical uni (de la CFTC à la CGT), les salariés ont évité le pire. Mais Philippe Quilgars s'interroge : *« Les 1 000 employés menacés représentaient un milliard de francs d'activité. C'est la somme que le gouvernement refuse d'investir pour fabriquer au plus vite le Tigre. Faute de prototype, on risque de se faire devancer par les Américains. »*

« Tout le monde va payer les plans sociaux. On assainit la situation d'une entreprise, mais pas le social de la France »

Eurocopter s'en tient à son plan 1996-1997, qui se soldera par la suppression négociée d'environ 350 postes. *« Chaque ligne du plan a été discutée »*, explique Gabriel Artero.

UN accord d'entreprise a consigné la nouvelle donne : réduction du temps de travail à trente-six heures (compensée à plus de 80 % pour les bas salaires), semaines alternées de quatre et cinq jours, suppression des heures supplémentaires, retour d'une centaine de « cols blancs » vers l'atelier, aides à la reconversion, principe du double volontariat, supposant l'accord des deux parties pour un départ. *« On a tiré toutes les solutions. Maintenant, on arrive à la limite du système,* observe Gabriel Artero. *Le licenciement,* convient-il, *est devenu le meilleur retour sur investissement. »*

Directrice des relations humaines chez Schweppes, Irène Gavronski se refuse à pareil amalgame. *« Il faut plusieurs années pour rattraper le coût d'un plan social ! »* Confrontée à une récession *sur le marché des soft drinks,* Schweppes s'apprête à fermer ses usines de la région parisienne, afin de se redéployer dans l'Yonne. Cent soixante-six postes seront supprimés ici, près de 120 créés là-bas. La direction propose des transferts pour les uns, des indemnités substantielles pour les autres.

Yougoslave d'origine serbe, délégué FO, Milisav Simic admet la nécessité, pour la firme britannique, d'accroître ses volumes et de se lancer dans la production d'eau minérale. Et nul ne pourrait prétendre développer une telle source à Pantin... *« Schweppes était obligée de restructurer l'outil industriel »*, reconnaît-il. Il s'est battu pour obtenir des indemnités, un budget de formation important, des mesures de reclassement, d'aides à la recherche d'un emploi.

Devant les sommes offertes (jusqu'à 300 000 francs pour douze ans d'ancienneté), certains candidats à la mobilité ont réfléchi. *« Ils se disent qu'il leur faudrait des années pour économiser autant d'argent. »* De son côté, Irène Gavronski se veut attentive à l'intérêt des salariés. *« Je suis une arbitre, porteuse de l'équipe de la société. Certes, il faut remonter les profits. Ce qui compte, c'est la City. Si on ne fait plus de profits, on fermera en France. Mais je veille aussi, de façon personnelle, aux chances des uns et des autres de se reclasser. »* Un processus auquel elle croit, même si elle a parfois le sentiment de *« gérer de l'échec »*.

Eric Fottorino

هكذا من الأصل

2

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'ambiguïté du nationalisme chinois

Suite de la première page

La jeunesse chinoise réclamait une émancipation du peuple portant sur la condition des femmes, l'usage du langage – alors très hiérarchisé –, des concepts étrangers mal assimilés et mal traduits comme la science et la démocratie, la lutte contre la corruption. Il s'agissait, en fait, pour le peuple de commencer à se prendre en charge. Déjà.

Cette ambiguïté fondamentale du sentiment nationaliste chinois s'est vérifiée même sous la République populaire. Comme le régime, la contestation y a largement fait appel. A Tiananmen en 1989, les étudiants se voulaient « patriotes ». Il revint au régime de les mater en leur affirmant que le « patriotisme » consistait à soutenir « la dictature du prolétariat ». Dans ces moments-là, le nationalisme a tendance à se confondre avec le principe moral du « mandat du ciel ».

Arme de revendication populaire ou dérivatif commode utilisé par le pouvoir pour canaliser les pulsions du pays, le nationalisme chinois se complique d'une absence patente de définition de la « nation ». Depuis vingt siècles, comme en témoignent les archives impériales, l'Etat s'échine à démontrer qu'il l'incarne de manière exclusive. Or, à partir de la conquête mongole (XIIIe siècle), les archives ont été successivement confisquées par un peuple tenu pour « barbare » (ou étranger) aux yeux de l'ethnie dominante, les Hans, puis par ceux-ci (sous la dynastie Ming, des XIVe au XVIIe siècles), puis par une autre peuplade allogène, les Mandchous. Les « barbares » avaient beau s'être coulés autant que possible dans le moule institutionnel chinois, ils furent renversés par une réaction viscéralement chinoise contre leur joug.

Dans ces sept siècles d'histoire écoulés depuis Gengis Khan, toute la dialectique d'une civilisation raffinée fondée sur l'agriculture, face à la puissance militaire de peuples moins respectueux de culture que de pouvoir, s'est donné libre cours. Les jeux de cour n'ont guère permis la réflexion sur la nature de l'Etat-nation qu'aujourd'hui la Chine populaire prétend incarner. En outre, depuis 1949, la définition de ce pays comme un « Etat multinational » se rapprochant du modèle soviétique a singulièrement pâti de la répression des nationalités minoritaires qui, au nom du socialisme, ont subi une forte assimilation nourrie par la pression démographique de l'ethnie majoritaire.

La double fracture provoquée par l'ère coloniale puis par la deuxième guerre mondiale complique encore le tableau. On voit aujourd'hui des milieux modérés de Hongkong, très largement occidentalisés, se livrer à de la surenchère sur la propagande de Pékin pour réclamer que le Japon abandonne l'archipel des Senkaku, enjeu d'une actuelle poussée de fièvre sino-nippone. A Taïwan, la grogne des pêcheurs, interdits d'activité dans un recoin maritime poissonneux par la garde maritime nippone, fait plutôt penser à un corporatisme local. Tout l'art de Pékin consiste à mettre ces remous au service de sa propre ambition, qui est l'affirmation d'une légitimité contestée.

L'instrument, pour l'heure, est l'idée nationale débarrassée de sa connotation communiste. On le voit à l'œuvre tant dans la crise diplomatique sur les Senkaku que dans la propagande culturaliste sur la supériorité que la civilisation chinoise tirerait de sa longévité ou encore dans l'expression en sous-main d'un rejet de l'internationalisation. Ainsi en va-t-il d'un livre récent, *La Chine peut dire non*. Cet ouvrage polémique a été rédigé par d'anciens dissidents désireux de faire passer auprès de l'Amérique le message qu'il existe, en Chine, des forces puissantes de conservatisme culturel qui peuvent encore nuire à l'intégration du pays dans la communauté mondiale.

L'homme d'Etat d'Asie orientale qui incarne peut-être le plus l'idéal chinois d'une « sagesse des nations », l'ancien premier ministre de Singapour, Lee Kwan Yew, récemment en visite à Pékin, a éprouvé le besoin de mettre en garde ses hôtes contre cette dérive nationaliste. Se faisant le porte-parole des voisins de la Chine, il leur a longuement exposé, en public, les craintes d'une mauvaise gestion de la rétrocession de Hongkong ou de la rivalité avec Taïwan.

Depuis Gengis Khan, toute la dialectique d'une civilisation raffinée, face à la puissance militaire de peuples moins respectueux de culture que de pouvoir, s'est donné libre cours

Vous avez, leur a-t-il dit en substance, tout le temps devant vous. Ne vous pressez surtout pas. Et même si lui-même s'est inquiété plusieurs fois des effets pervers de la globalisation des échanges sur les identités nationales, il a exhorté les dirigeants pékinois à ne pas se jeter dans le piège d'un nombrilisme culturel contre-productif. La Chine, leur a-t-il encore dit, ne réussira que si elle continue à s'ouvrir. Faute de quoi le risque serait grand que ses tourments internes ne débordent de ses frontières.

Mais, pour s'ouvrir, la Chine doit avoir un gouvernement sûr de lui. Ce n'est, malgré les apparences, guère plus le cas aujourd'hui qu'il y a un siècle. Les Mandchous perdirent le pouvoir avec une extraordinaire superbe affichée qui donna le change à la plupart des Occidentaux. Celle du parti qu'on hésite à qualifier de communiste est du même ordre. Cela ne signifie pas qu'il soit en passe de perdre le pouvoir dans un événement aussi insigne que la rébellion d'une caserne de gendarmerie mettant à bas un empire, en 1911. Mais cela explique son flirt ostentatoire avec un nationalisme exubérant dont il sait pourtant les dangers qu'il présente pour lui-même. A l'aube du XXIe siècle, l'avenir du régime de Mao, revu et corrigé par Deng Xiaoping, est rien moins qu'entaché d'incertitudes.

Francis Deron

Le Monde

ÉDITORIAL

Une manifestation scandaleuse

MARSEILLE ou la dignité face à l'ignominie. D'un côté, un père admirable, Michel Bourgat, qui, maîtrisant sa douleur, refuse la récupération politique de la mort de son fils et dénonce les *« amalgames raciaux »*. De l'autre, un parti, le Front national (FN), et son chef, Jean-Marie Le Pen, qui choisit de s'emparer de ce drame privé et qui, interrogé sur les réticences explicites de la famille, répond avec dédain : *« Cela n'a pas d'importance. »*

Ce qui a de l'importance en revanche c'est qu'en cette rentrée, M. Le Pen ne se contente pas de défier les lois de l'humanité *en affirmant que les races sont inégales*. Samedi 14 septembre, à Marseille, c'est une manifestation explicitement raciste qu'il organise, un défilé de la haine désignant collectivement les Maghrébins comme coupables de la mort du jeune Nicolas, un scandaleux détournement d'émotion autour d'un fait divers singulier – le meurtre incompréhensible d'un jeune Français de quatorze ans par un autre jeune Français âgé de quinze ans. Au prétexte que le meurtrier est fils de parents nés Marocains, le Front national choisit sciemment d'affoler cette ville *d'intégration et de brassage séculaires* que fut et qu'est toujours Marseille, de la déchirer en mobilisant ces *« braves gens qui s'aiment de détester ensemble »* qu'évoquait dans l'entre-deux-guerres l'écrivain Albert Cohen, juif et Marseillais d'adoption.

L'heure est venue pour tous ceux qui reconnaissent dans la démocratie et dans les droits de l'homme leur bien commun d'opposer à la barbarie la force tranquille du droit. Car c'est bien la barbarie qui menace lorsqu'un parti puissant, organisé, s'étant frayé un chemin dans le débat public et dans les assemblées locales, tente de s'emparer de l'émotion que provoque un crime pour menacer de vengeance une partie de la population.

Interrogé par *Le Monde*, Bruno Mégret, chef du FN à Marseille, affirme clairement que c'est *« l'origine »* du meurtrier qui motive *son appel* à manifester. C'est bien une partie de la population qui est ainsi collectivement désignée à la vindicte.

La manifestation de Marseille se présente donc comme un pogrom symbolique. Le crime dont elle prend prétexte ne résulte pas de l'action d'un groupe constitué, qu'il pourrait être légitime de mettre en cause. La criminalité, à Marseille, n'a pas pris soudain des proportions telles qu'elle pourrait donner lieu à une protestation populaire. Rien ne permet d'attribuer au pouvoir national ou local des négligences ou des complicités auquel il serait sommé de mettre fin. L'action de la police et de la justice, dans cette affaire, n'est ni lente, ni timide, ni entravée en aucune manière puisqu'elle a permis, au contraire, l'interpellation rapide du suspect et de celui qui l'accompagnait.

Les arguties du FN ne peuvent masquer la signification flagrante du mot d'ordre qu'il a lancé. Ceux qui le suivront ne manifesteront ni contre *« les politiciens »*, comme l'affirme M. Le Pen, ni contre la police, ni contre la justice. Chacun sait bien contre qui ils manifesteront. *Chacun sait bien au nom de* quoi et à quelles fins le FN provoque ce trouble à l'ordre public.

C'est pourquoi cette manifestation doit être interdite.

Narcissisme *par Ballesta*

DANS LA PRESSE

THE TIMES

■ Naguère, le diplomate français était d'abord, suppose-t-on, un formidable esprit, un homme pour qui la diplomatie était la poursuite de la guerre par d'autres moyens. Peu importait qu'il fût corpulent ou parfumé, pourvu qu'il ait une bonne table, servît les meilleurs vins et recueillît les secrets les mieux gardés. Hélas, les temps ont changé. Le français n'est plus la *lingua franca* des chancelleries. L'ambassadeur de France ne dispose plus de la plus belle résidence. Il doit, comme tous les autres, « vendre » son pays, doper les exportations et faire des concessions à la mode du moment. Le gouvernement français a publié un décret demandant à ses représentants d'être soignés, élégants et d'arborer un teint aussi radieux que celui d'un Roi-Soleil arrivant d'une station de sports d'hiver. Ils doivent, en d'autres termes, être l'image vivante du président Chirac lui-même.

LE FIGARO

Franz-Olivier Giesbert

■ Ecoutez la rumeur qui court dans le pays, et que relaient les grandes voix de l'opposition ou de la majorité : *« C'est la faute à Juppé. »* Au train où vont les choses, certains lui imputeront bientôt les variations météorologiques ou les accidents de la circulation. Heureusement, il y a M. Barre, avec son bon sens et sa liberté d'esprit. Convaincu que la France *« n'est pas en déflation »*, il disait hier : *« Nous sommes en cure, en train de remettre en ordre nos affaires, et nous en avons grand besoin. »* A juste titre, il reproche simplement au premier ministre de ne pas aller assez loin dans la réduction des dépenses publiques. Mais, harcelé comme il l'est, celui-ci peut-il aller plus loin ? Pour ce faire, il faudrait que cesse la chasse au Juppé. Mais tout espoir n'est pas perdu. Les médias sont comme les meutes. Ils changent souvent de gibier.

Le nouveau poids économique de l'Asie

C'EST un joli symbole. Depuis plus de vingt ans, la Banque des règlements internationaux (BRI) n'avait pas accueilli de nouveaux membres. Installée à Bâle, *« la banque centrale des banques centrales »*, comme on la surnomme, faisait figure de club d'élite dominé par les Occidentaux et assis sur 130 milliards de dollars (650 milliards de francs) de réserves. Bien que réunissant les banques centrales de trente-deux pays – européens, pour l'essentiel –, les directeurs de la BRI sont tous issus des pays du G 10 (de onze membres, en réalité), une sorte de G 7 élargi à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suède et à la Suisse.

La BRI va donc s'élargir. En début de semaine, la Banque a annoncé qu'elle allait ouvrir ses portes à neuf nouveaux pays d'ici à mars 1997. Jamais, depuis sa création en 1930, une telle bouffée d'air n'avait profité à l'organisme chargé, à l'origine, de surveiller les réparations de guerre allemandes après le premier conflit mondial. Davantage que l'arrivée de la Russie, c'est l'identité des autres futurs associés qui frappe. Outre la Chine, quatre pays viennent du continent asiatique – Corée du Sud, Hongkong, Inde et Singapour –, deux d'Amérique latine – Mexique, Brésil –, tandis que l'Arabie saoudite représentera le monde arabe.

Rarement la montée des pays émergents et le lent basculement de l'économie mondiale vers l'Asie aura été pris en compte de façon aussi éclatante, même si, en l'occurrence, comme l'ont souligné certains commentateurs, la BRI aussi se devait de réagir face à la montée en puissance de l'Institut monétaire européen, préfiguration de la future banque centrale européenne. A l'instar de la BRI, d'autres institutions ont commencé à intégrer le basculement de l'économie mondiale vers des zones nouvelles. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un autre club réservé aux pays riches, a répondu favorablement à la candidature du Mexique, puis de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne. La Corée du Sud a aussi sollicité son adhésion. Et si Séoul n'a pas obtenu satisfaction jusqu'ici, c'est uniquement dû à son refus de libéraliser son marché des capitaux.

De ces changements, il ne faut pas conclure que les pays les plus riches sont disposés à faire une place aux pays émergents sans rechigner. Un dossier toujours en négociation l'illustre bien : celui des accords généraux d'emprunts (AGE). Pour pouvoir désamorcer une crise financière du type de celle qui a secoué le Mexique en 1994, menaçant l'ensemble du système international, les membres du G 10 ont décidé de doubler les sommes mises à la disposition du Fonds monétaire international (FMI) et de les faire passer, grosso modo, de 25 milliards à 50 milliards de dollars. Mais comme les pays membres du G 10 ne peuvent à eux seuls mobiliser une telle force de frappe financière, ils ont sollicité d'autres Etats, dont un certain nombre de nations asiatiques (Corée du Sud, Singapour, Thaïlande, Malaisie).

Jamais, depuis sa création en 1930, une telle bouffée d'air n'avait profité à la BRI, chargée, à l'origine, de surveiller les réparations de guerre allemandes après le premier conflit mondial

Là où le bât blesse, c'est que le G 10 veut bien de l'argent des pays asiatiques – ainsi que celui d'autres pays européens sollicités – mais traîne les pieds pour les faire participer à la gestion de ce fonds d'urgence. La structure actuelle dépend conjointement de la BRI, du FMI et d'un organisme restreint de l'OCDE. Le G 10 – du moins quelques-uns de ses membres – souhaitait conserver ce système pour les futurs AGE, alors que les nouveaux venus réclamaient la création d'un secrétariat ad hoc qui leur permettrait de faire entendre leur voix en même temps qu'ils apportent leur écot. Il est probable que le prochain élargissement de la BRI à quelques pays asiatiques va permettre de trouver une solution à ce problème des AGE. De l'avis des spécialistes, un compromis a été conclu et un accord sera finalisé en octobre à Washington, où se tiendront les assemblées générales annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

Quels que soient leurs réticences, que ce soit au sein du G 7, qui demain pourrait bien être élargi à l'Inde, à la Chine et au Brésil, du G 10, de la BRI ou de l'OCDE, les pays riches du Vieux Monde vont devoir tirer les conséquences institutionnelles du poids de l'Asie, que ce soit en termes économiques ou financiers. La redistribution des cartes est en cours. Dans l'opinion publique, elle a pris un départ en fanfare en 1993 avec la publication par le FMI d'une étude où le calcul de la richesse des nations s'appuyait sur un taux de change « naturel », celui qui permet d'acquérir à des conditions identiques une même gamme de produits et de services dans deux pays différents.

A cette jauge, les pays industrialisés ne représentent plus les trois quarts du PIB mondial – conclusion des méthodes de calcul classique – mais à peine plus de la moitié. La Chine dépasse l'Allemagne et devient la quatrième puissance économique de la planète. Le Brésil fait mieux que le Canada. Depuis la publication de l'étude du FMI, l'Europe n'en finit pas de patauger pour sortir d'une récession larvée tandis que l'Asie continue son développement à marche forcée. La redistribution de la richesse des nations s'accélère.

Jean-Pierre Tuquoi

RECTIFICATIFS

CROIX-ROUGE

L'ancien président du Comité international de la Croix-Rouge cité dans l'article d'Isabelle Vichniac sur l'infiltration présumée de l'organisation humanitaire par les nazis pendant la guerre (*Le Monde* du 10 septembre) se nommait Max Huber, et non Max Buber, comme nous l'avons écrit par erreur.

TURCS DE BULGARIE

Dans le reportage de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz sur Sofia (*Le Monde* du 8 août), il fallait lire que l'exode des Turcs de Bulgarie vers leur pays d'origine a eu lieu, pour l'essentiel, en 1989, à la fin du régime communiste, et non en 1985, début de la persécution administrative contre les Turcs bulgares.

Médecine : le prix à payer

par Bernard Glorion

APRÈS l'annonce faite par le premier ministre en novembre 1995 et la publication des ordonnances, le 24 avril dernier, une réforme radicale de notre système de protection sociale est engagée. Dans un élan courageux et en un temps record, rompant avec un long immobilisme dans ce domaine, le gouvernement propose un plan audacieux et contraignant. La mise en application de cette réforme nécessitera beaucoup de tolérance, de compréhension et de bonne volonté de part et d'autre. Seul un climat de confiance réciproque permettra la mise en œuvre de responsabilités partagées.

Ses incidences sur l'exercice médical sont importantes, et il ne faut pas s'en dissimuler les difficultés. Sa réalisation va entraîner des changements qui ne peuvent se réaliser qu'avec la participation de tous les acteurs concernés : professionnels de santé, bien sûr, mais aussi patients et malades, administrateurs et gestionnaires, décideurs politiques.

Si l'objectif essentiel annoncé est bien de rétablir un équilibre financier compromis de façon inquiétante, il est de notre devoir de rappeler que, malgré ces contraintes nouvelles, nous ne devons et nous ne pouvons oublier le sens profond de notre mission de médecins : assurer à tous ceux qui se confient à nous des soins appropriés de qualité et une assistance morale, qui confère à la profession médicale la dimension humaine à laquelle il faut rester fermement attaché.

Rétablir l'équilibre budgétaire de la Sécurité sociale ne doit pas être une fin en soi. Les mesures contraignantes contenues dans les ordonnances ne seront efficaces que si elles sont assorties de trois conditions essentielles : le changement des comportements ; une rénovation de la formation médicale initiale ; un respect scrupuleux des règles déontologiques.

Changer les comportements, c'est savoir rompre avec ses habitudes, accepter d'abandonner des conceptions qui ne sont plus adaptées ni aux besoins, ni aux moyens. C'est développer et encourager des modes d'exercice nouveaux sans pour autant sacrifier l'essentiel. Changer les comportements ne relève pas de la loi ni de la contrainte, mais de la responsabilité et de la conscience de chacun.

Si les professionnels de santé – et les médecins en particulier – sont les ordonnateurs des dépenses à travers leurs prescriptions et leurs décisions, il ne faut pas les accuser de tous les maux et les rendre seuls responsables de la faillite du système. Bien que les lois de la nature soient immuables, on ne naît plus, on ne vit plus, on ne meurt plus comme au début de ce siècle. Les conditions de vie ont totalement changé, et les hommes aussi.

Le corps humain se transforme ; des maladies disparaissent, d'autres apparaissent. Les demandes et les exigences en matière de santé évoluent avec les facteurs sociologiques, psychologiques, démographiques, avec l'environnement industriel. Les réponses que l'on attend du médecin doivent évoluer. Le respect de la personne humaine reste une valeur intangible (et constante), mais les progrès de la science permettent de satisfaire des besoins qui étaient hier encore ignorés. La réponse à ces demandes, sans cesse nouvelles, ne dépend pas uniquement du médecin.

> **Il faut tendre à développer la complémentarité entre les différents secteurs : libéral et public, spécialistes et généralistes**

Le patient lui-même doit se sentir responsable et savoir tempérer ses exigences. La possibilité de bénéficier de soins ne doit pas être la satisfaction d'un ayant droit aveugle et sourd, mais le fruit d'une réflexion qui s'inscrit dans un souci de solidarité et de partage.

Bénéficier de ce qui est nécessaire pour sa santé est un droit fondamental dont il faut savoir user, et non abuser. Dans une société qui se veut équitable, il faut avoir le souci de l'autre et souhaiter que tous puissent accéder aux mêmes avantages et aux mêmes soins.

Médecins et malades doivent partager cette préoccupation, et, si par ailleurs ils défendent, grâce à des organisations professionnelles ou des associations, leurs intérêts propres, il ne peuvent oublier qu'ils ont, les uns et les autres, des droits, mais aussi des devoirs.

Les efforts à faire seront d'autant plus acceptables et acceptés qu'ils seront consentis par tous avec la volonté de réussir et l'audace d'y croire. Accepter de changer son comportement, c'est autant une question de cœur qu'une question de raison.

La deuxième condition concerne le corps médical dans son ensemble. De nombreuses mesures prévues dans les ordonnances vont devenir effectives dans des décrets d'application dont la publication interviendra avant la fin de l'année. Malgré la multiplicité et la complexité des modes d'exercice médical, il faut tendre à développer la complémentarité entre les différents secteurs ; libéral et public, spécialistes et généralistes. Le patient doit être au cœur du système de soins. Il faut, tout en respectant l'intimité du colloque singulier, être conscient que la médecine moderne est une médecine d'équipe, pluridisciplinaire où chacun, dans le respect de l'autre, apporte sa compétence et sa technique. La concurrence, qui reste une incitation à mieux faire, doit se développer au bénéfice des malades et ne doit pas servir uniquement des intérêts personnels.

Pour aboutir à cet équilibre et à cette harmonie, il est indispensable de reconsidérer la formation des médecins. Tenant compte des exigences et des comportements nouveaux, il faut préparer nos jeunes futurs confrères à un exercice adapté à ces différents changements, qui dépendent autant des mutations sociales que du progrès scientifique. Après une formation initiale commune à tous les médecins dans les 1er et 2e cycles des études médicales, il serait utile d'accentuer les efforts entrepris pour aménager un 3e cycle professionnel, préparant les médecins de demain à de nouveaux modes d'exercice plus diversifiés, mais aussi plus complémentaires.

> **La possibilité de bénéficier de soins ne doit pas être la satisfaction d'un ayant droit aveugle et sourd, mais le fruit d'une réflexion qui s'inscrit dans un souci de solidarité et de partage**

Les doyens et les enseignants de nos universités en sont bien conscients. Ils ne manquent ni d'imagination ni de dynamisme. Ils doivent être soutenus et suivis dans cette œuvre de rénovation de la formation initiale. L'application de ces mesures prendra des années pour ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière. Mais le développement et la généralisation d'une formation continue institutionnelle devraient permettre de réaliser cette évolution plus rapidement. Le souci de compétence, d'efficacité et de sécurité doit dominer ces changements. La mise à jour des « références médicales » est une notion nouvelle à laquelle il faut être très attaché.

La troisième condition concerne le respect scrupuleux de nos règles professionnelles. Fidèles à notre culture et aux valeurs morales auxquelles nous sommes attachés, il est bon de rappeler que, au-delà des nouvelles dispositions réglementaires et des changements qui doivent intervenir dans la formation et dans l'exercice médical, il ne faut pas oublier le sens même de notre profession : être au service des malades dans le respect de la personne, de son autonomie et de sa liberté.

Pour conserver à cet exercice son caractère profondément humain, il importe que les règles déontologiques dont l'ordre des médecins est le garant soient respectées par tous : par les médecins, qui se les imposent à eux-mêmes à travers leur ordre, mais aussi tous les autres acteurs de la santé, qui, en aucun cas, ne peuvent proposer des dispositions qui tendraient à compromettre ces règles fondamentales.

Respecter la liberté de se choisir et de se quitter est une condition essentielle de la confiance qui lie le patient à son médecin et garantit la qualité de cette relation.

Respecter, dans un cadre défini par la loi, la liberté pour le médecin de choisir et de proposer à son malade le traitement convenable, approprié à son état, conforme aux données actuelles de la science et compatible avec les nécessaires contraintes économiques est l'expression de son indépendance et une garantie de qualité.

Respecter le secret professionnel est non seulement une obligation professionnelle et légale, mais aussi la meilleure garantie de la confiance qui doit unir le médecin à son malade.

Si des changements profonds sont nécessaires pour que tout citoyen puisse continuer à bénéficier d'un système de protection sociale efficace et universel, il est impératif que les valeurs essentielles qui viennent d'être rappelées soient respectées.

L'utilisation de techniques et de matériels de plus en plus complexes, l'introduction de l'informatique dans l'exercice médical, ne sont pas incompatibles avec le respect de la déontologie. Cette conviction doit être partagée par tous les médecins et tous ceux qui de loin ou de près participent aux soins. Rendre compatible l'usage de méthodes nouvelles de gestion avec ces règles intangibles est une préoccupation difficile et contraignante qui nécessite beaucoup de compréhension et d'efforts. C'est le prix à payer pour conserver à la médecine son caractère profondément humain. Cette mobilisation est l'affaire de tous. Elle doit s'opérer dans la sérénité et la confiance. Nous serons tous jugés sur notre aptitude à réaliser cet équilibre.

A l'heure où notre pays traverse une crise difficile, et où nous sommes témoins de tristes affrontements, le moment est propice pour que le corps médical montre sa détermination à surmonter les difficultés qui ne manqueront pas de surgir pour la mise en application des nouvelles dispositions prévues par les ordonnances.

Bernard Glorion est président du Conseil national de l'ordre des médecins.

هكذا من الإصل

MOUVEMENTS SOCIAUX Les leaders syndicaux prévoyaient une rentrée agitée, estimant que la multiplication des suppressions d'emplois et la rigueur budgétaire ne peuvent qu'accroître le mécontentement des salariés. Les premiers tests n'ont pourtant pas été très concluants. Dans le textile, à EDF-GDF, au Crédit lyonnais, les appels à la grève et aux débrayages n'ont pas été très suivis malgré *quelques exceptions comme* au centre du Crédit lyonnais à Bayeux. ● LES RESPONSABLES D'ENTREPRISE n'excluent pourtant pas des grèves dures mais localisées. ● *UNE ÉTUDE* DE LA CFDT montre que les causes réelles des conflits diffèrent souvent des motifs affichés. ● *LE MINISTÈRE* DU TRAVAIL, dans une note interne, recommande à ses services de ne pas tenir compte du respect du droit du travail pour accorder aux entreprises les aides à l'emploi.

Les premiers conflits de la rentrée n'ont été que peu suivis

Dans le textile, l'industrie de l'armement ou au Crédit lyonnais, les grèves et les manifestations sont restées d'une ampleur limitée. Des dirigeants craignent « l'implosion sociale » davantage que l'explosion

FIN AOÛT, Louis Viannet (CGT), Nicole Notat (CFDT) et Marc Blondel (FO) étaient pour une fois d'accord : *la rentrée sociale s'annonçait tendue.* « *Tous les ingrédients sont réunis pour une explosion générale* » devait même pronostiquer le secrétaire général de Force ouvrière.

S'il est beaucoup trop tôt pour donner tort aux dirigeants syndicaux, rien ne permet, pour l'instant, de leur donner raison. Dès le 4 septembre, lors d'un meeting de rentrée destiné à galvaniser ses troupes, Louis Viannet avait paru plus prudent : « *Il n'existe pas de génération spontanée en matière de lutte sociale.* » C'est que, la veille, le premier « *rendez-vous social* » de la rentrée avait constitué un réel échec. Seuls 250 salariés du textile et de l'habillement avaient manifesté à l'appel de la CGT, à Lyon, « *pour défendre l'emploi* ». Pourtant entre Bally, Lejaby et DMC, les plans sociaux ne manquent pas dans cette région où la CGT est assez bien implantée.

Voulant tester ses troupes dans le secteur public, la CGT a, le 10 septembre, organisé un « *temps fort* » à EDF, où la combativité des agents n'est plus à démontrer. Résultat : moins de 1 % de participation.

« A MOITIÉ PROBANT »

Le même jour, l'ensemble des syndicats a appelé les salariés de l'armement à protester contre la restructuration de l'industrie militaire. Si la mobilisation a été forte, elle n'a pas eu l'ampleur de celle de juin. En privé, Charles Millon, ministre de la défense, reconnaissait qu'il avait une crainte : une explosion sociale à Cherbourg. Prudemment, le ministre a revu à la baisse les suppressions d'emplois sur ce site. Après avoir parlé de 1 700 suppressions d'emplois d'ici à 1998, le gouvernement n'évoque plus que 500 suppressions d'ici à la fin de 1997. L'appel à la grève lancé pour le jeudi 12 septembre par les cinq syndicats du Crédit lyonnais constituait un autre moment fort de la rentrée sociale. Appelés à manifester contre les 5 000 suppressions d'emplois attendues, les salariés du Crédit lyonnais n'ont pas fait preuve d'une très grande combativité. Alors que la direction a recensé 15 % de grévistes, les syndicats estiment la participation « *entre 20 % et 30 %* ».

Un responsable de la CFDT le reconnaît : « *Le test n'a été qu'à moitié probant, même si la mobilisation a été forte sur les sites de province menacés et si, pour la première fois, certains cadres ont participé à la manifestation parisienne.* » Fait troublant : le nombre de grévistes correspond à peu près au nombre de suppressions d'emplois attendues. La mobilisation a d'ailleurs été très variable : quasi inexistante dans le réseau commercial, elle a atteint près de 50 % dans les centres administratifs les plus menacés, comme Bayeux (Calvados) ou Valence (Drôme).

PRONOSTICS HASARDEUX

Derrière les discours obligés sur « *la solidarité entre les travailleurs* », les syndicats semblent se faire peu d'illusions. Dans l'établissement de GIAT Industries situé à Tulle (Corrèze), où 45 suppressions d'emplois « *seulement* » sont prévues sur un effectif de 920 personnes, la CGT n'a appelé, le 10 septembre, qu'à une seule heure de grève (*Le Monde* du 12 septembre). Chez Danone, où elle mène une bataille procédurière particulièrement acharnée pour retarder la fermeture des usines de Strasbourg (Bas-Rhin) et Seclin (Nord), la CGT se garde bien d'appeler à des grèves de solidarité dans les autres usines du groupe. L'automne social sera-t-il finalement plus calme que prévu ? Tout pronostic reste hasardeux. La grève soudaine des pilotes d'Air France Europe pour protester contre les sanctions prises contre l'un des leurs montre qu'un conflit peut partir comme une traînée de poudre. Même dans les entreprises syndicalement très structurées, les responsables locaux n'hésitent pas à se lancer dans des actions sans tenir compte du « *climat* » national. Ainsi, à la SNCF, le ton actuellement mesuré de la CGT n'empêche pas la multiplication de conflits, locaux, mais bien suivis.

S'ils ne croient pas à une explosion sociale généralisée, les dirigeants d'entreprise restent très prudents : « *On ne peut plus parler de rentrée sociale chaude comme auparavant, mais le fossé s'élargit entre des salariés angoissés dont la violence est rentrée, des dirigeants d'entreprise qui ne prennent plus le temps de réfléchir et des politiques incapables de donner un sens à l'évolution de la société. Je crois moins à l'explosion qu'à l'implosion, mais ce n'est pas moins grave* », analyse Jacques Bouchaud, vice-président de l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP).

De son côté, sous le titre *A la merci de coups de colère*, l'association Entreprise & Personnel publie, vendredi 13 septembre, son analyse du climat social de la rentrée. Si ces experts sociaux estiment que « *la réédition des événements de fin 1995 reste possible mais peu probable* », ils jugent vraisemblables « *des grèves localisées (principalement mais pas uniquement au secteur public), corporatistes et défensives, dures et à la limite de la violence* ».

Frédéric Lemaître

LA CFDT se penche sur les causes réelles des grèves

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, le nombre des journées de grève est en baisse constante en France. Mais « *contrairement aux apparences, les conflits du travail pourraient avoir été plus nombreux. Si les débrayages sont plus courts, ils sont plus fréquents* », note une étude réalisée par l'Observatoire des relations professionnelles et de l'innovation sociale, créé par la CFDT.

Les conflits du travail, étudiés à partir d'un échantillon de 270 grèves entre 1993 et 1994, ont touché aussi bien le public que le privé. 40 % d'entre eux ont eu lieu dans des entreprises ou des établissements comptant moins de 200 salariés. « *La contestation des grévistes* [dans les entreprises publiques] *est d'autant plus radicale qu'ils bénéficient d'un statut qui les protègent relativement mieux que les salariés des entreprises privées* », constate, toutefois, l'Observatoire.

« QUÊTE DE SENS »

Les conflits – d'une durée moyenne de 8 jours et demi, affichant un taux d'environ 75 % – se révèlent des reflets fidèles des préoccupations économiques du moment. En 1993, alors que la crise frappe durement, le maintien des postes et les restructurations représentent 47 % des motifs de grève. Avec le rebond de 1994, les revendications salariales resurgissent (32 % des conflits) ainsi que les demandes sur l'emploi et les conditions de travail (33 %).

Derrière les mots d'ordre proclamés se masquent de nombreuses sources de mécontentements inexprimés, « *un ras-le-bol généralisé* ». « *Un bon nombre de conflits témoignent d'une quête de sens des salariés dans leur travail et les décisions qui s'y rapportent* », souligne l'étude. Symbole de cette incompréhension, les cadres moyens et supérieurs, jusqu'alors très à l'écart des conflits, s'associent désormais aux grèves. Les jeunes salariés, souvent non syndiqués mais durement touchés par la précarisation de l'emploi, participent eux aussi de plus en plus aux mouvements, voire « *en deviennent les initiateurs* ».

L'individualisation des salaires, des carrières, des conditions de travail limite les possibilités de fédérer les revendications, « *sans pour autant parvenir à occulter les aspirations à sidentifier à un collectif plus large* ». Le salaire devient alors l'exutoire pour exprimer le malaise diffus et complexe, ressenti par le personnel.

Les directions ne décryptent pas toujours ces attentes inexprimées. « *Lorsque des réponses ont été trouvées aux véritables questions posées, le conflit a constitué une source d'amélioration des relations sociales.* A contrario, *la grève est mal vécue et, bientôt, ces questions resurgiront, quitte à se présenter sous d'autres formes* », constate l'Observatoire.

Des aides à l'emploi (presque) sans conditions

LE DÉBAT est aussi vieux que les aides à l'emploi : les directions départementales du travail doivent-elles conditionner les aides financières qu'elles accordent aux entreprises à un respect par celles-ci du code du travail ? Un inspecteur doit-il refuser d'accorder, par exemple, des aides au passage à temps partiel quand il constate que l'entreprise, par ailleurs, utilise de la main-d'œuvre non déclarée ? Jusqu'à présent, cette question n'avait jamais reçu de réponse tranchée du ministère du travail. Seules quelques aides, concernant généralement l'insertion des jeunes en entreprises, sont explicitement liées au respect par l'employeur des normes d'hygiène et de sécurité. Mais dans les directions départementales, le débat est souvent vif entre ceux qui prônent un strict respect des textes et ceux qui trouvent anormal qu'une entreprise puisse, d'un côté, recevoir des aides financières et de l'autre un procès-verbal pour manquement au code du travail. Cette question, d'autant plus brûlante que les aides à l'emploi sont sur la sellette, vient, très discrètement, de recevoir une réponse des services de Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Ceux-ci ont envoyé aux directions départementales les instructions données en mars dernier à la direction départementale de Seine-Saint-Denis qui avait interrogé l'administration centrale sur cette délicate question.

La lettre, qui émane du « *bureau du contentieux général* » à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, est sans ambiguïtés. Tout refus d'accorder, pour manquement au code du travail, une aide à l'emploi est non seulement illégal mais inopportun.

Analysant la jurisprudence des tribunaux administratifs, le responsable de ce bureau écrit : « *Il ne me paraît pas possible de refuser à une entreprise, le bénéfice d'une aide à l'emploi au motif déclaré ou inavoué de sa méconnaissance des règles du droit du travail, dans la mesure où, objectivement, elle remplit les conditions d'ouverture prévues par les textes.* »

Mais, de manière plus surprenante, la note ne s'arrête pas à cet argumentaire juridique. Elle estime qu'un tel refus est « *inopportun* ». Il serait « *contraire à l'esprit même des textes dans la mesure où, au-delà de l'entrepreneur, ce sont également les demandeurs d'emploi qui se trouveront pénalisés* ». Si le ministère estime qu'il s'agit là d'un document juridique auquel il ne convient pas d'accorder une importance particulière, certains inspecteurs du travail jugent que cette note tranche un débat de fond qui n'a jamais été publiquement ouvert.

F. Le.

Le Bessin se mobilise pour le Crédit lyonnais

CAEN
de notre correspondant

« *On ne se posait pas de questions. On passait le brevet et on rentrait par vingtaines au Lyonnais. Dans les années 1964-1974, c'était comme ça, la vie, j'avais dix-sept ans, aujourd'hui j'en ai quarante-neuf. Je n'ai vraiment pas envie de quitter mon pays. On va se battre pour sauver ce qu'on peut.* » Claudie a le sourire triste. Dans les rues de Bayeux, elle défile sous un ciel très gris et menaçant, ce jeudi 12 septembre.

« *Bayeux se lève,* rétorque sa voisine. *Nous sommes plus de six cents manifestants. Ceux de l'agence du Crédit lyonnais du centre-ville sont venus avec nous. C'est une première.* » Elle ajoute : « *La mort du Lyonnais est la mort du Bessin. Les commerçants ont baissé le rideau. Ceux de Port-en-Bessin sont même venus. Ils ont bien compris l'enjeu.* » Le député UDF François d'Harcourt s'est joint au début de la manifestation. Les ouvriers de l'usine Moulinex ont aussi répondu à l'appel de la CFDT, de la CGT et de Force ouvrière.

« COUP D'ASSOMMOIR »

Le centre administratif du Crédit lyonnais, c'est un peu l'emblème des « trente glorieuses », dans ce Bessin où l'on s'est longtemps nourri « *en écoutant l'herbe pousser* ». « *Le centre a compté 1 600 personnes au début des années 70. Quand on assurait le traitement des titres, c'était largement le premier employeur de Bayeux* », raconte la déléguée CFDT.

« *Aujourd'hui c'est un nouveau coup d'assommoir. Sur huit cents postes équivalents temps plein, le troisième plan social du Crédit lyonnais prévoit cent soixante-dix suppressions de postes. C'est d'autant plus terrible que, souvent, mari et femme y travaillent. Embauchés en même temps, nous avons tous entre quarante-cinq et cinquante ans. Les mesures d'âge ne peuvent donc pas jouer.* » Une des pistes avancées par les syndicats est la réduction du temps de travail.

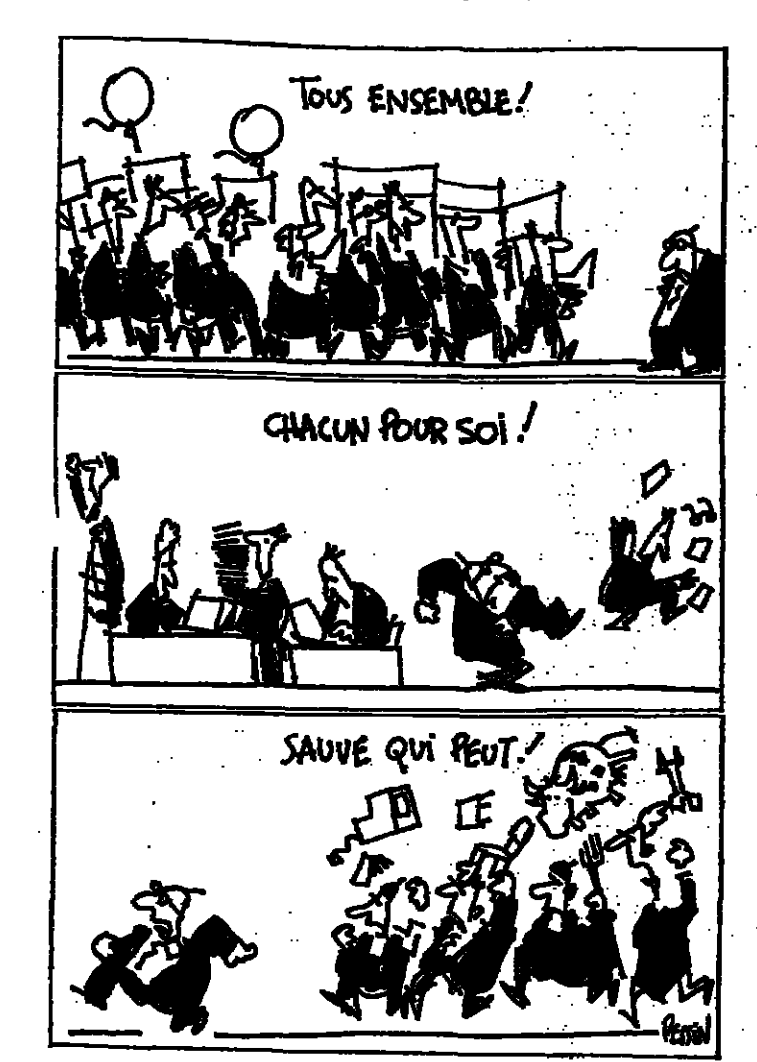
Sur le perron de l'hôtel de ville, à quelques centaines de mètres de la place où, le 16 juin, le premier ministre, Alain Juppé, fêtait les cinquante ans du fameux « discours de Bayeux » prononcé par le général de Gaulle, Alain Lecornu, premier adjoint RPR chargé des affaires économiques, accueille les manifestants. L'élu reçoit longuement une délégation de syndicalistes.

« *Le Lyonnais, c'est 40 % de notre taxe professionnelle. Croyez-moi que la ville va se battre pour sauvegarder ces emplois.* » « *Alors pourquoi ton gouvernement fait tant de mal pour l'emploi ?* », rétorque discrètement un homme.

Jean-Jacques Lerosier



هكذا من الأصل



Les banques pourraient encore supprimer 60 000 emplois d'ici à l'an 2000

« C'EST PAS LES EMPLOYÉS, c'est pas les salariés, c'est les banquiers qu'il faut virer. » « Patrons, ministres, voilà les responsables. Nous faire payer la note, c'est inacceptable. » Jeudi 12 septembre, à l'appel de l'intersyndicale CGT/CFDT, FO, CFTC, SNB/CGC, plusieurs milliers de salariés du Crédit lyonnais ont manifesté à Paris et dans plusieurs villes de province, notamment Lyon, Bordeaux et Bayeux, pour dénoncer le plan de 5 000 suppressions d'emplois d'ici à 1998 sur 35 000 salariés. Et si, pour un représentant syndical du Crédit lyonnais, *« il ne s'agit pas véritablement d'un mouvement de masse, on note un profond changement dans la détermination des salariés pour défendre leur emploi. »*

Leur emploi, ils sont quelque 400 000 dans la profession bancaire à se demander avec plus ou moins d'anxiété s'ils le conserveront demain. Pour deux raisons, qui touchent diversement les établissements.

La première est liée à l'évolution du métier de la banque. Comme le souligne une étude récente de l'agence de notation Standard and Poors, la mutation des activités bancaires classiques, et notamment les progrès technologiques, a pour effet de *« réduire très fortement les besoins en main-d'œuvre »*. Les banques ont massivement embauché dans les années 70 à de faibles niveaux de qualification et ont entamé depuis plusieurs années une réduction régulière de leurs effectifs. En huit ans, les effectifs des banques adhérant à l'Association française des banques (AFB) se sont contractés de trente mille personnes. Après avoir atteint leur plafond en 1986 (254 400), elles n'employaient plus qu'environ 220 000 personnes fin 1993.

« CONCURRENCE DÉBRIDÉE »

Mais ce mouvement « naturel » trouve aujourd'hui ses limites. Selon une étude interne de l'AFB, les effectifs réels des banques AFB ont diminué de 1,2 % en 1994 contre 3 % l'année précédente. Ce ralentissement de la baisse des effectifs résulte principalement d'une forte réduction du taux de départ, qui est passé de 6,3 % en 1993 à 4,2 % en 1994. Cette réduction, souligne la note, *« traduit la baisse du taux de départs involontaires ou négociés, qui s'est contracté de 2,5 % à 1,5 %, et la diminution du taux de départs à la retraite, qui ne s'est élevé qu'à 0,7 % en 1994, contre 1,5 % en 1993 »*.

La deuxième raison de l'inquiétude des salariés découle d'un mouvement de concentration inévitable pour faire face à une concurrence de plus en plus vive. *« Les difficultés du secteur bancaire en France résultent de sa très forte segmentation (caisses d'épargne, banques populaires, secteur privé et secteur public) »*, analyse un responsable d'une fédération syndicale. *« Nous nous sommes tous fait une concurrence débridée en contractant nos marges. »*

Le produit net bancaire n'a cessé de s'éroder au cours des dernières années. La crise de l'immobilier a accentué ce recul. Les diversifications hasardeuses d'un certain nombre d'établissements ont achevé de laminer la profession. Rapprochements, disparitions, efforts de productivité, tout concourt à mobiliser les personnels. De quelque 2 000 personnes en 1992, les effectifs du Comptoir des entrepreneurs sont aujourd'hui de moins de 1 000. Seuls 70 salariés seront sauvés à la Banque du Phénix sur 280. Via Banque a annoncé 54 suppressions d'emplois sur 160. Dès avant le rachat de la banque Indosuez par le Crédit agricole, en début d'année, la banque avait défini un plan d'adaptation à l'emploi de 210 postes, que les syndicats sont parvenus à réduire à 140.

La fusion entre le Crédit national et la Banque française du commerce extérieur (BFCE) a fait apparaître l'existence de sureffectifs estimés globalement à 600 équivalents temps plein. Les salariés du Crédit du Nord s'inquiètent de la probable vente de leur banque par Paribas et de ses conséquences sur l'emploi. Même crainte dans le groupe CIC, dont la cession par le Gan est programmée d'ici la fin de l'année. Sans parler des deux grands naufrages de la place, le Crédit foncier de France et le Crédit lyonnais. Selon les syndicats, il faut s'attendre au cours des cinq prochaines années à une réduction de 40 000 postes pour les seules banques AFB. Pour l'ensemble de la profession, les réductions pourraient atteindre 60 000 personnes d'ici à l'an 2000.

VIEILLISSEMENT

« Le problème de la gestion des effectifs et de leur productivité est rendu plus aigu par le profil de la pyramide des âges de nombreuses banques », rappelle Standard and Poors. Selon les derniers chiffres disponibles, le vieillissement des effectifs s'est accentué entre fin 1991 et fin 1994. Ainsi, la part des moins de trente ans a diminué de près de 4 points, de 16,5 % à 12,8 % au cours des trois dernières années. En revanche, le pourcentage des plus de 40 ans est passé de 49,6 % à 58,8 %. Cette forte *« bosse »* des 45-50 ans freine l'adaptation du secteur. *« Dans 5 ans, on pourra mordre sur la vague des 55 ans »*, confie un professionnel. *« D'ici là il y a un gap »*. La profession joue donc sur deux tableaux : celui de la contraction des marges, qui implique une remise à plat de la concurrence en France, et celui d'une réduction annuelle de 3 % des effectifs. Mais qu'arrivera-t-il lorsque les cartouches du volontariat auront été épuisées ?

Babette Stern

Les aéroports n'approcheront pas de la sécurité totale avant 2002

Les pilotes d'Air France Europe soulignent la carence des contrôles existants

LES AUTORITÉS aériennes françaises le reconnaissent : la sécurité aérienne n'est pas totalement assurée à bord des avions au départ de l'Hexagone, même si *« les pouvoirs publics ont mis en œuvre différentes mesures équivalentes à celles des autres pays européens d'importance comparable »*. Le programme de modernisation des moyens de contrôle, représentant un coût de 1,25 milliard de francs sur sept ans, devrait permettre de sécuriser, en 2002, les aéroports français.

D'ici là, le terroriste kamikaze restera la bête noire des responsables de la sécurité. Les 750 millions de francs consacrés chaque année à la sécurité et à la sûreté aériennes (financés par une taxe de 11 francs sur les billets des lignes intérieures et de 18 francs sur les billets internationaux) n'y changeront rien.

La principale protection, pour l'instant, réside dans l'interdiction d'embarquement à bord d'un avion, au départ du territoire français, de tout bagage non accompagné. La direction générale de l'aviation civile, l'administration chargée de la sûreté et de la sécurité aériennes, a mis en place depuis quelques années des procédures informatiques qui interdisent de mettre en soute un bagage dont le propriétaire ne serait pas monté à bord. A l'enregistrement, chaque valise est identifiée et à l'embarquement le système vérifie que son propriétaire s'est bien présenté. *« Le rapprochement bagage-passager, parfaitement bien maîtrisé en France, permet de traiter 99 % des problèmes de sécurité »*, explique-t-on à la DGAC.

Mais en ce qui concerne les terroristes kamikazes prêts à sacrifier leur vie en même temps que celle des autres passagers ou les « passagers dupes », porteurs à leur insu d'un engin explosif, le problème reste entier : les procédures et les moyens de détection actuels ne permettent pas de détecter à coup sûr la présence d'une bombe ou de ses composants, ni dans les bagages à main ni dans les soutes de l'appareil.

> Contrairement aux apparences, le traitement des bagages aux rayons X est d'une efficacité limitée

Contrairement aux apparences, l'inspection des bagages aux rayons X est d'une efficacité limitée. *« Ce contrôle nécessite la présence d'agents particulièrement expérimentés et attentifs »*, admet la direction générale de l'aviation civile. En clair, les appelés du contingent affectés à l'interprétation des formes sombres apparaissant sur les écrans de contrôle ne sont pas forcément les mieux formés pour cette tâche de sécurité. Les mêmes réserves s'appliquent au contrôle des bagages de soute par les mêmes appareils à rayon X. Les autorités américaines ont d'ailleurs renoncé à ce type d'inspection. En revanche, l'efficacité des fouilles manuelles et des chiens renifleurs apparaît bien supérieure. Mais le bataillon canin de 150 animaux permet seulement d'effectuer des contrôles aléatoires. La DGAC précise que *« ce contrôle est mis en œuvre en fonction de l'appréciation de menace éventuelle par les services de police »*. Bien que les chiffres soient confidentiels, il semble que le plan Vigipirate prévoie l'inspection de 5 % seulement des vols nationaux et de 10 % des vols internationaux.

Les nouveaux équipements électroniques d'inspection des bagages qui permettront, selon la DGAC, d'approcher de la sécurité totale d'ici à 2002 ne pourront être mis en place que progressivement. Ils nécessiteront en effet une centralisation du contrôle en un point unique de l'aéroport, ce qui implique la reconfiguration complète de plusieurs aéroports français, comme Orly-Ouest, où, pour l'instant, les tapis de circulation des bagages vont directement du comptoir d'enregistrement au bas de l'appareil. *« Entre-temps, la Coupe du monde de football aura eu lieu à Paris »*, s'inquiète le pilote qui, ayant renoncé à décoller de Biarritz à bord d'un appareil non inspecté, a été à l'origine de la grève des pilotes d'Air Inter Europe jeudi 12 septembre.

« Notre planning d'installation des nouveaux équipements prend bien évidemment en compte la perspective de la Coupe du monde », répond la DGAC, en précisant qu'une certaine priorité sera donnée aux aéroports parisiens. En oubliant que les avions circulent dans les deux sens ?

Christophe Jakubyszyn

Air France Europe assigne en justice les syndicats de pilotes

La direction d'Air France Europe a décidé de poursuivre en justice les syndicats de pilotes à la suite de la grève déclenchée jeudi 12 septembre. La compagnie veut obtenir des tribunaux qu'ils déclarent illicite cet arrêt de travail, qui n'a pas respecté le préavis légal de cinq jours. Air France Europe demande d'autre part réparation du *« préjudice économique et commercial considérable subi par l'entreprise »*, qu'elle évalue entre 20 et 30 millions de francs.

En dépit d'une profonde désorganisation du trafic dans la matinée, Air France Europe avait finalement réussi à assurer, jeudi, 75 % de ses vols, grâce notamment à des affrètements. Mais, contrairement au conflit de début juillet, la direction a cette fois choisi une lourde réplique judiciaire, en sachant que les syndicats de pilotes ne sortiraient pas indemnes du paiement de dommages et intérêts.

Phase décisive pour les négociations entre Eurotunnel et ses banquiers

« ON EST EN RADE depuis près de deux mois et demi. Cela n'a absolument pas bougé. On fait du surplace. » Ces propos tenus au *Monde* par un négociateur dans le bras de fer qui oppose Eurotunnel à ses banquiers contrastent singulièrement avec les informations parues jeudi 12 septembre dans le quotidien londonien *Evening Standard*. Ce dernier indiquait qu'un accord entre Eurotunnel et ses banques créditrices ne buterait plus que sur le prix de conversion de la dette en actions. Un accord est attendu avant la fin du mois de septembre pour restructurer la dette d'Eurotunnel, qui approche les 70 milliards de francs.

FLAMBÉE DU COURS

Selon le quotidien britannique, la société concessionnaire du tunnel sous la Manche souhaiterait que les banquiers convertissent en actions leur dette au prix unitaire de 265 pences, alors que l'action Eurotunnel vaut un peu plus de 100 pences à la Bourse de Londres. Ce cours de 265 pences – 22,50 francs – correspond au prix de la dernière augmentation de capital d'Eurotunnel en 1994, mais les banquiers veulent un prix plus bas, plutôt proche du cours de la Bourse. Selon eux, le prix de 1994 n'est pas une référence valable : le trafic a été inférieur aux prévisions, le tunnel a pris du retard dans son exploitation, tandis que les recettes sont faibles en raison de la guerre des prix qui sévit dans la Manche.

Ces informations ont toutefois provoqué une flambée du cours de l'action Eurotunnel. Après avoir été réservé à la hausse, le titre a fini à Paris la journée sur une hausse de 15,4 % à 9,35 francs, tandis qu'elle s'envolait de 11 pence à 112,5 pence à la Bourse de Londres.

Pour les observateurs, la réaction des marchés financiers semble un peu irrationnelle. Depuis des mois, les négociateurs sont d'accord sur le schéma global de restructuration de la dette d'Eurotunnel, mais les négociations achoppent toujours sur le prix auquel les banquiers convertiront leurs actions pour obtenir dans l'immédiat 49 % du capital d'Eurotunnel. Néanmoins, ce prix de conversion, s'il est symbolique, ne veut rien dire en soi : la valeur de l'action Eurotunnel après cette conversion dépendra des éventuels renoncements par les banquiers à une partie des intérêts qui leurs sont dus. En clair, même si les banquiers paient leurs actions 22,50 francs, l'action peut très bien *in fine* ne valoir que quelques francs. Au contraire, une conversion à un prix de 5 francs ne veut pas dire que la valeur de l'action est aussi basse, si les banquiers consentent parallèlement de gros sacrifices.

En réalité, la tension monte entre les négociateurs alors que se rapproche la date du 30 septembre à laquelle Eurotunnel espère avoir conclu un accord avec ses banques. Les informations qui affectent l'évolution du cours de la Bourse sont donc à prendre avec précaution.

Ar. Le.

Paris lancera son nouvel indice du second marché le 1er octobre

LA SBF-BOURSE DE PARIS VA LANCER le 1er octobre un nouvel indice du second marché qui remplacera l'ancien, jugé obsolète. Il a été élaboré par la Société des Bourses françaises à partir des recommandations effectuées par des professionnels spécialisés dans les valeurs moyennes, réunis au sein d'un groupe de travail animé par la Bourse de Paris et le comité du second marché. Calculé à partir de 140 valeurs sur les 270 valeurs du second marché, ce nouvel indice sera plus représentatif du dynamisme et de l'identité propre de ce marché. L'ancien indice prenait en compte la totalité des valeurs, qu'elles aient une forte ou une faible capitalisation, ce qui faussait ce baromètre. L'indice du second marché sera calculé et diffusé deux fois par jour : vers 11 h 40, après le premier fixing de la séance, et vers 17 h 10, après la fermeture du marché pour les valeurs cotées en continu. La Bourse de Paris disposera désormais de cinq indices : le CAC 40, le SBF 120, le SBF 250, le Mid CAC depuis le mois de mai 1995 et le nouvel indice du second marché.

■ **AUTOMOBILE : les ventes de voitures en Europe ont augmenté de 6,2 % (9,08 millions d'unités)** sur les huit premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1995. La progression a atteint 16,2 % en juillet et 5,2 % en août. Volkswagen a augmenté ses volumes de 10,4 %, Fiat de 8,2 %, PSA Peugeot Citroën de 5,1 % et Renault de 0,4 % seulement.

■ **OLIVETTI : l'administrateur délégué du groupe italien**, Francesco Caio, a estimé le 12 septembre, devant la commission industrie du Sénat, que le résultat d'Olivetti *« est encore fortement négatif »* et loin du point d'équilibre. Il a confirmé être à la recherche de partenaires à la fois pour l'activité ordinateurs personnels, jugée non stratégique et qui ne devrait pas renouer avec des comptes équilibrés en 1996, et pour l'activité machines et équipements de bureau (Lexicon).

■ **PEUGEOT-SOCHAUX : les salariés de l'entreprise** connaîtront encore plusieurs journées de chômage technique en octobre, après deux jours en août et cinq jours en septembre. *« L'état des commandes et des perspectives pour les mois à venir amènent à la confirmation du chômage prévu en septembre »*, a indiqué la direction lors d'un comité d'établissement.

■ **SITA : Jacques Petry, directeur international de l'eau à la Lyonnaise des eaux**, a été nommé, jeudi 12 septembre, président de Sita, filiale du groupe spécialisée dans la propreté et le retraitement des déchets. Il succède à Jean-Jacques Prompsy, qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions, suite à sa condamnation en juillet dernier dans le cadre de l'affaire Carignon à Grenoble.

■ **DANZAS : l'organisation de transport et de logistique** et le numéro 1 mondial de transport de colis, UPS, viennent de signer un accord de coopération sur le transport de fret routier en Europe. Cette décision ne prévoit aucun échange de titre ni prise de participation.

■ **SARTEL : la filière coton du groupe textile belge Verbeke** (ex-groupe Prouvost-Lainière) a présenté mercredi 11 septembre un plan de 162 suppressions de postes, sur 500 salariés, en comité central d'entreprise. La société est en redressement judiciaire depuis le 25 juillet.

■ **AÉROSPATIALE : le PDG de l'entreprise française, Yves Michot**, a nommé le 12 septembre Jean-Louis Fache au poste de directeur général adjoint chargé de la stratégie et du développement. M. Fache est remplacé par Pierre Dubois au poste de directeur de la division missile qu'il occupait depuis 1989.

■ **MANNESMANN : le consortium dirigé** par l'industriel allemand Mannesmann, où figurent l'américain AT&T et le groupe européen Unisource, a acquis pour 1 milliard de marks (3,5 milliards de francs) 49,8 % de DBKom, filiale de télécommunications des chemins de fer allemands Deutsche Bahn. DBKom et CNI, le réseau télécoms de Mannesmann, seront fusionnés.

Gillette se diversifie en rachetant Duracell pour 36 milliards de francs

Les piles seront distribuées dans le réseau de vente du fabricant de rasoirs

Le numéro un mondial des piles longue durée a été vendu par le banquier Kohlberg Kravis Roberts, qui va devenir second actionnaire de Gillette derrière le milliardaire Warren Buffet. Gillette, qui a pour stratégie d'être leader mondial dans les produits de grande consommation qu'il vend, pour pouvoir imposer des prix élevés, trouve avec Duracell un relais de croissance. Le marché mondial des piles progresse de plus de 10 % par an.

LA FIRME de Boston Gillette, numéro un mondial des lames de rasoir, va racheter le fabricant de piles américain Duracell pour environ 7 milliards de dollars (36 milliards de francs, soit 1,3 fois la valeur de Renault). L'opération se fera sous la forme d'une fusion, les actionnaires de Duracell devant recevoir 0,904 action Gillette pour 1 action Duracell.

Les négociations ont été menées avec la banque d'affaires Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR), célèbre pour avoir organisé le raid sur le groupe de tabac et d'alimentation RJR Nabisco en 1988 pour plus de 25 milliards de dollars. Principal actionnaire de Duracell avec 34 % du capital, la banque new-yorkaise va devenir deuxième actionnaire de Gillette avec 6,8 % du capital, derrière Berkshire Hathaway, la holding du milliardaire américain Warren Buffet, qui en détiendra environ 10 %.

KKR avait acheté Duracell en 1988 auprès du groupe agroalimentaire Kraft, pour 1,8 milliard de dollars, soit 5 dollars l'action. Dès 1991, KKR encaisse des plus-values et introduit en Bourse Duracell au prix de 15 dollars l'action, écoulant progressivement ses titres sur le marché pour n'en détenir plus que 34 %. Les performances de Duracell, qui est le leader mondial des piles alcalines de longue durée, sont décevantes depuis deux ans. Le groupe n'est pas parvenu à avoir une croissance de 15 % de ses bénéfices comme il l'avait prévu. Ses ventes en Europe sont peu performantes.

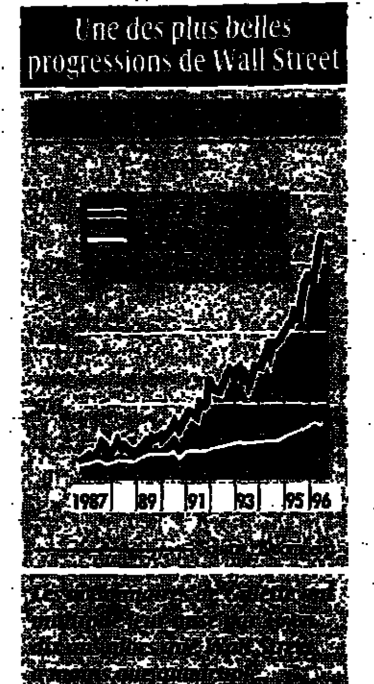
Si les parités de fusion donnent une prime de 20 % aux actionnaires de Duracell, Gillette, qui vaut en Bourse 29,3 milliards de dollars, estime faire une bonne affaire en rachetant Duracell pour un prix équivalent à trois fois son chiffre d'affaires (environ 2,3 milliards de dollars pour un résultat net de 245 millions de dollars et 9 000 salariés).

L'acquisition de Duracell est en ligne avec la stratégie de Gillette (6,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires pour un résultat net de 455 millions de dollars et 33 500 salariés). *« Depuis 1991, Gillette a pour objectif d'être leader mondial dans les produits de grande consommation que nous vendons »*, indique-t on à la direction du groupe. *« Nous réalisons 80 % de notre chiffre d'affaires dans des produits où nous sommes numéro un mondial contre la moitié seulement en 1991. »*

UN PRODUIT LEADER

Cette stratégie est adoptée dans les rasoirs mécaniques, où Gillette détient plus de 60 % du marché mondial, mais aussi dans les rasoirs électriques : sa filiale allemande, Braun, est devenue récemment leader mondial avec le tiers du marché, dépassant Philips. Le groupe est aussi numéro un des brosses à dents électriques avec Braun, mécaniques avec Oral B, des instruments à écrire, avec les firmes Papermate, Parker et Waterman, devant le français Bic. La méthode du groupe, dont le cours de l'action a été multiplié par 16 en dix ans, est simple : avoir une part de marché écrasante, qui frise le monopole, soutenue par une marque mondiale pour avoir les moyens de financer de fortes innovations technologiques et les facturer cher au consommateur. Illustration typique, le rasoir SensorExcel coûte très cher, à la différence des rasoirs jetables de Bic, dont l'atout principal est leur prix.

Duracell, qui a été sélectionné par Gillette dans une liste de 150 acquisitions potentielles, correspond à ces critères : une seule



marque, connue partout dans le monde, comme Gillette. Un produit leader sur le marché des piles à longue durée – qui dure de deux à trois fois plus longtemps que les piles classiques au zinc et au carbone. A l'avenir, le défi de Gillette sera de faire des piles Duracell technologiquement innovantes pour augmenter ses marges. Avantage de Duracell, les piles, à la différence des rasoirs, sont un marché en croissance, notamment à cause de l'engouement des consommateurs pour les téléphones portatifs et autres produits électroniques.

« Les piles longue durée sont le seul segment de grande consommation qui connaisse une croissance supérieure à 10 % », indique-t-on chez Gillette. Un avantage pour le groupe qui devait trouver des relais de croissance s'il veut pouvoir continuer d'annoncer imperturbablement une croissance à deux chiffres de ses profits, comme il le fait depuis 24 trimestres. L'objectif est d'imposer les piles Duracell dans le monde : les piles alcalines représentent 85 % du marché américain des piles, mais seulement 50 % du marché européen et 15 % dans le reste du monde.

Gillette, qui réalise 70 % de ses ventes hors des Etats-Unis, compte utiliser son réseau de distribution pour faire croître Duracell, qui ne réalise que 45 % de ses ventes hors des Etats-Unis. *« 70 % des ventes de piles sont faites dans des lieux où nous vendons des rasoirs »*, indique-t-on chez Gillette.

Les vendeurs de Gillette n'auront donc qu'à vendre en plus de leurs propres produits les produits Duracell, tandis que la force de vente de Duracell devrait se concentrer sur les lieux où Gillette est absent, comme les magasins de jouets ou de hi-fi. Après l'annonce de l'opération, l'action Gillette a gagné 1,5 %.

Arnaud Leparmentier

Gaz de France veut multiplier les partenariats

APRÈS la directive européenne sur la déréglementation de l'électricité adoptée en juin, les Quinze vont ouvrir le dossier du gaz. Dans cette perspective, Pierre Gadonneix, président de Gaz de France (GDF), a plaidé pour *« une réactualisation des partenariats et des alliances »* de l'entreprise nationale, vendredi 13 septembre, en clôturant le 113e congrès de l'Association technique du gaz.

« La croissance de l'influence de l'entreprise passe à l'évidence par le renforcement et l'ouverture de partenariats avec des entreprises françaises et étrangères, lui apportant les compléments de compétence. » GDF cherchera donc des associés à tous les niveaux : local, pour le financement et le développement de projets, international, pour les grands contrats, et en amont avec les fournisseurs de gaz.

Parmi les alliances existantes, celle avec EDF est considérée *« comme un atout majeur »* et devra être amplifiée dans des projets communs comme la cogénération ou la production d'électricité. Avec les pétroliers – principalement Elf, – le partenariat doit être élargi, sans pour autant oublier Total. *« On ne soulignera jamais assez le danger, pour l'industrie gazière de notre pays, de l'émiettement de ses forces. »*

Pierre Gadonneix a évoqué les formes diverses de ces associations : *« convention de coopération,* joint-ventures *et pourquoi pas échanges croisés de patrimoine avec de grands opérateurs, si les pouvoirs publics et le Parlement le décidaient »*.

Dans les couloirs du Palais des congrès de Paris, où se tenait cette rencontre rassemblant un millier de spécialistes, beaucoup évoquaient des discussions très avancées sur de futurs joint-ventures entre GDF et Elf. L'objectif de tous les acteurs est en effet d'anticiper la libéralisation européenne du marché gazier.

PRÉOCCUPATIONS

L'une de leurs préoccupations est d'éviter les déboires que connaît British Gaz depuis l'ouverture à la concurrence du marché en Grande-Bretagne. Pour son approvisionnement, le groupe britannique dépend toujours de contrats longue durée signés en 1986 avec les producteurs de mer du Nord avant la perte de son monopole. Ces accords l'obligent à acheter de l'énergie à un prix nettement supérieur à celui du marché. Les renégociations s'avèrent très difficiles. En conséquence, British Gas voit ses parts s'éroder sur le marché de la fourniture d'énergie aux entreprises.

Le 10 septembre, Claude Mandil, directeur général de l'énergie et des matières premières, exposait les orientations françaises à l'approche de la discussion européennes sur la déréglementation du gaz. *« La position de la France est d'aborder le dossier avec pragmatisme. La France n'est ni la Grande-Bretagne, qui dispose d'excédents gazier, ni les Etats-Unis, qui bénéficient d'une multitude d'acteurs et d'acheteurs ainsi que d'une production nationale. »* Son impératif est de préserver la *« sécurité de ses approvisionnements »* et donc de privilégier la programmation à long terme des importations plutôt que les achats à court terme. *« Cela implique l'acceptation par la Commission et nos partenaires d'une nécessaire subsidiarité concernant la maîtrise de notre sécurité d'approvisionnement. En particulier, un certain contrôle des importations et de la distribution du gaz. »* La préoccupation est double : éviter un émiettement de la demande face à des fournisseurs russe, algérien ou néerlandais très concentrés et puissants, et empêcher un développement des contrats à court terme. Pour Claude Mandil, cette négociation sera *« certainement longue et difficile »*. Elle durera moins longtemps que celle de l'électricité, qui a demandé près de dix ans.

Dominique Gallois

Wall Street flirte avec ses records

L'ANNONCE, jeudi 12 septembre, dans l'après-midi, d'un recul de 0,1 % de l'indice des prix à la production au mois d'août aux Etats-Unis a provoqué une soudaine euphorie sur les places boursières. Si Wall Street a seulement gagné 0,30 %, l'indice Dow Jones a terminé la journée à 0,10 % du sommet historique atteint le 22 mai. La place de Londres a battu un nouveau record après une progression de 0,69 % et Paris a terminé la journée sur un gain sensible de 1,34 %. Enfin, Tokyo a gagné 1,95 % vendredi 13 septembre. Depuis le début du mois, la Bourse de Paris a regagné 4,8 %, New York 2,8 % et Londres 1,7 %.

La multiplication des statistiques soulignant depuis plusieurs jours la vigueur de la croissance aux Etats-Unis a plutôt profité aux marchés d'actions. D'autant plus qu'elle s'est accompagnée, en Europe et outre-Atlantique, de la publication de résultats semestriels de sociétés meilleurs que prévu. L'impact de ces bonnes nouvelles a été renforcé par la baisse, au cours des derniers jours, des taux d'intérêt à long terme sur les marchés américains et européens. Ce mouvement s'est accéléré après la publication, jeudi, des statistiques sur les prix aux Etats-Unis. Les opérateurs en ont conclu que le risque de surchauffe inflationniste était réduit et que la hausse de ses taux par la Réserve fédérale, attendue avant la fin du mois, devrait être faible et pourrait même être reportée. Du coup, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans sont descendus à 7,08 % contre 7,11 %.

Dans la foulée, l'indice Dow Jones est monté jusqu'à 5 794 points avant de terminer la journée à 5 771,94. Victime d'un coup d'arrêt en juillet, le Dow Jones a regagné 8 % depuis le début du mois d'août. Pourtant, de passage à Paris jeudi 12 septembre, les « gourous » de la banque américaine Merrill Lynch pronostiquent un avenir difficile pour la Bourse de New York. Richard T. Mac Cabe, le responsable des analystes, juge Wall Street *« surévalué et suracheté »*.

■ **LA DERNIÈRE SÉANCE DE LA SEMAINE** *s'est soldée par une vive progression vendredi à Tokyo. L'indice Nikkei a gagné 398,71 points, à 20 842,64 points, soit 1,95 %.*

■ **LA BOURSE DE LONDRES** a progressé jeudi, poussant les valeurs à un nouveau sommet. L'indice FT 100 a terminé en hausse de 27 points, soit 0,7 %, à 3 932,6 points.

■ **L'ALUMINIUM** a poursuivi sa chute, jeudi, sur le marché londonien. Son cours à trois mois a perdu 12 dollars, à 1 431 dollars la tonne, son niveau le plus bas depuis le 13 juin 1994.

■ **LE MATIF** a poursuivi son ascension jeudi, soutenu par la détente des taux longs américains. Il a gagné 14 centièmes, à 124,36, son plus haut de l'année.

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT** ont continué à progresser jeudi sur le marché new-yorkais. Le baril de brut de référence échéance octobre a progressé de 25 cents, à 25 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

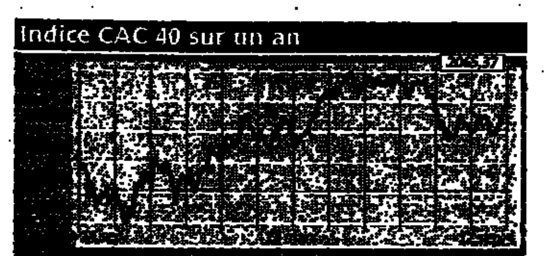
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

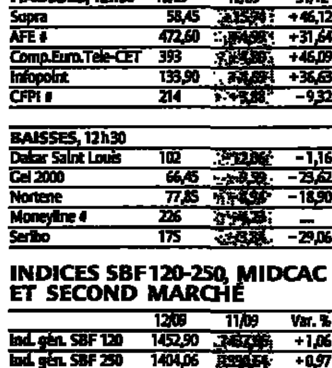
Prises de bénéfice à Paris

DES PRISES DE BÉNÉFICE – bien absorbées au demeurant – intervenaient vendredi à la Bourse de Paris, qui, à l'image des autres places financières, avait vivement progressé la veille. En hausse de 0,09 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure un quart plus tard une perte de 0,19 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,23 % à 2 060,64 points.

Wall Street a frôlé jeudi son record absolu et Londres a encore *pulvérisé* vendredi matin son record affiché la veille. En France, les prix au détail ont baissé de 0,2 % à 0,3 % en août selon les premières estimations.

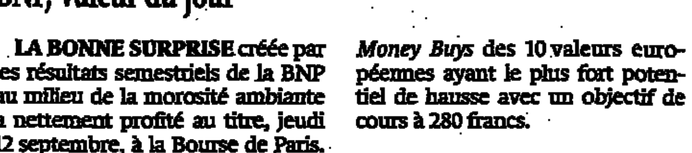
En attendant de connaître, le 18 septembre, les détails de la loi de finances 1997, les milieux financiers réagissent aux résultats semestriels des sociétés. Certains réservent de bonnes surprises. Bertrand Faure, qui a annoncé un résultat semestriel en hausse de 35,7 %, gagne près de 5 %. Sita, dont le bénéfice a progressé de 16 %, gagne 1,8 %. En revanche, Eramet cède 0,4 % après l'annonce d'un bénéfice semestriel en légère baisse. Ciments français était en repli de 1 % après l'annonce d'un recul du bénéfice semestriel. Mais les dirigeants du groupe cimentier s'attendent néanmoins à un bénéfice pour 1997. Eurotunnel était en baisse de 4,3 %.





BNP, valeur du jour

LA BONNE SURPRISE créée par les résultats semestriels de la BNP au milieu de la morosité ambiante a nettement profité au titre, jeudi 12 septembre, à la Bourse de Paris. L'action, qui avait été privatisée au cours de 240 francs, a gagné 1,6 % à 192,50 francs avec des échanges portant sur 1,76 million de titres. Plusieurs société de Bourse ont relevé leurs prévisions de résultat (EIFB, Williams de Broe) ou s'apprêtent à le faire. Morgan Stanley a intégré le titre dans sa liste *Fresh Money Buys* des 10 valeurs européennes ayant le plus fort potentiel de hausse avec un objectif de cours à 280 francs.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 13/09	Var. % 12/09	Var. % 31/12
Bertrand Faure	190	+4,97	+52
Via Banque	129	[illegible]	−13,42
Rexel	1349	+4,65	+63,11
Metrologie Inter.	14,45	[illegible]	+7,83
Technip	483,80	[illegible]	+43,56
Fives-Lille	491	+3,80	+33,42
Degremont	459,90	+3,58	+9,36
Lapeyre	279	+3,33	+14,34
Sommer-Allibert	145	[illegible]	+11,62
Carbone Lorraine	735	[illegible]	+75
BAISSES, 12h30			
Geophysique	320,60	[illegible]	+104,45
Castorama Dl (Li)	911	[illegible]	+13,59
Eurotunnel	9	[illegible]	+35,33
Fromageries Bel	4440	[illegible]	−4,47
Usinor Sacilor	78,15	[illegible]	+20,69
Salvepar (Ny)	416	[illegible]	+32,48
Cerus Europ.Reun	123,10	[illegible]	+103,47
AGF-Ass.Gen.France	133,90	[illegible]	−18,35
UAP	103	[illegible]	−19,46
Chargeurs Intl	184,20	[illegible]	—

VALEURS LES PLUS ACTIVES

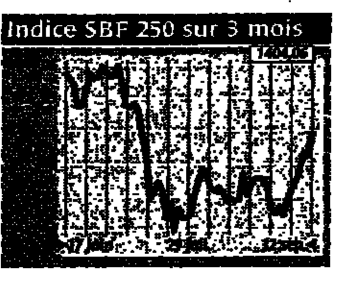
SÉANCE, 12h30	13/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Castorama Dl (Li)	203759	186152331
Elf Aquitaine	291934	114915203,30
Eaux (Gle des)	178554	94446238
L'Oreal	50633	86445231
Total	185255	74055432,10
B.N.P.	328927	63244711,10
LVMH Moet Vuitton	50901	58148250
Danone	64607	46959825
Bertrand Faure	236853	45087363,20
Promodes	34632	44211058

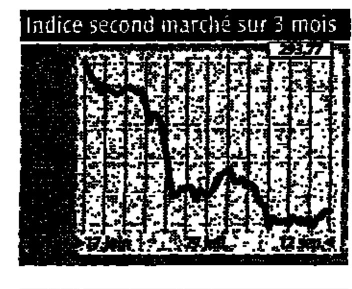
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

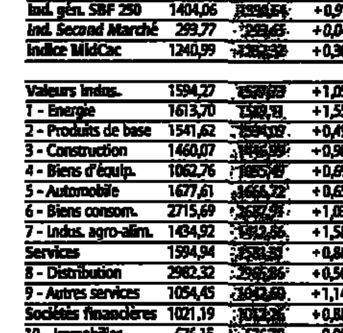
HAUSSES, 12h30	Cours au 13/09	Var. % 12/09	Var. % 31/12
Sopra	58,45	[illegible]	+46,12
AFE #	472,60	[illegible]	+31,64
Comp.Euro.Tele-CET	393	[illegible]	+46,09
Infopoint	133,90	[illegible]	+36,63
CFPI #	214	[illegible]	−9,32
BAISSES, 12h30			
Dakar Saint Louis	102	[illegible]	−1,16
Gel 2000	66,45	[illegible]	−23,62
Nortene	77,85	[illegible]	−18,90
Moneyline #	226	[illegible]	—
Seribo	175	[illegible]	−29,06

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	12/09	11/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1452,90	[illegible]	+1,06
Ind. gén. SBF 250	1404,06	[illegible]	+0,97
Ind. Second Marché	293,77	[illegible]	+0,04
Indice MidCac	1240,99	[illegible]	+0,30
Valeurs Indus.	1594,27	[illegible]	+1,05
1 - Energie	1613,70	[illegible]	+1,55
2 - Produits de base	1541,62	[illegible]	+0,49
3 - Construction	1460,07	[illegible]	+0,90
4 - Biens d'équip.	1062,76	[illegible]	+0,69
5 - Automobile	1677,61	1666,72	+0,65
6 - Biens consom.	2715,69	[illegible]	+1,03
7 - Indus. agro-alim.	1434,92	[illegible]	+1,58
Services	1594,94	[illegible]	+0,86
8 - Distribution	2982,32	[illegible]	+0,56
9 - Autres services	1054,45	[illegible]	+1,14
Sociétés financières	1021,19	[illegible]	+0,88
10 - Immobilier	676,15	[illegible]	−0,08
11 - Services financ.	1004,74	[illegible]	+1,12
12 - Sociétés invest.	1325,18	[illegible]	+0,57







Vive hausse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a conclu la dernière séance de la semaine sur une très vive hausse. L'indice Nikkei s'est apprécié en clôture de 398,71 points, à 20 842,64 points, soit une nette progression de 1,95 %.

La veille, Wall Street avait poursuivi son escalade, s'approchant de son record absolu, à l'issue d'une séance active, soutenue par un net recul des taux d'intérêt à long terme. L'indice Dow Jones a gagné 17,02 points, soit 0,3 %, à 5 771,94 points. Le 22 mai, l'indice Dow Jones s'était inscrit à 5 778 points. En revanche, la Bourse de Londres a, pour sa part, battu son précédent report de clôture grâce à la progression de Wall Street et à la publication de bons résultats d'entreprise. L'indice Footsie a terminé en hausse de 27 points, soit 0,7 %, à 3 932,6 points. Si la progression des valeurs américaines était due à la modeste hausse des prix à la production en août aux Etats-Unis, les chiffres de l'inflation britannique pour le même mois n'ont pas eu le même effet, car légèrement supérieurs à ce qu'attendaient les analystes. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a regagné du terrain. *L'indice DAX a repris* 0,14 %, à 2 570,32 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 12/09	Cours au 11/09	Var. en %
Paris CAC 40	2065,37	[illegible]	+1,32
New-York/DJ indus.	5775,27	[illegible]	+0,35
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+7,95
Londres/FT100	3902,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2570,32	[illegible]	+0,14
Frankfort/Commer.	902,94	[illegible]	+0,27
Bruxelles/Bel 20	2088,92	[illegible]	—
Bruxelles/Général	1753,29	[illegible]	—
Milan/MIB 30	982	[illegible]	+1,02
Amsterdam/Gé. Cbs	383,70	[illegible]	+0,52
Madrid/Ibex 35	354,16	[illegible]	+0,62
Stockholm/Affarsal	1589,63	[illegible]	—
Londres FT30	2854,10	[illegible]	+0,50
Hong Kong/Hang S.	11251,70	[illegible]	+0,14
Singapour/Strait t	2116,44	[illegible]	+0,64

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

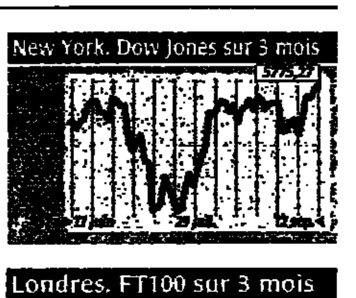
	12/09	11/09
Alcoa	61,87	61,25
American Express	44	43,62
Allied Signal	64,12	63,87
AT & T	54,75	55
Bethlehem	10,75	10,75
Boeing Co	90,50	90,25
Caterpillar Inc.	71,87	72,25
Chevron Corp.	61,50	61,50
Coca-Cola Co	52	52
Disney Corp.	60,50	58,62
Du Pont Nemours&Co	85,37	85,25
Eastman Kodak Co	72,75	73,12
Exxon Corp.	85	84,75
Gén. Motors Corp.H	48,25	47,75
Gén. Electric Co	87	86,25
Goodyear T & Rubbe	46,87	46,25
IBM	117,25	117,87
Intl Paper	41,87	41
J.P. Morgan Co	90,12	89,87
Mc Don Dougl	51,62	51,75
Merck & Co.Inc.	67,37	67
Minnesota Mng.&Mfg	69	68,12
Philip Moris	90,75	92
Procter & Gamble C	90,87	90,75
Sears Roebuck & Co	44,50	44
Texaco	93,75	94,62
Union Carb.	45,37	45,12
Utd Technol	116,50	115,87
Westingh. Electric	17,25	17
Woolworth	21,50	21,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

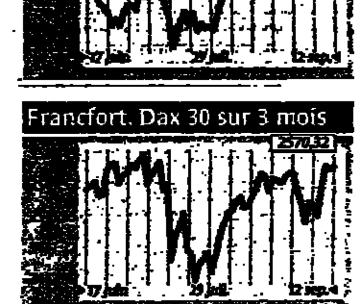
	12/09	11/09
Allied Lyons	4,64	4,62
Barclays Bank	9,42	9,34
B.A.T. Industries	4,34	4,34
British Aerospace	10,49	10,23
British Airways	5,19	5,15
British Gas	1,99	1,99
British Petroleum	6,48	6,34
British Telecom	3,72	3,68
B.T.R.	2,75	2,67
Cadbury Schweppes	5,07	5,14
Eurotunnel	1,13	1,03
Glaxo	9,41	9,45
Grand Metropolitan	4,77	4,78
Guinness	4,66	4,64
Hanson Plc	1,59	1,60
Great Ic	6,54	6,38
H.S.B.C.	11,35	11,28
Impérial Chemical	8,38	8,54
Legal	7,45	7,31
Marks and Spencer	5,08	5,03
National Westminst	6,71	6,65
Peninsular Orienta	5,89	5,75
Reuters	7,67	7,72
Saatchi and Saatch	1,07	1,07
Shell Transport	9,69	9,54
Tate and Lyle	4,79	4,74
Univeler Ltd	13,75	13,46
Zeneca	15,47	15,40

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	12/09	11/09
Allianz Holding N	2647	2641
Basf AG	45,07	45
Bayer AG	54,27	54,37
Bay hyp&Wechselbk	40,88	41,60
Bayer Vereinsbank	49,40	49,42
BMW	867,50	868
Commerzbank	341,80	343
Continental AG	26,08	25,67
Daimler-Benz AG	81,55	81,35
Degussa	529,90	526
Deutsche Babcock A	53,80	52,20
Deutsche Bank AG	71,60	71,25
Dresdner BK AG FR	40,25	40,71
Henkel VZ	62,10	61,15
Hoechst AG	53,94	53,20
Karstadt AG	537,50	533,50
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	948	953
DT. Lufthansa AG	210,50	210
Man AG	388,50	384,20
Mannesmann AG	548	544,50
Mettallges AG	26,94	26,62
Preussag AG	356,50	355,50
Rwe	54,15	54,13
Schering AG	112	110,50
Siemens AG	77,10	77,24
Thyssen	275,90	277
Veba AG	78,85	78,28
Viag	551	551
Wellag AG	865,50	863



Londres, FT100 sur 3 mois



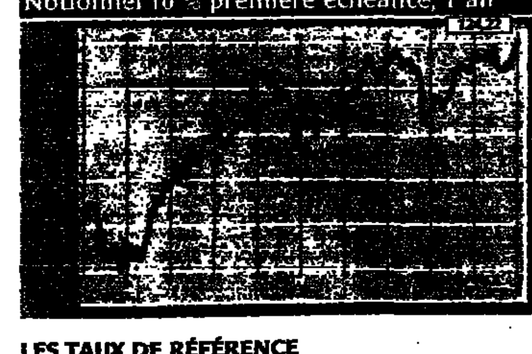
LES TAUX

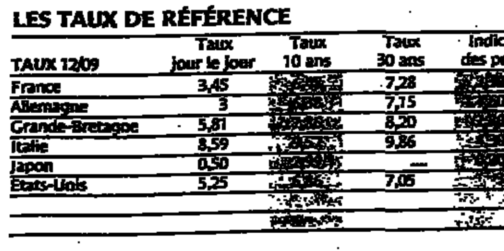
PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Nouvelle et forte progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en nette hausse vendredi 13 septembre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel septembre gagnait 22 centièmes à 124,58.

La veille, le Matif avait encore gagné du terrain après avoir terminé mercredi à son plus haut niveau de l'année. Les opérateurs ont indiqué que la tendance avait été soutenue par la détente des taux longs sur le marché obligataire américain après la publication de l'indice des prix à la production aux Etats-Unis. Le contrat notionnel échéance septembre a terminé la séance en hausse de 14 centièmes à 124,36. Il avait atteint après la publication des chiffres américains un sommet pour l'année à 124,44 mais il s'est légèrement effrité peu avant la clôture, effectuant une consolidation.





LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 12/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	[illegible]	7,28	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	[illegible]	8,20	[illegible]
Italie	8,59	[illegible]	9,86	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,05	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 12/09	Taux au 11/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	NC	[illegible]	NC
Obligations françaises	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat à TME	NC	[illegible]	NC
Fonds d'Etat à TRE	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TME	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	[illegible]	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 12/09	Vente 12/09	Achat 11/09	Vente 11/09
Jour le jour	3,5000	—	3,5000	—
1 mois	[illegible]	3,87	3,75	3,87
3 mois	[illegible]	4,12	[illegible]	4,12
6 mois	[illegible]	4,25	4,13	4,25
1 an	4,19	4,31	4,19	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,8125	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,9375	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	4	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	4,0527	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,3125	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	4,3229	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,4385	—

MATIF

Échéances 12/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	136950	[illegible]	124,44	124,20	124,36
Déc. 96	111463	[illegible]	122,92	122,72	122,84
Mars 97	4685	[illegible]	122,80	122,64	122,74
Juin 97	—	[illegible]	—	—	122,04
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	18679	[illegible]	96,21	96,15	96,20
Déc. 96	29228	96,08	96,08	95,97	96,05
Mars 97	13095	[illegible]	96,04	95,98	96,02
Juin 97	2403	[illegible]	95,92	95,87	95,90
ECU LONG TERME					
Sept. 96	2139	[illegible]	92,82	92,66	92,76
Déc. 96	1503	[illegible]	90,86	90,70	90,82

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 12/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	18534	[illegible]	2074	2046	2070
Oct. 96	224	[illegible]	2075,50	2052	2075
Nov. 96	—	[illegible]	—	—	—
Déc. 96	919	2063,50	2087,50	2063,50	2086,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1630 | US/DM ↗ 1,5120 | US/¥ ↘ 110,0500 | DM/F ↘ 3,4125 | £/F ↗ 8,0295

Stabilité du franc

A L'IMAGE de la veille, le franc affichait une remarquable stabilité, vendredi 13 septembre, notamment face à la devise allemande. Dès le début des transactions interbancaires, le deutschemark cotait 3,4137 francs contre 3,4130 francs la veille. Cette stabilité étonnait les analystes car la bonne tenue du dollar face à la monnaie allemande aurait dû être bénéfique pour le franc. Selon Alain Bellet, de la Banque française du commerce extérieur, le franc est peut-être simplement victime d'un « retard à l'allumage » qu'il pourrait combler la semaine prochaine si le dollar poursuit sa hausse. Tout dépendra à cet égard des chiffres américains attendus vendredi (ventes de détail et indice des prix à la consommation pour le mois d'août). Le dollar poursuivait vendredi sa progression à 5,1669 francs et 1,5135 deutschemark contre respectivement 5,1490 francs et 1,5134 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 12/09	% 11/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,2500	[illegible]	330	[illegible]
Ecu	6,4640	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1630	+0,26	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,5735	[illegible]	16,0300	17,1500
Pays-Bas (100 fl)	304,4600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3810	[illegible]	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	88,5500	[illegible]	83	93
Irlande (1 iep)	8,3075	[illegible]	7,9200	8,6700
Gde-Bretagne (1 L)	8,0295	+0,24	7,5900	8,4400
Grèce (100 drach.)	2,1435	[illegible]	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,1900	[illegible]	71	81
Suisse (100 F)	418,0300	[illegible]	404	428
Norvège (100 k)	79,6000	[illegible]	74	83
Autriche (100 sch)	48,4930	[illegible]	47,0500	50,1500
Espagne (100 pes.)	4,0425	[illegible]	3,7400	4,3400
Portugal (100 esc.	3,3350	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7637	+0,25	3,4600	4,0600
Japon (100 yens)	4,6911	+0,27	4,4700	4,8200
Finlande (mark)	112,9700	+0,19	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	13/09	12/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5120	1,5082	+0,25
TOKYO : USD/Yens	110,0500	110,2000	−0,14

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0602	5,0592	5,0670	5,0650
Yen (100)	4,6750	4,6719	4,6774	4,6712
Deutschemark	3,4292	3,4288	3,4244	3,4242
Franc Suisse	4,2423	4,2392	4,2391	4,2357
Lire ital. (1000)	3,3439	3,3422	3,3474	3,3428
Livre sterling	7,8919	7,8858	7,8792	7,8515
Peseta (100)	4,0504	4,0480	4,0530	4,0475
Franc Belge	16,648	16,642	16,630	16,620

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	4,12	4,25
Eurodollar	5,31	5,44	5,62
Eurolivre	5,62	5,75	5,75
Eurodeutschemark	3,09	3,09	3,16

L'OR

	cours 12/09	cours 11/09
Or fin (k. barre)	63500	63300
Or fin (en lingot)	63750	63700
Once d'Or Londres	383,50	382,10
Pièce française(20f)	365	364
Pièce suisse (20f)	365	366
Pièce Union lat(20f)	367	366
Pièce 20 dollars us	2385	2360
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2380	2360

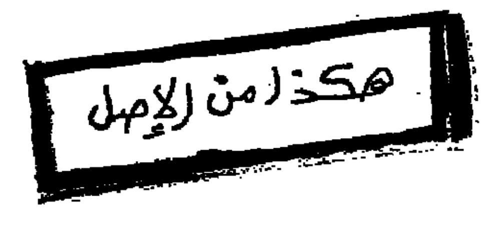
LE PÉTROLE

En dollars	cours 12/09	cours 11/09
Brent (Londres)	23,57	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	12/09	11/09
Dow-Jones comptant	216,32	215,69
Dow-Jones à terme	359,26	358
CRB	246,10	247,22
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1886	1929
Cuivre à 3 mois	1874	1915
Aluminium comptant	1399	1409,50
Aluminium à 3 mois	1434	1445
Plomb comptant	810,50	815
Plomb à 3 mois	813	818,50
Etain comptant	6100	6145
Etain à 3 mois	6150	6205
Zinc comptant	987	990
Zinc à 3 mois	1012	1016
Nickel comptant	7465	7542
Nickel à 3 mois	7550	7635

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,06	5,15
Platine à terme	392,30	395,60
Palladium	122,70	124,20
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,33	4,40
Maïs (Chicago)	3,27	3,27
Grain. soja (Chicago)	—	—
Tourt. soja (Chicago)	258,30	258,50
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	40	60
Orge (Londres)	97,80	98,65
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1362	1349
Café (Londres)	1585	1595
Sucre blanc (Paris)	1427,64	1427,64
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,74	0,74
Jus d'orange (New-York)	1,05	1,07



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 13 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,22 %
CAC 40 : 2060,92

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	885	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	818	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Renault (T.P.)	1580	[illegible]	+ 2,53	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1955	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1190	[illegible]	− 1,26	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	990	[illegible]	—	[illegible]
Accor	650	[illegible]	− 0,92	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	136,50	[illegible]	− 1,90	[illegible]
Air Liquide	897	[illegible]	+ 0,55	[illegible]
Alcatel Alsthom	390,50	[illegible]	− 1,30	[illegible]
Axa	287	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Axime	570	[illegible]	− 1,22	[illegible]
Bail Investis	775	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Bancaire (Cie)	530	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Bazar Hot. Ville	459	[illegible]	+ 1,54	[illegible]
Bertrand Faure	181	[illegible]	+ 4,97	[illegible]
BIC	732	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
BIS	525	[illegible]	− 0,76	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES (suite)	Cours précéd.
Credit Local Fce	454
Credit Lyonnais CI	131,50
Credit National	305,30
CS Signaux(CSEE)	211
Damart	3620
Danone	738
Dassault-Aviation	895
Dassault Electro	343
Dassault Systemes	195
De Dietrich	187
Degremont	443,10
Dev.R.N-P.Cal Li #	38,30
DMC (Dollfus Mi)	182
Docks France	1180
Dynaction	122,20
Eaux (Gle des)	525
Ecco	1250
Eiffage	394,80
Elf Aquitaine	391
Eramet	330,60
Eridania Beghin	752
Essilor Intl	1300
Essilor Intl ADP	996
Esso	561
Eurafrance	2075
Euro Disney	11,80
Europe 1	1140
Eurotunnel	9,35
Filipacchi Medias	929
Fimalac	408,50
Finextel	73,75
Fives-Lille	473
Fromageries Bel	4590
Galeries Lafayette	1380

	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
Worms & Cie	260	[illegible]	− 1,53	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1285	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Elf Gabon	1125	[illegible]	+ 1,06	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	280,70	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Adecco S.A.	1445	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Adidas AG #	452,60	[illegible]	+ 3,11	[illegible]
American Express	216,20	[illegible]	+ 4,57	[illegible]
Anglo American #	313,50	[illegible]	− 0,03	[illegible]
Amgold #	462	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Arjo Wiggins App.	14,60	[illegible]	− 2,05	[illegible]
A.T.T. #	■ 284,60	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Banco Santander #	260	[illegible]	+ 1,53	[illegible]
Barrick Gold #	136	[illegible]	+ 1,76	[illegible]
B.A.S.F. #	155,50	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Bayer #	186,80	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Blenheim Group	28,20	[illegible]	+ 2,83	[illegible]
Cordiant PLC	8,45	[illegible]	+ 1,77	[illegible]
Crown Cork ord.	243,70	[illegible]	− 2,74	[illegible]
Crown Cork PF CV	233,10	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	278	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
De Beers #	139	[illegible]	+ 1	[illegible]
Deutsche Bank #	246,30	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Dresdner Bank #	138	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Driefontein #	62,50	[illegible]	+ 1,84	[illegible]
Du Pont Nemours #	440,50	[illegible]	− 0,31	[illegible]
Eastman Kodak #	378	[illegible]	− 0,02	[illegible]
East Rand #	2,78	[illegible]	+ 2,51	[illegible]
Echo Bay Mines #	48	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Electrolux #	295	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Ericsson #	126	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Exxon Corp. #	433,10	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
Ford Motor #	162,80	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Freegold #	■ 58,25	[illegible]	− 0,09	[illegible]

	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
United Technol. #	600	[illegible]	—	[illegible]
Vaal Reefs #	■ 436,60	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Volkswagen A.G #	1920	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Volvo (act.B) #	111,90	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Western Deep #	■ 179,70	[illegible]	+ 1,27	[illegible]
Yamanouchi #	108	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Zambia Copper	4,26	[illegible]	+ 2,34	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 13 SEPTEMBRE

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,20	[illegible]
Commerzbank AG	1162	[illegible]
Fiat Ord	15,10	[illegible]
Gevaert	302	[illegible]
Gold Fields South	145,10	[illegible]
Kubota Corp	25	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	45	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	340	[illegible]
Robeco	385,50	[illegible]
Rodamco N.V.	145	[illegible]
Rolinco	408,90	[illegible]
Solvay SA	2970	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 13 SEPTEMBRE

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 13 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	129,80	[illegible]
Coil	230,30	[illegible]
Electronique D2	450	[illegible]
FDM Pharma n.	206,90	[illegible]
Genset	270,90	[illegible]
High Co	211	[illegible]
Infonie	200	[illegible]
Joliez-Regol	98	[illegible]
Mille Amis	104,90	[illegible]
Picogiga	147,40	[illegible]
Proxidis	53	[illegible]
Stelax	● 4,51	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 13 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	◆ 662	[illegible]
Crédit Gén.Ind.	◆ 29	[illegible]
Générale Occidentale	◆ 56	[illegible]
Mumm	◆ 1449	[illegible]
Nobel	◆ 155	[illegible]
Sté lecteurs du *Monde*	◆ 150	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

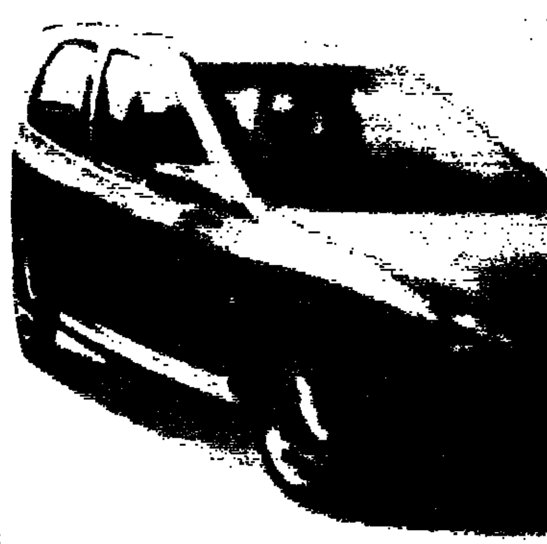
Une sélection
Cours de clôture le 12 septembre

Créd.Mut.Ep.Monde	1217,88	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1746,02	[illegible]

SOCIETE GENERALE

Actimonétaire C	37213,32	[illegible]
Actimonétaire D	31672,97	[illegible]
Cadence 1 D	1069,29	[illegible]
Cadence 2 D	1056,95	[illegible]
Cadence 3 D	1044,66	[illegible]
Capimonétaire C	2014,43	[illegible]
Capimonétaire D	1871,68	[illegible]
Capiobli̇g C	8585,71	[illegible]
Interoblig C	6558,84	[illegible]
Intersélection France D	572,34	[illegible]
S.G. France opport. C	1657,36	[illegible]
S.G. France opport. D	1598,26	[illegible]
Sogenfrance C	1480,31	[illegible]
Sogenfrance D	1366,16	[illegible]
Sogépargne D	316,10	[illegible]
Soginter C	1778,53	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1156,01	[illegible]
Sogefance D	1628,66	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	143,44	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

ENVIRONNEMENT ***Selon le rapport annuel de la Commission européenne sur l'état des forêts, un arbre européen sur cinq présenterait des « signes de dégâts importants ».*** **L'état du manteau boisé se serait sensiblement dégradé depuis 1988, date depuis laquelle on dispose de mesures nombreuses. ● LES FACTEURS climatiques et les attaques de parasites qui peuvent leur être associées pourraient expliquer ce dépérissement. ● DES FORESTIERS contestent cependant ces conclusions et font observer que la croissance des arbres est devenue plus rapide. D'autres font remarquer que l'augmentation de la productivité des massifs forestiers peut s'accompagner d'une plus grande fragilité. ● *LES PLUIES ACIDES*, jugées hier responsables de tous les maux, ne sont pas pour autant disculpées, comme le montrent les recherches de l'INRA et de l'ONF sur l'acidification des sols.**

L'état de la forêt européenne inquiète les experts

Selon un rapport récemment présenté à Bruxelles, le quart de l'échantillon total des arbres observés a subi une défoliation de plus de 25 %. Mais le European Forest Institute rejette ces conclusions et assure que la productivité des massifs augmente

QUERCUS ILEX (le chêne vert) et *Quercus suber* (le chêne-liège) s'étiolent. *Fagus sylvatica* (hêtre) se dégarnit. *Abies alba* (sapin pectiné) jaunit... Le cinquième rapport annuel sur l'état des forêts, établi par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies et par la Commission européenne, est formel : en dépit de quelques améliorations locales, *« l'état d'endommagement général des forêts paraît s'aggraver »*.

Ce diagnostic repose sur les inventaires réalisés en 1995 dans trente pays européens, à la suite de l'alerte aux « pluies acides » du début des années 80, qui incita les gouvernements à mettre en place un vaste réseau de surveillance de leur patrimoine sylvestre. Plus de cinq mille « placettes », d'une vingtaine d'arbres chacune, ont été définies aux intersections d'un maillage couvrant toute l'Europe. Chaque été, des « notateurs » y évaluent, à vue d'oeil, l'état du feuillage.

Selon ce rapport, présenté le 5 septembre à Bruxelles, le quart de l'échantillon a subi une défoliation de plus de 25 %. Un arbre sur dix montre une décoloration de plus de 10 % des feuilles. *« Environ un arbre sur cinq présente des signes de dégâts importants »*, écrivent les rapporteurs. Cette proportion a relativement peu augmenté au cours de l'année écoulée. En revanche, de 1988 à 1995, *« l'état de la couronne de presque toutes les essences d'arbres s'est détérioré »*.

Toutes les régions et toutes les essences ne sont pas également affectées. La dégradation la plus nette est constatée dans le bassin méditerranéen – notamment la péninsule Ibérique –, où les chênaies ont été durement éprouvées par la sécheresse *de l'été 1995. Mais les prin*cipaux « points noirs » restent localisés en Europe centrale – Pologne, République tchèque et République slovaque – où la plupart des arbres continuent de pâtir des rejet massifs de dioxyde de soufre des centrales thermiques alimentées au lignite.

CO_2 ET POLLUANTS

Ce tableau alarmant semble pourtant contredit par les résultats d'une étude de l'European Forest Institute (EFI), présentée le 31 août à Fribourg. Selon cet organisme, financé majoritairement par le gouvernement finlandais, le volume sur pied des forêts d'Europe a augmenté de 43 % au cours des quatre dernières décennies.

Les experts ont déjà observé cette accélération de la croissance des arbres et l'attribuent volontiers à la hausse du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère, propre à stimuler la photosynthèse, ainsi qu'aux émissions de polluants azotés qui, en se déposant, fertilisent les sols. *Mais* certains spécialistes en ont tiré argument, à Fribourg, pour contester les critères de dépérissement retenus par la Commission européenne. Des chercheurs et des écologistes allemands, auxquels a fait écho le ministre allemand de l'*agriculture, ont répondu que*, à leurs yeux, cette pousse plus rapide doit être interprétée comme un *« signal d'alarme »* plutôt que comme un signe de bonne santé.

Que croire ? Au-delà de la lutte d'influence, au sein de l'Union européenne, entre les pays nordiques, tenants d'une conception « productiviste » de la forêt, et l'Allemagne, plus soucieuse de protection, cette querelle d'experts soulève deux questions.

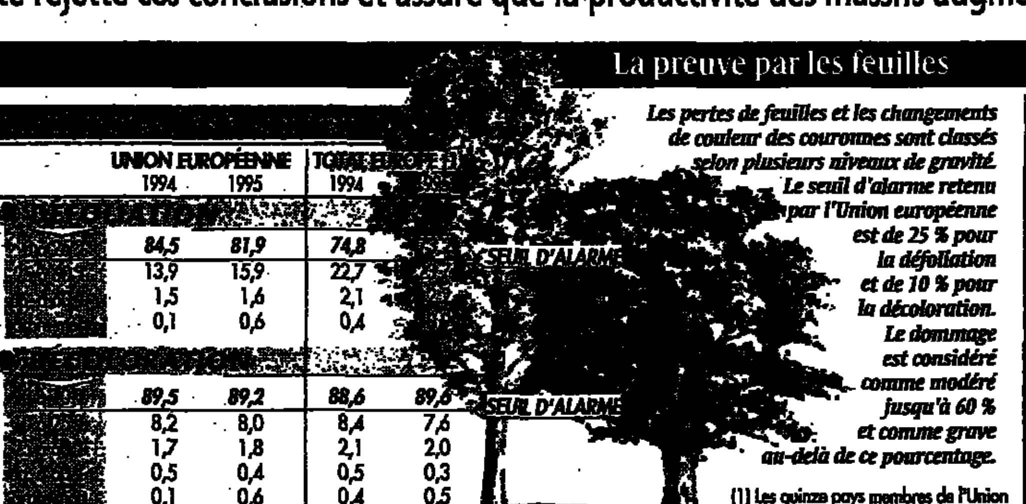
MARGE D'ERREUR

La première concerne la fiabilité des chiffres. Selon certains professionnels, l'évaluation, « au jugé », de l'état d'un arbre comporte une marge d'erreur bien supérieure aux variations enregistrées d'une année *sur l'autre. D'autant plus que la sé*vérité des « notateurs » est variable, comme le prouvent les cartes de l'état sanitaire forestier qui, parfois, épousent bizarrement les frontières nationales. Enfin, remarque Guy Landmann, chef du *département* de la santé des forêts au ministère de l'agriculture, *« les observations sont trop récentes, au regard du temps de réponse de la forêt aux grands stress climatiques, pour nous donner le recul nécessaire »*.

La seconde interrogation porte sur l'analyse des résultats. La plupart des forestiers se refusent à des interprétations tranchées : *« Paradoxalement, une augmentation de la productivité peut aller de pair avec une fragilité accrue de la forêt*, estime Bernard Roman-Amat, chef du département des recherches techniques de l'Office national des forêts (ONF). *Un apport massif de fertilisants carbonés ou azotés "dope" d'abord les arbres. Mais il peut provoquer des déséquilibres nutritionnels nuisibles à moyen terme. »*

En attendant d'en savoir plus, il convient de relativiser le problème. Certes, à l'échelle mondiale, la déforestation se poursuit, en raison notamment du recul de la forêt tropicale. Mais les arbres européens gagnent du terrain. La superficie de *la forêt française a presque doublé* depuis la fin du XVIIIe siècle et continue de progresser, au rythme de 30 000 hectares par an. *Quercus ilex, Fagus sylvatica* et *Abies alba* ont, malgré tout, encore de beaux jours devant eux.

Pierre Le Hir



	UNION EUROPÉENNE 1994	UNION EUROPÉENNE 1995	TOTAL EUROPE (1) 1994	TOTAL EUROPE (1) 1995
[illegible]				
[illegible]	84,5	81,9	74,8	[illegible]
[illegible]	13,9	15,9	22,7	[illegible]
[illegible]	1,5	1,6	2,1	[illegible]
[illegible]	0,1	0,6	0,4	[illegible]
[illegible]				
[illegible]	89,5	89,2	88,6	89,6
[illegible]	8,2	8,0	8,4	7,6
[illegible]	1,7	1,8	2,1	2,0
[illegible]	0,5	0,4	0,5	0,3
[illegible]	0,1	0,6	0,4	0,5

Source : Union européenne

Sécheresse, gel et parasites

Plus que les « pluies acides », jugées un moment responsables de tous les maux, les « stress climatiques » seraient l'une des causes majeures de la détérioration des forêts. Ainsi les gels très rigoureux de la mi-mai 1995, dont les effets se sont peut-être combinés à ceux des déficits hydriques liés aux sécheresses des années antérieures, pourraient expliquer les fortes défoliations observées dans les hêtraies et les chênaies françaises. Toutes conditions qui affaiblissent les arbres, les rendant plus sensibles aux attaques des ravageurs, comme l'ont montré les dégâts provoqués par des chenilles (géométridés et tordeuses vertes) dans les chênaies du Nord.

Ces observations ne dédouanent pas pour autant la pollution atmosphérique. D'ailleurs, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) poursuit des recherches sur les phénomènes d'acidification des sols qui entraînent, sur des terrains naturellement pauvres, la disparition des sels minéraux (magnésium et calcium surtout) nécessaires à la croissance des arbres. Déjà, dans les Vosges et les Ardennes, où les *pleuplements d'épicéas souffrent gravement d'un excès d'acidité*, l'ONF a procédé à des amendements du sol à grande échelle.

هكذا من الأصل

Les Nîmois brisent la morne logique des duels déséquilibrés

Les « Crocodiles » gardois ont conservé des chances de poursuivre leur rêve européen en dominant les Hongrois du Kipest Honved de Budapest (3-1)

Une compétition européenne a permis au Nîmes Olympique de sortir de l'anonymat du championnat de National 1 : lors du premier tour de la Coupe des coupes. Jeudi 12 septembre, les joueurs de Pierre Mosca se sont imposés sur leur terrain du stade des Costières (3-1) face à l'équipe hongroise du Kispest Honved de Budapest. Certains avaient pourtant critiqué la présence à un tel niveau des Nîmois, qui ont obtenu leur qualification grâce à leur présence en finale de la Coupe de France 1996 face au Paris SG. Le club gardois a d'ailleurs reçu moins d'argent de la part des télévisions que les autres représentants français. Il reste que le premier tour de la Coupe des coupes offre souvent des matches déséquilibrés et sans grand intérêt, à l'image du facile succès du Paris Saint-Germain, tenant du titre, contre le FC Vaduz, un club du Liechtenstein (4-0).

FINALEMENT, ce fut le seul grand moment du coup d'envoi européen des clubs français. En battant, jeudi 12 septembre, les Hongrois du Kipest Honved de Budapest (3-1), dans un stade des Costières surchauffé, au premier tour de la Coupe des coupes, les Nîmois se sont offert une nouvelle part de rêve, trois mois après la folle épopée qui les avait menés, un soir de mai, en finale de la Coupe de France, face au Paris SG.


COUPE D'EUROPE

Pierre Mosca, l'entraîneur des « Crocodiles » gardois, pouvait se montrer satisfait du recrutement effectué à l'intersaison, un habile mélange de professionnels endurcis et de jeunes pousses avides de grands soirs, trié pour conduire une saison périlleuse : l'impératif d'une remontée en deuxième division ne peut qu'être perturbé par quelques aventures en Coupe d'Europe.

Jeudi, ce cocktail a lentement fait tourner la tête aux Hongrois, réduits à l'expédient d'un jeu souvent violent pour endiguer la vivacité des feux follets nîmois. Par deux fois, le chevronné Mehmet Bazdarevic a permis à ses deux cadets, Cyril Jeunechamp (65e) et Grégory Meilhac (86e), d'ouvrir et de clôturer le score, entre-temps alourdi par une tête victorieuse d'Antoine Préjet (75e).

Devant 9 000 supporteurs ébaubis, les Nîmois pouvaient quelques instants oublier leur onzième place au classement de National 1 et leurs tracas à la fin de la saison dernière. Relégables à l'échelon inférieur, ils n'ont été repêchés que par la bonne grâce d'un règlement protégeant le club « le plus ancien ». En cas de qualification pour les huitièmes de finale de la Coupe des coupes, les Nîmois pourraient également se rappeler au souvenir de ceux qui furent presque choqués de voir une équipe de National 1 se glisser parmi l'élite européenne.

Jean-Claude Darmon, qui gère les droits de télévision, n'a en effet attribué au club nîmois que 3 millions de francs, au lieu des six millions octroyés au Paris SG et à Montpellier.

LOGIQUE DES STATISTIQUES

Un déséquilibre contesté par les dirigeants de Nîmes, convaincus d'avoir gagné leur billet européen sur le terrain et fiers d'avoir décroché une diffusion de la rencontre en « prime time » sur Canal Plus. Jeudi, le président Aimé Landes se félicitait de la démonstration faite par ses protégés qu'ils *« n'étaient pas des rigolos »*. En attendant la confirmation de cette esquisse d'exploit, lors du match retour jeudi 26 septembre, les joueurs français ont permis à leurs supporteurs de goûter la saveur particulière de la Coupe des coupes. Réputée comme le plus faible des trois rendez-vous européens, en raison du niveau incertain de certaines compétitions nationales dont s'extirpent les qualifiés, elle permet malgré tout de savourer quelques morceaux de bravoure. La prestigieuse Ligue des champions, organisée aujourd'hui comme un mini-championnat, et la Coupe de l'UEFA, en protégeant les têtes de série, permettent difficilement de briser la froide logique des statistiques.

Mais ce rêve offert aux plus modestes réserve également, dans les premiers tours, quelques rendez-vous aux allures de corvées pour les favoris. Pour sa troisième participation à une Coupe d'Europe, le FC Vaduz, un club amateur du Liechtenstein qui occupe ses dimanches dans le championnat suisse de troisième division, s'est fait étriller sur son terrain (4-0) par le Paris SG. Paul Le Guen (13e), Dely Valdes (41e), Leonardo (45e) et Bernard Allou (72e) ont déjà mis fin à l'aventure des amateurs.

Le manager Ricardo avait choisi d'effectuer une revue des jeunes troupes du PSG. Patrice Loko, Vincent Guérin et Raï au repos, les jeunes Jérôme Leroy, Roméo Calenda et Bernard Allou ont enfin quitté le banc des remplaçants, eux qui rêvaient seulement, en début de saison (*Le Monde* daté 18-19 août), de figurer de temps en temps sur la feuille de match.

En dehors de quelques « faux pas », comme celui du PSV Eindhoven chez les Géorgiens du Dinamo Batoumi (1-1), les favoris devraient se retrouver dans les derniers tours de la Coupe des coupes. Les Nîmois, en dépit de leur rageuse volonté, auront du mal à connaître les délices d'un printemps européen.

Fabrice Tassel

La FIFA souhaite la suppression des grillages dans les stades de football en France

Selon la Fédération internationale, la Coupe du monde 1998 devrait suivre l'exemple anglais de l'Euro 96

AU COURS de la visite technique qu'il vient d'effectuer dans les stades de la prochaine Coupe du monde de football, Joseph Blatter, secrétaire général de la Fédération internationale (FIFA), peut constater que le calendrier des travaux est tenu sur tous les sites, notamment sur le Stade de France, qu'il a visité jeudi 12 septembre.

La veille, à Saint-Etienne, il a cependant émis un vœu qui ne figure pas au cahier des charges fixé en 1992. *« Nous souhaitons que les enceintes françaises soient débarrassées de tout grillage entre la pelouse et le public à l'occasion de la Coupe du monde de 1998 »*, a-t-il déclaré, avant de préciser qu'il ferait prochainement *« une proposition en ce sens »* à la FIFA.

Comme la plupart des observateurs, les responsables de la Fédération internationale ont été frappés par la convivialité qui a régné pendant l'Euro, au mois de juin en Angleterre. Nul doute que le souhait exprimé par M. Blatter sera entériné par la FIFA en novembre, et qu'il reviendra très vite aux oreilles de la Fédération française de football (FFF) et du gouvernement.

Dès la fin du championnat d'Europe des nations de football, Jacques Lambert, le directeur général du Comité français d'organisation de la Coupe du monde de 1998 (CFO), ne cachait pas son admiration pour la façon dont avaient été gérés l'accueil et le contrôle des supporteurs anglais et étrangers. Naguère responsable de la sécurité des Jeux olympiques d'hiver à Albertville, cet ancien préfet avait apprécié en connaisseur la discrétion de la présence policière et l'efficacité bon enfant du système : *« L'avance que les Anglais ont prise en matière de sécurité leur permet d'avoir une ambiance dans et autour des stades qui n'a rien à voir avec ce que l'on constate en France,* disait-il. *Cela doit donner à réfléchir. Y a-t-il une volonté nationale, politique et sportive, d'aller vers un système à l'anglaise ? »*

ARSENAL LÉGISLATIF

Deux mois plus tard, la réflexion aurait avancé. Dominique Spinosi, directrice de la sécurité au CFO, le confirme : *« L'Euro a été le déclic. Sa réussite a validé le système anglais aux yeux de tout le monde. Le Comité d'organisation, l'Etat et la FFF travaillent ensemble avec le même souci de s'en approcher le plus possible. »*

Toutefois, la perspective d'ôter les grilles qui ceinturent actuellement tous les terrains de France pour éviter l'envahissement de la pelouse reste lointaine. Les responsables refusent d'envisager la suppression brutale des grillages pour le Mondial 98 sans une période préalable de rodage. *« Il serait trop grave de prendre le risque que cela ne marche pas,* dit Mme Spinosi. *Nous devons certes aller vite, mais en procédant par étapes. »*

Les préalables à une Coupe du monde sans grilles ni fossés de protection sont à la fois techniques et juridiques. Pour que le championnat de France puisse servir de banc d'essai, il faut que la vidéosurveillance soit opérationnelle dans tous les stades de première division en 1997 et que toutes les places y soient assises. On connaît les réticences des clubs et des collectivités locales face aux investissements nécessaires (*Le Monde* du 6 septembre). Mais il faut aussi un système répressif assez efficace pour être dissuasif. Celui des Anglais l'est : les *« personnes à risques »* ont été recensées et éloignées des stades, toute infraction est sévèrement sanctionnée (environ 8 000 francs d'amende pour toute intrusion sur la pelouse, voire une suspension de stade ou la suppression de sa carte d'abonné).

L'arsenal législatif existe en France. Reste aux magistrats à se remémorer l'existence de la loi du 6 décembre 1993, dite Alliot-Marie. Reste à la loi Pasqua à devenir vraiment opérante. Deux décrets d'application sont encore attendus, notamment celui sur la vidéosurveillance et celui qui oblige l'organisateur de la manifestation à avoir son propre service d'ordre (les « stewards »). Pour la Coupe du monde de 1998, la seule certitude, pour l'instant, concerne justement l'accueil et la surveillance du public par des stewards en chasubles colorées à l'intérieur des stades. *« Nous adopterons le ratio anglais, soit un steward pour cent spectateurs »*, précise Dominique Spinosi.

La disparition des grillages dans les enceintes anglaises de football a été l'aboutissement d'un processus de six années, après la tragédie de Sheffield qui avait fait 95 morts le 15 avril 1989. Elle a été la consécration d'un énorme travail conjoint des pouvoirs publics et des propriétaires de stades. Il reste moins de deux ans aux autorités du football français pour convaincre leurs clubs d'investir pour imiter les Anglais. Moins de deux ans aussi à René-Georges Querry, responsable de la mission sécurité au sein de la délégation interministérielle à la Coupe du monde, pour persuader ses collègues policiers que le maintien de l'ordre dans une manifestation sportive ne nécessite pas fatalement un dispositif guerrier. Le vœu exprimé par « Sepp » Blatter (*« la France donnerait une bonne image au monde entier »*) accélérera-t-il les prises de conscience ?

Jean-Jacques Bozonnet

Les joueuses françaises rêvent de l'éclat du « soccer » en retrouvant leur discret championnat

PENDANT les Jeux olympiques d'Atlanta, les joueuses du Football club féminin de Juvisy-sur-Orge (FCF), dans l'Essonne, ont « zappé » à la recherche de retransmissions du tournoi de football féminin sans trop se faire d'illusions. Certaines ont regardé la finale, opposant les Etats-Unis à la Chine. D'autres se sont contentées de brancher leur magnétoscope. Concentrées sur la reprise du championnat national face à Caluire (Rhône), dimanche 15 septembre, elles gardent *« pour un de ces jours »* ces images d'un football fignolé par d'autres, qui disposent de temps et de moyens.

En février 1995, lors d'un voyage en Floride, récompense de son titre national de 1993-1994, le FCF Juvisy s'était mesuré à l'équipe nationale américaine en stage au même endroit. Aux Etats-Unis, le « soccer » est la pratique sportive numéro un chez les jeunes filles. Aux meilleures, grâce à des bourses sportives, il ouvre désormais la porte des universités les plus cotées. Pour les Jeux, les joueuses de l'équipe nationale américaine, bénéficiant toutes d'un statut professionnel, ont été regroupées pendant un an dans un camp d'entraînement. Avec un seul objectif : l'emporter à Atlanta. Elles y sont parvenues, devant 80 000 spectateurs. De quoi faire rêver les dix-huit joueuses de Juvisy : *« Quand on voit ça, on voudrait être nées aux Etats-Unis, où les spectateurs viennent rien que pour nous, pas seulement parce qu'on joue en lever de rideau d'un match international masculin. »*

Mais elles ont vu le jour en France : *« Un pays où on engueule encore les petites filles qui veulent rester au jardin pour taper le ballon avec leurs frères. »* Un pays où l'équipe féminine championne de France de la nationale 1 A pour la saison 1995-1996 – le FCF Juvisy – évolue les bons dimanches devant une centaine de spectateurs. Un public suffisamment bien informé pour savoir que le FCF joue à... Viry-Châtillon. *« La commune de Juvisy ne dispose pas de terrain »*, explique le vice-président du club.

Composé à 90 % d'enseignantes ou d'étudiantes en éducation physique, le FCF Juvisy mène une existence aussi discrète que celle des onze autres clubs de la Nationale 1 A. Pourtant, il constitue le principal vivier de l'équipe nationale féminine. L'attaquante Brigitte Olive, vingt-cinq ans, Hélène Guillemin, vingt-sept ans, qui joue en défense, et quelques-unes de leurs coéquipières reviennent d'un stage au centre technique national de Clairefontaine avec l'équipe de France.

Bloquées par leur statut amateur, elles ont dû, une fois encore, négocier un « congé » avec leurs employeurs : *« Il n'y a pas trop de problèmes pour celles qui dépendent de l'éducation nationale, mais les autres doivent sacrifier des vacances ou une partie de leur salaire pour pouvoir s'absenter. »*

Trois fois par semaine, après une journée de travail ou de cours, elles chaussent les crampons pour une heure et demie d'entraînement. *« C'est le minimum si l'on veut représenter dignement l'élite et défendre son titre »*, estime leur entraîneur, Eric Duprat, qui ne badine pas avec l'assiduité. Brigitte vit dans la banlieue opposée. Elle affronte sans rechigner une heure d'embouteillages pour se rendre à chaque séance. En retour, elle acquitte le montant de sa licence (350 francs pour la saison) et ne reçoit ni indemnités de déplacement ni salaire.

Le budget total du club pour trois équipes senior, une cadette et une benjamine, est de 350 000 francs par an, dont 200 000 francs de la municipalité et du conseil général de l'Essonne. Le reste vient des recettes du stade, de la buvette, de quelques tombolas et des cotisations (250 francs seulement pour les jeunes). Les coûteux déplacements de l'équipe première aux quatre coins du pays doivent être rigoureusement gérés.

PLUS LENTES

« Je me fiche de l'argent, car je joue pour le plaisir, dit Brigitte, *mais je souffre du manque de reconnaissance du foot féminin. » « Le temps est révolu où seules cinq ou six filles savaient jouer dans l'équipe nationale, alors que les autres poussaient le ballon,* affirme Hélène. *L'évolution technique est évidente. Balle au pied, pour les exercices et les frappes, nous sommes aussi douées que les hommes. Tout en pratiquant l'engagement physique, on donne moins de mauvais coups qu'eux. La seule véritable différence est la vitesse de déplacement sur le terrain. Nous sommes plus lentes, c'est ce qui rebute les spectateurs. »*

Conscientes qu'elles ne seront jamais des stars nationales, Brigitte, Hélène et les autres préparent doucement le terrain pour leurs benjamines. Des quelques séjours à Clairefontaine communs avec l'équipe de France masculine, elles ont retenu la froideur du premier contact. Réfugiés dans le château auquel elles n'ont normalement pas accès, leurs homologues masculins semblaient les narguer. Les barrières qui séparent distinctement l'immense bâtisse des autres bâtiments leur signifiaient leur différence. Les journalistes en visite manifestaient leur indifférence.

Elles ont ravalé leur fierté, puis se sont consolées avec les encouragements d'Aimé Jacquet : *« Il est ami avec notre entraîneur national, Aimé Mignot, et il nous a toujours très gentiment défendues. »* Depuis peu, à l'initiative de Marcel Desailly, les liens se sont resserrés. *« Au stage précédant l'Euro,* racontent les joueuses, *il a proposé que nous venions prendre l'apéritif avec l'équipe de France masculine, et on a discuté. »* De foot masculin, forcément.

Patricia Jolly

Un pour cent des licences

En France, le nombre des licenciées est de 23 888 pour la saison 1995-1996. Ce nombre, qui n'augmente que faiblement d'une année sur l'autre, représente à peine plus de 1 % des effectifs de la Fédération française (plus de 2 millions de joueurs). Aux Etats-Unis, où le soccer est joué par plus de 18 millions de personnes, les femmes représentaient 39 % des pratiquants, selon les chiffres d'une étude réalisée en 1995 par la Soccer Industry Council of America. Les comparaisons demeurent toutefois incertaines dans la mesure où les Américains englobent dans leurs statistiques celles qui jouent au football *« au moins une fois par an »*.

Hockey sur glace : les Etats-Unis et le Canada sont à égalité en Coupe du monde

LE SORT de la finale de la Coupe du monde de hockey sur glace se jouera samedi 14 septembre à Montréal, à l'issue d'une belle qui s'annonce très serrée entre les Etats-Unis et le Canada. Jeudi 12 septembre, l'équipe américaine a pris sa revanche sur le Canada (5-2), qui l'avait battu, mardi 10 septembre à Philadelphie, à l'occasion du match aller (4-3). Devant les 22 000 supporteurs canadiens du Molson Centre de Montréal, les hockeyeurs américains ont pris rapidement l'avantage grâce à un but de LeClair après sept minutes de jeu. Ancien joueur des Canadiens de Montréal, celui-ci récidivait en début de deuxième tiers-temps alors que le Canada avait réussi à égaliser (1-1).

Hull portait ensuite la marque à 3-1, un écart que les Américains réussirent à préserver malgré la révolte des Canadiens pendant l'ultime tiers-temps. Mike Richter, le gardien des Etats-Unis, faisait des miracles, repoussant seize tirs. Revenus à 3-2, les joueurs à la feuille d'érable finirent par capituler après deux autres buts, marqués en fin de match, par Keith Tkachuk et Scott Young. – (*AP*)

DÉPÊCHES

■ **BOXE : Le boxeur français d'origine sénégalaise Jean-Baptiste Mendy**, champion du monde des légers version WBC, défendra son titre le 12 novembre à Dakar face à l'Américain Steve Johnston. – (*Reuter.*)

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert a perdu le maillot « amarillo »** de leader du Tour d'Espagne au profit de l'Italien Fabio Baldato (MG), qui a remporté, jeudi 12 septembre, à l'issue d'un sprint très disputé, la 6e étape de la Vuelta, entre Almeria et Malaga. – (*AFP*)

■ **RALLYE-RAID : la quatrième étape du rallye Paris-Pékin** (490 km) a été gagnée par l'équipage composé du Finlandais Ari Vatanen et du Français Gilles Picard (Citroën ZX), jeudi 12 septembre, entre Orsk et Chelkar (Russie). Au classement général, les Français Pierre Lartigue et Michel Périn (Citroën ZX) conservent la tête. Dans la catégorie motos, l'Espagnol Jordi Arcarons (KTM) a fait coup double en remportant l'étape et en prenant la tête du classement aux dépens du Français Thierry Magnaldi (KTM).

■ **RUGBY : la Fédération anglaise (RFU) a proposé aux internationaux du XV de la Rose**, pour la première fois, mardi 11 septembre, des primes de victoire. Il a également été décidé de leur octroyer une rémunération fixe de 70 000 livres (environ 550 000 francs) par saison, soit une augmentation de près de 100 %. En 1995-1996, les internationaux anglais avaient reçu 36 000 livres (environ 270 000 francs). Cette proposition des dirigeants anglais a été émise une semaine après le boycottage par l'ensemble des joueurs de la première séance d'entraînement du XV d'Angleterre. La deuxième séance, le 12 septembre, a aussi été annulée, celle du 18 septembre étant d'ores et déjà repoussée à une date ultérieure. – (*AFP*)

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour d'Espagne
8e étape, Almeria-Malaga (196,5 km)
1. F. Baldato (Ita., MG) ; 2. D. Konychev (Rus.) ; 3. N. Minali (Ita.) ; 4. J. Kirsipuu (Est.) ; 5. A. Edo (Esp.), m. t.

Classement général : 1. F. Baldato (Ita., MG) ; 2. L. Jalabert (Fra.), à 11 s ; 3. G. Lombardi (Ita.), à 22 s ; 4. J. Werner (All.), à 32 s ; 5. L. Pavanello (Ita.), à 38 s.

FOOTBALL

Coupe des coupes
1er tour aller
Nîmes (Fra.)-Kispest Honved Budapest (Hon.), 3-1 ; FC Vaduz (Lch.)-Paris SG (Fra.), 0-4 ; Sturm Graz (Aut.)-Sparta Prague (Rép. tch.), 2-2 ; Constructor (Mol.)-Galatasaray Istanbul (Tur.), 0-1 ; Kaiserslautern (All.)-Etoile rouge Belgrade (You.), 1-0 ; MyPa-47 Anjalankoski (Fin.)-Liverpool FC (Ang.), 0-1 ; FC Sion (Sui.)-Niva Vinnitsa (Ukr.), 1-0 ; Aarhus (Dan.)-Olimpija Ljubljana (Slv.), 1-1 ; Cercle Bruges (Bel.)-Brann Bergen (Nor.), 3-2 ; Lokomotiv Moscou (Rus.)-FC Varteks (Cro.), 1-0 ; FC Reykjavik (Isl.)-AIK Stockholm (Suè.), 0-1 ; FC Barcelone (Esp.)-EPA Larnaca (Chy.), 2-0 ; Benfica Lisbonne (Por.)-Ruch Chorzow (Pol.), 5-1 ; AEK Athènes (Grè.)-Chemlon Humenné (Slq.), 1-0 ; Gloria Bistrita (Rou.)-Fiorentina (Ita.), 1-1 ; Dinamo Batoumi (Géo.)-PSV Eindhoven (P-B), 1-1.
(Matches retour le 26 septembre)

هكذا من الأصل

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
N° 933

HORIZONTALEMENT

I. Fort aimé, un temps, par Catherine. – II. Sa provenance était évidente. Anneau magnétique. – III. Attaque. Un papier qui trahit son âge. – IV. Elles sont comme le cœur d'Hippolyte. Note. S'il ne vous fait pas rire, ce n'est pas toujours de votre faute. – V. Fidèle à son cycle. Préposition. – VI. Donne un coup de sonde. Portefeuille. Pronom. – VII. Dans le secret des dieux. Campe sur ses positions. – VIII. Alimenta le maquis. A la main, ils ont plus de valeur. – IX. Fait mouvement pour marquer la détermination. Spécialement papale. – X. La Périchole se gardait de ces choses.

VERTICALEMENT

1. Le I le supportait mal même s'il s'agrémentait d'un peu de lumière. – 2. *On ne peut résister quand elles* sont comme ça. – 3. Les plus belles trouvent leur public. – 4. Gratifié d'une manière ou d'une autre. Pronom. – 5. Coi. Rivière. – 6. Saint lorrain. Feu. – 7. En fait. Font front commun. – 8. *Grand*-messe à certaines heures. Fêtée à son jour. – 9. Lettre grecque. Il n'a pas la même importance pour chacun. – 10. Fait toujours peur dans les campagnes. Frère en droit. – 11. Embellit. Nourrira le bûcher. – 12. Quelles mauvaises filles !

SOLUTION DU N° 932

Horizontalement

I. Archéoptéryx. – II. Pâleur. Rouée. – III. Piété. Râleur. – IV. Asse. Cime. SO. – V. Ri. Roide. Reg. – VI. Incontesté. – VII. Accès. Sala. – VIII. *Merles. Salep.* – IX. Epris. Zurich. – X. Niet. Réa. Toi. – XI. Térébenthène.

Verticalement

1. Appariement. – 2. Raisin. Epie. – 3. Clés. Carrer. – 4. Hétéroclite. – 5. Eue. Onces. – 6. Or. Cités. Ré. – 7. Rides. Zen. – 8. Tramés. Suât. – 9. Eole. Tsar. – 10. Rue. Réalité. – 11. Yeuse. Leçon. – 12. Xérographie.

François Dorlet

RECTIFICATIF. – Il manquait, suite à une erreur technique, une case noire en X-9 de la grille n° 932. Que nos lecteurs veuillent bien nous en excuser.

SCRABBLE (R)
N° 506

LUTTE AVEC LE CARRARE ET LE PAROS. DUR...

... Et rare, gardiens du contour pur. *Cette exhortation très* « art pour l'art » adressée par Théophile Gautier aux sculpteurs – et poètes – cite deux des vingt-quatre espèces de marbre qui revêtaient les thermes romains d'Aix-les-Bains. De ces magnifiques établissements où se pratiquaient déjà bains à températures variées, sudations, raclages, massages et cures solaires, il ne reste qu'un caldarium (bain chaud) et une piscine circulaire. Tout le reste est devenu matériau de construction.

Voici quelques espèces de marbre : le CARRARE, blanc, très prisé de Michel-Ange – le PAROS, blanc également – le CIPOLIN, dont les veines gris-vert et jaune-vert rappellent la coupe de l'oignon (*bizarrement, cette* plante potagère est absente de son *dérivé chipolata*) – la GRIOTTE, dont les taches rouges ou brunes rappellent plus ou moins la cerise – le TURQUIN, marbre bleu veiné de blanc, ainsi appelé parce que le bleu *est censé* être la couleur favorite des Turcs – l'OPHITE, dont les rayures sont censées évoquer une peau de serpent.

Passons aux pierres fines et moins fines : le BÉRYL, qui devient émeraude lorsqu'il est vert – la CITRINE, jaune bien entendu, aussi appelée *fausse topaze* – le GIRASOL, variété d'opale dont le nom rappelle qu'elle varie selon l'orientation de la lumière (elle « tourne au soleil ») – l'HÉPATITE, de la couleur du foie – le PÉRIDOT, vert clair – la LAZULITE, « pierre azur » – le SPINELLE, rouge comme un rubis – le ZIRCON, qui est la pierre précieuse ou semi-précieuse la plus lourde – le JASPE, roche rubanée ; JASPER, c'est bigarrer – l'ONYX, agate dont la transparence cornée rappelle celle d'un ongle (l'onyxis est une inflammation de l'ongle) – la SARDOINE, brunâtre, vient du latin *sardonyx*, « onyx de Sardaigne » ; bizarrement, SARDONYX, mot français, désigne une agate blanche et *orangée*.

Le quatrième titre de champion francophone remporté par Christian Pierre, à Aix, a suscité toutes sortes de jeux de mots, du style « Pierre, c'est un roc ». Il est heureux que le susnommé soit francophone : en effet, le verset « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église » (Matthieu, 16, 18) perd tout relief en anglais : « You are Peter, and upon this rock I will build my church ».

Certains des mots ci-dessus génèrent les anagrammes suivantes : CARRERA – DERAISON – GLORIAS – INCITER – RIGOTTE – TRIPODE.

Michel Charlemagne

Solution des anagrammes : CARRARE – SARDOINE – GIRASOL – CITRINE – GRIOTTE – PERIDOT

Championnat du Sénégal, 3e phase, 3e manche. Université de Dakar, 5 mai 1996.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	MOT RETENU	RÉF.	PTS
1	AERNUAF	FANERA	H 4	26
2	U+GBAJAR	ABJURA	5 H	30
3	GA+LVAOE	VOLAGE	G 7	29
4	A+BEESIL	BALISEE	N 1	88
5	ONIEEQ?	EQUINO(X)E	K 3	64
6	AAOEMMS	AGAMES (a)	11 F	46
7	OM+ENUX?	AXONE	H 11	93
8	MU?+IIAW	(K)AWI	F 4	38
9	-KOEGTIC	OKA	F 9	66
10	EGTIC+ZR	TIGREZ	O 7	80
11	C+DEEEOC	CONCEDEE	14 F	71
12	MMUNEIF	UNIF (b)	O 1	58
13	-RIEUTRS	RESITUER	M 8	68
14	LRDPIUA	PILAW	6 B	22
15	RDU+LSTU	SU	N 14	34
16	RDLTU+PY	LADY	E 5	40
17	RTUP+TTH	HERPE (c)	J 10	31
18	TUTT+VNS	URUS	15 L	18
19	-TITMNUE	IMPUTENT	B 4	63
20	STMNDHO	OHMS	A 1	30
21	TND+ELTV	VET	A 7	37
				1 026

(a) Pouvant se reproduire sans fécondation. (b) Université belge. (c) Pièce du garde-corps d'un bateau.

1. Arona Gaye, 1 020 ; 2. Birame NDiaye, 999 ; 3. Thierno Diallo, 989.

ANACROISÉS (R)
N° 934

HORIZONTALEMENT

1. CENNOOPR. – 2. AEILNORU (+1). – 3. ADEILOR (+3). – 4. AAENPRTT (+3). – 5. AEGINSU (+1). – 6. EGMOOPRS. – 7. AGILMNOS. – 8. CEEIPQTU. – 9. EEISSUZ. – 10. AEILMRSU (+2). – 11. AEINNOPR. – 12. AOPPRRT. – 13. EEILNORV. – 14. AAGLLSTU. – 15. EELNSSU. – 16. AEEFNRRT (+2). – 17. EEISTW. – 18. AAEIILRS (+2).

VERTICALEMENT

19. OPRTUUV. – 20. DNOPSU (+2). – 21. *CEEILOP* (+2). – 22. AEIOORRT. – 23. EEMNORS (+4). – 24. AHILNOPT. – 25. AEEGIIRU (+1). – 26. CEEENR (+2). – 27. EEELLQRU. – 28. AMNSSTU. – 29. ELMOOPR. – 30. EGINORSV (+1). – 31. CEEGNO (+1). – 32. CDEEENRZ. – 33. AAGLLP. – 34. AAGGLOT. – 35. AEEPST (+5). – 36. AADMORT. – 37. ADEEMRS (+5). – 38. EEHRSV. – 39. EEEHISST.

SOLUTION DU N° 933

1. SOLIDITE. – 2. ORIGINE. – 3. DIEPPOIS. – 4. *LAONNOIS.* – 5. EGOISME. – 6. NERVEUX. – 7. IMAGIERE (IMAGERIE). – 8. EXCISE. – 9. ESTRADE (DERATES DESERTA). – 10. ISSANTES, hérald, dont seule la partie supérieure est représentée. – 11. PERCHOIR. – 12. STERILE. – 13. AREOLE. – 14. MASTIC (AMICTS). – 15. PANIQUA. – 16 EMMURERA. – 17. ORILLON, partie en saillie d'un bastion. – 18. VEULERIE. – 19. LIMITEE. – 20. EMETTES. – 21. SOLENNEL. – 22. POMEROL. – 23. ORAGEUSE. – 24. TSARISME (MARISTES STRIAMES TRIMASSE). – 25. IGNIVORE. – 26. DIESERA (ADIREES DERAIES RADIEES). – 27. HAIRONT. – 28. DIVORCER. – 29. TELEXEE. – 30. AURORALE. – 31. DOMICILE. – 32. MINIMISE. – 33. SEPIOLE (EPLOIES POILEES SPOLIEE). – 34. ASSAUT (SAUTAS). – 35. EPONGEA. – 36. CRAIGNIT (GRINÇAIT). – 37. FOSSETTE. – 38. INQUIET. – 39. ETALEUSE. – 40. USINEES. – 41. HELASSES.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ÉCHECS
N° 1706

MEMORIAL EUWE (Amsterdam, 1996)
Blancs : B. Gelfand.
Noirs : J. Piket.
Gambit-D. Défense slave.
Variante Noteboom.

1. d4	d5	16. Cb3 (g)	Ré7
2. ç4	ç6	17. Fé2 (h)	Th-ç8 (i)
3. Cç3	é6	18. Td1 (j)	Cç5
4. Cf3	dxç4 (a)	19. Cxç5 (k)	Txç5
5. a4	Fb4	20. 0-0	Ta6 (l)
6. é3	b5	21. Dç2! (m)	a4 (n)
7. Fd2	a5 (b)	22. f4!	b3
8. axb5	Fxç3	23. Dé4!	Rd6 (o)
9. Fxç3	çxb5	24. Dxh7	é4 (p)
10. b3	Fb7 (c)	25. Dxé4	a3
11. d5 (d)	Cf6 (e)	26. Dd3! (q)	b2
12. bxç4	b4	27. Db3!	Fç8 (r)
13. Fxf6	Dxf6	28. Db8!	Rd7
14. Da4+	Cd7	29. Fg4+	Rd8
15. Cd4	é5 (f)	30. d6!	a2 (s)
		31. d7! (t)	abandon

NOTES

a) Cette variante, jouée pour la première fois par le Hollandais Daniel Noteboom lors de l'Olympiade de Hambourg en 1930, a longtemps eu une réputation douteuse. Les plus récentes analyses de cette ligne de jeu particulièrement complexe infirment ce jugement, les ressources des Noirs étant plus nombreuses qu'il n'y paraissait avant guerre.

b) L'idée des Noirs est de rendre le pion ç4 tout en se créant deux pions passés liés sur l'aile-D.

c) Si 10..., b4 ? ; 11. Fxb4.

d) Ou aussi 11. bxç4, b4 ; 12. Fb2, Cf6 ; 13. Fd3, Cb-d7 ; 14. Dç2, 0-0 ; *15. é4, é5! La menace 12. Fxg7* permet aux Blancs d'utiliser leur avantage de développement tout en augmentant le champ d'activité du F-D.

e) Et non 11..., f6? ; 12. bxç4, b4 ; 13. Fxb4!, axb4 ; 14. Txa8, Fxa8 ; 15. Da4+, Cd7 ; 16. dxé6.

f) Si 15..., éxd5 ? ; 16. ç5!, Tç8 ; 17. Fb5 et si 15..., Ré7 ; 16. d6+, Rxd6 ; 17. Td1, Th-d8 ; 18. ç5+!, Cxç5 ; 19. Db5 avec une attaque irrésistible ou *17..., Ré7 ; 18. Cf5+, éxf5 ; 19. Txd7+,* Ré6 ; 20. f3 et même si rien n'est très clair, la position des Noirs est peu commode.

g) Si 16. Cb5 ?, 0-0 ; 17. Cç7, Cç5 ; 18. Db5, é4 ; 19. Tç1, Db2!

h) Dans cette position critique (*Karelov-Vorotnikov, Leningrad* 1964), la suite connue 17. Db5 des années 70-80 n'a plus cours à cause de 17..., Fa6 ; 18. Dxa5, Th-b8 ; 19. d6+, Ré8! ; 20. Dd5, Fb7 ; 21. Dd2, Txa1+ ; 22. Cxa1, Cç5 ; 23. d7+, Rd8 ; 24. Dxb4, Dd6 ; 25. Dd2, Da6 ; 26. *Db2, Da5+ ; 27. Abandon (Serebria*nik-Maksimenko, Vrnjacka banja, 1991). Après ce développement tranquille du F-R (qui menace Fg4 et Fxd7), Gelfand indique dans ses commentaires (« New in Chess ») qu'il doit exploiter, sans forcer le cours des événements, trois facteurs : sa majorité de pions centraux, la précarité du R noir et le « mauvais » Fb7. Et cela en veillant à ce que son adversaire n'arrive pas avant lui à valoriser son seul atout : les pions liés a5 et b4.

i) 17..., Dd6 ; 17..., Th-b8 et 17..., Db6 sont aussi à envisager.

j) 18. Cxa5 est faible : 18..., Db6 ; 19. 0-0, Cç5 ; 20. Db5, Dxb5 ; 21. çxb5, Fxd5. Si 18. Fg4, Dd6.

k) Si 19. d6+, Rf8 ; 20. Db5, Fç6 ; 21. Dxç5, Fxg2.

l) Il est possible que les jeux soient équilibrés, comme le disent les théoriciens. Cependant, le plan d'attaque des Blancs est clair ; Dç2 et f4, et les Noirs doivent en tenir compte et mettre leur R à l'abri par 20..., Rf8! Si 20..., Dd6 ou 20..., Td8 *ou 20..., Té8 ; 21. f4! Le coup du tex*te prévoit la suite 21. f4, éxf4 ; 22. Txf4, Dé5 ; 23. Td-f1, Tf6!

m) Mais les Blancs commencent par mettre leur D en jeu et menacent le pion h7.

n) Si 21..., Dg6 ; 22. Db2! et si 21..., g6 ; 22. f4, Fç8 ; 23. Db2!, éxf4 ; 24. Dd4!, Dxd4 ; 25. éxd4, Tç7 ; 26. ç5! A partir de maintenant commence pour les Noirs une course contre la montre pour pro*mouvoir leurs pions liés.*

o) Cédant contre son gré la défense du pion f7.

p) Si 24..., b2 ; 25. fxé5+, Dxé5 ; 26. Txf7, Dxé3+ ; 27. Rh1, etc. Si 24..., Rç7 ; 25. fxé5 ou 25. Dé4 avec avantage.

q) Avec sang-froid et précision.

r) Si 27..., Rç7 ; 28. d6+, Txd6 ; 29. Dxa3 et si 27..., a2 ; 28. Dxb7, a1=D ; 29. é4!

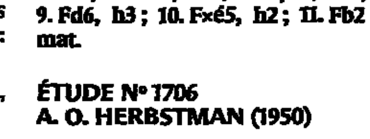
s) Si 30..., Txd6 ; 31. é5 ; si 30..., b1=D ; 31. Txb1, Txd6 ; 32. Tb-d1!

t) Il a suffi aux Blancs d'un temps de plus.

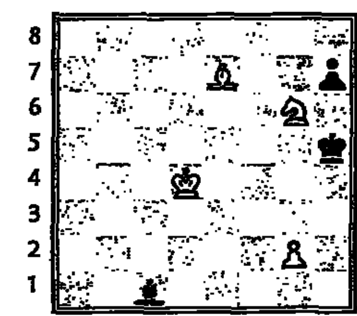
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1705
H. M. LOMMER (1964)

(Blancs : Rç1, Fg1, Pb2, ç2, d2, é5, f2, g5. Noirs : Rd4, Ff3, Pb7, b5, ç6, f7, h5).

1. é6, fxé6 ; 2. g6, é5 ; 3. g7, Fd5 ; 4. f3+, Rç4 ; 5. b3+, Rb4 ; 6. Fb6!, Ra3! ; 7. Rb1, h4 ; 8. Fç5+, b4 ; 9. Fd6, h3 ; 10. Fxé5, h2 ; 11. Fb2 mat.



ÉTUDE N° 1706
A. O. HERBSTMAN (1950)



Blancs (4) : Rd4, Fé7, Cg6, Pg2.
Noirs (3) : Rh5, Fç1, Ph7.

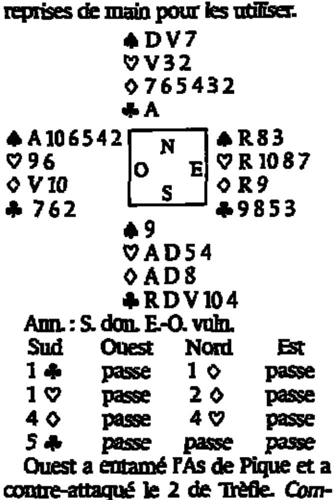
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

BRIDGE
N° 1702

LE PROBLÈME DE LAFONT

L'expert J. Lafont avait composé ce problème, et *Le Monde* l'avait publié il y a exactement trente ans. Ce ne sont pas les levées qui manquent, mais les reprises de main pour les utiliser.



Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♣	passe	1 ◊	passe
1 ♡	passe	2 ◊	passe
4 ◊	passe	4 ♡	passe
5 ♣	*passe*	*passe*	*passe*

Ouest a entamé l'As de Pique et a contre-attaqué le 2 de Trèfle. *Comment Sud doit-il jouer* pour réussir ce contrat de CINQ TRÈFLES quelle que soit la défense ?

Réponse

Sud prend avec l'As de Trèfle et joue la Dame de Pique. La meilleure défense d'Est est de couvrir (sinon la main resterait au mort). Sud coupe et *tire l'As de Carreau* !

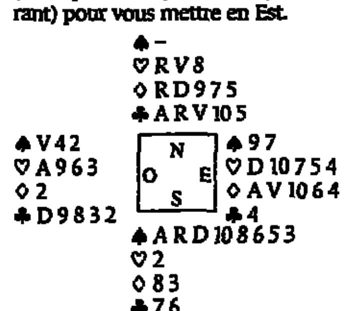
1er cas : *Est fournit le 9 de Carreau.* Sud bat trois fois atout (gardant en Nord le Valet de Cœur second, le Valet de Pique maître et trois Carreaux, puis Sud joue la Dame de Carreau pour donner la main à *Est*, qui doit jouer Pique ou Cœur. Sur le Valet de Pique, Sud jettera son dernier Carreau pour ne pas bloquer la couleur.

2e cas : *Est jette le Roi de Carreau* ! Sud bat trois fois atout, et deux défenses sont alors possibles : *a) Ouest a défaussé le Valet de Carreau*, ce qui permet à Sud de donner la main à Est à Carreau ; *b) Ouest défausse Pique ou Cœur* : Sud joue la Dame de Cœur, qu'Est doit laisser passer (pour éviter la reprise du Valet de Cœur). Ensuite Sud tirera l'As de Cœur, puis donnera la main à *Ouest* à Carreau pour l'obliger à jouer Pique et à donner ainsi la main au mort...

BON POUR LA REVUE

Les directeurs de revues de bridge sont toujours aujourd'hui d'authentiques champions passionnés de bridge, mais rarement des financiers, car il est difficile de faire fortune avec ces magazines. En tout cas, le directeur d'*Australian Bridge* est incontestablement un brillant joueur de flanc comme le montre cette donne d'un championnat d'Australie.

Cachez au début les mains d'Ouest (votre partenaire) et de Sud (le déclarant) pour vous mettre en Est.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
X...	Chadwick	Y...	Lester
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 2 de Carreau pour la Dame, l'As et le 3. *Comment Lester, en Est, a-t-il fait chuter* QUATRE PIQUES ?

Note sur les enchères

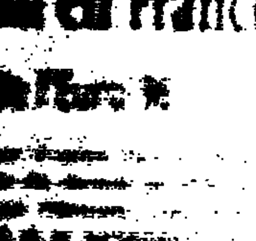
Les ouvertures de barrage sont des armes très efficaces, à condition de les maintenir dans un cadre précis pour que le partenaire sache à quoi s'en tenir. Avec une solide couleur de *huit* cartes sans valeur à côté, l'ouverture de « 4 Piques » s'imposait, et, malgré sa belle main, Nord ne s'est pas posé de problème pour passer sur 4 Piques, un excellent contrat si la défense n'avait pas été parfaite.

COURRIER DES LECTEURS
La donne de Monaco (n° 1686)

« *La bonne entame à Cœur,* écrit R. Trougnon, *est le 10 de Cœur, qui permet à la défense de faire aussitôt deux levées à Cœur.* »

A cartes ouvertes, c'est exact, mais à la table on ne peut attaquer le 10 avec 10 8 7 5 sans faire croire au partenaire *que ce 10 est accompagné du* 9 ou qu'il est second. Pour toutes les entames, *il y a des règles précises*, car, sans elles, le partenaire serait trop souvent dans le noir. Ajoutons, cependant, que, dans le cas qui nous intéresse, il est possible, suivant la convention utilisée, d'attaquer le 5 (quatrième meilleure) ou le 7 (pair-impair) ou même le 8 (deuxième carte d'une couleur sans valeur). Seul le 10 est exclu...

Philippe Brugnon



Eclaircies à l'ouest et au sud

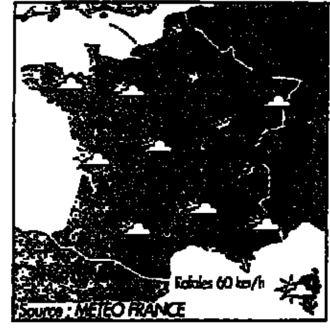
LE SYSTÈME dépressionnaire sur l'Allemagne se décale vers la Russie. Il influencera encore samedi le nord-est de la France avec des averses résiduelles. Ailleurs, les éclaircies se développeront à la faveur d'une cellule anticyclonique s'installant sur les îles Britanniques. L'ensemble du pays subira un flux de nord, frais pour la saison.

Samedi, du massif ardennais à la Lorraine, à l'Alsace et au nord de la Franche-Comté, la journée se déroulera sous un ciel bien maussade, les nuages s'accompagnant par moments de petites pluies. Sur le Jura et sur la Savoie, la couverture nuageuse, épaisse en matinée, autorisera quelques éclaircies l'après-midi, mais on ne sera pas à l'abri d'une petite averse ponctuelle. Des Flandres à la Champagne, à la Bourgogne et à la région lyonnaise, le rideau nuageux du début de journée se déchirera, et les éclaircies alterneront avec les passages nuageux. Le soleil risque de se faire attendre près de la frontière belge.

Du littoral de la Manche à l'Ile-de-France, au Centre, aux pays de la Loire, au Limousin, à la région Poitou-Charentes et au Bassin aquitain, le soleil prédominera largement, et les plaques de nuages bas ou brumes du petit matin ne s'attarderont pas en général – elles seront un peu plus tenaces sur le piémont pyrénéen. Le soleil régnera en maître sur le pourtour méditerranéen, avec simplement quelques nuages de beau temps sur la Corse. Les vents souffleront du secteur nord, assez faibles. Ils seront plus sensibles vers le Roussillon et la vallée du Rhône, avec des rafales à 50 km/h.

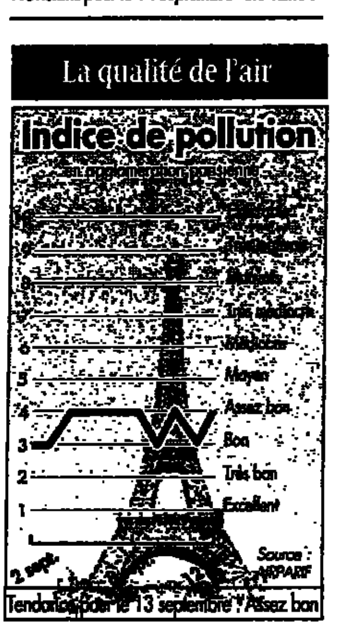
Les températures minimales seront comprises entre 7 et 9 degrés dans l'intérieur des terres. Elles s'abaisseront localement jusqu'à 5 degrés en Normandie et 3 degrés en Sologne. Près des côtes, il fera plutôt de 11 à 13 degrés, voire 15 de la Provence à la Corse. L'après-midi, le mercure plafonnera aux alentours de 15 à 17 degrés des côtes de la Manche au Nord-Est, de 20 degrés des Pays de la Loire au Sud-Ouest, et de 22 à 24 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

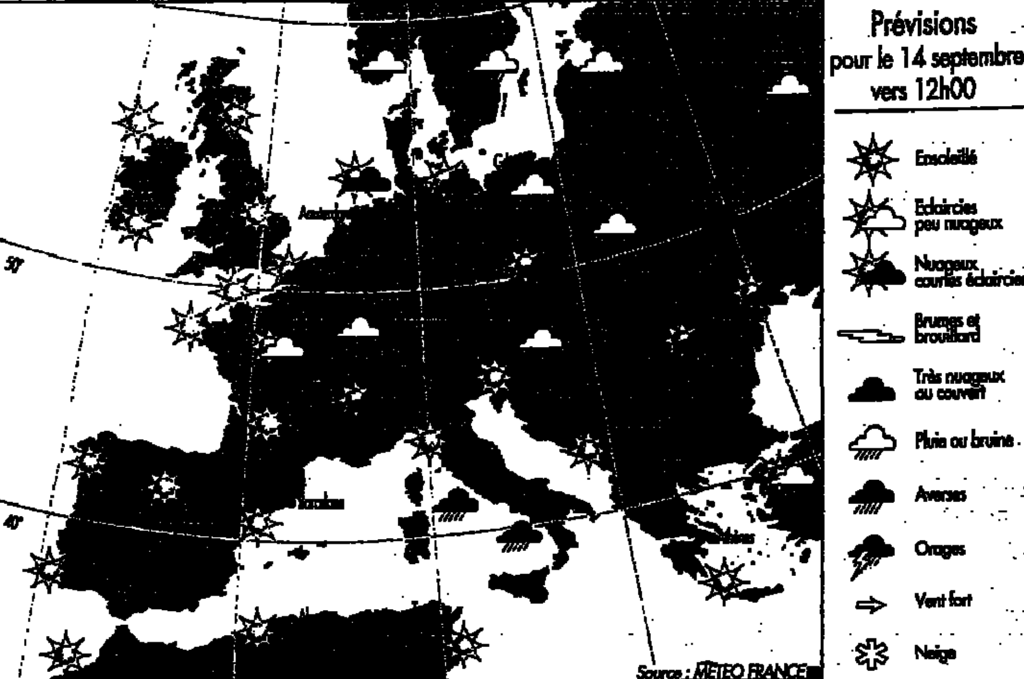


Prévisions pour le 14 septembre vers 12h00

La qualité de l'air



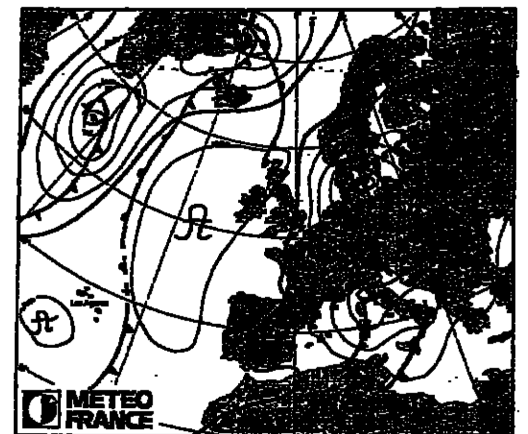
Tendance pour le 13 septembre : Assez bon





TEMPÉRATURES du 12 septembre maxima/minima

FRANCE	
AJACCIO	25/15
BIARRITZ	20/14
BORDEAUX	23/14
BOURGES	20/9
BREST	17/9
CAEN	18/10
CHERBOURG	19/5
CLERMONT-F.	20/11
DIJON	18/9
FORT-DE-FR.	33/24
GRENOBLE	23/13
LILLE	16/9
LIMOGES	20/11
LYON	20/12
MARSEILLE	24/15
NANCY	14/8
NANTES	21/8
NICE	23/16
PARIS	18/10
PAU	20/9
PERPIGNAN	25/17
POINTE-À-PIT.	31/24
RENNES	18/7
ST-DENIS-RÉUNION	27/17
ST-ÉTIENNE	19/10
STRASBOURG	16/6
TOULOUSE	24/14
TOURS	21/6
ÉTRANGER	
ALGER	30/17
AMSTERDAM	16/8
ATHÈNES	28/24
BANGKOK	35/27
BARCELONE	21/14
BELGRADE	23/15
BERLIN	13/8
BOMBAY	30/26
BRASILIA	30/19
BRUXELLES	16/9
BUCAREST	27/11
BUDAPEST	21/12
BUENOS AIRES	24/14
CARACAS	28/22
CHICAGO	18/12
COPENHAGUE	16/10
DAKAR	29/24
DUBAI	37/29
DUBLIN	16/5
FRANCFORT	13/7
GENÈVE	20/8
HANOI	34/25
HELSINKI	9/6
HONGKONG	31/24
ISTANBUL	25/21
JAKARTA	31/24
JÉRUSALEM	30/26
KIEV	15/7
KINSHASA	30/25
LE CAIRE	32/21
LIMA	17/15
LISBONNE	25/15
LONDRES	18/8
LOS ANGELES	23/16
LUXEMBOURG	14/6
MADRID	22/9
MARRAKECH	28/16
MEXICO	26/13
MILAN	23/6
MONTRÉAL	25/17
MOSCOU	15/6
MUNICH	17/6
NAIROBI	25/9
NEW DELHI	33/26
NEW YORK	22/19
PALMA DE M.	23/13
PÉKIN	22/19
PRAGUE	14/6
PRETORIA	30/12
RABAT	25/15
RIO DE JAN.	24/18
ROME	27/17
SAN FRANC.	20/13
SANTIAGO	15/8
SÉVILLE	28/18
ST-PÉTERS.	9/7
STOCKHOLM	12/10
SYDNEY	23/10
TENERIFE	27/19
TOKYO	28/19
TUNIS	34/22
VARSOVIE	14/7
VENISE	21/15
VIENNE	18/12







Situation le 13 septembre, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 15 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La crise du lait

DEUX MINISTRES, MM. Yves Farge et René Arthaud, ont assisté à la deuxième journée de la conférence du lait. *« Ce congrès doit lancer un cri d'alarme »*, a déclaré le ministre du ravitaillement. Et par leur présence les deux ministres ont voulu montrer l'importance capitale qu'ils attachent aux travaux d'une assemblée réunissant tous les responsables de la question du lait – du producteur au médecin – et ayant pour objet de définir une politique du lait qui permettra à la France d'améliorer sa production tant en quantité qu'en qualité.

Notre pays manque de lait parce que celui-ci est transformé trop souvent en sous-produits, plus rémunérateurs, et qu'une part importante de la production actuelle fournit le marché parallèle. La production laitière, de 140 millions d'hectolitres en 1939, est tombée à 90 millions en 1945.

Une augmentation – une industrialisation de la production – faciliterait l'amélioration de la qualité. Sur 42 millions d'hectolitres de lait vendus en nature, 40 000 au maximum offrent des garanties hygiéniques certaines. Au moment où les importations de lait condensé américain (30 000 caisses par mois) viennent d'être suspendues et où les sept condenseries françaises ne produisent mensuellement que 29 800 caisses, il faut envisager une diminution de la ration des enfants.

Ce alors que la mortalité infantile en France a augmenté dans des proportions telles qu'elle constitue pour notre pays à la fois un danger et une honte. *« Il faut saisir et passionner l'opinion publique,* demande M. Farge. *Des dizaines de milliers de nourrissons morts à cause de notre imprévoyance planent sur ce congrès. Si nous consentions à nous taire, nous serions des criminels qui peuvent avoir cette année sur la conscience la mort de 50 000 enfants. »*

(14 septembre 1946.)

PHILATÉLIE

Arman

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 23 septembre, un timbre à 6,70 F de la série artistique représentant une œuvre originale d'Arman spécialement créée pour cette émission : une surface noire marquée d'empreintes de fragments de violoncelles.

Armand Fernandez, dit Arman, est né à Nice en 1928. Cofondateur et signataire, en particulier avec Yves Klein (*Anthropométrie de l'époque bleue,* timbre émis en 1989) parmi une dizaine d'autres artistes, du manifeste des nouveaux-réalistes, c'est un spécialiste de l'accumulation, des brisures, des répétitions, des destructions d'objets du quotidien.

Le timbre, au format 48 × 36,85 mm, est mis en page par Michel Durand-Mégret et imprimé en héliogravure en feuilles de trente.

P. J.

6,70 ARMAN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LA POSTE 1996

★ **Vente anticipée à Marseille, les 21 et 22 septembre, au bureau de poste temporaire « premier jour », ouvert au Musée de la Vieille-Charité, salle Allende, 2, rue de la Charité, 2e arrondissement.**

EN FILIGRANE

■ **Les J.O. vus du Zaïre.** La poste du Zaïre, avare d'émissions de timbres, a émis le 29 juillet une série de cinq valeurs sur les Jeux olympiques d'Atlanta (tirage : 10 000 exemplaires). (Diffusion : Campo-Rodan, rue du Lombard, 9, 1000 Bruxelles, Belgique.)

■ **Saint-Marin en musique.** Les douze chansons italiennes, sujet d'un feuillet de timbres de Saint-Marin mis en vente le 25 mai, sont disponibles en CD dans leurs interprétations originales (30 000 lires le disque et le feuillet, auprès du Service philatélique de Saint-Marin, Casella postale 1, 47031, République de Saint-Marin).

■ **Vente.** Vente sur offres François Feldman (Paris, tél. : (1) 45-23-10-22) clôturée le 1er octobre. Au catalogue, plus de 3 700 lots de France et du monde entier, dont : superbe ballon monté *Ville-d'Orléans* (départ 60 000 F), 1 F vermillon pâle (60 000 F), *Thermalisme* rouge (1 900 F), *Ile-de-France,* Berthelot et Pasteur (35 000 F) et lettre (16 000 F), non émis de Polynésie nº 93A (18 000 F), collection des TAAF (cote 30 956 F, départ 12 000 F).

■ **Calligraphies.** Pendant quatre mois, les vingt-deux bureaux de poste des 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements accueillent des expositions « tournantes » qui présentent trois grandes familles de calligraphies, occidentale, orientale et arabe (pour le détail des dates, La Poste de Paris-Sud, tél. : (1) 43-35-68-51).

PARIS EN VISITE

Dimanche 15 septembre

■ **LA BUTTE AUX CAILLES** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Maison-Blanche côté pair de l'avenue d'Italie (Paris passé, présent).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **LE MARAIS** à l'occasion de la Journée du patrimoine (55 F), 10 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F + 10 F), 11 heures, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 11 heures, sortie du métro Sully-Morland côté boulevard Henri-IV (Elisabeth Romann).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 11 heures et 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

■ **MONTPARNASSE :** évocation des artistes des Années folles (50 F), 11 heures, sortie du métro Raspail (La Parisienne).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** (36 F + prix d'entrée) : *La Dame à la licorne* et les tapisseries médiévales, 11 heures ; les thermes de Lutèce et les galeries souterraines, 14 heures ; l'hôtel des Abbés de Cluny et les collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ et l'île Saint-Louis** (50 F), 14 h 30, Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV (Connaissance de Paris).

■ **LE PARC ANDRÉ-CITROËN :** exposition sur les épices (35 F), 14 h 30, entrée angle des rues Balard et Saint-Charles (Ville de Paris).

■ **DU JARDIN DU LUXEMBOURG À MONTPARNASSE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Luxembourg (La Parisienne).

■ **LE PARC DE BERCY** (35 F), 15 heures, sur les pelouses face au Centre américain (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER DE LA TOUR DE NESLE** et la rue Visconti (50 F), 15 heures, sortie du métro Pont-Neuf (Résurrection du passé).

Lundi 16 septembre

■ **LE QUARTIER CHINOIS** et ses lieux de culte (55 F), 10 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Monge côté place Monge (Paris passé, présent).

■ **DES TUILERIES À LA PLACE VENDÔME** (60 F), 11 heures, sortie du métro Tuileries (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture florentine, 11 h 30 ; l'ameublement de Madame Récamier, 12 h 30 ; iconographie de la Vierge, 14 h 30 ; le Louvre médiéval, 19 h 30 ; les tapisseries médiévales, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE CHÂTEAU DE VINCENNES** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, devant l'entrée côté avenue de Paris (Institut culturel de Paris).

■ **L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS** (45 F + prix d'entrée), 14 heures, 14, rue Bonaparte devant les grilles (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE BOURRIENNE** (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES :** premier parcours (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **SALONS DE L'HÔTEL DE VILLE** (carte d'identité, 50 F), 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Découvrir Paris).

■ **LA CITÉ UNIVERSITAIRE** (45 F), 15 heures, sortie du RER Cité-Universitaire (Monuments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER** (55 F), 15 heures, 12, place du Petit-Mithouard (Paris et son histoire).

■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE QUARTIER BRETEUIL-SUFFREN** et le palais de l'Unesco (60 F), 15 heures, sortie du métro Saint-François-Xavier (Vincent de Langlade).

■ **MARAIS :** le quartier de la place des Vosges (50 F), 15 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Claude Marti).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex. PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

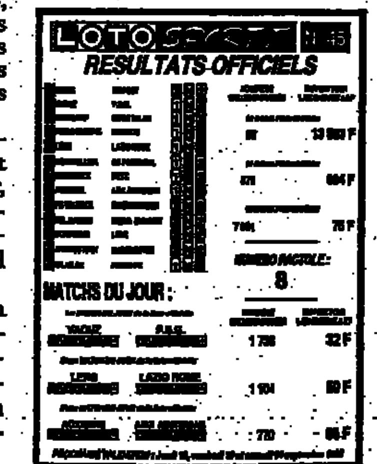
■ **ALLEMAGNE.** L'aviation civile allemande a interdit d'atterrissage jusqu'à nouvel ordre la compagnie charter turque Holiday Air, en raison du mauvais état de ses appareils. C'est la première mesure d'interdiction prise par les autorités allemandes depuis le renforcement des contrôles décidé après le crash d'un appareil de la compagnie charter turque Birgen Air, survenu en février. Cet accident, au large des côtes de la République dominicaine, avait causé la mort de nombreux touristes allemands. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie USAir a reçu un avertissement, le deuxième en deux mois, de la FDA (Food and Drug Administration), qui a relevé certains manquements aux règles d'hygiène à bord de ses avions : mauvaise réfrigération des sandwiches, mauvaises odeurs dans les toilettes... – *(Bloomberg).*

■ **PHILIPPINES.** Après treize accidents survenus à l'atterrissage et au décollage depuis juin dernier, les Philippines ont décidé d'aménager leurs aéroports et d'améliorer les performances du personnel technique. – *(AP.)*

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE.** Un catamaran australien, le *Marie-Hélène,* loué par une compagnie maritime privée calédonienne, assurera dès le 16 septembre la liaison entre Nouméa, les trois îles Loyauté et l'île des Pins. – *(AFP.)*

JEUX



THÉÂTRE Le Footsbarn Travelling Theatre a été créé après 1968, dans un mouvement de recherche d'un nouveau public pour la scène et d'expérimentation d'une vie nouvelle communautaire. Il a parcouru les routes de l'Europe, *puis du monde*, mêlant la recherche de sources antiques et d'impressions contemporaines. ● DEUX CENTS ARTISTES, issus de onze pays, viennent de *célébrer* avec le Footsbarn ses vingt-cinq ans d'existence et sa fidélité au théâtre ambulant. ● PAS DE METTEUR EN SCÈNE ni de directeur dans la troupe, qui pratique une réflexion collective. *John Kilby*, l'un des administrateurs, y tient cependant un rôle-clé. ● LA CARAVANE prend désormais ses quartiers d'hiver dans une ferme de l'Allier, et le Footsbarn a *décidé de jouer pour la première* fois en français. Molière s'est imposé d'emblée et permet une savoureuse rencontre en trois pièces.

Le Footsbarn Theatre fête vingt-cinq ans de route et de vie communautaire

Née en 1971 dans un village des Cornouailles, et désormais ancrée en France, cette troupe de comédiens ambulants a parcouru le monde entier sans déroger à son mode d'existence. Pour passer le cap de son premier quart de siècle, elle a décidé de jouer Molière

HÉRISSON
de notre envoyé spécial

Cinq vaisseaux de toile ont été ancrés parmi les chênes de la campagne bourbonnaise. Leurs haubans, ponctués d'ampoules, scintillent dans la nuit claire. Les cinq chapiteaux sont venus conjuguer le mot itinérant en une quinzaine de langues et célébrer, du 4 au 8 septembre, le premier quart de siècle du Footsbarn Travelling Theatre aux alentours de Hérisson (Allier). Se mêlent les anciens de la troupe britannique qui ont fondé leur propre compagnie ailleurs (*Ton und Kirschen en Allemagne*, Teatro ao largo au Portugal, The Inflatable Theatre en Irlande, Navadad Theatre en Israël) et les comédiens, acrobates, musiciens qu'ils ont croisé au long des chemins, entre Inde et Australie, Colombie et Russie. Tous venus rendre hommage avec le même appétit de fête à ceux qui restent l'exemple d'une fidélité absolue au théâtre ambulant et à la vie collective, menant l'une des rares expériences issues de 1968 qui n'ait jamais dévié de la route choisie.

Le Footsbarn naît en 1971 dans la grange (*barn*) de l'honorable Oliver Foot à Trewen, village des Cornouailles. Loin de Londres. Loin des théâtres en dur. Avec l'envie de vivre en communauté, d'« *amener le théâtre vers les gens dans une forme accessible à tous* » et de gagner plus qu'un public : des fidèles, des amis. Ils donnent Beckett (*Fin de partie*) et Ionesco (*La Leçon* et *La Cantatrice chauve*), avant de trouver ce qui sera leur style, marqué par un fort penchant pour les contes et récits populaires : *Jacques et le haricot* (1974), *La Belle et la Bête* (1975), *Peter Pan* (1976). C'est l'époque où ils jouent Shakespeare. *Le Songe d'une nuit d'été* leur apporte la conviction qu'ils pourront survivre : « *Le vieux Will nous sauvera plus d'une fois.* »

Ils sont mûrs pour le grand départ. Ils ont décidé un tour du monde en cinq ans. Avec un contrat en poche pour commencer. Un seul. Pour l'Irlande. C'est le continent (la France) qui va les capter. Leur seconde vie, ce saut attendu dans le monde, commence avec la traversée de la Manche en 1981. Ils jouent *Hamlet* à l'époque. *Ils ont mis de côté le « To be or not to be »* pour en faire une chanson. Au fil des répétitions ils l'oublieront purement et simplement. *Exit* le monologue. On leur propose de jouer la pièce en Avignon. Trop tard ! Ils ont donné les costumes. La troupe du Footsbarn a atteint sa bonne jauge : une trentaine de personnes, dont une douzaine d'enfants nés au cours des tournées, et pour lesquels ils ont créé une école itinérante.

ILLUSTRATION : PHILIPPE PRAQUIN

COMME DES GITANS

Le sud de la France, l'Espagne, les voilà sur les côtes du Portugal, au plus près de l'Amérique latine, dont ils rêvent. Chassés de Valence par de violentes inondations, ils se réfugient à Grenade, trempés et sans un sou. Des Gitans rendent visite à la caravane : « *On était très fiers d'avoir de vrais Gitans, mais toujours rien en poche. Et les voilà qui sortent un paquet de billets qu'ils posent sur la table. Il y avait assez pour manger ! A dater de ce jour on s'est sentis Gitans.* » Mais la famille a grandi. Trop. Une soixantaine *de personnes gravitent* autour du Footsbarn. Il est devenu ingérable. Le chapiteau est mort, *les lumières éteintes. Brecht les di*vise. Ils éclatent.

Les rescapés se retrouvent à Turin. Ils prennent la direction de Volterra, appellent une nouvelle fois Shakespeare au secours pour un *Roi Lear* dont les costumes seront confectionnés dans la toile de l'ancien chapiteau. Puis ils reviennent à Brecht. Et s'accordent pour adapter le conte chinois à l'origine du *Cercle de craie caucasien*. C'est *Chinese Puzzle*, qui leur vaut en 1984 le prix (aujourd'hui *disparu) de la Communauté euro*péenne.

Ils décident de traverser l'Australie en un an. Avec une escale de trois mois « *chez les aborigènes* », dont ils comptent s'inspirer pour monter un *Macbeth*. Les spectateurs se sont installés le plus loin possible de la piste, s'esclaffant et s'interpellant par-dessus la tête des acteurs devant « *ce qui s'apparente pour eux à un concours de pets* ».

Macbeth passera par les routes d'Autriche, d'Allemagne, de Suisse, d'Irlande, du Royaume-Uni, de Belgique, d'Italie, d'Espagne et de France, où la troupe hiverne à Lodève. En 1989, le Footsbarn lance la Mir Caravane (caravane de la paix). Elle associe quatre troupes de l'Est et quatre de l'Ouest, et va traverser l'Europe de Moscou à Paris, via Leningrad, Varsovie, Prague, Berlin-Ouest, Bâle, Lausanne, Blois.

DE MOSCOU À L'INDE

A eux qui jouent sous chapiteau et dorment dans leur caravane, le pouvoir est-berlinois a interdit la ville au prétexte qu'il n'y a ni chambre d'hôtel ni salle de théâtre *disponibles*.

La première représentation, le 1er mai, dans le parc de l'Armée-Rouge, à Moscou, sera, de l'avis de tous, la plus émouvante de leurs vingt-cinq années de cavale. Ils donnent le *Babylone*, qu'ils ont tiré l'année précédente du *Maître et Marguerite* (alors interdit en URSS), ignorant qu'ils le joueraient à l'Est. La salle connaît le roman par cœur. A la fin, tout le monde pleure, de joie. « *On pensait ne jamais voir cela un jour* », leur disent les spectateurs en les couvrant de fleurs. La tournée *s'achève par une fête géante où*, après cinq mois de vie commune, cent cinquante acteurs jouent ensemble aux *Tuileries*. L'émotion s'accroît des incertitudes de l'avenir. Les Russes doivent rentrer, les Tchèques sont convaincus qu'ils se retrouveront en prison, les Polonais restent en exil. A peine un an plus tard, le Licedei a son théâtre au centre de Saint-Pétersbourg, le Divadlo Na Provaskou, un complexe de trois salles à Brno et l'Osmego Dnia, le Théâtre de Poznan.

A nouveau, ils se trouvent face à cette question qu'ils se reposent sans cesse : « *Qu'est-ce qu'on veut comme prochaine aventure ?* » Ce sera l'Inde. A la fois voyage et plongée dans l'une des sources profondes d'un théâtre, le leur, fait d'emprunts aux grandes traditions et d'où sortira une *Odyssée* multinationale. Entre-temps, il y aura eu la rencontre d'Olivier Perrier, codirecteur du Théâtre des Fédérés à Montluçon, qui va leur apporter une base arrière. Près de Hérisson, ils rachètent et restaurent une ferme, qui leur sert de lieu de répétition, de stage, de confection de costumes et de fabrication de décor. Ils vivent toujours dans leurs caravanes, dans un pré attenant. Le Footsbarn retrouve un peu de ses sources des Cornouailles, le besoin de jouer plus simplement, pour les villageois.

IMPROVISATION

« *Le Foot était devenu son propre village. Où qu'il aille, il demeurait un village anglais. Maintenant, il n'est plus anglais, il est français.* » De cette conviction nouvelle, Molière surgissait comme une évidence. Et leur décision de jouer en français. La représentation a été *montée en un mois après dix jours* de discussion et d'improvisation : « *C'est ça que Copeau a dit : qu'il faut prendre la joie, danser et sauter dedans.* » La méthode Footsbarn est là : dans l'improvisation par tous de toutes les situations, pour que chaque personne ait un contact avec chacun des personnages, dans une distribution de la dernière heure pour penser collectivement le plus longtemps possible, parce qu'après « *chacun pense plus à son rôle qu'à la pièce* ».

Le Footsbarn Travelling Theatre sera l'invité d'un festival français en Grande-Bretagne l'an prochain. *En quinze ans, la plus française* des compagnies anglaises est devenue la plus anglaise des compagnies françaises.

Jean-Louis Perrier

Un long voyage

● **1971** : Création du Footsbarn. Durant dix ans, la troupe effectue ses tournées dans les villages des Cornouailles.
● **1976** : *Songe d'une nuit d'été* (en plein air).
● **1977** : *Le Cirque Tosov*. Spectacle de clowns.
● **1980** : *Hamlet*.
● **1981** : Début des tournées en Europe continentale. *Tall Stories*, d'après Garcia Marquez et Borges.
● **1983** : *Le Roi Lear*.
● **1984** : *The Chinese Puzzle*.
● **1985, 1986** : Traversée de l'Australie. *Macbeth*.
● **1987** : *Babylone* (d'après *Le Maître et Marguerite*).
● **1988** : Reprise du *Cirque Tosov*.
● **1989** : Traversée de l'Europe avec la Mir Caravane. *La Perle* (d'après Steinbeck).
● **1990** : *Songe d'une nuit d'été*.
● **1992** : Colombie. *Roméo et Juliette* (version de rue).
● **1994-1995** : Mexique, puis traversée de l'Inde. *L'Odyssée*.
● **1996** : *Ne touchez pas à Molière*.

« Sunshine », le passe-frontières

C'EST ENTENDU, il n'y a pas de patron au Footsbarn, *mais quand il faut prendre une décision* rapide, négocier un contrat pour une tournée ou choisir le vin qui sera vendu sous l'étiquette du vingt-cinquième anniversaire, c'est lui, John Kilby – alias Sunshine –, quarante-neuf ans, que l'on va chercher en premier. Sunshine, parce qu'il arbore invariablement un visage souriant. Un sourire puisé dans les convictions de vingt-quatre années passées vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans la troupe. Et il peut sourire de sa constance. Lorsque, en 1982, le Footsbarn est invité aux Etats-Unis, John Kilby se retrouve au Naropa Institute (Colorado), où l'on fête les vingt-cinq ans de *Sur la route*, de Kerouac. Il voit débarquer Allen Ginsberg et Lawrence Ferlinghetti en jet privé : « *Nous, au moins, nous sommes partis sur la route il y a vingt-cinq ans et nous y sommes restés !* »

PORTRAIT

C'est un passe-frontières. Obstiné. Refoulé à *plusieurs reprises du Brésil* (« *C'est trop long à raconter* »), il ne résiste pas, quand le Footsbarn est invité en Colombie en 1992 : il descend à la frontière et peut enfin passer – à pied – au Brésil. Question de principe : « *Le théâtre itinérant ne reconnaît pas les frontières géographiques, politiques ou artistiques. C'est pour prouver cela que nous avons monté la Mir Caravane, qui est un peu une histoire à part dans notre histoire.* »

UN MODE DE VIE

Il n'est pas le patron, et il le répète : « *Pas question d'un directeur entre nous.* » Pas plus que d'un metteur en scène. Là-dessus, les Footsbarn ont bien réfléchi : s'il en fallait absolument un, ils n'accepteraient que Peter Brook ou Akira Kurosawa, « *ce qui est impensable* », lâche John Kilby dans un rire qui ressemble à un soupir de soulagement. Non, son travail, « *c'est la vie sociale du groupe* ». Et c'est présisément là que commence la mise en scène. Car si le Footsbarn est ce qu'il est, ce n'est pas tant le résultat d'une technique théâtrale particulière que celui d'un mode de vie, où l'on a appris à passer d'un saut de la caravane à la scène.

Pour avoir dû trancher, il y a une dizaine d'années, *dans une troupe devenue trop im*portante, John Kilby sait les limites de la vie communautaire : « *C'est impossible de gérer intellectuellement plus de vingt adultes à la fois.* » Pourtant, il lui est encore arrivé de devoir régler les tiraillements inévitables entre des existences aussi imbriquées. Il s'efface volontiers et ne se veut en rien détenteur de la mémoire collective.

A chaque instant, il renvoie aux autres, à ceux qui sont encore dans la troupe, à ceux qui l'ont quittée pour vivre leur propre aventure, qui l'ont marquée et ont été marqués par elle. Il se félicite qu'il n'y ait pas de livre écrit sur le Footsbarn : « *Je sais que beaucoup de gens y pensent. Mais c'est encore très prématuré : cela ressemblerait trop à l'enterrement de notre aventure.* »

J.-L. P.

Comment épouser Molière, en français

NE TOUCHEZ PAS À MOLIÈRE. Samedi 14 septembre à Saint-Michel-de-Maurienne, dimanche 15 à Bourg-Saint-Maurice, mardi 17 à Beaufort, mercredi 18 à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), vendredi 20 et samedi 21 à Ramonville (Haute-Garonne), mardi 5 novembre, mercredi 6 et jeudi 7 à la Coursive à La Rochelle (Charente-Maritime). Footsbarn Travelling Theatre, tél. : 70-06-76-70.

Le titre, intrigant, viendrait du mot d'un spectateur français à l'issue d'un Shakespeare interprété par le Footsbarn : « *Shakespeare d'accord, mais ne touchez pas à Molière.* » Sans point d'exclamation. Conseil d'ami ou insidieuse tentation ? *Dans son élan amoureux*, la troupe ne touche pas à Molière, elle l'épouse. Par trois fois. Après *Le Médecin malgré lui*, elle donne *Le Sicilien*, en intermède sur un fil (avec un verre de vin), et conclut par *Le Médecin malgré lui*. C'est la première fois que le Footsbarn joue en français : l'acceptation d'une forme de naturalisation.

Après *L'Odyssée*, leur pièce précédente, où chaque comédien en restait à sa langue, le Footsbarn donne son Molière avec accents. Martine, épouse de Sganarelle, laisse entendre son ascendance polonaise, Lucas, des trémolos anglais, Léandre, des roulements indiens (malayalam pour être précis). Avec d'autres, plus difficilement identifiables, ils renvoient le français à n'être plus qu'un accent parmi les autres. On ne saurait mieux manifester l'universalité de Molière, l'attirance et la résistance de sa langue devant cette amicale offre publique d'accueil.

Une avant-scène ronde comme au cirque, et une scène qui dégringole vers la piste avec *juste ce qu'il* faut de rideau. Un orchestre (saxo, hautbois, percussions et cloches) qui détaille, commente ou amplifie les gestes. Il pourrait y avoir du cirque et du théâtre. Ce sera ce qui se place entre eux deux : la farce. Menée à la Footsbarn : tambour battant, avec le corps des acteurs pour peau, et les mots de Molière pour baguettes. L'Angleterre garde un pied dans la place : une flasque de whisky est brandie en guise de dive bouteille, un « *See you later, alligator* » en place d'un « *A vous revoir, monsieur* ». Tout le *monde comprend*.

Comme d'habitude, les comédiens du Footsbarn jouent bien, ils *jouent ensemble, ils jouent juste*. Lorsqu'ils s'emmêlent les pinceaux, c'est pour tomber où il convient, lorsqu'ils sortent leurs bâtons, c'est pour frapper à la bonne porte, celle indiquée par un auteur qui avait « *le goût d'écrire pour les acteurs* ». Pour eux. Ils ont prévu de suspendre les représentations de *Ne touchez pas à Molière* cet automne. Qui saura les convaincre d'en faire profiter quelques spectateurs de plus ?

J.-L. P.

L'art et ses fainéants s'exposent au Centre Georges-Pompidou

« La paresse » est le premier volet d'une série d'expositions illustrant les péchés capitaux

Beaubourg inaugure une série d'expositions consacrée aux péchés capitaux. Première d'entre elles, *« La paresse » suscite la surprise, sous la houlette d'un commissaire inventif, Didier Ottinger, qui, sans grands moyens, propose un accrochage impertinent d'une trentaine de pièces de la collection du musée. La colère, la gourmandise, la luxure et l'avarice suivront. Seule manquera l'envie, pour cause de travaux à Beaubourg.*

LES PÉCHÉS CAPITAUX – 1 : LA PARESSE. Centre Georges-Pompidou, galerie du musée, 4e étage. Tél. : 44-78-12-33. Jusqu'au 4 novembre. Catalogues de présentation : « Les péchés capitaux », 56 p., 49 F ; « La paresse », 76 p., 59 F ; « La colère », 66 p., 59 F.

L'idée de noircir la création contemporaine en l'emballant dans un tissu de péchés doit, ces temps-ci, avoir quelques raisons d'être. Sinon comment expliquer que, au moment où s'ouvre cette exposition vouée à la paresse, la firme Mercedes puisse faire sa publicité de rentrée à la télévision sur le même thème, en noir et blanc ? Et non sans humour.

Cet humour, on le retrouve dans le déroulé des épisodes de ce qui aurait pu faire une grande exposition thématique et pluridisciplinaire comme on aimerait en voir à Beaubourg. La première de la série, vouée à la paresse, est pleine de vertu : elle échappe à l'illustration et à l'accrochage plat, alors qu'il s'agit ni plus ni moins de faire prendre l'air à des pièces de la collection du musée, qui n'en n'ont pas l'habitude. Cela à l'étage noble – le quatrième –, souvent sagement organisé, en regard duquel cet accrochage a ce qu'il faut d'impertinence pour titiller le visiteur élevé dans le respect des lectures sérieuses de l'art de notre siècle.

L'exposition est légère : tout au plus une trentaine d'œuvres, bien aérées et présentées à la manière des collections permanentes. Le résultat est aussi rassurant que dangereux. Il tend à prouver qu'on peut provoquer la surprise et susciter la curiosité sans grands moyens, avec pour atout l'œil frais d'un commissaire, en l'occurrence Didier Ottinger – il a quitté Les Sables-d'Olonne il y a un peu plus d'un an –, qui a reçu la mission d'imaginer une série d'accrochages dans ce cul-de-sac ingrat qu'est l'espace des expositions temporaires du musée.

Pour illustrer les péchés capitaux, Didier Ottinger a commencé par la paresse, mère bien connue de tous les vices, et a demandé à des écrivains, philosophes et essayistes l'appui de leur contribution, immorale bien sûr. Ce n'est pas évident, mais l'affaire est un peu plus sérieuse qu'il n'y paraît : la référence à Malevitch, dont on connaît le profil sévère, faisant l'apologie de la paresse auprès des étudiants de l'Unovis, en témoigne d'emblée. Ne s'agissait-il pas, alors, de monter la paresse en bouclier contre l'utilitarisme et le productivisme naissant, y compris en art ?

C'était en 1921. Et Duchamp, ce paresseux avéré, avait déjà depuis six ans fait le pas radical : le geste pompeusement dit « instaurateur » d'aller chercher dans un grand magasin un if, pas l'arbre, mais le porte-bouteilles, pour le donner comme œuvre d'art... Il est là, en illustre lustre suspendu, comme les lampes de William Morris, au-dessus de la mêlée qui sera conceptuelle, ou ne sera pas. Surélevé, avec ses rostres sans bouteilles-trophées, l'objet a – ne craignons pas de le dire – de quoi faire la pige aux esprits par trop prompts à assimiler art et métier. Nombre d'œuvres sont exposées autour de ce grand refus de mettre la main à la pâte : des oreillers, peint (Valérie Favre) ou gonflé (Présence Panchounette : « La pression des rêves »), et quelques autres ready-made, plus ou moins assistés, tous témoins de cette paresse intellectuellement justifiée, qui, en faisant passer la création comme activité conceptuelle, lui redonne ses lettres de noblesse. Comme au bon vieux temps où les maîtres confiaient l'exécution de l'idée aux assistants et aux élèves de l'atelier, et se donnaient pour tâche de surveiller le travail. Comme César veillant à ses compressions.

MANQUERA « L'ENVIE »

Cette petite illustration (et défense ?) qu'est l'exposition sert en fait de prétexte à un inventaire d'attitudes que l'homme de la rue ne peut juger que mal : détournements, emprunts, plagiats dûment signés, cela en trois temps glissant du ready-made pur et dur au ready-made assisté, à la copie, et de la délégation du faire à l'image « laborieuse » de la sieste dans laquelle un Jean Le Gac s'est révélé un champion. D'Ilia Kabakov, avec un vrai clou planté dans une toile en vis-à-vis de deux cartouches dans lesquels il écrit (en russe) : *« Qui a planté le clou ? »* et *« Je ne sais pas »*, à Claude Rutault qui se contente de peindre les toiles de la même couleur que le mur, en supposant que la différence entre l'œuvre d'art et la peinture en bâtiment réside dans la déclaration d'intention. En passant par cette idée de *« l'art comme idée, comme idée »* (Joseph Kosuth) qui peut engouffrer l'artiste dans un cul-de-sac ou le plonger dans un abîme de sens. Au choix.

Noire, bien sûr, est la couverture du petit livre qui présente l'ensemble du projet : soit six péchés illustrés, qui seront présentés successivement au Centre Pompidou. Seule manquera « L'envie », qui aurait dû faire courir la série après la fermeture du centre, en septembre 1997 – il rouvrira, après travaux, le 1er janvier 2000. Blanche est la couverture du fascicule accompagnant « La paresse », logiquement, puisque vouée au non-ouvrage. Rouge est celle de « La colère », dont les ténors seront Arman en casseur de piano et Hélion en soixante-huitard. Les couleurs des autres, on les découvrira plus tard. Il ne faut pas déflorer l'entreprise, qui repose sur l'effet d'imprévu. On connaît cependant quelques noms de pécheurs désignés : ceux, par exemple, de Spoerri et de Klossowski, choisis l'un pour illustrer la gourmandise en relief, et l'autre la luxure en acte. On croit savoir aussi que des auteurs de monochromes (gris) et des figures d'Arte povera serviront l'image de l'avarice, histoire de reconsidérer la célèbre formule *« Less is more »*, qui sert si bien à justifier le travail de rétention comme les excès de la création contemporaine.

Geneviève Breerette

Budget : le cinéma épargné au prix d'un remodelage

Le Centre national du cinéma ne devrait se priver « que » de 9 millions de francs en 1997. Par ailleurs, l'Etat rétablirait l'aide directe

DES RUMEURS alarmistes – attisées par le Parti socialiste – couraient, au début du mois, sur les coupes qu'allait subir le cinéma dans le cadre de la réduction des dépenses publiques. Elles se répandaient d'autant plus aisément que les responsables officiels restent tenus au silence jusqu'à la présentation, le 18 septembre en conseil des ministres, du projet de loi de finances pour 1997. Il semble pourtant que le pire doive être évité, au moins à cours terme : la baisse sur les crédits d'intervention devrait porter sur 20 millions de francs, alors que des chiffres beaucoup plus élevés avaient été évoqués.

Cette diminution des crédits affectés directement par le ministère devrait être en grande partie compensée par des ponctions sur le compte de soutien, alimenté par les taxes prélevées sur les billets de cinéma (la TSA, qui abonde le compte pour environ 25 %), le chiffre d'affaires des chaînes de télévision (70 %) et les ventes de vidéos (5 %). Ce compte de soutien, qui s'élevait à 2 milliards de francs en 1995 (pour 282,5 millions de crédits ministériels), doit connaître une croissance supérieure à la ponction subie. Au total, ce sont 9 millions de francs « seulement » qui devront être économisés par le Centre national du cinéma, au détriment de ses différentes actions culturelles.

Cette modification de la source de revenus risque néanmoins de ranimer l'éternelle querelle entre fonctionnaires et professionnels sur le statut du compte de soutien : produit d'une taxe, et donc appartenant à l'Etat qui décide librement de son affectation, ou tirelire des gens de cinéma qui en confient la seule gestion à la puissance publique. Les deux camps ont pris l'habitude de jeter un voile sur la résolution explicite de ce débat, mais ce voile serait bientôt levé si survenait une nouvelle période de vaches maigres. En effet, faire payer par le compte de soutien une baisse des crédits ministériels traduit un réel recul de l'intervention de l'Etat dans la défense du cinéma. Cette « manœuvre » risque d'installer une situation de fait, dont rien n'indique qu'elle serait compensée en sens inverse si une baisse des entrées ou du chiffre d'affaires des télévisions devait faire diminuer les ressources du compte de soutien.

Par ailleurs, le ministre de la culture a prévu de « ressusciter » l'aide directe, procédure largement employée par Jack Lang pour donner un coup de pouce à des projets en marge des mécanismes d'aide institutionnels. Beaucoup – en particulier dans l'actuelle majorité – avaient alors critiqué ce « fait du prince ». Le successeur de M. Lang, Jacques Toubon, avait supprimé – en principe – l'aide directe, dont la « résurrection » vient d'être décidée par Philippe Douste-Blazy. Avec un changement de taille : cette procédure exceptionnelle, budgétée à 6 millions de francs, ne serait plus financée par les crédits ministériels, comme c'était autrefois le cas, mais à nouveau par le compte de soutien.

Jean-Michel Frodon

DISQUES



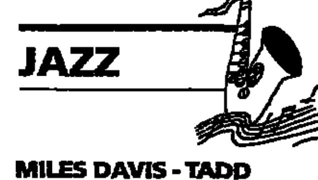
ROBERT SCHUMANN
Etudes symphoniques op. 13
Etudes op. posthumes
Humoresque op. 20
Philippe Bianconi (piano)

Le jeu direct, loyal, de Philippe Bianconi ne pouvait laisser soupçonner qu'il trouverait en Schumann un frère en musique, d'autant que sa sonorité un peu mince et froide avait de quoi intimider. Et voilà que le jeune pianiste livre un disque qui fera date. Enregistré sans artifices, son jeu sait trouver dans la profondeur des résonances d'un piano un peu fatigué d'avoir été touché par des mains moins inspirées, l'esprit simple presque enfantin d'un Yves Nat, d'une Clara Haskil. Il faut entendre dans les *Variations posthumes* la façon dont cet artiste s'oublie pour que la musique se resouvienne, sa sonorité devenir immatérielle. *A. Lo.*
★ 1 CD Lyrinx 159.

LUDWIG VAN BEETHOVEN
Quatuor à cordes op. 95 arrangé pour orchestre à cordes par Gustav Mahler

JOHANNES BRAHMS
Quatuor avec piano op. 25, transcrit pour grand orchestre par Arnold Schoenberg
Orchestre philharmonique de Vienne, Christoph von Dohnanyi (direction).

Méprisée par les puristes, la transcription a été – est encore – pratiquée avec amour par les compositeurs, qui trouvent là le moyen de posséder la musique des autres. Plusieurs fois enregistrées, ces pièces de Beethoven et de Brahms sont un délice pour l'oreille. Le travail de Schoenberg est plus inventif que celui de Mahler, le père sévère de la musique à douze sons s'y déride. Il y manie les timbres de l'orchestre avec malice. Prise de son aérée et soyeuse. *A. Lo.*
★ 1 CD Decca 452 050-2.



MILES DAVIS - TADD DAMERON
In Paris, May 1949

« Vous entendez actuellement le quintet de Tadd Dameron et Miles Davis. C'est un quintet qui se livre à la forme la plus moderne du jazz, au style be-bop... » Ainsi parle Maurice Cullaz alors que Miles Davis lance *Riftide*. On est en mai 1949, salle Pleyel. Né aux Etats-Unis durant les années de guerre, le bop arrive en France. Les Anciens et les Modernes se querellent à Saint-Germain-des-Prés. Les caves sont enfumées, Juliette Gréco s'y promène. Salle Pleyel, ça crie, ça applaudit et ça trépigne au moindre solo... Il y a un peu de tout cela dans cet enregistrement au son d'époque. La batterie (Kenny Clarke) est noyée, on attrape une note sur deux du piano (Dameron). Mais Miles joue, beaucoup, vite, dans l'aigu, il est en train de chercher son style. Et quelques visionnaires ont, ces soirs-là, entendu ce qu'il allait devenir. *S. Si.*
★ 1 CD Columbia 485257-2. Distribué par Sony Music.

R.E.M. renoue avec son inspiration

POUR la somme record (Michael et Janet Jackson y compris) de 80 millions de dollars, R.E.M. vient de renouveler son contrat avec Warner. Le destin sembla pourtant s'acharner sur eux l'an dernier. Michael Stipe, le chanteur, et Mike Mills, le bassiste, durent subir une opération chirurgicale. Le batteur, Bill Berry, fut victime d'une attaque cérébrale. Soudé depuis plus de quinze ans, le quatuor d'Athens (Géorgie) n'aurait sans doute pas survécu à sa mort. Mais, deux mois plus tard, le groupe repartait sur les routes. Dans leur loge, aux répétitions, sur scène ou en studio, ils ont enregistré des morceaux improvisés. *New Adventures in Hi-Fi* rassemble soixante-cinq minutes de ces sessions.

Si cette profusion ne fait pas toujours le tri entre l'essentiel et le dispensable, ces chansons constituent pourtant un ensemble chaleureux. *Monster*, leur disque précédent, avait l'allure d'une cassure brutale : pour la première fois, on n'éprouvait pas la nécessité de réécouter un disque de R.E.M. *New Adventures* renoue avec des constructions au charme lancinant. Enfantés avec trop de facilité, des titres comme *Wake Up Bomb*, *Undertow*, *Departure* ou *Low Desert* sont collés au sol par un chant sans inspiration et une guitare basiquement rock. Le reste du temps, R.E.M. retrouve l'alchimie qui en fait un des groupes les plus influents de la musique américaine depuis quinze ans. Peter Buck taille des riffs et tisse des arpèges qui doivent beaucoup à des racines country et garage-rock. Il a le don d'en extirper des accroches mélodiques simples et entêtantes. Michael Stipe tournoie au-dessus de ses partenaires, poète de la désillusion, prédicateur dylanien crachant un trop-plein de verbe, chantre d'une mélancolie teintée d'autodérision. Epaulé par l'éternel contre-chant ténor de son bassiste, il signe des titres – *New Test Leper*, *Bittersweet Me*, *So Fast So Numb* – de facture classique, mais se risque aussi en territoire inconnu. Dans *How The West Was Won And Where It Got Us*, le groupe s'aventure du côté des univers détraqués des films de David Lynch. *Leave* étire pendant sept minutes un thème romantique sur fond de sonnerie d'alarme. L'instrumental décharné *Zither* valse avec les fantômes. Par trois fois, R.E.M. atteint la pureté dans le dépouillement : *Electrolite* déambule avec grâce, *Be Mine* se brise avec une émouvante retenue, et *E-Bow The Letter* permet à Stipe de réaliser un de ses rêves, chanter avec Patti Smith.

Stéphane Davet

★ 1 CD WEA 9362-46436-2.

CHANSON

EDDY MITCHELL
Mr. Eddy

Il y eut le rock, il y eut *Couleur menthe à l'eau*. Il y eut Ménilmontant, il y eut le Far-West. P'tit Claude est devenu Eddy, Eddy s'affiche aujourd'hui sous son nom d'homme respectable, Mr. Eddy. En face du disque compact, Mr. Eddy n'a pas résisté à l'envie d'ajouter un vinyle (en édition limitée), étiqueté à la manière de His Master Voice. C'est beau ! Les douze chansons de *Mr. Eddy* sont néonostalgiques, parcourues des musiques que le chanteur affectionne : le rock, la country, le funk. Tout Eddy, sans changement, avec une touche de Norman Rockwell, des mecs abandonnés, des dames seules, et une salve contre les drogues, la télé ou le chômage. *V. Mo.*
★ 1 CD Polydor 533 176-2

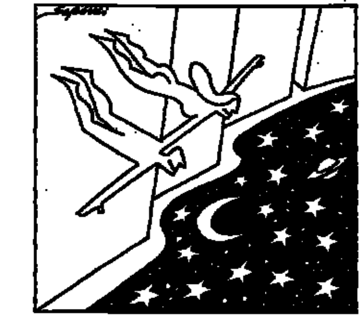
MUSIQUE DU MONDE

CAP-VERT
Codé di Dona

Né vraisemblablement au début du siècle au Cap-Vert, le funana, musique et danse de paysans, se joue à l'accordéon, accompagné d'un ferrino, une cornière métallique raclée avec un bout de fer. Très prisé par la population marginalisée descendante des *marrons*, le funana a été interdit par les colons portugais, puis a subi le mépris de la bourgeoisie cap-verdienne. Découvert en France il y a trois ans au festival Nuits de nacre, à Tulle, Grégorio Vaz, surnommé Kodé di Dona (« le Cadet de la dame »), garde-forestier âgé de cinquante-six ans, est considéré comme le père spirituel du genre. Ses compositions ont inspiré de nombreux jeunes musiciens de l'archipel. Il chante l'exil, l'attente ou l'amour, version érotique et coquine plutôt que romantique. *P. L.*
★ 1 CD Ocora C 5601-00.

La Fête de « L'Humanité »

Le rendez-vous annuel des militants du PCF est aussi un rassemblement festif et populaire



D'ANNÉE en année, à la Fête de *L'Humanité*, seul change le prix, modeste, symbolique même, du billet d'entrée. Et encore, il n'a pas suivi l'inflation et les augmentations des coûts de production des spectacles. Sinon, grande roue, baraques à frites, concerts et animations côtoient sans problème les lieux de débats, toujours passionnés, d'un rassemblement festif et populaire qui est aussi un temps fort de la vie politique. Entre deux concerts, on ira toujours faire un tour au Village international pour prendre le pouls de l'idée communiste dans le monde. Au programme entre la Grande Scène et différents espaces : Miossec, Positive Black Soul, Jimmy Cliff, Morphine, les Femmouzes T. au rayon rap rock reggae ; le jazz y aura une bonne place, avec Jef Sicard, Sylvain Kassap, Henri Texier, Jean-Marc Padovani, Sylvain Beuf ; la chanson avec Alan Stivell, Maxime Le Forestier, Catherine Ribeiro...

★ **Parc paysager de La Courneuve, Seine-Saint-Denis, les 13, 14 et 15. Nombreuses liaisons RER, bus et métro. Entrée : 50 F pour les trois jours, gratuit pour les moins de douze ans.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Spectacles de chants, musiques et danses de la Chine ancienne
Le Han Tang Yue Fu est un ensemble de musiciens, chanteurs et danseurs de Taïwan qui cultivent l'une des plus anciennes traditions musicales et théâtrales qui soient. Les chants et la chorégraphie de cet ensemble sont empruntés au *Théâtre du Jardin des Poiriers*, genre d'opéra créé par l'empereur Tang Hsuan-Zong (712-756), qui reprenait une tradition musicale déjà fort ancienne au VIII[e] siècle, celle de la Ching-yue.
Centre culturel et d'information de Taïpeh, 78, rue de l'Université, Paris 7e. Solférino. 19 heures, les 13 et 14 septembre. Tél. : 44-39-88-64.

Xavier Gagnepain (violoncelle), Abdel Rahman El-Bacha (piano).
Le pianiste est réputé pour la précision de son jeu et son refus de l'esbroufe, le violoncelliste est beaucoup moins connu, mais leur duo ne peut être que la résultante d'une parfaite complicité. Leur programme propose quatre opus rarement associés au sein d'un même concert, ce qui ne peut que donner envie d'aller les écouter. Beethoven : *Sonates pour violoncelle et piano op. 102.* Chopin : *Sonate pour violoncelle et piano.* Webern : *Petites Pièces pour violoncelle et piano.*
Sceaux (92). Orangerie, parc de Sceaux. M° Bourg-la Reine. 17 h 30, le 14. Tél. : 46-61-00-66. De 95 F à 135 F.

David Fenech, Eugene Chadbourne
Eugene Chadbourne, guitariste, banjoïste, humoriste, « historien » des sons de l'Amérique et expérimentateur révéré, rencontre David Fenech, lui aussi guitariste peu commun qui transforme des jouets en instruments. Au-delà de la fantaisie, la musique reste leur priorité.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 14. Tél. : 42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Sunny Murray Quartet
Une porte, une cour, un arbre ; au fond de la cour encore une porte ; derrière, quelques mètres carrés, un bar de fortune, une scène, des sièges. Des jazzmen noirs américains jouent souvent dans ce « club » du quartier Barbès. Ainsi Sunny Murray, extraordinaire batteur à l'allure de géant débonnaire dont le jeu a bouleversé l'histoire du jazz dans les années 60. Sunny Murray a inspiré peu de batteurs. Tant pis pour eux. Evan Parker, le saxophoniste britannique, devrait le rejoindre pour ces concerts.
Studio des Islettes, 10, rue des Islettes, Paris 18e. M° Barbès-Rochechouart. 19 heures, les 14 et 15. Tél. : 42-58-63-33.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
Film américain de Todd Solondz, avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell (1 h 27).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES DIABLES, LES DIABLES
Film polonais de Dorota Kedziezarwska, avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ÉLÈVE
Film français d'Olivier Schatzky, avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon, Sandrine Le Berre, Sabine Destailleur (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

FOURBI
Film suisse d'Alain Tanner, avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier (1 h 54).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, dolby, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

MES DOUBLES, MA FEMME ET MOI
Film américain de Harold Ramis, avec Michael Keaton, Andie MacDowell, Zack Duhame, Katie Schlossberg, Harris Yulin, Richard Masur (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

TIN CUP
Film américain de Ron Shelton, avec Kevin Costner, Rene Russo, Cheech Marin, Don Johnson, Linda Hart, Dennis Burkley (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LES VICTIMES
Film français de Patrick Grandperret, avec Vincent Lindon, Jacques Dutronc, Karin Viard, Florence Thomassin, Gérard Darmon, Cathy Capvert (1 h 34).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

FESTIVAL DE L'ABBAYE D'AMBRONAY
A l'abbaye d'Ambronay, du 13 septembre au 6 octobre. Tél. : 74-35-08-70. De 60 F à 300 F.
Les Talens lyriques
Haendel : *Ballet, Motet.* Rameau : *Ouvertures.* Mozart : *Exsultate, Jubilate.* Sandrine Piau (soprano), Christophe Rousset (direction).
20 h 30, le 14.
Concerto Italiano
Bononcini : *Stabat Mater, Sinfonia nos 3 et 4.* Scarlatti : *Infirmata vulnerata.* Rossana Bertini (soprano), Claudio Cavina (alto), Sandro Naglia (ténor), Sergio Foresti (basse), Rinaldo Alessandrini (direction).
20 h 30, le 20.
ARBOIS
Dominique de Williencourt (violoncelle), Emile Naoumoff (piano).
Beethoven : *Sonate pour violoncelle et piano op. 120 n° 2.* Brahms : *Sonates pour violoncelle et piano op. 78 et 99.*
Eglise Saint-Just, 39 Arbois. 16 heures, le 14. Tél. : 81-82-82-85. 130 F.
BAUME-LES-DAMES
Orchestre d'harmonie de la RATP
Œuvres de Bernstein, Gregson, Gotkowski, Chostakovitch et Horowitz. Martin Lebel (direction).
Salle de la Prairie, 25 Baume-les-Dames. 17 heures, le 15. Tél. : 81-82-82-85. 50 F.
BEAUVAIS
Chœur du New College Oxford
Œuvres de Taverner. Tallis. Gibbons. Tomkins. Byrd. Edward Higginbottom (direction).
Cathédrale, 60 Beauvais. 20 h 30, le 20. Tél. : 22-97-37-49. De 90 F à 130 F.
BELFORT
Melos Quartet
Dvorak : *Quatuor à cordes op. 96 « Américain ».* Schubert : *Quatuor à cordes « La Jeune Fille et la Mort ».*
Théâtre Granit, 1, faubourg de Montbéliard, 90 Belfort. 20 h 30, le 14. Tél. : 81-82-82-85. De 104 F à 130 F.
BESANÇON
Solistes de Lyon
Bruckner : *Motets.* Schumann : *Le Pèlerinage de la rose.* Noël Lee (piano), Bernard Tétu (direction).
Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 20 h 30, le 14. Tél. : 81-82-82-85. De 130 F à 200 F.
BOURDEILLES
Pierre Hantaï (clavecin)
Bach : *Variations Goldberg BWV 988.*
Château, 24 Bourdeilles. 22 h 45, le 20. Tél. : 56-48-58-54. 150 F.
BOURG-EN-BRESSE
Alceste
de Lully. Sophie Daneman (Alceste), Jérôme Corréas (Alcide), Guy de Mey (Admète), Isabelle Desrochers (Céphise), La Grande Ecurie et la Chambre du roy, Jean-Claude Malgoire (direction), Christophe Galland (mise en scène).
Théâtre municipal, 11, place de la Grenette, 01 Bourg-en-Bresse. 15 h 30, le 15. Tél. : 74-45-33-24. De 60 F à 200 F.
CHANCELADE
Concerto Italiano
Œuvres de Castello, Marini, Farina, Legrenzi, Tuma, Benda et Rinaldo. Alessandrini (direction).
Abbaye, 24 Chancelade. 20 h 15, le 14. Tél. : 56-48-58-54. De 110 F à 140 F.
Rinaldo Alessandrini (clavecin)
Œuvres de Facoli, Merula, Storace, Valente, Rossi, Frescobaldi, Picchi, Scarlatti et Gabrieli.
Abbaye, 24 Chancelade. 12 heures, le 15. 250 F.
Concerto Italiano
Banchieri : *Il festino del giovedi grasso.* Monteverdi : *Madrigaux.* Rinaldo Alessandrini (direction).
Abbaye, 24 Chancelade. 16 heures, le 15. 250 F.
DOLE
Ensemble vocal et instrumental de Lausanne
Bach : *Messe BWV 232.* Véronica Cangémi (soprano), Bernarda Fink (mezzo-soprano), Markus Schafer (ténor), Marcos Fink (baryton), Michel Corboz (direction).
Basilique Notre-Dame, 39 Dole. 20 h 30, le 20. Tél. : 81-82-82-85. De 130 F à 250 F.
METZ
Philharmonique de Lorraine
Berlioz : *Rob Roy, ouverture.* Tchaïkovski : *Concerto pour piano et orchestre op. 23.* Beethoven : *Symphonie n° 5.* Robert Léonardy (piano), Jacques Houtmann (direction).
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, les 19 et 20. Tél. : 87-66-67-67. De 80 F à 160 F.
SAINT-JEAN-DE-CÔLE
Ensemble vocal Sagitarius
Schütz : *Les Psaumes du roi David.* Chœur d'enfants de la maîtrise de Paris, Les Sacqueboutiers de Toulouse, Ensemble instrumental Variation, Michel Laplénie (direction).
Eglise, 24 Saint-Jean-de-Côle. 20 h 15, le 20. Tél. : 56-48-58-54. De 110 F à 140 F.
SAINT-LEU-D'ESSERENT
Collegium Vocale de Gand
Bach : *Cantates, Motet, Messe BWV 235.* Vasilijka Jezovzek (soprano), Andreas Scholl (alto), James Taylor (ténor), Peter Kooy (basse), Philippe Herreweghe (direction).
Abbatiale, 60 Saint-Leu-d'Esserent. 20 h 30, le 14. Tél. : 22-97-37-49. De 90 F à 130 F.
SOISSONS
Ensemble William Byrd
Œuvres de Brumel, Des Prés, Ockeghem, Gabrieli, Lassus et Striggio. Graham O'Reilly (direction).
Cathédrale, 02 Soissons. 20 h 30, le 19. Tél. : 22-97-37-49. De 90 F à 130 F.
STRASBOURG
Ensemble Court-Circuit
Hurel : *Pour Luigi.* Grisey : *Les Espaces acoustiques, 1re partie.* Gérard Caussé (alto), Pierre-André Valade (direction).
Auditorium France 3 Alsace, 3, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 18 heures, le 20. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.
Orchestre de l'Opéra de Francfort
Webern : *J. S. Bach : Fuga.* Grisey : *L'Icône paradoxale, création, Les Espaces acoustiques, 2e partie.* Sonja Theodoridou (soprano), Lani Poulson (mezzo-soprano), Sylvain Cambreling (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 heures, le 20. Tél. : 88-52-18-45. 90 F.
TOULOUSE
Gustav Mahler JugendOrchester
Scheidt : *Battle Suite.* Bartok : *Divertimento pour orchestre à cordes.* Dvorak : *Sérénade op. 44.* Bozza : *Suite française.*
Basilique Saint-Sernin, 31 Toulouse. 20 h 30, le 20. Tél. : 63-49-48-80. De 80 F à 100 F.

DANSE

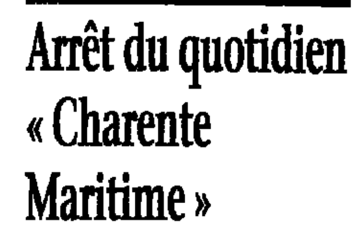
« LE TEMPS D'AIMER » À BIARRITZ
Compagnie A fleur de peau (Denise Namura, Michael Bugdahn : *4 Quarts*), 21 heures, le 16. Compagnie Nats Nus (Toni Mira : *Bolero*), 21 heures, le 17. Compagnie Imcrepacion (Montsé Sanchez. Ramon Baesa : *Wad Ras*), 21 heures, le 18. Compagnie Meaari (Geneviève Sorin : *Portrait*), 21 heures, le 19.
Casino de 64 Biarritz. Tél. : 59-22-20-21. De 30 F à 60 F.

THÉÂTRE

PLACE AU THÉÂTRE EN SAVOIE
Ne touchez pas à Molière
d'après Molière, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre, avec Agnieska Bihel, Christophe Bihel, Paddy Fletcher, Keis Hayter, Paddy Hayter, Shaji Karyat, Heinzi Lorenzen, Sasha Milton-Vine, Agathe Olivier-Rigot, Antoine Rigot, Carl Schlosser, Liza Spenz et Severn Thompson.
Spectacle en plein air dans chacune des villes. Durée : 2 h 20. Tél. : 79-85-55-43. Entrée libre. Bourg-Saint-Maurice, 19 heures, le 15. Beaufort-sur-Doron, 19 heures, le 17. Saint-Michel-de-Maurienne, 19 heures, le 14. Saint-Pierre-d'Albigny, 19 heures, le 18.
Tabataba
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Brigitte Foray, avec Nicolas Dogué et Christophe Ratandra.
Spectacle en plein air dans chacune des villes. Durée : 0 h 20. Tél. : 79-37-70-88. Entrée libre. Frontenex, 15 h 15, le 16. Modane, 20 h 30, le 17. La Rochette, 18 h 30, le 18. Moûtiers, 15 heures, le 19. Ruffieux, 15 heures, le 15. Saint-Pierre-de-Curtille, 17 h 30, le 14. Ugine, 12 heures, le 20.
CHARTRES
Une journée particulière
d'Ettore Scola, mise en scène d'Emmanuel Ray, avec Catherine Depont, Antoine Marneur, Sandra Ressort, Pascale Fournier, Félicie Pichot, Jean-François Maisons, Nicolas Pichot et Mathieu Genet.
Collégiale Saint-André, rue Saint-André, 28 Chartres. 18 h 45 et 21 h 30, les 14 et 15. Tél. : 37-36-31-58. Durée : 2 heures. 40 F et 70 F. Dernières.*
LYON
L'Amante anglaise
de Marguerite Duras, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier, Guy Naigeon et Michel Raskine.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. 19 h 30, le 19 ; 20 h 30, les 20, 30 septembre, 1er octobre ; 17 heures et 20 h 30, le 21. Tél. : 78-36-67-67. Durée : 1 h 25. 80 F et 100 F. Jusqu'au 30 octobre.*
RAMONVILLE-SAINT-AGNE
Bish, Bash, Bosh
de et par la compagnie Hazzard.
Dojo de Karben, 31 Ramonville-Saint-Agne. 21 heures, le 20 ; 22 h 30, le 21. Tél. : 61-73-00-48. Durée : 0 h 45. Entrée libre.
Le Muséum des contes de fées
de et par l'Illustre Famille Burattini.
Terrain de boules, place Jaurès, 31 Ramonville-Saint-Agne. Spectacle présenté en boucle de 18 h 30 à 22 h 30, le 20 ; de 16 h 30 à 23 heures, le 21. Tél. : 61-73-00-48. Durée : 0 h 30. 15 F.
Ne touchez pas à Molière
d'après Molière, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre, avec Agnieska Bihel, Christophe Bihel, Paddy Fletcher, Keis Hayter, Paddy Hayter, Shaji Karyat, Heinzi Lorenzen, Sasha Milton-Vine, Agathe Olivier-Rigot, Antoine Rigot, Carl Schlosser, Liza Spenz et Severn Thompson.
Parc de l'ASEI, 31 Ramonville-Saint-Agne. 20 heures, les 20 et 21. Tél. : 61-73-00-48. Durée : 2 h 20. 60 F.
Le P'tit Bal perdu
de et par les Triplex.
Place Picasso, 31 Ramonville-Saint-Agne. 20 h 30, le 20. Tél. : 61-73-00-48. Durée : 0 h 45. Entrée libre.
The Spurting Man
de et par Avanti Display.
Place de la Mairie, 31 Ramonville-Saint-Agne. 19 heures et 22 h 15, le 20 ; 23 heures, le 21. Tél. : 61-73-00-48. Durée : 0 h 20. Entrée libre.
SAINT-ÉTIENNE
La Médée de Saint-Médard
d'Anca Visdei, mise en scène de Jacques Echantillon, avec Arlette Allain, Paul Charieras et Jean-Pierre Laurent.
Théâtre René-Lesage, 7, avenue Emile-Loubet, 42 Saint-Etienne. 20 h 30, les 14, 18, 20 ; 19 h 30, les 16, 17, 19. Tél. : 77-32-79-26. Durée : 0 h 50. 70 F.
STRASBOURG
Apologétique
d'après les meilleurs éditoriaux du théâtre public ces dernières années, mise en scène d'Olivier Py, avec Jean-Damien Barbin.
Le Maillon-Théâtre Germain-Muller, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. 20 heures, du 17 au 19. Tél. : 88-27-61-81. Durée : 1 heure. De 35 F à 120 F.*

ART

ALBI
De Picasso à Barcelo
Musée Toulouse-Lautrec, palais de la Berbie, 81 Albi. Tél. : 63-49-48-70. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.
ALÈS
Christian Bonnefoi
Musée-bibliothèque Pierre-André-Benoît, 52, montée des Lauriers, Rochebelle, 30 Alès. Tél. : 66-86-98-69. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.
AMIENS
La Russie romantique : peintures et dessins du Musée de Tver
Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 Amiens. Tél. : 22-91-36-44. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F ; exposition + musée : 35 F.
ANGERS
Anthony Caro
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 26 octobre. 10 F.
ANTIBES
1946, l'art de la reconstruction
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre. 20 F.
ARLES
Riera I Arago
Fondation Vincent-Van-Gogh, palais de Luppé, 26, rond-point des Arènes, 13 Arles. Tél. : 90-49-94-04. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 septembre. 30 F.
BEAUMONT-DU-LAC
Michel Paysant, Marie Sester
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
Jacqueline Salmon
Centre d'art contemporain de Vassivière, petit théâtre, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
Stephen Schofield
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.
BORDEAUX
Annette Messager
CAPC-Musée d'art contemporain-Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.
Jean-Paul Thibeau
CAPC-Musée d'art contemporain, galerie ouest, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.
CAMBRAI
Suzanne Valadon (1865-1938)
Musée municipal, 15, rue de l'Epée, 59 Cambrai. Tél. : 27-82-27-90. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi, mardi. Jusqu'au 1er décembre. 20 F.
CHARTRES
Pinchus Krémègne
Musée des beaux-arts, 29, cloître Notre-Dame, 28 Chartres. Tél. : 37-36-41-39. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 novembre. 20 F.
CLUNY
César, expansions
Ecuries de Saint-Hugues, Centre d'art contemporain, 71 Cluny. Tél. : 85-59-10-96. De 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 12 novembre. Entrée libre.
COGNAC
Variations, op. 96
Musée municipal, 48, boulevard Denfert-Rochereau, 16 Cognac. Tél. : 45-32-07-25. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 4 novembre. 12 F.
COLMAR
Otto Dix et les maîtres anciens
Musée d'Unterlinden, 1, rue d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 89-20-15-50. De 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 1er décembre. 30 F.
EYMOUTIERS
Botchio : sculptures du Bénin, Afrique
Espace Paul-Rebeyrolle, route de Nedde, 87 Eymoutiers. Tél. : 55-69-58-88. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.
FRÉJUS
Hans Hartung
Le Capitou-Centre d'art contemporain, zone industrielle du Capitou, 86 Fréjus. Tél. : 94-40-76-30. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 septembre. Entrée libre.
HARCOURT
Rodney Graham : camera obscura mobile
Arboretum du domaine d'Harcourt, 27 Harcourt. Tél. : 35-88-68-22. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 15 novembre. 25 F.
ISSOIRE
Yan Pei-Ming
Centre culturel Pomel, place de Verdun, 63 Issoire. Tél. : 73-89-07-17. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 octobre. 10 F.
LECTOURE
L'Eté photographique de Lectoure
Centre photographique, 5, rue Sainte-Claire, 32 Lectoure. Tél. : 62-68-83-72. De 15 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 septembre. 10 F, forfait 4 expositions : 30 F.
MARSEILLE
Arman et l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 octobre. 20 F.
L'Art au corps
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 octobre. 15 F.
METZ
Viallat
La Cour d'or, Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57 Metz. Tél. : 87-75-10-18. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 30 F, entrée gratuite : mercredi et dimanche matin.
MEYMAC
Garouste/Garouste et Bonetti
Abbaye Saint-André, centre d'art contemporain, 19 Meymac. Tél. : 55-95-23-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 25 F.
MORLAIX
Panoramas, 1981-1996, la collection du FRAC Bretagne
Musée des Jacobins, place des Jacobins, 29 Morlaix. Tél. : 98-88-68-88. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 novembre. 25 F.
MOUANS-SARTOUX
Condamnés à la liberté
Espace de l'art concret, château, 06 Mouans-Sartoux. Tél. : 93-75-71-50. De 11 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 10 novembre. 15 F.
NANCY
Bruno Carbonnet : le buisson ardent
Musée historique lorrain-Chapelle des Cordeliers, 64, Grande-Rue, 54 Nancy. Tél. : 83-32-18-74. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 30 septembre. Entrée libre.
NICE
Pascal Convert
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-80. De 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 octobre. Entrée libre.
Matisse et Bonnard, une amitié
Musée Matisse, 164, avenue des Arènes-de-Cimiez, 06 Nice. Tél. : 93-53-40-53. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 27 octobre. 25 F.
ORNANS
Courbet, l'amour
Musée Gustave-Courbet, place Robert-Fernier, 25 Ornans. Tél. : 81-62-23-30. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 40 F.
PONT-AVEN
Emile Schuffenecker, 1851-1934
Musée municipal, place de l'Hôtel-de-Ville, 29 Pont-Aven. Tél. : 98-06-14-43. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 septembre. 25 F.
ROCHECHOUART
Propositions : Félix Gonzales-Torres, Douglas Gordon, Fabrice Hybert
Musée départemental d'art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 15 F.
ROUEN
Modigliani, dessins de la collection Paul Alexandre
Musée des beaux-arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Visites commentées samedi à 15 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 35 F.
SAINT-PAUL-DE-VENCE
Germaine Richier
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 septembre. 45 F.
SAINT-SAVIN
Création de Georges Rousse
Centre international d'art mural-abbaye, 86 Saint-Savin. Tél. : 49-48-66-22. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 11 novembre. 30 F.
SÈTE
Bernar Venet : droites et accidents
Espace Fortant-de-France, 278, avenue du Maréchal-Juin, 34 Sète. Tél. : 67-46-70-23. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 30 septembre.
SIGEAN
Robert Morris
Centre d'art contemporain, hameau du Lac, 11 Sigean. Tél. : 68-48-83-62. De 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 septembre. 20 F.
TANLAY
Hommage à Denise Colomb, de Montparnasse à Saint-Germain-des-Prés
Centre d'art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 octobre. 20 F.
TOULOUSE
Civilisations du soleil
Musée des Augustins, 21, rue de Metz, 31 Toulouse. Tél. : 61-22-21-82. De 10 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 21 heures. Fermé mardi. Du 18 septembre au 16 décembre. 25 F.
(*) Tarifs réduits.



Arrêt du quotidien « Charente Maritime »

LE QUOTIDIEN *Charente-Maritime*, filiale de *La Charente libre*, va cesser sa parution, a annoncé, jeudi 12 septembre, la direction du journal. Le dernier numéro de ce départemental devrait paraître samedi. Avec 2 732 exemplaires vendus en 1995 (contre plus de 3 000 exemplaires les années précédentes), et environ 2 500 pour les premiers mois de 1996, l'équilibre financier du titre n'était pas assuré, selon la direction.

Les cinq journalistes, pour la plupart basés à La Rochelle, se verront offrir des possibilités de réinsertion dans le groupe Sud-Ouest, auquel appartient *La Charente libre*. Né aux débuts des années 90, de l'ancien quotidien *La France*, *Charente-Maritime* présentait plusieurs pages communes avec *La Charente libre*, mais une « une » et des pages locales spécifiques.

En 1994, *La Charente libre* avait concentré cette édition sur La Rochelle, afin de réduire les coûts, et de le transformer en quotidien de ville. Cette mesure avait permis de réduire les coûts et de ramener le déficit annuel à 500 000 francs. Mais la progression de la diffusion à La Rochelle n'a pas compensé les baisses dans le département et il n'y avait pas de perspective de retour à l'équilibre.

Sud-Ouest restera le seul quotidien de Charente-Maritime, où il diffuse environ 45 000 exemplaires. Cet arrêt participe de la stratégie de recentrage du groupe Sud-Ouest (*Le Monde* du 4 octobre 1995), et de sa volonté de réduire les zones de pertes.

NRJ demande plus d'« équité » au CSA

Troisième réseau français, la station musicale souhaite le même traitement que RTL et Europe 1 de la part de l'instance de régulation

RÉGULIÈREMENT, Jean-Paul Baudecroux, PDG du réseau musical NRJ, se plaît à annoncer la mort des radios généralistes. Et ne perd pas une occasion de mettre en avant les recettes utilisées lors de la création de la station, en 1981 : une programmation musicale ajustée à ses auditeurs, une grille évoluant par petites touches, un son d'une qualité exemplaire, la proximité.

Cette ligne de conduite a permis à la radio commerciale (qui débuta en tant qu'associative) de gagner progressivement ses galons. En 1985, NRJ est classée première radio FM. Deux ans plus tard, elle figure parmi les trois premières radios commerciales françaises aux côtés de RTL et d'Europe 1. En 1995, date et tournant dans l'histoire du média radio, elle dépasse la station de la rue François-I[er].

Devenue la troisième radio en France – derrière RTL (16,5 %) et France-Inter (11,5 %) –, et largement en tête des autres réseaux musicaux, NRJ peut aussi s'afficher comme la première radio des moins de cinquante ans, cible chérie des annonceurs. Jean-Paul Baudecroux a donc atteint une de ses ambitions majeures, en illustrant sa thèse : l'avenir est aux musicales.

Fort de cet acquis, NRJ réclame du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) « *une égalité de traitement* » avec Europe 1, en matière de développement sur la FM. Le réseau musical estime qu'Europe 1 a désormais abandonné son statut de généraliste pour devenir une « *radio thématique* » (information et talk-show). Europe 1 doit donc, selon M. Baudecroux, rendre ses fréquences comme le stipule la réglementation.

NRJ attend aussi la réponse du CSA concernant la fusion des activités de Bertelsmann et celles de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), qui, selon le PDG de NRJ, font passer les 340 fréquences de RTL, Fun et RTL 2, « *sous contrôle allemand* » (*Le Monde* du 25 mai).

VERS UN RECOURS

Dans ce contexte de changement de format et de concentration, NRJ regrette de ne pouvoir développer son troisième réseau « Rire et chansons », à l'instar de RTL (avec RTL 2) et d'Europe 1 (avec RFM). « *Nous voulons, plus d'équité de la part du CSA*, explique Marc Pallain, directeur délégué de NRJ. *D'un côté, on voit de grands groupes multimédias internationaux et nationaux autorisés à reprendre des centaines de fréquences ou à changer de format. De l'autre, on freine les radios locales souhaitant la franchise "Rire et chansons".* » En cas d'absence de réponse du CSA sur ces deux thèmes, NRJ pourrait déposer un recours devant le conseil d'Etat.

Ces exigences vont de pair avec la poursuite des ambitions des dirigeants de la station. Mercredi 11 septembre, lors de sa présentation de la grille de rentrée, l'équipe de direction était d'ailleurs égale à elle-même : pleine d'assurance et un brin provocatrice. Le réseau, qui a obtenu 11,1 % d'audience lors de la dernière vague avril-juin de Médiamétrie, veut atteindre « *12 % d'ici un an* », selon Jean-Paul Baudecroux.

Max Guazzini, vice-président directeur général des programmes, a lancé à l'adresse des détracteurs du réseau : « *Il ne suffit pas, comme l'affirment certains, d'enchaîner les disques pour réussir une radio musicale. Il faut beaucoup de travail, de recherche et de talent. Il est beaucoup plus facile de faire un programme racoleur à bon marché qu'une bonne musicale.* »

NRJ a donc décidé de rester fidèle à son format : privilégier la musique, jouer la double carte de la continuité et de la jeunesse. En semaine, NRJ va se concentrer sur deux tranches-clés : le 6-9 heures (avec « Le Festival Robles »), sur lequel la station cherche à atteindre le million d'auditeurs par quart d'heure moyen et le 16-19 heures (avec « Sam Z »), sorte de prime-time pour son public jeune.

NRJ continue aussi de mettre l'accent sur la proximité. Trente journalistes donnent des informations locales dans les différentes stations du réseau, *via* des décrochages ponctuant la grille (6 h 30, 8 h 30, 9 h 30, 12 h 30 et 13 h 30). Le week-end, la radio mise avant tout sur « *la jeunesse* », en testant de nouveaux talents. Pour Christophe Sabot, directeur de l'antenne : « *C'est l'avenir du groupe que de continuer à former des animateurs.* »

Véronique Cauhapé

La Fusion Time Warner-Turner est définitivement autorisée

LE GROUPE américain Time Warner a annoncé, jeudi 12 septembre, avoir obtenu le feu vert de la Commission fédérale du commerce (FCC) à son projet de rachat, pour près de 32,5 milliards de francs de Turner Broadcasting Systems (TBS), contrôlé par Ted Turner. La FCC a donné son aval au compromis négocié au mois de juillet par Time Warner et TBS avec Tele-Communications Inc (TCI), premier câblo-opérateur américain et l'un des principaux actionnaires de TBS (*Le Monde* du 24 juillet).

Avant d'autoriser cette fusion, l'instance de régulation avait demandé à TCI, actionnaire à 21 % de TBS d'échanger cette participation contre 9 % du capital de Time Warner. En outre, la FCC avait exigé de TCI qu'il renonce à son droit de vote dans la nouvelle société. Avec cette approbation définitive, Time Warner-TBS devient le plus grand groupe de communication devant Walt Disney-ABC.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : Alain de Pouzilhac, PDG d'Havas Advertising**, premier groupe publicitaire français, et présent dans 63 pays d'Amérique du Nord et du Sud, Europe, Asie-Pacifique, réagit à l'entrée de Publicis dans l'agence canadienne BCP (*Le Monde* du 13 septembre). Il « *souhaite que les deux groupes* [Publicis et Havas Advertising] *soient forts* » à l'international. « *La problématique de l'un est à l'opposé de celle de l'autre* », souligne-t-il toutefois. « *Après son divorce avec True North, Publicis casse sa tirelire pour devenir international, et ce de manière sérieuse* », en s'implantant davantage aux Etats-Unis. « *Pour nous, qui sommes véritablement internationaux, il s'agit maintenant de se désendetter* », estime le PDG d'Havas Advertising, qui juge que cet objectif sera atteint « *d'ici à trois ans* ».

■ **AUDIOVISUEL : le comité d'entreprise de la Société française de production (SFP)** a rencontré pour la première fois, jeudi 12 septembre, Walter Butler, seul candidat déclaré à la reprise de l'entreprise. Les représentants des salariés lui ont déclaré s'opposer à « *un projet industriel qui ne s'appuie sur aucun opérateur solide* » et qui « *n'est qu'un catalogue d'objectifs sans aucune consistance (...), un plan brutal de liquidation de près de 700 emplois* ». Les élus ont affirmé qu'ils « *n'accepteront aucun projet qui ne prenne pas en compte les écrits du gouvernement et du personnel, notamment la pérennité de l'emploi permanent* ». Ils ont demandé à Walter Butler de retirer son dossier.

■ **Norbert Balit, directeur délégué à La Cinquième**, a été nommé directeur des antennes et des programmes de la chaîne. Il succède à Jean Mino, qui devrait devenir secrétaire général des programmes de France 3. Né en 1948, Norbert Balit a fait toute sa carrière dans l'audiovisuel. Il a été présentateur des journaux à France 3 et TF 1, rédacteur en chef à France 2, directeur de l'information à France 3, puis à RMC, où il fut aussi directeur adjoint de l'antenne.

VENDREDI 13 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Un fils tombé du ciel.
15.30 Hôtel. Série. Joyeux Noël.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. Sacré animal.
18.05 Le Rebelle. Série. Otage.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

LA FUREUR DE L'ÉTÉ
Divertissement présenté par Arthur. Avec Johnny Hallyday, les Pow Wow, Chico et les Gypsies, les Négresses vertes, Maurane, Dany Brillant, Zouk Machine, Jean-Luc Lahaye, Pascal Obispo... (175 min). 38924684

23.45

LES DESSOUS DE PALM BEACH
Série. Recherche femme désespérément, de Ralph Hemecker, avec Mitzi Kapture, Rob Estes (50 min). 521110
Les deux détectives de Palm Beach enquêtent sur une série de crimes ne visant que des femmes. Le meurtrier choisit ses victimes dans les petites annonces. Rita décide d'en passer une pour servir d'appât...

0.35 Journal, Météo.
0.45 et 1.55, 3.30, 5.10 Histoires naturelles. 1.45 et 2.45, 3.20, 4.00, 4.50 TF 1 nuit. 2.55 Nul ne revient sur ses pas. 4.30 Elle et lui. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et à 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.30 Secret de chef.
13.52 Derrick. Série. Un cadavre sur les bras.
15.00 Le Renard. Série. Le parasite.
16.05 et 4.55 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.45 Sauvés par le gong. Série. Le prix du sang.
18.10 Code Lisa. Série. Monsieur le président.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Gros Nounours branché.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Invités : Vincent Lindon et Coline Serreau.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

NESTOR BURMA
Série. Le paletot sans manches, de Daniel Losset (98 min). 2896400
Nestor Burma est engagé par un pilote de rallye pour protéger sa femme victime d'un maître-chanteur.

22.33 Flash info, Bourse, Météo.

22.50

BOUILLON DE CULTURE
Magazine littéraire présenté par Bernard Pivot. Eric Emmanuel Schmitt, ses écrivains et ses stars. Invité : Eric Emmanuel Schmitt, Alain Delon, Francis Huster, à propos de la pièce (*Variations énigmatiques*), d'Eric Emmanuel Schmitt au Théâtre Marigny à partir du 24 septembre (65 min). 489981

23.55 ▶ Niagara ■ ■ Film de Henry Hathaway avec Marilyn Monroe, Joseph Cotten (1952, v.o., 110 min). 3768418
2.05 Envoyé spécial (rediff.). 4.05 Ingres.

France 3

12.33 Journal.
13.32 Keno.
13.40 La croisière s'amuse.
14.30 Simon et Simon.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les deux font la loi. Série. Plume blanche.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Longs Cours sur les rivières et canaux*, de Georges Simenon.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Des poissons dans les arbres (60 min). 9655481
Ibo, une petite île isolée au large du Mozambique. Lubassi, une femme qu'on dit un peu sorcière, utilise toutes les ressources existantes.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invité : Manu Dibango. Irlande : chevaux de mer, de Roberto Lugones et Daniel Brosset ; France : la plage aux ptérosaures, de Nina Beliaeva, Laurent Desvaux et Serge Brouzes ; Portugal : duel dans l'arène, de Sandrine Leonardelli et Georges Pinol (65 min). 7569619

22.55 Journal, Météo.
23.20 Pégase. Les moulins de Ballester ; L'air des îles. 0.15 When the Lion Roars. Documentaire, de Franck Martin, v.o. (50 min). 6149849 1.05 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

13.00 Missions extrêmes [5/12]. 13.30 Nouveaux Horizons. Nouvelle-Zélande. 14.00 Nomades. 15.00 Onassis, le nabab grec. 16.00 Le Français, histoire d'un combat. Les serments de Strasbourg. 16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Leeds. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours. 17.30 Alf. 18.00 Histoire de l'alimentation. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Le Miracle de la vie. Documentaire. [1/3] Origine et commencement, de Mikael Agaton et Lars Rengfelt (60 min). 6435
20.00 Reportage. Un monde miné, un inventeur allemand à l'assaut des mines, de Malte Rauch.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

BELLA BLOCK, AMOURS MORTELLES
Téléfilm de Max Färberböck, avec Hannelore Hoger, Peter Lohmeyer (108 min). 326232
En visite chez un ancien collègue, le commissaire de police Bella Block est troublée par une affaire qui l'amène à remettre en question une arrestation qu'elle a effectuée trois ans plus tôt.

22.35

▶ GRAND FORMAT : L'OMBRE BLANCHE AU PAYS DES PAPOUS
Documentaire (80 min). 3339961
Ce documentaire nous entraîne au cœur d'une jungle encore inconnue des Occidentaux. Le mode de la vie de la population papoue y est resté tel qu'à l'aube de l'humanité, mais il est menacé par l'immense chantier que représente la route transirianaise, symbole de la pénétration du monde moderne dans la forêt vierge.

23.55 Le Dessous des cartes. Magazine.
0.05 Les Mémorables : Jean Piaget va son chemin. Documentaire (60 min). 7028801
1.05 Music Planet. Magazine. Pop Galerie. Bryan Adams (rediff., 55 min). 2.00 Court-circuit. La Vie parisienne, court métrage d'Hélène Angel (1994, rediff., 36 min). 1475627

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [2/2] Une grande soif.
13.25 Officier et top model. Téléfilm de Reza Badiyi. (92 min). 7726787
14.50 Drôles de dames. Série.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Rintintin junior. Série.
17.30 Classe mannequin. Série.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde sans technologie. Série.
19.00 Highlander. Au nom de la loi. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 Capital 6. Magazine.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série (105 min). 213400
Avant la diffusion des épisodes inédits de la troisième saison, M 6 rediffuse Parole de singe, *ainsi que le dernier épisode de la deuxième saison,* Anasazi.

22.35

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. La princesse (60 min). 8428685
Jim Phelps est chargé de la protection d'une princesse menacée par des terroristes

23.35 Trafics à Miami. Téléfilm de Nick Barwood (80 min). 7469955
0.55 Lady Blue. Série. Bête de proie.
1.45 Best of Groove.
2.50 Jazz 6. Magazine.
3.50 Culture pub. Magazine.
4.20 Fréquenstar. Magazine.
5.10 Turbo. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Le Caméléon (True Lies) ■ Film de James Cameron avec A. Schwarzenegger (1994, 135 min). 7368042
15.50 Les Muppets. Divertissement.
16.15 Prince Noir ■ Film de C. Thompson avec Sean Bean, (1994, 85 min). 9143868
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Marie Darrieussecq, Sneaker Pimps.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

RENDEZ-VOUS AVEC LES MANCHOTS
Documentaire de L. S. Davis (50 min). 7403139
Des millions de manchots de diverses espèces se regroupent et vivent en colonie dans l'Antarctique.

21.25

FLAIRS ENNEMIS
Téléfilm de Robin Davis, avec Samuel Labarthe, Nadia Farès (90 min). 7024923

22.50 Flash d'information.
23.00 Gazon maudit ■ ■ Film de Josiane Balasko (1994, 103 min). 8587058
0.45 Hercule et la reine de Lydie ■ Film de P. Francisci (1958, 93 min). 3132199
2.20 Bye-bye ■ ■ Film de Karim Dridi (1995, 102 min). 82442202
4.15 On Tour Groove. Musique.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Brahms et le concerto (5).
20.30 Radio archives.
21.32 Black and Blue. Jean-Louis Chautemps : Carte de visite et carte blanche.
22.40 Nuits magnétiques. Il était une fois notre Amérique (4).
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.50 Coda. La musique des Ballets suédois (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.).

France-Musique

20.00 Festival Bach. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct du château de Köthen, par la Stagione, dir. Michael Schneider, Karl Kaiser, flûte, Sabine Bauer, pianoforte : Alessandro nell'Indie (ouverture), de J.C. Bach ; Œuvres d'Abel : Concerto pour flûte, cordes et basse continue ; Symphonie n° 3 ; Concerto pour piano et cordes n° 3 ; Sinfonia op. 6 n° 6, de J.C. Bach.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Tisné, Costello.
23.07 Miroir du siècle. Œuvres de Dutilleux, Duparc.
0.00 Jazz-club. Concert donné en direct du Petit Opportun, à Paris, par Michel Graillier, piano. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le vieux Bach à Leipzig. Œuvres de Bach : Cantate BWV 78, par La Chapelle Royale, dir. Herreweghe ; Variations canoniques sur le choral Von Himmel Hoch, Koïto, orgue ; Sonate en trio, de Graun, Standage, violon, Comberti, alto, Moretensen, clavier ; L'Offrande musicale, 1[re] partie, de Bach, B. Kuijken, flûte, S. Kuijken, violon, W. Kuijken, viole de gambe, Kohnen, clavier ; Adagio et fugue n° 1, de Mozart, par l'Archibudelli ; Œuvres de Suite n° 3, de Reger, Wiespelwey, violoncelle ; Œuvres de Bach, Gould, piano.
22.40 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Bach, Benda, Haydn. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard (France 2 du 7/9/96).
21.30 Les Carnets du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata.
23.50 Sortie libre.
0.30 Soir 3 (France 3).
1.30 Ça se discute (90 min).

Planète

20.35 L'Histoire de la classification des éléments.
21.25 D'un pôle à l'autre. [7/8] Ombre maléfique.
22.15 F. D. Roosevelt, un destin pour l'Amérique. [1/2].
23.15 Les Mammifères.
23.45 Meyrin, la cité aux mille cultures.
0.30 Portrait d'Alain Cavalier : La Roulotteuse.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invitée : Mylène Farmer.
21.00 Rita Hayworth. De Donatella Bagivo. Rita versus Rita.
22.05 Le Songe d'une nuit d'été. Opéra en trois actes d'Ambroise Thomas. Enregistré au Théâtre impérial de Compiègne, en 1994 (196 min). 22220955

France Supervision

20.00 ▶ Don Carlos. Opéra en cinq actes de Giuseppe Verdi. Enregistré au Théâtre du Châtelet, à Paris, en mars 1996. 81824348
23.30 Superglisse.
0.00 Les parures.

Ciné Cinéfil

20.30 Act One ■ Film de Dore Schary (1964, N., v.o., 105 min) 7941400
22.15 Enlevez-moi Monsieur ■ Film de Henry Koster (1951, N., v.o., 85 min) 7130288
23.40 Le Fil à la patte ■ Film de Guy Lefranc (1954, N., 85 min) 90110987

Ciné Cinémas

21.00 Passager 57 ■ Film de Kevin Hooks (1992, 80 min) 85641481
22.20 Le Prince de Jutland ■ Film de Gabriel Axel (1993, v.o., 110 min) 37718690

Série Club

20.45 Commando Garrison. Sous les balles.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Carré de vilain.
22.30 ▶ Colonel March. Le rideau d'argent.
23.00 Les Anges de la ville. Enlèvements.
23.50 Quincy. Un jour pas comme les autres.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Charlie X.
21.20 The New Statesman. Le sexe est péché.
21.50 Sessions.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. Ton petit chien aussi.
22.50 Seinfeld. Les lettres.
23.15 Top bab.
23.55 La Semaine sur Jimmy.

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (7[e] étape) : Almeria - Malaga (210 km, 90 min). 741771
19.55 Football. En direct. Championnat de D2 (8[e] journée) : Saint-Brieuc - Sochaux (125 min). 2179232
22.00 Sumo.
23.00 Golf.
0.00 Cyclisme (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Hot Shots 2. Film de Jim Abrahams (1993, 105 min). Avec Charlie Sheen. *Comédie.*

RTL 9

22.30 Vendredi 13. Film de Sean Cunningham (1979, 100 min). Avec Adrienne King. *Horreur.*
0.55 Mon père avait raison. Film de Sacha Guitry (1936, N., 90 min).

TSR

20.05 Hot Shots 2. Film de Jim Abrahams (1993, 95 min). Avec Charlie Sheen. *Comédie.*
23.25 Une nuit sur Terre. Film de Jim Jarmusch (1991, v.o., 125 min). Avec Winona Ryder. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'oeuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Jean-Marie Le Pen s'expliquera à « Dimanche soir »

Dans son émission politique hebdomadaire, sur France 3, Christine Ockrent confrontera le président du Front national à ses récents propos sur « l'inégalité des races »

LE PROCHAIN « Dimanche soir », le magazine politique hebdomadaire de la troisième chaîne mené par Christine Ockrent, qui a effectué sa rentrée médiatique le 8 septembre, reçoit Jean-Marie Le Pen, qu'on n'a pas vu dans une grande émission télévisée depuis janvier 1996. Cette intervention du leader du Front national sur le service public intervient alors que responsables politiques, associations de lutte contre le racisme, éditorialistes et intellectuels protestent contre les propos tenus le 9 septembre par M. Le Pen sur l'antenne d'Europe 1. Face au journaliste Sylvain Attal, qui l'interrogeait dans son nouveau rendez-vous politique de 8 h 20, le président du FN a réitéré ses propos sur *« l'inégalité des races »*, déjà tenus fin août devant ses fidèles lors de l'université d'été de son parti.

Inviter le leader du Front national à participer à une émission politique de télévision, n'est-ce pas lui donner une tribune supplémentaire pour faire passer ses idées ? Christine Ockrent, qui interrogera Jean-Marie Le Pen avec son confrère de France 3 Gilles Leclerc, s'en défend avec virulence.



RENCONTRE « ROUTINIÈRE »

« Je me méfie de l'arrogance moralisatrice lorsque l'on parle de la manière dont les journalistes doivent parler de Le Pen, explique-t-elle. *Refuser de l'interroger, c'est lui donner une dimension de surhomme dont ses électeurs ne peuvent que se satisfaire. Quel que soit le jugement que l'on porte sur ses opinions, Jean-Marie Le Pen a du talent. En télévision, cela n'est pas distribué à tout le monde. »*

N'est-ce pas là, justement, que se situe le problème ? *« C'est en banalisant ce genre d'exercice que l'on montrera que médiatiquement il n'est pas toujours très bon, voire qu'il est ridicule »*, tranche Christine Ockrent, qui ajoute : *« Arrêtons de présenter systématiquement sur le mode du duel les entretiens télévisés d'un journaliste avec ce monsieur. C'est lui faire beaucoup d'honneur ! Je crois qu'il faut aborder cette rencontre de manière tout à fait routinière. »* Gilles Leclerc précise qu'au moment où l'équipe de « Dimanche soir » a décidé d'inviter Jean-Marie Le Pen pour l'émission du 15 septembre, le débat actuel, né des propos sur *« l'inégalité des races »*, et le fait d'envisager l'interdiction du FN n'étaient pas d'actualité. *« Nous souhaitions l'entendre au sujet du projet de réforme du mode de scrutin législatif*, précise le journaliste. *Depuis, le leader du Front national a dit les mots que l'on sait sur Europe 1. »*

Gilles Leclerc reconnaît que cet élément nouveau l'a conduit à réfléchir à l'opportunité de maintenir ou pas l'invitation. *« Cependant*, ajoute-t-il, *Jean-Marie Le Pen est un personnage important de la vie politique française, et il est en outre très concerné par l'actualité de la semaine. Nous allons l'interroger sur ses récents propos mais l'on va aussi évoquer avec lui l'assassinat du jeune Marseillais, les nouvelles informations concernant les profanateurs de Carpentras, etc. S'il y a un moment pour inviter le leader du Front national, c'est bien maintenant »*.

« TROP TARD POUR REFUSER »

Philippe Alexandre, éditorialiste à RTL, qui intervient dans l'émission chaque semaine en duo avec Serge July (le directeur de *Libération* n'a pas souhaité répondre au questions du *Monde*), ne voit pas en quoi la venue de Jean-Marie Le Pen à la télévision, en ce moment, pose problème.

« Ses déclarations ont été reprises toute la semaine dans tous les médias, souligne-t-il. *Devrait-on envisager un boycott silencieux de la part de tous les journalistes ? Il est malheureusement trop tard pour refuser de parler avec Le Pen. De la même manière qu'il est trop tard pour interdire son parti.*

» C'est lorsque le FN faisait 3 % aux élections et que, déjà, il défendait des théories racistes, qu'il fallait l'interdire », estime le journaliste.

Sylvie Kerviel

★ « Dimanche soir », France 3, dimanche 15 septembre à 23 heures.

La juge *par Agathe Logeart*

« LE JUGE est une femme » : et alors ? Voilà ce qu'ici on se disait en feuilletant les programmes de télévision, et en relevant le titre de cette énième série judiciaro-policière, diffusée par TF 1. Le juge aurait-il été un chimpanzé, une girafe, un extra-terrestre, on aurait peut-être compris la nécessité de préciser à quelle espèce il appartenait. Mais une femme, franchement ? A l'heure où, comme toutes les professions qui se dévaluent, la magistrature s'est depuis belle lurette largement féminisée, on voyait mal ce que cela avait d'extraordinaire. A titre imbécile, série nécessairement gourdiflotte : on passait son chemin, convaincu de ne pas manquer grand-chose. Erreur, regrettable erreur, qui nous a sûrement privés de quelques soirées agréables, où, lorsqu'on n'a pas envie de se mettre la tête au court-bouillon, une bluette de ce genre ne saurait être que vivement recommandée.

Cette fille-là est une peste. De celles qui donnent un surcroît de boutons lorsqu'on est adolescente, et que l'on ne se sent pas vraiment à la hauteur. D'abord, elle est très jolie. Pas dans le genre pulpeux, s'entend. Elle est plutôt maigrichonne (alors qu'elle n'arrête pas de s'empiffrer, ce qui est très agaçant), toute en jambes, garçonne et féminine à la fois. Des cheveux coupés n'importe comment, des yeux en amande, un sourire à faire fondre un bloc de glace. Quand elle sourit, parce que la plupart du temps, cabocharde, fonceuse, elle est plutôt du genre tranchant. Rien ne lui résiste, pas plus les enquêtes embrouillées que la hiérarchie aux ordres. Elle vit seule dans un appartement charmant, ce qui permet aux soupirants de soupirer. Et elle bosse, sans s'embarrasser ni des pressions ni du qu'en-dira-t-on.

Cette fois, elle enquête sur le meurtre d'un bistrotier suriné parce qu'il avait eu la mauvaise idée de résister au malandrin qui venait de faire un sort à sa caisse. A côté du corps, la police avait retrouvé une jeune fille de bonne famille, le cran d'arrêt barbouillé de sang à la main. Ligotée par ce quasi-flagrant délit, c'en aurait été fait de la pauvrette sans madame le juge, qui se rend compte assez vite que cette coupable désignée est un peu trop idéale pour être tout à fait convaincante. Voilà donc notre jugesse, avec son caractère de cochon, bien décidée à ne pas s'en laisser compter. De son accusée mutique, elle ne tirera pas grand-chose. Pas plus que de l'avocat d'icelle, un butor d'extrême droite mandaté par une famille détestable qui aimerait bien qu'on ne touche pas à ses secrets honteux. Alors, elle trime, notre juge. Elle tire les fils, démêle l'embrouillamini, coupe, recoupe, et, bon sang mais c'est bien sûr, on l'aurait parié, découvre le vrai coupable.

C'est sans doute un peu tiré par les cheveux, mais on s'en moque. Ce n'est pas tous les jours que le bien triomphe du mal. Que la justice, humaine, rapide et surtout indépendante, fait triompher la vérité en remettant les pendules à l'heure, les coupables en prison et les innocents en liberté.

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

TF 1

12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo.
13.35 Reportages. Les locataires de la mer.
14.10 L'homme qui tombe à pic. Série. *Le rallye Baja 1000.*
15.05 Mac Gyver. Série. Vacances dangereuses.
16.00 Melrose Place. Série. A malin, malin et demi.
16.55 Hercule. Série. Le grand défi.
17.45 Trente millions d'amis.
18.25 Vidéo gag.
19.05 Berverly Hills. Série. Trop sûre d'elle.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

BARRAGE SUR L'ORÉNOQUE
Téléfilm [1/2] de Juan Bunuel, avec Elizabeth Bourgine (100 min). 490375
Une jeune veuve part au Venezuela pour assurer le projet de construction d'un important barrage sur l'Orénoque...

22.25

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Police parallèle, de Steve Barnett, avec Jeff Wincott, Brigitte Nielsen (105 min). 3400795
A Los Angeles, un flic intègre va s'infiltrer dans l'organisation d'un docteur qui possède une police privée prétendue efficace pour lutter contre la délinquance...
0.10 Formule foot. 7e journée du Championnat de D1.
0.45 Journal, Météo.
0.55 *Les Rendez-vous de l'entreprise* (rediff.). 1.20 et 2.20, 3.25, 4.55 Histoires naturelles. 2.10 et 3.15 TF 1 nuit. 4.20 Elle et lui. 4.50 Musique.

France 2

13.40 Savoir plus santé. Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Les souffrances digestives. Reportages : *Guérie après vingt ans de souffrance ; Notre usine personnelle ; Bébé et son reflux ; Un problème de clapet ; Appendicite : opérer ou pas ; Une navette pas comme les autres...*
14.40 La Vie à tout prix. Série.
15.30 L'Esprit de la forêt amazonienne.
16.30 Samedi sport. 16.35, Tiercé, en direct de Vincennes ; 16.50, Cyclisme.
18.35 Flic à tout faire. Série.
19.05 JAG. Série.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Avec Marie-Claire Restoux, Charlotte Valandray, Patrick Charpentier, David Gasset, Patrick Fiori, Alexis Desseaux. Au profit de l'association Aldera (105 min). 5741171

22.40

TIMSIT AU PALAIS DES GLACES
Spectacle mis en scène par Jacques Décombe (90 min). 310199
0.10 Journal, Météo.
0.20 La 25e Heure. Magazine. Cambodge : la mort à chaque pas, d'Akira Niiobe (55 min). 8008689
1.15 Garibaldi. [4/6] Feuilleton. 2.50 Delvaux. Portrait définitif. 4.00 Opéra sauvage. Bali. 4.50 Bouillon de culture (rediff.).

France 3

11.44 Flash d'information.
11.48 et 13.05, 15.05 Télévision régionale.
12.33 Journal.
13.00 Keno.
14.10 Les Quatre Dromadaires. *[2/5] Tuer pour vivre*
17.40 Montagne. Lettres en pays Hmong, de Jacques Dangleterre.
18.10 Expression directe. UPA.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Quartier d'hiver*, d'Oswaldo Soriano.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

CHERCHEURS D'OR
Feuilleton [3/4]. La vente aux enchères, de Marc Simenon, d'après Jack London (100 min). 819172
La carte d'un fabuleux gisement aurifère fait l'objet d'une course poursuite.

22.30

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine [3/3] Vatican, de Christophe Talczewski. 1976 : Jean-Paul II (55 min). 97004
Le 16 octobre 1978, à la grande surprise du monde entier, un cardinal polonais inconnu du grand public, Karol Wojtyla, est élu pape. Il devient Jean-Paul II. Son premier discours séduit. Qu'en est-il dix-huit ans plus tard ?
23.25 Journal, Météo.
23.55 Musique et Compagnie. A Nohant, chez George Sand (60 min). 2874511
0.55 Hondo. Série. Une guerre manquée. 1.45 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

12.00 Que deviendront-ils ? 3 ans après, de Michel Fresnel [2/2]. 13.00 Mag 5. 13.30 Va savoir. 14.00 Fête des bébés. 14.30 Les Tigres avec Bob Hobskins. 15.30 Une mort programmée. 16.30 Les Lumières du music-hall.
17.00 Londres. *En 1985, Londres a battu le record du tourisme international.*
18.00 Droit d'auteurs. Invités : Jean-Pierre Vernant, Dominique Sigaud, Eric Holder.

Arte

19.00 ▶ French & Saunders. Série [2/7] de John Birkin (v.o., 30 min). 2559
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 14 septembre 1946 : la Grèce vers la guerre civile. Invité : Theo Angelopoulos (45 min). 79088
20.15 Le Dessous des cartes. Magazine. Les deux Corées (2) : une analyse comparée.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES CONFESSIONS DU CHEVALIER D'INDUSTRIE FELIX KRULL
Série [2/5] de Bernhard Sinkel, d'après le roman de Thomas Mann (60 min). 6034199
21.45 Métropolis. Magazine. Portrait de Volker Schlöndorff ; Venise 1996 ; La grande rétrospective Tiepolo ; Leipzig, ville culturelle... (60 min). 2075337

22.45

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Peter Gabriel, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (55 min). 7532882
*Portrait d'un artiste hors norme dont le succès ne s'est jamais démenti depuis ses débuts à la tête du groupe Génésis (qu'il quitte en 1974) jusqu'à sa carrière solo en passant par la réalisation de musique de films (*Birdy *et* La Dernière Tentation du Christ*). Innovateur en matière de clips et de CD-Rom, il n'hésite pas non plus, par l'intermédiaire de son label Real World, à promouvoir les musiques du monde entier.*
23.40 Des nuits sans sommeil. Téléfilm d'Udayan Prasad (v.o., 75 min). 4530153
0.55 French 1 Saunders. Série [1/7] de John Birkin (v.o., 30 min). 7977592 1.25 *La Compagnie des loups* ■■ Film de Neil Jordan (1984, 90 min). 93912478

M 6

13.40 University Hospital. La quarantaine. Série.
14.30 Les Têtes brûlées. Un drôle de cirque. Série.
15.25 Flash. Série. Le chant des sirènes.
16.15 Cosmos 1999. Série. Question de vie ou de mort.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Les cybernautes. Série.
18.05 Le Saint. Série. Le trésor du pirate.
19.00 Warning. Magazine.
19.15 Turbo. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 5.10 Hot Forme. Magazine.
20.35 Plus vite que la musique.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Le chemin de la bénédiction (55 min). 8338846
Opération presse-papiers (55 min). 4895260
Voyance par procuration (50 min). 8878511
Troisième saison de la série fantastique. Dans Le chemin de la bénédiction, *on voit Mulder sauvé par des indiens Navajos alors que Scully est mise à pied pour insubordination.* L'opération presse-papiers *met les deux enquêteurs sur la piste d'un marché passé entre le gouvernement et des criminels de guerre libérés en échange d'informations scientifiques.* Voyance par procuration *lance les deux policiers sur les traces d'un assassin qui élimine des voyants dans d'affreuses conditions.*
23.30 Les Proies de la femme caméléon. Téléfilm de F. B. Fuller (100 min). 1114849
1.10 Best of Dance. 2.40 Movida opus. 3.35 L'Inde du Cachemire. 4.20 *Culture pub.* 4.45 *E = M 6.* 5.40 Fréquenstar. 6.30 Boulevard des clips.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. Invitée : Danielle Mitterrand.
13.30 La Grosse Boule.
14.00 Basket. Championnat de France Pro A : Besançon-Limoges.
16.00 Golf. 3e journée du *Trophée Lancôme.*
▶ En clair jusqu'à 20.30
17.30 Décode pas Bunny.
18.20 Alien, l'univers des insectes. Documentaire. [2/6] Croître et multiplier (25 min). 3408608
18.45 Flash d'information.
18.55 TV plus. Magazine.
20.00 Les Muppets.
20.25 Pas si vite. Magazine.

20.30

TENDRE VOISIN
Téléfilm de Tony Bill (90 min). 45882
Une relation de voisinage dégénère.
22.00 Flash d'information.
22.05 Il était une fois... Série.
22.15 Jour de foot. Septième journée du championnat de D 1.

23.00

L'ANTRE DE LA FOLIE ■■
Film de John Carpenter avec Sam Neill, Julie Carmen (1994, 92 min). 30085
0.30 Génération 90. Film de Ben Stiller (1994, v.o., 95 min). 5582689
2.05 Surprises.
2.30 Dans les griffes du dragon rouge. Film de Mark L. Lester avec Dolph Lundgren (1991, 76 min). 1665318
3.45 Fast. Film de Dante Desarthe avec Frédéric Gélard (1994, 98 min). 8922883

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Eté d'écoles. Avec Manuel Legris, danseur-étoile à l'Opéra de Paris.
20.30 *Photo-portrait.* Bernard Blistène, conservateur en chef des *Musées de France.*
20.45 Fiction : Le Nouveau Répertoire dramatique. La Flèche du Parthe, de Martin Lewis.
22.35 Musique : Opus. L'Ircam, vingt ans après.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Eva, de Dominique Delaunay. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Enfer et paradis ; 1.52, Jan Patocka, la vie en vérité ; 3.56, Le double (1) ; 4.17, La question du double (1).

France-Musique

20.00 Concert. *Donné en direct de la salle* Olivier-Messiaen de Radio-France, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Frédéric Chaslin : Paris, de Thomas ; La Descente de la Courtille, de Wagner ; Les Forains, de Sauguet ; La Gaîté parisienne (extraits), d'Offenbach/Rosenthal ; Un Américain à Paris, de Gershwin.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. La saison musicale de l'EIC. Concert donné le 27 juin, à l'Espace de projection de l'Ircam, par le Chœur et l'Ensemble instrumental, dir. Pierre-André Valade : In cielo, in terra, in mare, de Stroppa ; Les Concessions silencieuses, création, de Paris.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de *Radio-Classique.* Trio nº 43, de Haydn, Schiff, piano, Shiokawa, violon, Pergamentchikov, violoncelle ; Falstaff, Ouverture, de Salieri, par l'Orchestre de chambre de Salieri, dir. Pal ; Œuvres de Beethoven : Quatuor nº 16, par le Quartet Alban Berg ; La *Consécration de la maison*, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Abbado ; Octuor, de Schubert, par l'Octuor de Vienne.
22.45 *Da Capo. Glenn Gould* et Vladimir Golschmann. Partita nº 5, de Bach, Gould, piano ; Rhapsodie nº1, de Bartok, par l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, dir. Golschmann, Totenberg, violon, ; Burlesque, de R. Strauss, par l'Orchestre de Toronto, dir. Golschmann, Gould, piano ; Œuvres de Berg, Barber. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 *Julie Lescaut :* L'Enfant témoin.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Perdu de vue (TF1 du 2/9/96).
0.30 Soir 3 (France 3).
1.30 Y'a pas match (30 min).

Planète

20.35 Belfast à l'école de la paix.
21.25 Le Dernier Train postal.
21.55 15 jours sur Planète.
22.20 Le Chant des baleines.
23.00 L'Atelier de Pierre Klossowski.
23.15 L'Histoire de la classification des éléments (50 min).

Paris Première

20.00 Golf en capitale.
20.30 Tennis.
22.35 Concert : Joe Cocker (55 min). 30395998
23.30 Le court en dit long (55 min).

France Supervision

20.30 Théâtre : Waterzooï. Pièce de Denis Mariotte (80 min). 80226801
21.50 Cap'tain Café.
23.20 World Music : Jimmy Cliff. De François Bergeron (55 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 Chaplin inconnu. De Kevin Brownlow et David Gill. [1/3] Mes plus belles années.
23.00 Jules César ■■ Film de Joseph L. Mankiewicz (1953, N., v.o., 120 min) 9025882

Ciné Cinémas

20.30 Martin Beck : La Voiture de pompiers disparue. Téléfilm [2/6] de Hajo Gies (85 min) 83044337
21.55 Ciné Cinécourts.
23.00 Chambre 108. Film de Daniel Moosmann (1992, 90 min) 9188424

Série Club

20.45 Collection aventures. *Aventures sur l'île.*
22.10 Jake Cutter. Le souvenir.
23.00 Code Quantum. *Veule mais pas trop.*
23.50 Panique aux Caraïbes. (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. L'étranger.
21.50 Friends. *Celui qui a failli rater l'accouchement.*
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ?
23.20 Le Fugitif. Décision sur le ring (50 min).

Eurosport

17.30 Motocyclisme. En direct de Barcelone. Championnat du monde de vitesse. Grand Prix de Catalogne : *side-cars* (60 min). 850191
20.00 Basket-ball. Championnat de Pro-A (2e journée). Match à préciser (120 min). 483191
22.00 Boxe.
23.00 Golf.
0.00 Motocyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.55 Simetierre. Film de Mary Lambert (1989, 105 min). Avec Dale Midkiff. Fantastique.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الأصل

Le Monde
SAMEDI 14 SEPTEMBRE 1996

L'avenir selon Karl

par Pierre Georges

UN PEU DE VIE-FICTION, pour changer. Un collège de scientifiques britanniques s'est réuni, jeudi, à Birmingham, pour entendre une docte communication du professeur Robert Burns sur les machines intelligentes qui gouverneront notre vie demain. Et, selon ce que rapporte le *Financial Times*, l'avenir s'annonce radieux.

Nous vivrons, c'est établi, sous l'emprise et l'empire de l'intelligence artificielle, l'aimable dictature de l'ordinateur, régulateur zélé de nos faits et gestes. Installés confortablement en pleine et volontaire dépendance, nous laisserons à la machine le soin de décider ce qui est bon pour nous et ce qui l'est moins, selon un programme librement consenti et artificiellement impératif.

Prenons deux objets tout à fait ordinaires : l'automobile et le réfrigérateur. L'humanité put vivre l'essentiel de sa vie sans eux, ce qui ne laisse pas aujourd'hui d'intriguer. Puis elle vécut avec eux. Y compris dans la conjugaison des avantages, car on sait des palaces roulants à micro-réfrigérateurs, bars intégrés et salon de réception. Et, demain, il n'est pas exclu que nous ayons à vivre contre eux.

En effet, affirme le professeur, le progrès nous guette au virage du siècle. La voiture sera l'avenir de l'homme. Une machine hypersophistiquée, dotée des plus raffinés perfectionnements et, bien sûr, d'un ordinateur, à peu près infaillible. Appelons-le « Karl », par facilité, pour ce 2020, ou 30, Odyssée de la route.

Karl, donc, se mettra au service du conducteur. A moins que cela ne soit l'inverse. Il fera tout ou presque. Il dira l'état du véhicule, du conducteur et des routes, la vitesse tolérée, les embouteillages. Il choisira le chemin le plus rapide, pas nécessairement le plus court. Il usera de toute son influence pour anticiper, voire modifier, les feux de croisement. Il sera radar, compas, boussole, accélérateur et frein à lui seul. Il positionnera le véhicule dans le grand positionnement général, car équipé du fameux système de position global.

Petit Karl, tyran potentiel et délateur d'habitude, vivra sa vie en relation permanente avec le grand Karl central. Plus besoin de planquer un gendarme derrière chaque bosquet. Le pandore cybernétique sera en mesure, grâce à l'espion de bord, de situer chaque véhicule et chaque excès à l'instant : *« Voiture 200211, vous avez roulé le vendredi 13 septembre 2028, à 118,352 km-heure entre Versailles-Chantiers et Versailles-Rive droite. Karl, bloquez le démarreur pendant un mois ! »*

Irréfutable ! Formidable ! Nous aurons ainsi nos empreintes routières, quasi génétiques. Et, à la maison, un autre Karl assurera la garde de nos empreintes alimentaires. Le réfrigérateur et son petit cousin polaire, le congélateur, pourront faire dans la DAO, la diététique assistée par ordinateur. Ils diront l'état des stocks et des finances. Ils passeront commande au Karl livreur. Ils calculeront les besoins en calories, l'équilibre des repas selon l'âge, le poids et le patrimoine génétique du requérant. Ils pourront même se verrouiller comme huître, inflexibles, inhumains. Vous imaginez cet avenir-là, la danse devant le frigo à minuit, la supplique à genoux : *« Karl mon petit Karl, juste une envie d'envie. »* Et la voix de Karl, métallique et glaciale : *« Désolé, vous avez dépassé de 12 calories votre dotation du jour. Revenez à 6 h 32 du matin. »* Merci, professeur Burns !

Mexico refuse que Washington l'aide à lutter contre la guérilla

Les interrogations subsistent sur l'Armée populaire révolutionnaire

MEXICO
de notre correspondant

Les services de renseignement mexicains n'ont pas besoin de l'aide de Washington pour être efficaces dans la lutte contre le terrorisme, a laissé entendre le ministre mexicain de l'intérieur, Emilio Chuayffet, au cours d'une intervention devant le Parlement, jeudi 12 septembre. Le responsable de la sécurité nationale réagissait ainsi à la surprenante proposition faite, deux jours auparavant, par l'ambassadeur des Etats-Unis à Mexico, James Jones, qui avait offert la collaboration de son pays pour répondre à une nouvelle vague de violence au Mexique (*Le Monde* du 13 septembre).

Les parlementaires mexicains avaient convoqué le ministre de l'intérieur pour exiger des explications sur les actions menées contre l'Armée populaire révolutionnaire (EPR), nouveau mouvement de guérilla qui a déclenché une série d'actions violentes le mois dernier, faisant une vingtaine de morts dans différentes régions du pays (*Le Monde* du 31 août). Ils voulaient, notamment, savoir pourquoi les autorités, qui affirmaient connaître les noms des principaux dirigeants de l'EPR, ne les avaient pas encore arrêtés, se bornant à mettre la main sur quelques pauvres bougres, dont, curieusement, deux militants de la formation au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

Au cours de son intervention, M. Chuayffet s'est employé à démontrer que *« les services de renseignement n'avaient pas échoué »* dans leur mission. Pour les besoins de la démonstration, il a comparé le Mexique à son puissant voisin américain. *« Pour la seule année 1995,* a-t-il expliqué, *les Etats-Unis ont été victimes de quatre-vingts actions terroristes sur leur territoire ou dans des installations leur appartenant à l'étranger. Personne n'en a conclu que leurs services étaient inefficaces. Les services de renseignement ne détiennent pas un pouvoir magique qui leur permettrait de deviner les funestes intentions de groupes clandestins. »*

PLÉIADE D'AGENTS DE LA CIA

Le message était implicite : nous sommes assez grands pour nous défendre tout seuls. Il s'agissait de rassurer la classe politique et les milieux d'affaires, qui avaient fait part de leur préoccupation à la suite de la « suggestion » de l'ambassadeur américain. Les Mexicains savent que Washington entretient une pléiade d'agents de la CIA et de la DEA (le service antidrogue) sur leur territoire, mais ils n'apprécient guère qu'on le leur rappelle.

Le ministre de l'intérieur a peut-être rassuré les députés sur ce point, mais il n'a pas pour autant donné les explications promises sur l'origine de l'EPR. A défaut de révélations sur l'identité des responsables de ce mouvement de guérilla, il a répété l'explication qu'il avait donnée le mois dernier en affirmant qu'il s'agissait du *« bras armé du Procup »*, le Parti révolutionnaire ouvrier clandestin-Union du peuple. Ce groupe, a-t-il ajouté, *« a commis vingt attentats terroristes depuis 1990 »*, en particulier contre des entreprises américaines (IBM, McDonald's) et contre le quotidien indépendant *La Jornada*. Cette organisation dotée d'une idéologie radicale est née au cours des années 70 et serait dirigée, selon les autorités, par l'ancien recteur d'une université de l'Etat d'Oaxaca, Felipe Martinez, détenu en 1990 et condamné à neuf ans et demi de prison.

En janvier 1994, le Procup avait organisé plusieurs attentats à la bombe en signe de solidarité avec le soulèvement déclenché par l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) au Chiapas. Le chef de l'EZLN, le sous-commandant Marcos, avait cependant rapidement pris ses distances avec le Procup, qui, apparemment, cherchait à récupérer l'insurrection à son profit. Selon des informations distillées dans la presse locale par les services secrets mexicains, un secteur de l'EZLN, opposé à Marcos, aurait décidé de former une alliance avec le Procup et de créer l'EPR pour lancer une série d'opérations violentes dont on ignore encore l'objectif réel. Les conséquences sont, en revanche, déjà palpables : militarisation croissante du pays et suspension, à l'initiative de Marcos, des négociations entre le gouvernement et les zapatistes.

Bertrand de la Grange

■ **Après avoir conservé le statut d'observateur pendant sept ans,** le Parti révolutionnaire démocratique mexicain (PRD, dans l'opposition) a été admis comme membre à part entière de l'Internationale socialiste à l'issue de la réunion qui s'est terminée le 11 septembre, à New York. Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir au Mexique), qui avait également sollicité son adhésion, demeure membre consultatif sans droit de vote.

Le Front national perd un nouveau procès contre « Le Monde »

LA DIX-SEPTIÈME chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Jean-Yves Monfort, a débouté le Front national, jeudi 12 septembre, des poursuites qu'il avait engagées contre *Le Monde* et *Libération* après que ces deux quotidiens eurent refusé de publier des textes adressés par le FN au titre du droit de réponse. Dans des articles publiés respectivement les 4 et 6 décembre, *Libération* et *Le Monde* avait qualifié le mouvement de Jean-Marie Le Pen de *« parti d'extrême droite »*. Il s'agissait, dans nos colonnes, de deux articles intitulés « La droite est de nouveau partagée face au Front national » et « La tentation de l'extrême droite ».

Ce qualificatif avait été contesté par M. Le Pen, dont le texte de réponse considérait, notamment, qu'*« accorder systématiquement ce qualificatif* [au FN] *équivaut à nous discréditer, puisque le mot* d'"extrême droite" *est désormais synonyme de tueries, massacres, violences, déportations, tortures et autres atrocités »*. *Le Monde* avait refusé d'insérer le texte du FN, aux motifs que la réponse sollicitée était dénuée de pertinence au regard des articles l'ayant suscitée, et que la stratégie de systématisation du droit de réponse décidée par le FN constituait un abus de droit.

« ABUS DE DROIT »

Dans son jugement, le tribunal relève que *« le caractère public d'un parti politique implique que celui-ci puisse faire l'objet, notamment au travers de la presse, d'un débat supposant nécessairement une diversité de prises de position, de critiques ou de commentaires, inhérente à la polémique normale au sein d'une société démocratique. En l'espèce, l'emploi du qualificatif* "d'extrême droite" *à l'adresse du FN constitue la manifestation d'une opinion propre au journal* Le Monde ». Rappelant que notre journal avait fait paraître *in extenso*, dans son édition du 20 novembre, une lettre du président du FN annonçant que son parti ferait un recours systématique à la procédure du droit de réponse chaque fois que l'appellation *« d'extrême droite »* serait attribuée à sa formation, le tribunal ajoute : *« Loin de constituer la contrepartie légitime d'une mise en cause, ce procédé vise en réalité, de façon délibérément dissuasive, à censurer le vocabulaire du journaliste. »*

« De même que le droit de réponse ne saurait tendre à instituer une tribune libre ouverte à toute personne nommée ou désignée dans un journal, cette prérogative ne peut avoir pour objet de priver les journalistes de toute liberté d'analyse et de jugement sur les acteurs de la vie politique, précise le jugement. *Le droit de réponse dont M. Le Pen a entendu se prévaloir était en conséquence constitutif d'un abus de droit et le directeur de publication du journal* Le Monde *était donc bien fondé à refuser l'insertion sollicitée. »*

Le 3 juillet, *Le Monde* avait aussi obtenu gain de cause contre le FN devant la cour d'appel de Versailles, qui avait déclaré *« mal fondée »* une demande de droit de réponse formulée à la suite d'une chronique consacrée à la mort d'un jeune Marocain poussé dans la Seine par un skinhead participant au défilé du 1er mai 1995 du FN.

Erich Inciyan

Le groupe de rock britannique Oasis est au bord de la rupture

RIEN NE VA PLUS entre les frères Gallagher, Liam et Noel, piliers du groupe de rock Oasis, le plus populaire de Grande-Bretagne. Au deux tiers d'une tournée aux Etats-Unis plutôt mal accueillie par la critique, et après une tumultueuse réunion de cinq heures à Charlotte (Caroline du nord), Noel, le parolier et guitariste du groupe de Manchester, a claqué la porte et décidé de rentrer subitement au Royaume-Uni. Plusieurs jouranux londoniens consacrent leur une à l'événement, présentée comme une affaire national. Le label du groupe, Creation Records, estime improbable, selon le *Daily Telegraph* du 13 septembre, la poursuite des tournées prévues. Cela pourrait remettre en cause les concerts prévus à Paris (29 septembre) et Bordeaux (4 octobre).

■ **CORSE : une charge explosive de faible puissance** a partiellement endommagé, vendredi 13 septembre, une agence de la caisse d'Epargne de Bastia (Haute-Corse), dans le quartier de Lupino. Les dégâts sont peu importants. L'attentat n'a pas été revendiqué.

■ **SNCF : la circulation des trains régionaux a été perturbée,** vendredi 13 septembre, dans une partie de la région Rhône-Alpes, affectée depuis plusieurs jours par un mouvement de grève des contrôleurs, qui réclament, notamment, une hausse de leurs effectifs.

Les ambulanciers contestent la réduction de leurs activités

LA MAÎTRISE des dépenses de santé ne fait pas que des heureux chez les professionnels du secteur, notamment chez les ambulanciers. Des milliers d'entre eux ont manifesté, jeudi 12 septembre, dans plusieurs villes de province et à Paris. Une délégation de leurs organisations syndicales a été reçue, jeudi, par des responsables de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et devait l'être, vendredi, au secrétariat d'Etat à la santé. Les ambulanciers protestent contre les décisions de la Caisse de réduire les dépenses de « transports sanitaires » (6,6 milliards de francs en 1995), qui ont progressé de 9 % en moyenne par an entre 1990 et 1995.

La CNAMTS a, en fait, pris deux décisions. S'appuyant sur plusieurs arrêts de la Cour de cassation, elle a adressé, au cours du mois de juillet, aux 129 caisses primaires une circulaire précisant, notamment, que le remboursement des frais de transport n'intervient qu'au moment de l'entrée à l'hôpital et de la sortie du malade. La CNAMTS entend ainsi mettre un terme à *« des interprétations extensives, jusqu'alors tolérées, permettant la prise en charge des soins postopératoires dans les trois mois suivant le séjour hospitalier »*. Toutefois, les organismes de Sécurité sociale continueront de rembourser, sur prescription médicale, les transports liés à des affections de longue durée, les transports en série, les déplacements vers un lieu distant de plus de 150 kilomètres et l'utilisation d'ambulance quand l'état du malade le justifie.

6 000 ENTREPRISES

La seconde décision a été adoptée mardi 10 septembre : la Caisse nationale va intégrer les dépenses de transport sanitaire dans la dotation globale des hôpitaux. Les établissements publics devant désormais les prescrire sur leurs propres crédits, ils se montreront sans doute plus rigoureux. L'économie attendue est de l'ordre de 600 millions de francs par an. Les prescriptions de transport par les hôpitaux représentent, en effet, 40 % du chiffre d'affaires de la profession, selon les calculs de la Fédération nationale des ambulanciers privés. Celle-ci assure que, parmi les 6 000 entreprises existantes (40 000 emplois), nombreuses sont celles qui vont devoir licencier des salariés.

Face au développement des entreprises d'ambulances, le gouvernement avait déjà dû, en 1993, geler le parc de véhicules et instaurer un *numerus clausus*. Mais, contrairement à d'autres professionnels de santé, les ambulanciers ont, jusqu'à présent, refusé de voir leur activité encadrée par un objectif national. Or la réglementation est, en ce domaine, particulièrement favorable aux assurés sociaux, et, partant, aux entreprises de ce secteur.

Jean-Michel Bezat

Dans « Le Monde Dossiers et documents »

Dans son numéro de septembre, *Dossiers et documents* veut éclairer la réflexion sur les grands changements qui se réalisent sous la contrainte du chômage et des transformations technologiques. Si les statuts des travailleurs se diversifient, pour accompagner la création de nouvelles formes d'emploi, ils aggravent la précarité. Les acteurs locaux (régions, départements, villes, communes, organismes professionnels...) prennent de plus en plus d'initiatives et réagissent aux incitations de l'aide gouvernementale à l'emploi avec des résultats mitigés. Améliorer la relation formation-emploi et appréhender l'évolution de la valeur accordée au travail deviennent une nécessité.

Dans « Les clés de l'info » : dissonances euro-américaines sur le terrorisme ; un maire Front national contre la liberté d'expression ; un dossier sur la procréation artificielle. *(En vente chez les marchands de journaux : 12 francs.)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 13 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20443,90	−0,62	+4,90
Honk Kong index	11251,70	+0,14	+12,53

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/09	Var. en % 11/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2065,37	+1,34	+10,33
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+14,90
Milan MIB 30	—	—	+7,51
Francfort Dax 30	2567,96	+0,05	+13,93
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−3,80
Madrid Ibex 35	—	—	+9,96
Amsterdam CBS	—	—	+18,72

Tirage du *Monde* daté vendredi 13 septembre 1996 : 524 592 exemplaires

